

Budget de la Ville de Montréal

2007



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Ville de Montréal
Québec**

pour l'exercice financier 2006
1^{er} janvier 2006

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La GFOA (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2006.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2007.

Adopté par
le conseil municipal
de la Ville de Montréal
et
par le conseil
d'agglomération
de Montréal
le 18 décembre 2006

Préparé par le
Service des finances

NOTE

Toutes les données budgétaires de ce document
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire.

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2007 sont disponibles sous formats papier et dans l'Internet pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances. Le document budgétaire présente les données financières selon le partage des compétences entre le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Budget 2007 (version française disponible le 29 novembre 2006 - formats papier et Internet)



- « **Messages** » : comprend les messages du maire, du président du comité exécutif, du directeur général et du directeur principal et trésorier, les faits saillants du budget de fonctionnement de 2007 et du Programme triennal d'immobilisations 2007-2009.
- « **Profil de Montréal** » : révèle plusieurs facettes de la métropole, présente l'essentiel de l'organisation politique, dresse un portrait économique de Montréal.
- « **Plan d'affaires** » : comporte un énoncé des orientations et les stratégies qui seront mises de l'avant par l'Administration pour atteindre ses objectifs à long terme.
- « **Budget de la Ville de Montréal** » : présente les hypothèses budgétaires qui ont mené à la réalisation du budget, le certificat du trésorier et directeur principal qui garantit que les crédits de l'exercice financier de 2007 affectés aux paiements du service de la dette et aux obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises, sont nécessaires et disponibles. De plus, nous retrouvons le budget global de la Ville de Montréal selon les activités et la structure organisationnelle, ainsi qu'une présentation des informations relatives à la gestion de l'eau.
- « **Renseignements complémentaires** » : présente le budget par dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal ainsi que les dépenses par objets.
- « **Fiscalité** » : expose principalement les paramètres fiscaux des compétences d'agglomération et des compétences locales ainsi que les variations des charges fiscales des contribuables de la Ville de Montréal.
- « **Programme triennal d'immobilisations** » : on y retrouve le sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2007-2009. Il présente aussi les investissements par arrondissements et par services centraux.
- « **Dette et portrait financier** » : contient le portrait de l'endettement de la Ville.
- « **Budget consolidé** » : présente le budget de la Ville en incluant le périmètre comptable.
- « **Budget du conseil municipal** » : on y retrouve les détails du budget relevant du conseil municipal, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Budget du conseil d'agglomération** » : on y retrouve les détails du budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Annexes** » : s'y retrouvent la structure de présentations de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement, une liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés. On y trouve aussi des explications relatives à la confection du budget de 2007 ainsi qu'aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.

Budget par arrondissements et services centraux (disponible seulement dans Internet à compter du 29 novembre 2006)



- Arrondissements : organigramme, revenus et dépenses par activités.
- Services centraux : organigramme, revenus et dépenses par activités.

Programme triennal d'immobilisations par arrondissements et services centraux (disponible seulement dans Internet à compter du 29 novembre 2006)



- Arrondissements : projets d'investissements de chaque arrondissement.
- Services centraux : projets d'investissements de chaque service.

Cahier d'information complémentaire (disponible seulement dans Internet à compter du 29 novembre 2006)



- Le cahier complémentaire regroupe des textes portant sur des changements, des interventions ou des projets municipaux qui ont un impact direct sur la gestion financière de la Ville. Ce cahier permet d'étayer et de développer sur différents sujets de l'actualité budgétaire et financière et de les situer dans leur contexte socio-économique, législatif, réglementaire, organisationnel ou fiscal. On y retrouve des textes explicatifs sur des sujets aussi variés que des politiques, des stratégies ou encore des portraits d'activités municipales courantes et intégrées à la gamme de services offerts à la population.

Divers (Disponible uniquement dans Internet)



- Le cadre de gestion de la Ville
- Les politiques financières
- Le budget et le PTI des années antérieures
- Les rapports annuels et financiers en cours et ceux des années antérieures
- La documentation des années antérieures

Références rapides

Messages	11
Faits saillants	15
Organigramme	23
État des activités financières - Ville de Montréal	72
État des activités financières - consolidé	168
État des activités financières - municipal	174
État des activités financières - agglomération	256
Effectifs et rémunération	146
La fiscalité	115
Évolution du rôle d'évaluation	134
Projets d'immobilisations - municipal	223
Projets d'immobilisations - agglomération	299
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 2 et 3

TABLE DES MATIÈRES

LE BUDGET 2007

Le guide d'utilisation des documents budgétaires	
Table des matières	
Index des tableaux	
Index des figures	
Index des graphiques	

Messages

Message du maire et du président du comité exécutif.....	11
Message du directeur général et du trésorier	13
Les faits saillants	15
Toutes vos taxes comptent	17

Profil de Montréal

Carte géographique du territoire de Montréal.....	19
Des chiffres qui parlent de Montréal	21
L'organigramme	23
Les membres du conseil municipal.....	25
Les membres du conseil d'agglomération	27
Les membres des conseils d'arrondissements	28
Le comité exécutif	31
Les commissions du conseil municipal	33
Les commissions du conseil d'agglomération	34
La situation économique.....	35

Le plan d'affaires	39
---------------------------------	----

BUDGET GLOBAL

Introduction

Présentation du budget.....	63
-----------------------------	----

Budget par activités

Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget de 2007	67
Certificat du directeur principal et trésorier	69
État des activités financières	71
Principaux éléments budgétaires de 2007.....	75

Le fonds de l'eau : une gestion publique responsable

Le fonds de l'eau : une gestion publique responsable	79
Le portrait financier de l'eau en 2007	83

Budget par unités d'affaires

La structure organisationnelle	93
Le partage des compétences pour la ville et les arrondissements	95
Le budget selon la structure organisationnelle	97
Le budget des arrondissements	101
Le budget des services centraux	103
Les autres postes budgétaires	105
– Les dépenses communes	105
– Les dépenses financières	108
– Les dépenses de contributions	109
Les transactions internes	114

Fiscalité

La fiscalité de 2007	115
Les paramètres fiscaux	124
Les rôles d'évaluation sur l'Île de Montréal	128
Les variations de charges fiscales pour la Ville de Montréal	137
L'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités	142

Renseignements complémentaires

Analyse des dépenses par objets	143
La rémunération globale	145
La variation de l'effectif	146

Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2007-2009

Programme triennal d'immobilisations en bref	149
L'analyse des modes de financement	151
Le fonds d'investissement	153

Dette et situation financière

L'endettement	155
Gestion de la dette	157
Le portrait financier	159

Budget consolidé

Le budget consolidé	167
---------------------------	-----

BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL**Budget par activités**

État des activités financières	173
Analyse des activités financières	
Revenus.....	175
Dépenses de fonctionnement et autres activités financières	187
Affectations	205

Fiscalité

Les paramètres fiscaux.....	207
-----------------------------	-----

Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 (PTI)

Champs de compétences de la ville résiduaire	215
Les priorités du PTI 2007-2009	216
Synthèse des modes de financement.....	218
Les impacts sur le budget de fonctionnement	221
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	222
Détails des dépenses d'investissement par unités d'affaires et par projets	223

BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**Budget par activités**

État des activités financières	255
Analyse des activités financières	
Revenus.....	257
Dépenses de fonctionnement et autres activités financières	269
Affectations	288

Fiscalité

Les paramètres fiscaux.....	289
-----------------------------	-----

Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 (PTI)

Champs de compétences de l'agglomération.....	291
Les priorités du PTI 2007 – 2009.....	293
Les synthèses des modes de financement.....	296
Les impacts sur le budget de fonctionnement	297
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	298
Détail des dépenses d'investissement par unités d'affaires et par projets.....	299

ANNEXES

1 – La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables .	1.1
2 – Glossaire et idiomes	2.1
3 – Index des sigles, des acronymes et autres abréviations	3.1
4 – La confection du budget	4.1
5 – Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	5.1

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal	37
Tableau 2	État des activités financières – Budget de la Ville de Montréal	72
Tableau 3	État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	85
Tableau 4	Dépenses pouvant être financées par une taxe spéciale d'amélioration	86
Tableau 5	Dépenses de l'eau, coûts réels de l'eau et sources de financement	87
Tableau 6	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	95
Tableau 7	Prévisions budgétaires de 2007 des unités d'affaires.....	98
Tableau 8	Dépenses communes.....	105
Tableau 9	Autres dépenses communes	107
Tableau 10	Dépenses financières.....	108
Tableau 11	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires	109
Tableau 12	Contributions aux villes reconstituées	111
Tableau 13	Contributions aux sociétés paramunicipales	112
Tableau 14	Contributions aux autres organismes	113
Tableau 15	Élimination des transactions internes	114
Tableau 16	Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle.....	116
Tableau 17	Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus.....	118
Tableau 18	Taux de 2007, immeubles non résidentiels	120
Tableau 19	Tarifification des immeubles résidentiels par arrondissements	122
Tableau 20	Tarifification des immeubles non résidentiels par arrondissements	123
Tableau 21	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010.....	131
Tableau 22	Valeurs imposables et non imposables par villes liées, agglomération de Montréal	132
Tableau 23	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal	133
Tableau 24	Évolution du rôle triennal 2004 – 2006, agglomération de Montréal et Ville de Montréal	134
Tableau 25	Variation de la valeur imposable par villes liées, agglomération de Montréal.....	135
Tableau 26	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements.....	136
Tableau 27	Niveau et variation des charges fiscales générales entre 2006 et 2007.....	137
Tableau 28	Niveau et variation des charges fiscales totales entre 2006 et 2007 dans les arrondissements de la Ville de Montréal - Immeubles résidentiels.....	139
Tableau 29	Niveau et variation des charges fiscales totales entre 2006 et 2007 dans les arrondissements de la Ville de Montréal – Immeubles non résidentiels.....	140
Tableau 30	Analyse des dépenses de fonctionnement par objets et des autres activités financières.....	144
Tableau 31	Composantes de la masse salariale.....	145
Tableau 32	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	146
Tableau 33	Effectif réparti selon la structure organisationnelle	148
Tableau 34	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	150
Tableau 35	Synthèse des modes de financement.....	151
Tableau 36	Coût de la dette en 2007	156

Budget consolidé

Tableau 37	État des activités financières – Budget consolidé de la Ville de Montréal	168
Tableau 38	Dépenses d'investissements par fonctions.....	170
Tableau 39	Modes de financements	171

Budget du conseil municipal

Tableau 40	État des activités financières – Budget du conseil municipal.....	174
Tableau 41	Taxes.....	176
Tableau 42	Paiements tenant lieu de taxes.....	178
Tableau 43	Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006.....	179
Tableau 44	Autres revenus de sources locales.....	180
Tableau 45	Transferts	183
Tableau 46	Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations et autres dettes	185
Tableau 47	Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement.....	186
Tableau 48	Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	186
Tableau 49	Dépenses d'administration générale	189
Tableau 50	Dépenses de sécurité publique	192
Tableau 51	Dépenses de transport	193
Tableau 52	Dépenses d'hygiène du milieu.....	195
Tableau 53	Dépenses de santé et de bien-être.....	197
Tableau 54	Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement.....	199
Tableau 55	Dépenses de loisirs et culture	201
Tableau 56	Frais de financement	203
Tableau 57	Autres activités financières.....	204
Tableau 58	Affectations.....	205
Tableau 59	Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle.....	209
Tableau 60	Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus.....	210
Tableau 61	Taux de 2007, immeubles non résidentiels	211
Tableau 62	Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	212
Tableau 63	Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	213
Tableau 64	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	217
Tableau 65	Dépenses d'investissement par catégories d'actif.....	218
Tableau 66	Synthèse des modes de financement.....	218
Tableau 67	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables de la ville résiduaire.....	220
Tableau 68	Sommaire des dépenses d'investissements par unités d'affaires.....	222

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 69	État des activités financières – Budget du conseil d'agglomération	256
Tableau 70	Taxes.....	258
Tableau 71	Paiements tenant lieu de taxes.....	260
Tableau 72	Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006.....	261
Tableau 73	Autres revenus de sources locales.....	262
Tableau 74	Transferts	264
Tableau 75	Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations paiement au comptant	265
Tableau 76	Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement.....	266
Tableau 77	Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	267
Tableau 78	Dépenses d'administration générale	271
Tableau 79	Dépenses de sécurité publique	274
Tableau 80	Dépenses de transport	275
Tableau 81	Dépenses d'hygiène du milieu.....	278
Tableau 82	Dépenses de santé et de bien-être.....	280
Tableau 83	Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement.....	282
Tableau 84	Dépenses de loisirs et culture	284
Tableau 85	Frais de financement	286
Tableau 86	Autres activités financières	287
Tableau 87	Affectations.....	288
Tableau 88	Taux de la taxe foncière d'agglomération de 2007 par catégories d'immeubles	290
Tableau 89	Dépenses d'investissement par fonctions municipales.....	295
Tableau 90	Dépenses d'investissement par catégories d'actif.....	295
Tableau 91	Synthèse des modes de financement.....	296
Tableau 92	Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires	298
Tableau 93	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipaux et d'arrondissement	4.4

INDEX DES FIGURES

Figure 1	Présentation du budget de la Ville de Montréal	65
Figure 2	Partage des compétences - instances politiques et territoires d'application	4.2

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Toutes vos taxes comptent	17
Graphique 2	Revenus et affectations	74
Graphique 3	Dépenses par fonctions	74
Graphique 4	Production d'eau per capita	79
Graphique 5	Bilan des investissements totaux	88
Graphique 6	Dispersion des variations de valeurs foncières des nouveaux rôles Immeubles résidentiels imposables, Ville et agglomération de Montréal	129
Graphique 7	Dispersion des variations de valeurs foncières des nouveaux rôles Immeubles non résidentiels imposables, Ville et agglomération de Montréal	130
Graphique 8	Répartition des immeubles selon la variation de leur charge fiscale entre 2006 et 2007	141
Graphique 9	Dépenses par objets	143
Graphique 10	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2007	159
Graphique 11	Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses de fonctionnement et autres activités financières, des années 2001 à 2007	160
Graphique 12	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans la stratégie de refinancement, des années 2001 à 2007	161
Graphique 13	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2007	162
Graphique 14	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2007	163
Graphique 15	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2007	164
Graphique 16	Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2007	165

MESSAGES ET FAITS SAILLANTS

MESSAGE DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chère citoyenne, cher citoyen,

Notre administration propose de nouveau un budget responsable, sans augmentation du fardeau fiscal général des Montréalaises et des Montréalais, qui nous permettra d'encore mieux cibler nos priorités et contribuera à recentrer la Ville sur ses missions essentielles.

Ce budget s'inscrit dans la continuité de celui de 2006 qui visait en priorité l'amélioration des services directs aux citoyens, une plus grande propreté de notre ville, et qui incluait des investissements sans précédent dans la réfection des rues et des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Parce que le cycle des réorganisations municipales est enfin terminé, la dernière année aura été l'occasion d'examiner en détail l'ensemble des activités et des programmes de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour améliorer nos façons de faire et dégager des marges de manœuvre financières nous permettant de mieux remplir nos mandats fondamentaux d'administration municipale.

Les problèmes financiers structurels de la Ville, particulièrement sa dépendance excessive à l'impôt foncier, nous ont cependant obligés à mettre en place des mesures sévères de contrôle des coûts pour réussir à atteindre le nécessaire équilibre budgétaire. Le gel de l'embauche, une réduction substantielle du nombre de postes par attrition et un resserrement marqué de nos pratiques de gestion n'en sont que les principaux exemples. Le renouvellement prochain des conventions collectives apportera aussi son lot d'exigences.

Notre revue des programmes nous aura également permis d'identifier un certain nombre d'enjeux qui devront faire l'objet de discussions avec le gouvernement du Québec. Trop souvent, la Ville assume des mandats qui, ailleurs au Québec, relèvent du gouvernement. Dans d'autres cas, elle ne reçoit pas de juste compensation pour des activités liées à son statut de métropole. Nous souhaitons donc mettre en place, avec nos partenaires gouvernementaux, des solutions équitables pour l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Il s'agit là d'une condition essentielle pour donner à Montréal les moyens de réaliser pleinement ses ambitions.

À cet effet, en créant un nouveau fonds d'investissement consacré aux grands projets, notre Administration pose un geste supplémentaire pour accélérer la réalisation de ces projets et accroître la richesse sur le territoire. Cette nouvelle initiative témoigne, à l'instar du Fonds de l'eau et du fonds consacré à la voirie, de notre volonté de doter Montréal d'outils qui favoriseront son développement à long terme.

Notre souhait le plus cher est de rendre Montréal encore plus prospère, inclusive, solidaire et attrayante, comme nous l'avons exprimé dans le plan *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*. Parce qu'il cible bien les priorités d'action, ce budget contribuera puissamment à l'atteinte de ces objectifs partagés par l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais.

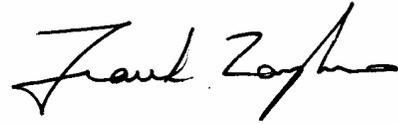
Avec l'appui de nos gestionnaires, de nos employés, de nos partenaires gouvernementaux et de l'ensemble de la communauté, nous pourrons continuer de développer le plein potentiel de Montréal.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,



Frank Zampino, FCA

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

Le début de l'année 2007 marquera le premier anniversaire de la mise en place de la nouvelle gouvernance municipale entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

Il est permis d'espérer pour Montréal une période de stabilité organisationnelle. Cette stabilité est, en effet, primordiale pour favoriser une organisation efficiente des services. Il convient de rappeler qu'au moment de la fusion des villes survenue en 2002, la planification faite à l'époque prévoyait qu'il faudrait compter de trois à cinq ans pour intégrer l'ensemble des processus d'affaires et harmoniser les façons de faire qui, faut-il le souligner, étaient fort différentes au sein des vingt-neuf organisations fusionnées.

Cependant, cette planification fut bousculée dès 2003, par l'élection d'un nouveau gouvernement provincial, qui souhaitait consulter *a posteriori* la population sur son appartenance à la ville nouvelle. À la suite de cette consultation, le législateur devait reconstituer quinze des anciennes villes. De plus, la loi confia alors à la Ville de Montréal, la responsabilité des services intéressant l'ensemble des seize villes liées et créa un nouvel organe décisionnel, le conseil d'agglomération, qui se vit attribuer la compétence sur ces services. En 2006, une bonne partie de nos efforts a dû être concentrée sur la mise en place de cette nouvelle gouvernance.

Après tous ces bouleversements, l'administration montréalaise a jugé que le temps était venu de faire le point afin de préparer l'avenir. En premier lieu, le cadre financier fut examiné de près. Dès le printemps 2006, cet examen a confirmé que le recours seul à l'impôt foncier ne pourrait permettre à la ville, dans le futur, de faire face à ses obligations en matière de qualité de services et de protection de ses actifs.

De plus, devant le constat que l'exercice budgétaire 2007 représentait un défi exceptionnel, la Ville a décrété un gel de l'embauche externe suivi de mesures exceptionnelles de limitation des dépenses au strict nécessaire.

Quelques mois plus tard, l'administration a entrepris une vaste réflexion sur l'ensemble de ses activités et services. Cette revue avait pour but de recentrer la ville sur sa mission de base, tout en s'assurant de mettre en place les meilleures pratiques et de réduire ses coûts.

En tout, près de 2 300 activités ont été analysées. Les arrondissements et services ont formulé plus de six cents propositions d'amélioration. Ce travail a nécessité la collaboration de plusieurs centaines de personnes que nous tenons à remercier de cet apport. Plusieurs propositions sont d'ailleurs intégrées au budget 2007 et permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2007. D'autres propositions nécessitent des analyses plus approfondies et seront mises en œuvre dans les mois à venir.

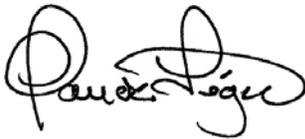
Nous pouvons donc dès maintenant consacrer davantage de ressources et d'énergie à la réalisation de notre plan d'affaires ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre des projets d'envergure issus notamment de la vision *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*.

L'accompagnement des grands projets universitaires et hospitaliers, la confection du plan de transport, la politique familiale, le développement culturel, le plan d'action en propreté, la réfection des rues, la gestion responsable de l'eau, ne sont que quelques exemples de dossiers qui exigeront de nous rigueur, vision et efficacité.

Par ailleurs, au plan des relations de travail, la plupart de nos conventions collectives viendront à échéance à la fin de 2006 ou en 2007. L'administration entend convier l'ensemble des employés à une réflexion tournée vers l'avenir. L'amélioration de la productivité, le service à la population et la formation de la relève seront des thèmes dominants tout au long de ces discussions. Nous sommes confiants d'en arriver à des ententes qui réaliseront l'équilibre entre la capacité de payer des citoyens et la valeur que nous accordons à notre capital humain.

La population montréalaise est en droit d'exiger que nous soyons capables de répondre rapidement et de manière adéquate à ses besoins, qui sont en évolution constante. En se donnant la souplesse nécessaire pour s'ajuster et s'adapter continuellement, notre administration ne vise rien de moins que l'excellence.

Le directeur général,



Claude Léger

Le directeur principal et trésorier,



Robert Lamontagne

FAITS SAILLANTS

Un budget rigoureux et responsable, centré sur les préoccupations des citoyennes et citoyens montréalais

- Maintien de la qualité des services offerts aux citoyennes et citoyens.
- Gel des charges fiscales générales.
- Poursuite des efforts pour réhabiliter les grandes infrastructures reliées à l'eau et celles reliées à la voirie.
- Création d'un fonds d'investissements pour accroître la richesse de la Ville.

Le budget en bref

Un budget de 3,92 G\$, en hausse de 1,86 % comparativement à l'an dernier, soit une hausse inférieure au taux d'inflation.

- 2,01 G\$ pour les services d'agglomération fournis à l'ensemble des citoyennes et des citoyens de l'île.
- 1,96 G\$ pour les services offerts localement.

Des investissements de 2,18 G\$ prévus au Programme triennal d'immobilisations de 2007-2009, dont 703 M \$ pour 2007.

- 357 M\$ pour les services d'agglomération.
- 346 M\$ pour les services locaux, dont 129 M\$ financés par les arrondissements.

L'injection de 180 M\$ sur trois ans, dont 60 M\$ en 2007, à la charge de la Ville, dans le fonds d'investissement pour soutenir les grands projets structurants de la métropole qui pourront générer une croissance rapide des revenus fonciers et favoriser l'autofinancement de ce fonds à court terme.

Priorités 2007

Maintien de la qualité des services offerts aux citoyennes et citoyens, conformément aux missions fondamentales de la Ville de Montréal

- Poursuite des actions reliées à la campagne de propreté et à l'enlèvement des graffitis : 10 M\$.
- Mise à niveau des services de collecte, de transport et de valorisation des matières résiduelles dans les immeubles de 9 logements et plus : 1,15 M\$.
- Prolongation des heures d'ouverture des bibliothèques : 1,54 M\$.
- Rajeunissement de la flotte des services d'incendie : 11,6 M\$.

Gel des charges fiscales générales

- Réduction des taux de taxes, de manière à neutraliser globalement l'impact des hausses de valeurs foncières à la suite du dépôt des nouveaux rôles.
- Étalement des variations de valeurs foncières sur quatre ans, sous réserve de l'obtention de ce pouvoir, afin d'atténuer les déplacements fiscaux dus au dépôt des nouveaux rôles d'évaluation.

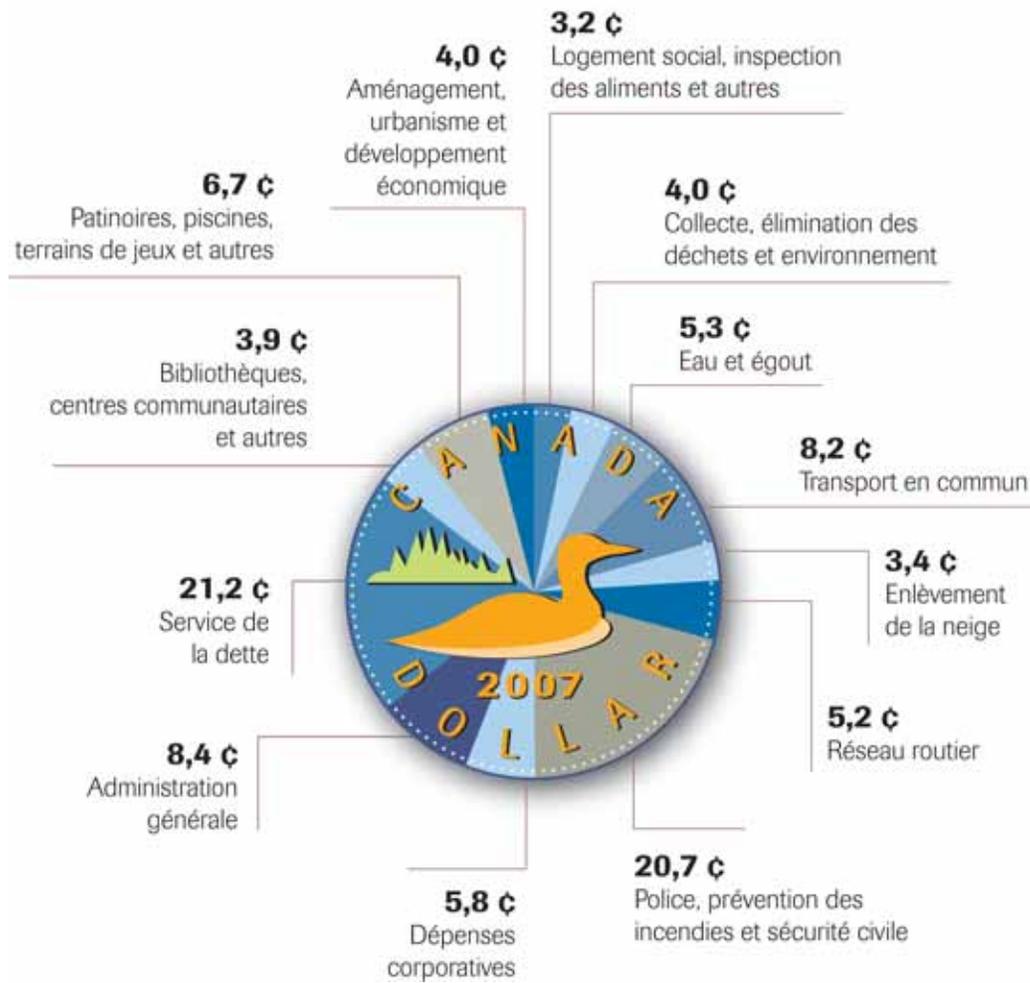
Poursuite des efforts pour réhabiliter les grandes infrastructures de l'eau et de la voirie

- 469 M\$ alloués sur trois ans à la réhabilitation des infrastructures d'eau, dont 126 M\$ en 2007.
- 456 M\$ investis au cours des trois prochaines années, dont 145 M\$ en 2007, dans le Programme de réfection routière.

Contrôle de la dette

- Depuis 2004, en conformité avec la politique de gestion de la dette, 49,8 M\$ ont été consacrés au remboursement accéléré de celle-ci.
- Grâce à la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale qui a été amorcée en 2003, la Ville de Montréal a amélioré son bilan financier de quelque 545 M\$.

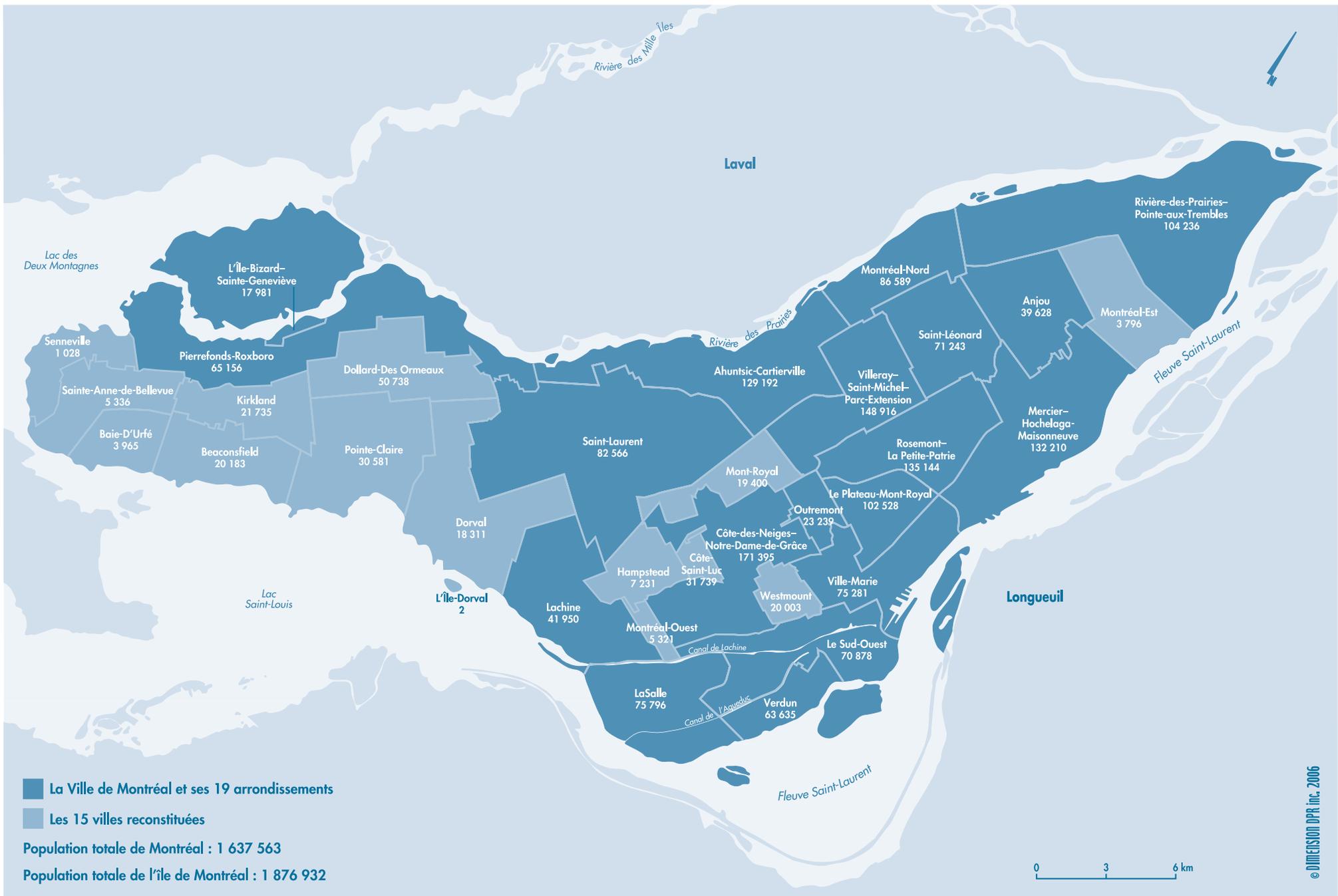
Graphique 1
Toutes vos taxes comptent



Profil de Montréal

2007

L'île de Montréal et sa population



DES CHIFFRES QUI PARLENT DE MONTRÉAL

Territoire

L'île de Montréal compte **16 municipalités**, soit la Ville de Montréal et les 15 autres villes du territoire.

Le territoire de l'île de Montréal s'étend sur **500 kilomètres carrés** et compte 11 îles, dont la principale, l'île de Montréal, s'étend sur une longueur de 50 km et s'élargit jusqu'à 16 km.

Modèle de gouvernance

Les 16 municipalités liées du territoire de l'île de Montréal sont gouvernées par le **conseil d'agglomération de Montréal**. Ce conseil est composé de 31 maires et conseillers. Il exerce les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de Montréal.

Chacune de ces 16 villes est gouvernée localement par un conseil municipal. Le **conseil municipal de la Ville de Montréal** comprend le maire de Montréal et 64 conseillères et conseillers de ville, dont 19 mairesses et maires d'arrondissement.

La Ville de Montréal est en outre partagée en 19 arrondissements. Chacun de ces arrondissements est géré par un **conseil d'arrondissement**. Au total, les arrondissements comprennent 45 conseillères et conseillers de ville, dont 19 sont mairesses ou maires d'arrondissement, et 40 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Les compétences locales, comme la gestion des rues locales ou le développement communautaire local, relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal et des 19 conseils d'arrondissement.

Budget de 2007

Le budget de 2007 de la Ville de Montréal s'élève à **3,9 milliards de dollars**, pour les services d'agglomération offerts sur l'île de Montréal et pour les services locaux donnés sur le territoire de la ville de Montréal.

La valeur totale des 435 190 immeubles situés sur l'île de Montréal se chiffre à **188 milliards de dollars**, soit 151 milliards de dollars pour la Ville de Montréal et 37 milliards de dollars pour les 15 villes reconstituées.

Population

1 876 932 personnes résident sur l'île de Montréal, dont 87,3 % dans la Ville de Montréal et 12,7 % dans les 15 villes reconstituées.

Plus de 26 % de la population résidant sur l'île de Montréal est composée de membres issus de communautés culturelles, dont 86 % demeurent à Montréal. Véritable mosaïque, la population montréalaise est composée de représentants de quelque 100 communautés culturelles.

Infrastructures

Le réseau routier de l'île de Montréal comprend plus de **5 600 km** d'autoroutes, d'artères et de rues, et celui de Montréal, **4 280 km**. Le réseau cyclable s'étend quant à lui sur **370 km** à travers l'ensemble du territoire. L'île de Montréal est reliée aux rives environnantes par **17 ponts et tunnels**.

Avec **33 kilomètres** de réseau piétonnier souterrain, la Ville de Montréal est l'une des plus grandes villes intérieures du monde. On accède à ce réseau par 178 entrées dans la ville.

Quelque **1 160 parcs** sont répartis sur le territoire de l'île de Montréal, dont 17 grands parcs accessibles au public et 3 milieux naturels.

Enseignement, recherche et santé

Plusieurs écoles de prestige sont associées aux **deux universités francophones** et aux **deux universités anglophones** situées sur le territoire de l'île de Montréal. Parmi ces écoles figurent HEC Montréal, l'École polytechnique, l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure et l'Institut national de la recherche scientifique.

Près de **25 % du budget de recherche** universitaire canadien est investi dans les institutions d'enseignement montréalaises.

Quelque **740 brevets d'invention** ont été octroyés en 2005, faisant de Montréal un chef de file de l'invention au Canada.

33 centres hospitaliers constituent le cœur d'un réseau de la santé qui compte également 30 centres locaux de services communautaires (CLSC).

Tourisme

424 537 personnes ont participé aux 249 congrès qui se sont tenus à Montréal en 2005. Il s'agit d'une hausse de 38 % comparativement à l'année précédente, et ce, malgré une diminution du nombre d'événements.

La région de Montréal a accueilli plus de **7,35 millions de touristes** en 2005, lesquels ont dépensé **2,5 milliards de dollars**.

40 festivals et événements internationaux sont présentés chaque année. Ils contribuent au dynamisme et au rayonnement de Montréal et en font, au même titre que Londres, Paris et New York, une métropole culturelle et sportive incontournable.

Activités économiques

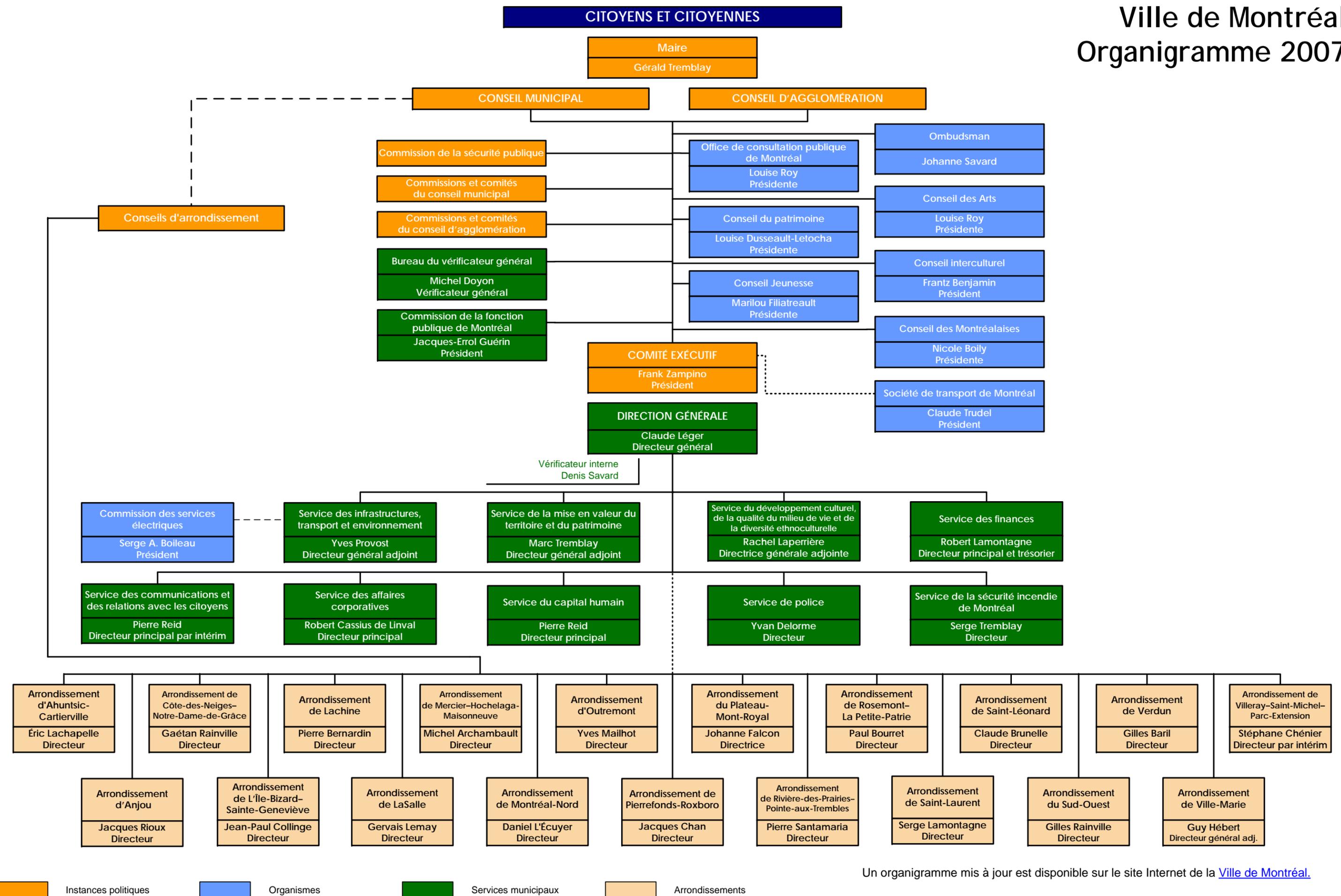
La région montréalaise est l'une des trois capitales mondiales de l'industrie aérospatiale, avec Seattle et Toulouse. Ainsi, **260 entreprises** se spécialisent dans le domaine de l'aérospatiale et emploient quelque 40 000 personnes.

24,3 millions de tonnes de marchandises ont transité par le port de Montréal en 2005, ce qui confirme sa position de chef de file dans le marché des conteneurs en Amérique du Nord.

Plus de **10 millions de passagers** ont transité par l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau en 2005, empruntant quelque 200 000 vols.

61 organisations internationales et 106 centres financiers internationaux siègent à Montréal.

Ville de Montréal Organigramme 2007



Un organigramme mis à jour est disponible sur le site Internet de la [Ville de Montréal](http://ville.montreal.qc.ca).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Gérald Tremblay
Maire

- **Allmand, Warren**
District de Loyola
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Applebaum, Michael**
Maire de l'arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**
Mairesse de l'arrondissement
de LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse de l'arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Bélanger, Richard**
Maire de l'arrondissement
de L'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève
- **Bélisle, André**
District de Pointe-aux-Trembles
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Bergeron, Richard**
District de DeLorimier
Arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Bernier-Genest, Carle**
District de Marie-Victorin
Arrondissement de Rosemont–
La Petite-Patrie
- **Bissonnet, Yvette**
District de Saint-Léonard-Est
Arrondissement de Saint-
Léonard
- **Bittar, Patricia**
District de Norman-McLaren
Arrondissement
de Saint-Laurent
- **Blanchard, Laurent**
District d'Hochelega
Arrondissement
de Mercier–Hochelega-
Maisonneuve
- **Campbell, Jocelyn Ann**
District de Saint-Sulpice
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Cartier, Jean-Yves**
District de Saint-Paul–Émard
Arrondissement du Sud-Ouest
- **Cowell-Poitras, Jane**
Arrondissement de Lachine
- **Dauphin, Claude**
Maire de l'arrondissement
de Lachine
- **Demers, Laval**
District de Côte-de-Liesse
Arrondissement de Saint-
Laurent
- **Deros, Mary**
District de Parc-Extension
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
District du Sault-Saint-Louis
Arrondissement de LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent
- **Dompierre, Richer**
District de Louis-Riel
Arrondissement
de Mercier–Hochelega-
Maisonneuve
- **Du Sault, Carole**
District d'Étienne-Desmarteau
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dubois, Christian G.**
District de l'Est
Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Eloyan, Noushig**
District de Bordeaux-Cartierville
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Farinacci, Alvaro**
District de Cecil-P.-Newman
Arrondissement de LaSalle
- **Forcillo, Sammy**
District de Sainte-Marie–
Saint-Jacques
Arrondissement de Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**
Mairesse de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Gibeau, Jean-Marc**
District d'Ovide-Clermont
Arrondissement
de Montréal-Nord
- **Gronдин, Gilles**
District du Vieux-Rosemont
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Hamel, Line**
District de Saint-Henri–
Petite-Bourgogne
Arrondissement du Sud-Ouest
- **Harbour, Stéphane**
Maire de l'arrondissement
d'Outremont
- **Hénault, Andrée**
Arrondissement d'Anjou
- **Infantino, James V.**
District de Marie-Clarac
Arrondissement de Montréal-
Nord
- **Labonté, Benoit**
Maire de l'arrondissement
de Ville-Marie
- **Labrecque, Michel**
District du Mile-End
Arrondissement
du Plateau-Mont-Royal
- **Lachance, Sylvain**
District de Villeray
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension

- **Lapointe, Pierre**
District d'Ahuntsic
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Lavallée, André**
Maire de l'arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**
Maire de l'arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Magri, Joe**
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Marotte, Ginette**
District de Champlain–
L'Île-des-Sœurs
Arrondissement de Verdun
- **Martinez, Soraya**
District de Saint-Michel
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Miranda, Luis**
Maire de l'arrondissement
d'Anjou
- **Montmorency, Nicolas**
District de La Pointe-aux-
Prairies
Arrondissement
de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse de l'arrondissement
du Sud-Ouest
- **Parent, Marcel**
Maire de l'arrondissement
de Montréal-Nord
- **Perri, Dominic**
District de Saint-Léonard-Ouest
Arrondissement de Saint-
Léonard
- **Prescott, Michel**
District de Jeanne-Mance
Arrondissement du Plateau-
Mont-Royal
- **Primeau, Gaëtan**
District de Tétreaultville
Arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonnette
- **Purcell, François**
District de Saint-Édouard
Arrondissement
de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Rotrand, Marvin**
District de Snowdon
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Saint-Arnaud, Claire**
District de Maisonnette–
Longue-Pointe
Arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonnette
- **Samson, Anie**
Mairesse de l'arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Senécal, Francine**
District de Côte-des-Neiges
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Sévigny, Catherine**
District de Peter-McGill
Arrondissement de Ville-Marie
- **St-Onge, Jean-François**
District du Sault-au-Récollet
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Tassé, Alain**
District de Desmarçais-
Crawford
Arrondissement de Verdun
- **Thériault Faust, Lyn**
Mairesse de l'arrondissement
de Mercier–Hochelaga-
Maisonnette
- **Tremblay, Marcel**
District de Notre-Dame-de-
Grâce
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Trudel, Claude**
Maire de l'arrondissement
de Verdun
- **Veneri, Frank**
District de François-Perrault
Arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**
District de l'Ouest
Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro
- **Zajdel, Saulie**
District de Darlington
Arrondissement
de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Zampino, Frank**
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire de Montréal, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les maires d'arrondissement qui représentent, avec lui, Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**
Maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- **Dauphin, Claude**
Maire de l'arrondissement de Lachine
- **DeSousa, Alan**
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- **Fotopulos, Helen**
Mairesse de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- **Labonté, Benoit**
Maire de l'arrondissement de Ville-Marie
- **Lavallée, André**
Maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**
Maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Miranda, Luis**
Maire de l'arrondissement d'Anjou
- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest
- **Thériault Faust, Lyn**
Mairesse de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Trudel, Claude**
Maire de l'arrondissement de Verdun
- **Worth, Monique**
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- **Zampino, Frank**
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération, et la Ville de Dollard-des-Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Benedetti, Bob**
Maire de Beaconsfield
- **Danyluk, Vera**
Mairesse de Mont-Royal
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-des-Ormeaux
- **Labrosse, Yvon**
Maire de Montréal-Est
- **Marks, Karin**
Mairesse de Westmount
- **McLeish, George**
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**
Maire de Pointe-Claire
- **Meany, John W.**
Maire de Kirkland
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Stuart, Campbell**
Maire de Montréal-Ouest
- **Tierney, Bill**
Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie d'Urfé
- Représentant de Dollard-des-Ormeaux
- **Prassas, Peter**
du 1^{er} janvier au 31 mai 2007
- **Gauthier, Colette**
du 1^{er} juin au 30 novembre 2007
- **Bayouk, Zoe**
du 1^{er} décembre au 31 décembre 2007

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Gérald Tremblay

Maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Beaudoin, Marie-Andrée**
Mairesse d'arrondissement
- **Campbell, Jocelyn Ann**
Conseillère de ville
District de Saint-Sulpice
- **Eloyan, Noushig**
Conseillère de ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Lapointe, Pierre**
Conseiller de ville
District d'Achuntsic
- **St-Onge, Jean-François**
Conseiller de ville
District du Sault-au-Récollet

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de ville
- **Tondreau, Rémy**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
- **Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre

Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**
Maire d'arrondissement
- **Allmand, Warren**
Conseiller de ville
District de Loyola
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de ville
District de Snowdon

- **Senécal, Francine**
Conseillère de ville
District de Côte-des-Neiges

- **Tremblay, Marcel**
Conseiller de ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

- **Zajdel, Saulie**
Conseiller de ville
District de Darlington

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement

- **Cowell-Postras, Jane**
Conseillère de ville

- **Blanchet, Bernard**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Éméry-Provost

- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller d'arrondissement
District du Fort-Rolland

- **Verge, Elizabeth**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement

- **Blackhurst, Ross**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District du Sault-Saint-Louis

- **Cesari, Vincenzo**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Cecil-P.-Newman

- **Deschamps, Richard**
Conseiller de ville
District du Sault-Saint-Louis

- **Farinacci, Alvaro**
Conseiller de ville
District de Cecil-P.-Newman

- **Palestini, Laura**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District du Sault-Saint-Louis

- **Zarac, Lise**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Fotopulos, Helen**
Mairesse d'arrondissement

- **Bergeron, Richard**
Conseiller de ville
District de DeLorimier

- **Duplessis, Josée**
Conseillère d'arrondissement
District de DeLorimier

- **Dos Santos, Isabel**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance

- **Fakotakis-Kolaitis, Eleni**
Conseillère d'arrondissement
District du Mile-End

- **Labrecque, Michel**
Conseiller de ville
District du Mile-End

- **Prescott, Michel**
Conseiller de ville
District de Jeanne-Mance

Le Sud-Ouest

- **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse d'arrondissement

- **Bossy, Ronald**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul-Émard

- **Cartier, Jean-Yves**
Conseiller de ville
District de Saint-Paul-Émard

- **Fréchette, Pierre E.**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
 - **Hamel, Line**
Conseillère de ville
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Bélanger, Richard**
Maire d'arrondissement
 - **Gibb, Diane**
Conseillère d'arrondissement
District de Pierre-Forêtier
 - **Little, Christopher**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger
 - **Robert, François**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard
 - **Voisard, Philippe**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- **Thériault Faust, Lyn**
Mairesse d'arrondissement
 - **Blanchard, Laurent**
Conseiller de ville
District d'Hochelaga
 - **Dompierre, Richer**
Conseiller de ville
District de Louis-Riel
 - **Primeau, Gaëtan**
Conseiller de ville
District de Tétreaultville
 - **Saint-Arnaud, Claire**
Conseillère de ville
District de Maisonneuve–Longue-Pointe
- Montréal-Nord
- **Parent, Marcel**
Maire d'arrondissement
- **Fortin, Normand**
Conseiller d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
 - **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de ville
District d'Ovide-Clermont
 - **Infantino, James V.**
Conseiller de ville
District de Marie-Clarac
 - **Teti-Tomassi, Clementina**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac
- Outremont
- **Harbour, Stéphane**
Maire d'arrondissement
 - **Cinq-Mars, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
 - **Moffatt, Louis**
Conseiller d'arrondissement
District de Claude-Ryan
 - **Nunes, Ana**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
 - **Piquette, Claude B.**
Conseiller d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
- Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**
Mairesse d'arrondissement
 - **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère d'arrondissement
District de l'Ouest
 - **Dubois, Christian G.**
Conseiller de ville
District de l'Est
 - **Trottier, Roger**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est
 - **Ward, Bertrand A.**
Conseiller de ville
District de l'Ouest
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- **Maciocia, Cosmo**
Maire d'arrondissement
- **Bélisle, André**
Conseiller de ville
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Calderone, Maria**
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
 - **Décarie, Suzanne**
Conseillère d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
 - **Di Pietro, Joseph**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
 - **Magri, Joe**
Conseiller de ville
District de Rivière-des-Prairies
 - **Montmorency, Nicolas**
Conseiller de ville
District de La Pointe-aux-Prairies
- Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lavallée, André**
Maire d'arrondissement
 - **Bernier-Genest, Carle**
Conseiller de ville
District de Marie-Victorin
 - **Du Sault, Carole**
Conseillère de ville
District d'Étienne-Desmarteau
 - **Groncin, Gilles**
Conseiller de ville
District du Vieux-Rosemont
 - **Purcell, François**
Conseiller de ville
District de Saint-Édouard
- Saint-Laurent
- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
 - **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
 - **Bittar, Patricia**
Conseillère de ville
District de Norman-McLaren
 - **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse

- **Demers, Laval**
Conseiller de ville
District de Côte-de-Liesse

Saint-Léonard

- **Zampino, Frank**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Bissonnet, Yvette**
Conseillère de ville
District de Saint-Léonard-Est
- **Perri, Dominic**
Conseiller de ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Zambito, Robert L.**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Trudel, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Beaupré, Paul**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs
- **Lavigueur Thériault, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 1)
District de Desmarchais-Crawford
- **Marotte, Ginette**
Conseillère de ville
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs
- **Savard, André**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Desmarchais-Crawford
- **Tassé, Alain**
Conseiller de ville
District de Desmarchais-Crawford

- **Touchette, Marc**
Conseiller d'arrondissement
(poste 2)
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

Ville-Marie

- **Labonté, Benoit**
Maire d'arrondissement
- **Boulos, Karim**
Conseiller d'arrondissement
District de Peter-McGill
- **Forcillo, Sammy**
Conseiller de ville
District de Sainte-Marie-Saint-Jacques
- **Mainville, Pierre**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Marie-Saint-Jacques
- **Sévigny, Catherine**
Conseillère de ville
District de Peter-McGill

Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Deros, Mary**
Conseillère de ville
District de Parc-Extension
- **Lachance, Sylvain**
Conseiller de ville
District de Villeray
- **Martinez, Soraya**
Conseillère de ville
District de Saint-Michel
- **Veneri, Frank**
Conseiller de ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et conseillers de ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

LE COMITÉ EXÉCUTIF



Gérald Tremblay
Maire
 Responsable des dossiers reliés aux relations internationales



Frank Zampino
Président
 Responsable des finances, de la fiscalité, de la gestion stratégique, des services administratifs, du plan triennal d'immobilisations, des affaires corporatives, du capital humain et des sociétés paramunicipales



Claude Dauphin
Vice-président
 Responsable de la sécurité publique et civile, ainsi que des relations intergouvernementales
 Président de la Conférence régionale des élus



Francine Senécal
Vice-présidente
 Responsable des sports et loisirs, des équipements scientifiques et des dossiers reliés à la Régie des installations olympiques



Marie-Andrée Beaudoin
 Responsable du développement social et communautaire



Alan DeSousa
 Responsable du projet *Montréal 2025*, du développement durable et du développement économique



Sammy Forcillo
 Responsable des infrastructures et de la voirie



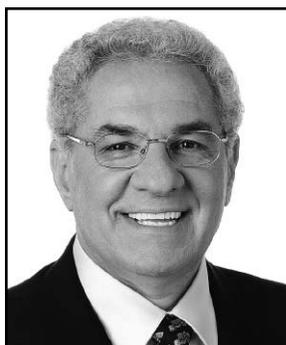
Helen Fotopulos
 Responsable de l'environnement, des espaces verts et bleus, des parcs, du Mont-Royal et de la condition féminine



Benoit Labonté
 Responsable du centre-ville, de la culture, du design et du patrimoine



André Lavallée
 Responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain



Cosmo Maciocia
 Responsable de l'habitation



Marcel Tremblay
 Responsable des services aux citoyennes et citoyens, de la propreté, du service 311, de la jeunesse et des relations interculturelles

Conseillères et conseillers associés

Manon Barbe
 Soraya Martinez

Patricia Bittar
 Jacqueline Montpetit

Jane Cowell-Poitras
 Frank Venneri

Richard Deschamps
 Monique Worth

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Président
Marcel Parent

Vice-présidents
Marvin Rotrand
Claire Saint-Arnaud

Membres
Warren Allmand
Jocelyn Ann Campbell
Anie Samson
Marcel Tremblay
Claude Trudel

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Présidente
Marie Cinq-Mars

Vice-président
Claude Trudel

Membres
André Bélisle
Michèle D. Biron
Karim Boulos
Isabel Dos Santos
Gilles Grondin

COMMISSION SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

Président
Bertrand A. Ward

Vice-président
Claude B. Piquette

Membres
Maria Calderone
Laval Demers
Jean-Marc Gibeau
Lyne Hamel
François Purcell
Lise Zarac

COMMISSION SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

Présidente
Manon Barbe

Vice-présidente
Noushig Eloyan

Membres
Richard Bergeron
Carole Du Sault
Christian Dubois
Pierre Mainville
Ginette Marotte
Alain Tassé

COMMISSION SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT

Président
Dominic Perri

Vice-présidente
Josée Duplessis

Membres
Pierre E. Fréchette
Nicolas Montmorency
Gaëtan Primeau
André Savard
Marc Touchette
Robert L. Zambito

COMMISSION SUR LES SERVICES AUX CITOYENS

Président
Jean-François St-Onge

Vice-présidente
Mary Deros

Membres
Ross Blackhurst
Maurice Cohen
Suzanne Décarie
Sylvain Lachance
Clementina Teti-Tomassi
Frank Venneri

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

Président

Alan DeSousa

Vice-président

Edward Janiszewski

Membres

Ronald Bossy
Sammy Forcillo
James Infantino
Maria Tutino
Bertrand A. Ward

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT,
LE TRANSPORT ET LES
INFRASTRUCTURES**

Président

Michael Applebaum

Vice-président

Edgar Rouleau

Membres

Richard Bélanger
Sylvain Lachance
Joe Magri
Lyne Thériault Faust
Campbell Stuart

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Président

Richard Deschamps

Vice-président

Bill Tierney

Membres

Laurent Blanchard
George McLeish
Catherine Sévigny
Frank Venneri

**COMMISSION SUR LES GRANDS
ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS
D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

Président

Stéphane Harbour

Vice-président

Bob Benedetti

Membres

Jocelyn Ann Campbell
Jean-Yves Cartier
Alvaro Farinacci
Soraya Martinez
William Steinberg

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

Président

Claude Dauphin

Vice-présidente

Vera Danyluk

Membres

Patricia Bittar
Jean-Marc Gibeau
Anthony Housefather
Catherine Sévigny
Samir Rizkalla (représentant du
gouvernement du Québec)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE :
RÉSULTATS DE 2005 ET TENDANCES POUR 2006¹

Après une année 2005 où la performance économique a généralement été positive, certains indicateurs laissent présager une année 2006 un peu plus modérée :

- Sur le marché du travail, l'emploi, le taux d'activité et le taux d'emploi ont fait des gains en 2005 et, malgré une légère hausse du taux de chômage, les bénéficiaires de l'aide sociale sont de moins en moins nombreux. Les emplois créés dans les secteurs en croissance ont grandement compensé les pertes du secteur manufacturier (16 100 emplois disparus en cinq ans). À lui seul, le secteur du commerce a créé 27 500 nouveaux emplois pendant cette période. L'information, la culture et les loisirs, les services aux entreprises et la construction ont également été très actifs avec respectivement 15 900, 14 200 et 10 100 emplois créés. Les perspectives sont un peu plus modérées pour 2006. Le Conference Board du Canada prévoit une hausse de 0,9 % de l'emploi dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal. L'année 2007 devrait par ailleurs montrer des signes d'amélioration avec une croissance prévue de l'emploi de 1,5 %.
- Les investissements en immobilisations sur le territoire de l'agglomération de Montréal ont atteint les 11,9 milliards de dollars en 2005, des résultats supérieurs à la moyenne des six dernières années.
- Les permis de construction ont été délivrés pour un total de 2,1 milliards de dollars en 2005, ce qui équivaut à un recul de 14,2 % par rapport à 2004. Les résultats de 2005 se classent tout de même parmi les meilleurs des 10 dernières années. Les prévisions laissent entrevoir une diminution de 7,1 % de la valeur des permis délivrés en 2006.
- L'offre et la demande de logements semblent enfin s'équilibrer sur l'île de Montréal. En 2005, le taux d'inoccupation des immeubles locatifs privés s'est établi à 2,1 %, alors qu'il était de 1,7 % en 2004. Il pourrait atteindre 2,6 % en 2006. Il s'agirait de la cinquième augmentation annuelle consécutive.
- Par ailleurs, la créativité et le dynamisme montréalais sont à l'honneur puisque l'agglomération de Montréal arrive au premier rang canadien pour le nombre de brevets octroyés (2004). Le nombre de brevets d'invention a plus que doublé sur l'île de Montréal au cours des 10 dernières années.
- Montréal occupe aussi le premier rang au Canada pour les sommes consacrées à la recherche universitaire. Les données les plus récentes sur le sujet indiquent que les universités ont disposé de 827 M\$ en recherche subventionnée et commanditée pour la période 2003-2004. Ces sommes ont plus que doublé entre 1997 et 2004.

¹ La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles lors de la rédaction de ce document, soit le 24 octobre 2006. Par ailleurs, ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans le chapitre sur la situation économique du *Cahier d'information complémentaire 2007*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

- Après avoir connu une croissance qui s'est légèrement accélérée entre 1998 et 2002, la population de Montréal semble de nouveau vouloir se stabiliser. Les données provisoires de l'Institut des statistiques du Québec (ISQ) pour 2005 estiment cette population à 1 874 000 habitants, soit une croissance presque nulle au cours de la dernière année. La population devrait demeurer plutôt stable en 2006, à 1 875 000 habitants.
- Le Port de Montréal a maintenu sa position de tête sur le marché des conteneurs de l'Atlantique Nord en 2005. L'administration du Port de Montréal prévoit que l'année 2006 devrait lui permettre de dépasser les résultats de 2005.
- L'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau a aussi établi une performance historique avec un trafic record de 10,9 millions de passagers en 2005, record qu'il devrait dépasser en 2006.
- La croissance de l'industrie touristique est quelque peu ralentie par un dollar canadien fort et une conjoncture sociopolitique internationale défavorable. Malgré tout, Montréal a accueilli 7,5 millions de touristes en 2005, soit 1,9 % de plus qu'en 2004. Les prévisions de Tourisme Montréal pour 2006 se traduisent par de légers gains : 7,7 millions de touristes accueillis et plus de 2,5 milliards de dollars dépensés au total.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

Indicateurs	2005	Variation 2004-2005	Tendances 2006
Marché du travail			
Nombre d'emplois	920 300	+ 1,5 %	↗
Taux d'emploi	58,6 %	+ 0,3 point	↗
Taux d'activité	65,7 %	+ 0,7 point	↗
Taux de chômage	10,8 %	+ 0,5 point	↘
Nombre d'entreprises	60 660	- 0,1 %	Stable
Bénéficiaires de l'aide sociale	63 400	- 5,2 %	↘
Immobilisations			
Investissements en immobilisations	11 884 millions \$	- 4,4 %	↘
Investissements du secteur privé	8 483 millions \$	- 6,4 %	↘
Investissements du secteur public	3 401 millions \$	+ 1,2 %	↘
Valeur des permis de construction (non résidentiel)	948 millions \$	- 8,8 %	↘
Commercial	480 millions \$	- 7,5 %	↗
Industriel	195 millions \$	+ 33,4 %	↘
Institutionnel	273 millions \$	- 27,0 %	↗
Taux d'inoccupation des espaces à bureaux (centre-ville)	11,6 %	- 1,5 point	↘
Démographie			
Population	1 874 000	---	Stable
Solde migratoire	1 293	- 53,5 %	↘
Immigration internationale	31 396	- 2,5 %	↘
Logement			
Logements mis en chantier	8 535	- 21,0 %	↘
Valeur des permis de construction (résidentiel)	1 181 millions \$	- 18,2 %	↘
Ventes de résidences	14 728	+ 1,0 %	↗
Prix de vente moyen d'une copropriété	219 327 \$	+ 5,3 %	↗
Taux d'inoccupation des logements	2,1 %	+ 0,4 point	↗
Immobilisations dans le secteur du logement	2 844 millions \$	- 10,7 %	↘
Savoir			
Brevets d'inventions (2004)	741	+ 1,4 % *	n.d.
Recherche universitaire (2004)	827 millions \$	+ 44,9 % *	n.d.
Publications scientifiques (2004)	4 617	- 2,9 % *	n.d.
Effectif étudiant universitaire	164 455	+ 1,0 %	↗
Diplômes décernés par les universités	40 391	+ 6,5 %	↗
Transport et tourisme			
Marchandises manutentionnées au port de Montréal	24 300 000 tonnes	+ 3,0 points	↗
Croisiéristes accueillis au port de Montréal	35 360	- 18,5 %	↘
Passagers dans les aéroports de Montréal	10 900 000	+ 5,4 %	↗
Touristes	7 478 000	+ 2,0 %	↗
Dépenses des touristes	2 568 millions \$	+ 4,3 %	↗
Taux d'occupation des hôtels	67,5 %	+ 0,5 point	↗
Productions audiovisuelles			
Valeur des productions cinématographiques au Québec	1 309 millions \$	+ 7,6 %	n.d.

* Variation 2003-2004.

PLAN D'AFFAIRES

LE PLAN D'AFFAIRES 2007

Contexte

L'île de Montréal est partagée en 16 municipalités liées, dont la Ville de Montréal, laquelle, comme les autres municipalités de l'île, continue d'exercer ses compétences locales sur son territoire. En outre, la Ville de Montréal exerce des compétences d'agglomération, c'est-à-dire qu'elle fournit des services à l'ensemble de la population de l'île de Montréal.

Au fil des années, au cours desquelles la Ville de Montréal a dû s'adapter à deux changements organisationnels majeurs, l'administration municipale a estimé opportun d'analyser, sur la base d'un même processus, toutes les activités offertes par la Ville de Montréal.

Dans cette perspective, et soucieuse de maintenir une qualité élevée de services, la Ville de Montréal doit s'adapter aux changements et se montrer innovatrice et créative. À cet effet, la Ville de Montréal a entrepris, en 2006 :

- de centrer l'appareil administratif sur ses priorités et sa mission;
- d'augmenter la performance organisationnelle;
- de dégager des marges de manœuvre financières.

La revue de ces activités implique tout l'appareil municipal de la Ville de Montréal dans une démarche commune, comprenant ses 10 services centraux, ses 19 arrondissements ainsi que la Société de transport de Montréal (STM).

Par cet exercice, la Ville de Montréal démontre son souci de se concentrer sur sa mission de base en investissant dans ses priorités, de se donner les moyens d'administrer le plus efficacement possible les revenus qu'elle perçoit et de s'assurer que ses citoyens sont traités équitablement dans le financement de certains services.

Le plan d'affaires annuel de la Ville permet d'inscrire sa planification budgétaire non seulement à l'intérieur du contexte dans lequel elle opère, mais également à l'intérieur du cadre stratégique à plus long terme qu'elle s'est donné, lui-même établi pour qu'elle puisse remplir pleinement et efficacement sa mission.

Mission

La mission première de la Ville de Montréal est de fournir des services de qualité aux citoyennes et citoyens de Montréal ainsi qu'à l'ensemble des résidents de l'île de Montréal.

À ce titre, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, par l'entremise de la Ville, agissent dans les domaines de compétences locales et offrent aux Montréalaises et aux Montréalais des services de proximité comme les équipements locaux de sport et de culture, les bibliothèques, les parcs locaux, les conduites locales d'aqueduc et d'égout, la collecte et le transport des matières résiduelles, les marchés publics, la gestion des rues locales et la planification urbaine.

De plus, la Ville de Montréal, à titre de ville centrale au sein de l'agglomération, offre à l'ensemble des résidents de l'île de Montréal des services communs comme le transport collectif, la police et la sécurité incendie.

La Ville de Montréal joue aussi son rôle de leader à l'échelle métropolitaine, au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Pour l'ensemble du Québec, elle agit à titre de métropole économique et culturelle, ouverte sur le monde.

La Ville de Montréal énonce donc ainsi sa mission :

- offrir aux citoyens, aux visiteurs et aux entreprises de son territoire le meilleur service, au moindre coût;
- promouvoir le caractère unique de Montréal;
- assurer le plein développement de ses potentialités.

Cadre de travail et présentation du plan 2007

Pour mieux servir la collectivité et remplir sa mission, la Ville de Montréal a défini les grands axes stratégiques de développement pour Montréal, lesquels guident les orientations de travail de l'organisation à court, moyen et long terme.

Les orientations ont d'abord été énoncées dans un document intitulé *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*, puis, dans une douzaine de politiques, de plans et de stratégies qui ont été élaborés au cours des dernières années, lesquels tracent les cadres spécifiques d'intervention de la Ville.

Cinq grands axes stratégiques de développement ont été définis qui, en somme, visent à faire de Montréal :

- une ville de savoir, de création et d'innovation;
- une métropole culturelle d'avant-garde;
- un milieu de vie exceptionnel;
- une ville où l'on retrouve des infrastructures performantes;
- une ville ouverte à rayonnement international.

La Ville s'est donnée une vision sur la base de ces axes stratégiques. Des priorités de travail et d'action ont été dégagées, et des actions ont été prises pour poursuivre ou concrétiser, étape par étape, à court, moyen et long terme, les orientations définies par ses politiques, ses plans et ses stratégies. Le plan d'affaires de 2007 constitue l'une de ces étapes et s'inscrit en continuité des grands axes de développement et des objectifs établis.

Administrativement, les grands axes stratégiques s'articulent selon une approche de gestion responsable de ses diverses unités d'affaires.

Dans la foulée du Plan d'affaires de 2006, outre l'amélioration constante des services offerts aux citoyens, au cœur des priorités d'action de la Ville de Montréal en 2007 figurent la réfection des infrastructures routières, d'aqueduc et d'égout, la qualité de l'environnement, le développement durable ainsi que des efforts particuliers pour soutenir la croissance et la réalisation de grands projets.

Le Plan d'affaires de 2007 présente les projets et les investissements prioritaires de 2007 en ligne avec les priorités et les objectifs de l'Administration. En plus des services de base offerts à l'ensemble de la population, la Ville assure la conception et la réalisation d'un ensemble de projets aux effets structurants sur le développement économique et social de la ville.

LES PRIORITÉS DE 2007

Pour un milieu de vie exceptionnel

DÉVELOPPEMENT URBAIN, TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

Les objectifs

- Adopter un plan de transport qui définit des orientations selon une approche de développement durable.
- Offrir un réseau de transport en commun efficient, efficace et sécuritaire.
- Maintenir les efforts pour réhabiliter les infrastructures, incluant la réalisation du plan de réfection routière.
- Assurer un mode de financement favorisant la réhabilitation et le développement des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les grands dossiers

Le Plan de transport – accroître l'utilisation du transport en commun et mettre sur pied des mesures pour les piétons et les cyclistes

En 2007, la Ville entend finaliser et déposer un plan de transport qui proposera une démarche stratégique d'intervention en matière de transport et qui favorisera, comme l'énonce le *Portrait et diagnostic de la situation* déposé en 2005, la réduction de la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun et des transports actifs, comme la marche et le cyclisme. Le Plan de transport définira les orientations et les interventions municipales en transport. Il déterminera les projets structurants répondant à ses orientations ainsi que les programmes et les normes qui assureront une cohérence dans les interventions sur le territoire de l'agglomération. De plus, le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) interviendra auprès des partenaires de la région pour s'assurer que les orientations municipales soient intégrées dans leur plan d'action respectif.

Par ailleurs, de grands projets de transport pour la métropole sont en développement. Mentionnons notamment l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport international Montréal-Trudeau, pour des investissements de 7,5 M\$ pour la période 2007-2009.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan d'action, le SITE a prévu investir 9,5 M\$ dans la réalisation de différents projets pour les cyclistes, dont 5,2 M\$ pour la construction de nouvelles voies cyclables sur des artères, 2,2 M\$ pour la construction de nouvelles voies cyclables sur des collectrices et 2,1 M\$ pour la réalisation de différents projets vélos, comme l'aménagement de stationnements pour vélos ainsi que l'amélioration du réseau cyclable actuel. De plus, en 2007, la Ville déposera un plan vélo pour l'ensemble de l'île qui complétera le plan d'action vélo du centre-ville déposé en 2006.

Le transport en commun – assurer la qualité des services et la sécurité des usagers

La Ville de Montréal travaille avec ses partenaires de la Communauté métropolitaine de Montréal à établir un mode de partage du financement des services métropolitains de transport en commun équitable pour les Montréalaises et les Montréalais. Le financement du transport en commun est l'un des enjeux majeurs que l'Administration doit relever pour l'équilibre du cadre financier.

La contribution de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal (STM) est maintenue à 278 M\$ en 2007. Pour sa part, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) recevra une contribution de la Ville de 33,8 M\$, une augmentation de 10,8 % comparativement à 2006.

Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 20,8 % de la contribution au fonds d'immobilisations, laquelle progression est attribuable à l'accroissement de la richesse foncière. La contribution aux trains de banlieue est également en hausse, notamment en raison de l'accroissement du service sur le trajet Blainville-Saint-Jérôme.

La volonté d'intensifier les mesures de sécurité dans le métro se manifeste par le projet d'implantation de l'unité Métro, par le Service de police, dès 2007. Les négociations sont en cours pour ce projet qui comprend l'intégration des agents du métro au sein de l'équipe policière. Ce projet permettra d'augmenter la sécurité dans le métro, par une plus grande présence policière. De plus, la STM a annoncé l'installation de caméras de surveillance dans les stations de métro. Enfin, en novembre 2006, le gouvernement du Canada a offert à la STM une aide financière de plus de 8,5 M\$ dans le cadre de son programme *Sûreté-Transit* pour mieux répondre à ses besoins et aux attentes de sa clientèle en matière de prévention et de sécurité, tant au quotidien que face à des actes potentiels de terrorisme.

La Ville travaille constamment à réduire la dépendance à l'égard de l'automobile et à encourager un usage accru du transport en commun et des transports actifs, en toute sécurité, pour offrir aux Montréalaises et Montréalais un endroit agréable à vivre et respectueux de l'environnement.

Rappelons que plus de 360 millions de déplacements s'effectuent annuellement sur le réseau de transport en commun de la STM. Avec 66 km de métro, 186 circuits d'autobus et un service de minibus et de taxi pour les personnes handicapées, la STM assure 85 % des déplacements en transport en commun de la région métropolitaine.

Les budgets importants pour la voirie

L'agglomération de Montréal possède un réseau routier de plus de 5 600 km qui constitue une plaque tournante du transport des personnes et des marchandises sur le continent nord-américain.

La voirie municipale doit investir près de 4 milliards de dollars sur 10 ans pour rattraper le retard accumulé et réhabiliter les infrastructures du plus important réseau routier du Québec.

Dans la volonté d'établir une stratégie de financement à long terme des infrastructures routières urbaines, la Ville a réservé des sommes qui permettent de poursuivre la réhabilitation et le développement du réseau artériel montréalais et, ainsi, d'assurer la pérennité de ce réseau. En outre, elle a annoncé l'an dernier son objectif de créer un fonds réservé à l'amélioration de la voirie

pour payer, à terme, l'ensemble des investissements requis à cette activité au comptant. La Ville annonçait également l'an dernier la création d'un fonds réservé à la réfection des infrastructures routières et des investissements de 500 M\$ sur six ans.

Ainsi, en 2007, ce sont près de 145 M\$ au total qui sont consacrés à ces travaux, quelque 62 M\$ sont répartis dans les programmes d'investissement des arrondissements et de la Ville pour la réfection des rues, des trottoirs ainsi que le colmatage des nids-de-poule dans les quartiers.

Le Fonds de l'eau : une gestion publique responsable

L'ensemble des dépenses pour les infrastructures de l'eau potable et des eaux usées représente quelque 298,6 M\$. De plus, des investissements de 131,5 M\$ sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations de 2007. Notons, à cet égard, que le programme découlant de l'entente fédérale-provinciale sur le remboursement de la taxe sur l'essence permet, comme prévu, de financer une partie des investissements de la Ville dans ses infrastructures.

Selon les objectifs du plan directeur de gestion de l'eau, les trois grands projets amorcés à cet égard se poursuivent en 2007 : la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, la mise en place d'un plan d'intervention dans les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réalisation du projet consistant à mesurer la consommation d'eau dans les industries, les commerces et les institutions.

Rappelons que la Ville a adopté en 2004 un vaste plan de gestion publique de l'eau comprenant une stratégie de financement qui permettra, sur un horizon de 20 ans, d'investir massivement dans :

- la réhabilitation, le remplacement et l'entretien du réseau de 5 200 km d'aqueduc et d'égout;
- la mise à niveau et l'entretien des usines de production d'eau potable et des réservoirs;
- la collecte et le traitement des eaux usées.

Les besoins financiers totaux (fonctionnement et investissement) pour assurer une saine gestion publique de l'eau sont estimés à 10 G\$. La stratégie de financement mise en place par la Ville prévoit atteindre cet objectif, principalement par la contribution destinée à l'amélioration du service d'eau et également par les programmes de subvention offerts par les gouvernements.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROPRETÉ

Les objectifs

- Améliorer significativement la propreté sur le domaine public.
- Encourager l'utilisation des moyens de transport collectifs et actifs.
- Contribuer à l'atteinte du programme provincial de gestion des matières résiduelles.

Les grands dossiers

Investissements en matière de propreté – intensifier les efforts

Des sommes importantes sont investies chaque année dans l'entretien du domaine public, comme la collecte des déchets, la collecte sélective, le balayage, la vidange des poubelles sur rue et l'enlèvement des graffitis. Toutefois, la propreté en milieu urbain est un défi qui croît d'année en année.

Donc, en continuité avec ce qui a été amorcé l'an dernier et sur la base des expériences acquises, en 2007, la Ville maintient ses investissements de l'ordre de 10 M\$ pour mener des actions ciblées en matière de propreté dans la ville. Ces sommes seront utilisées, entre autres, pour maintenir en place des brigades de propreté au centre-ville et sur les artères commerciales de plusieurs secteurs de la Ville et pour l'enlèvement des graffitis.

Plan stratégique de développement durable – travailler d'une manière qui nous distingue

En 2007, la Ville de Montréal poursuit, pour une troisième année, la réalisation du Plan stratégique de développement durable. Dès le printemps 2007, la Ville déposera son bilan des actions de la phase I effectuées au cours des années 2005 et 2006. La phase II sera amorcée dès le printemps 2007 et comportera plus d'une trentaine d'actions concrètes de l'agglomération de Montréal et de ses partenaires.

Non seulement la Ville s'est-elle donnée, il y a deux ans, un plan pour répondre à cet enjeu de première importance, mais elle adoptait aussi une approche qui la distingue. En effet, les interventions découlant de ce plan sont réalisées en collaboration avec quelque 80 partenaires du milieu ainsi qu'avec les villes reconstituées et les arrondissements. L'objectif est, bien entendu, de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués pour favoriser l'appropriation, la responsabilisation et l'innovation, tant dans le choix des interventions que dans leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la Ville poursuit ses efforts pour contribuer à la réduction de 20 % des émanations de gaz à effet de serre sur son territoire. Une des mesures importantes est l'achat d'automobiles éco-énergétiques qui représente annuellement des achats de 4 M\$ pour les services municipaux. L'objectif est de remplacer 500 véhicules sous compacts d'ici à 2011.

Complexe environnemental de Saint-Michel – assurer son fonctionnement optimal jusqu’à sa transformation en parc

D’ici à la fin de ses activités d’enfouissement, en décembre 2008, le fonctionnement optimal du Complexe environnemental de Saint-Michel doit être assuré. Dès janvier 2009, des travaux de recouvrement sont prévus en vue de la transformation du site en un grand parc métropolitain, projet dont le terme est planifié pour 2020.

SÉCURITÉ

Les objectifs

- Renforcer le sentiment de sécurité.
- Améliorer les services d'urgence et de sécurité offerts à la population.
- Intensifier les efforts de lutte contre la criminalité sur le territoire, dont les interventions ciblant les gangs de rue.

Les grands dossiers

Amélioration de la sécurité dans la ville – accroître la sécurité routière ainsi que la lutte aux incendies

Bien que Montréal soit reconnue comme l'une des grandes agglomérations urbaines les plus paisibles du monde, l'émergence des gangs de rue est une problématique avec laquelle, comme toute grande ville, elle doit composer actuellement. Aussi, la Ville mène-t-elle des actions, tant préventives, éducatives et communicationnelles que coercitives, pour lutter contre le phénomène des gangs de rue sur son territoire.

Par ailleurs, le *Programme de sécurité urbaine* vise à soutenir les initiatives locales qui sont destinées à prévenir la criminalité et à promouvoir la sécurité urbaine, en s'assurant que les actions des organisations sont concertées, pour obtenir des effets plus directs et concluants. Dix-huit organismes sans but lucratif, actifs dans 16 arrondissements, seront associés à ce programme en 2007.

En ce qui concerne la lutte contre les incendies, un investissement de 11,6 M\$ ira au rajeunissement de la flotte de véhicules (autopompes, échelles, véhicules de protection, utilitaires et de décontamination).

Enfin, la Ville de Montréal maintient en 2007 ses efforts en matière de sécurité routière, qui se concrétisent notamment par une meilleure surveillance du respect des règles de circulation.

Élargissement de l'implantation et amélioration du service de premiers répondants – intervenir rapidement auprès des victimes d'incendie

Le service de premiers répondants a été mis sur pied en 2006. Il consiste à offrir des soins préhospitaliers d'urgence aux citoyens par l'intervention rapide des pompiers montréalais. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan national mis en place par le gouvernement du Québec qui propose l'implantation de ce service dans l'ensemble des municipalités. Ce plan prévoit également des mesures permettant le remboursement des municipalités pour les sommes investies au fur et à mesure de l'implantation des équipes de premiers répondants.

HABITATION

Les objectifs

- Augmenter le nombre de logements sociaux et abordables sur le territoire.
- Assurer une vigilance pour les cas graves de logements insalubres.
- Encourager l'accèsion à la propriété sur le territoire de l'île de Montréal, notamment chez les familles.

Les grands dossiers

Continuité des programmes

Au cours des dernières années, la Ville a offert, dans le cadre du programme *Rénovation Québec*, plusieurs programmes d'aide financière en matière d'habitation sur l'île de Montréal. Elle a notamment contribué à la construction de 5 000 logements sociaux et de 5 000 logements subventionnés privés, et plus de 1 700 ménages ont bénéficié d'une aide financière à l'achat de leur première propriété à Montréal, dans le cadre du programme *Accession à la propriété*.

La Ville entend poursuivre ses efforts de développement de logements sociaux et abordables et, parallèlement, soutenir davantage les familles désireuses d'habiter à Montréal et d'y acquérir leur première propriété. En ce sens, elle continue d'investir dans la réalisation de projets de logements sociaux sur tout le territoire et maintient divers programmes de subventions résidentielles pour soutenir la création et la rénovation de logements abordables. Quelque 50,4 M\$ sont prévus au budget à ce chapitre.

En outre, le programme *Accession à la propriété* permettra en 2007 d'offrir, entre autres, une aide financière de 6 500 \$ aux acheteurs d'une unité résidentielle neuve et à prix abordable, à l'acquisition de leur première propriété. Les ménages avec enfant de moins de 18 ans voient cette aide financière majorée à 7 500 \$.

Enfin, dans la foulée de l'entrée en vigueur du Code du logement, la Ville entend renforcer ses mesures de vigilance pour assurer le respect des règles de salubrité des logements sur le territoire montréalais. Un suivi approprié des cas d'insalubrité des logements ainsi qu'une coordination adéquate des interventions des diverses ressources du territoire impliquées dans ce dossier demeurent une priorité.

Regroupement des activités de la Société de développement de Montréal (SDM) et de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) – tirer profit des synergies et réaliser des économies importantes

Le 1^{er} janvier 2007, le regroupement des activités et des équipes de travail de la SDM et de la SHDM sera complété. La société portera le nom de Société d'habitation et de développement de Montréal. La nouvelle mission de la SHDM se résume ainsi : participer à la mise en œuvre des politiques et des objectifs de la Ville de Montréal en contribuant au développement de son territoire et à l'accroissement de sa richesse foncière par la réalisation d'interventions immobilières

structurantes et entraînant à des fins résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles.

L'intégration des activités de la SDM et de la SHDM permettra une réduction substantielle de la contribution financière de la Ville de Montréal à la SHDM, celle-ci passant de 4 M\$ en 2006 à 2,7 M\$ pour 2007. Le montant économisé par la Ville en transfert représente plus du tiers du total de l'an dernier et est une preuve supplémentaire que l'intégration des activités de la SDM et de la SHDM se fait au bénéfice de tous les contribuables montréalais.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL – SPORTS, LOISIRS ET PLEIN AIR – CULTURE – PATRIMOINE

Les objectifs

- Poursuivre activement les efforts visant le mieux-être des familles.
- Contribuer à la revitalisation urbaine intégrée.
- Augmenter le nombre des installations culturelles sur le territoire et les moderniser.
- Améliorer l'accessibilité des diverses clientèles aux installations culturelles et sportives.
- Poursuivre la mise en œuvre des politiques relatives à la conservation des milieux naturels et des espaces verts.

Les grands dossiers

Politique familiale

La Ville de Montréal entend mettre sur pied une politique familiale pour adapter ses services, ses équipements et ses aménagements urbains partout sur le territoire, en plus de se doter de plans d'action dans tous les arrondissements. La politique familiale touchera l'ensemble des services offerts par la Ville et permettra de mieux répondre aux besoins des familles montréalaises.

Développement social et communautaire – améliorer les conditions de vie

Le programme *Revitalisation urbaine intégrée* (RUI) a pour but d'améliorer les conditions de vie de la population des secteurs les plus défavorisés, selon une approche de concertation et de changement durable. Le travail se fait de façon intégrée avec les ressources publiques, communautaires et privées du territoire, lesquelles agissent sur les facteurs qui engendrent la pauvreté. Le succès de ce type d'intervention repose sur une implication soutenue et à long terme, sur un horizon d'environ 10 ans. La Ville affirme son implication en matière de revitalisation urbaine intégrée. Les huit zones d'intervention en 2007 sont :

- Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine;
- Galt, dans le quartier de Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- Sainte-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension;
- Montréal-Nord, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- Mercier Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- Place Benoît, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Par ailleurs, des investissements sont prévus en arrondissements pour améliorer les équipements communautaires dans les quartiers. Le centre communautaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, par exemple, sera complété.

Culture – investir dans les bibliothèques, les maisons de la culture et les Muséums nature

Chaque année, la Ville investit pour mettre à niveau son réseau de bibliothèques et pour rendre accessible la culture à l'ensemble des citoyennes et des citoyens. En 2007, des efforts seront consentis, entre autres, pour :

- maintenir les sommes additionnelles octroyées aux arrondissements, au cours de 2006, pour prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques;
- maintenir le programme visant la persévérance scolaire, *Bibliothèques à la rescousse*, notamment offert dans les zones de revitalisation urbaine intégrée et l'étendre à de nouveaux arrondissements;
- maintenir le programme *Contact* visant l'intégration des enfants de familles immigrantes par la découverte des bibliothèques publiques, notamment offert dans les zones de revitalisation urbaine intégrée, et l'étendre à de nouveaux arrondissements;
- entamer un plan correspondant à une douzaine de projets de rénovation, d'agrandissement et de construction de quelque 30 000 m² dans les bibliothèques pour remédier au manque d'espace;
- implanter complètement le nouveau système informatique dans les 28 bibliothèques des 9 arrondissements de l'ancien Montréal ainsi que dans les arrondissements d'Outremont et d'Anjou;
- investir 1,8 M\$ entre 2007 et 2009 pour la réfection de la serre tropicale du Jardin botanique, dont la durée de vie est arrivée à terme;
- investir 1,6 M\$ entre 2007 et 2009 pour la création de pôles d'attraction pour la famille dans les Muséums nature et consacrer un budget de 400 000 \$ à la tenue d'une exposition sur la séduction animale au Biodôme.

Le Fonds des équipements culturels permettra les investissements suivants : au volet protection, l'édifice de Pointe-à-Callière bénéficiera d'un investissement de 1 M\$ (bâtiments Éperon et Douane). La Ville injectera également 1,6 M\$ pour compléter les travaux de construction à la maison de la culture de Rivière-des-Prairies, en plus des 3,0 M\$ investis par l'arrondissement au cours deux prochaines années.

Cette année encore, la Ville de Montréal entend soutenir le développement artistique et culturel sur son territoire. En plus du soutien accordé à la tenue de divers festivals et à la mise sur pied du bureau du quartier des spectacles, par exemple, la Ville continuera à aider financièrement les organismes sans but lucratif locataires d'immeubles ou d'espaces d'immeubles imposables et œuvrant dans le domaine des arts et de la culture, du développement social et communautaire ou des loisirs.

Parmi les grands projets de développement de la Ville, il faut souligner le Quartier des spectacles qui vise à mettre en valeur l'actif culturel du centre-ville en soutenant l'industrie culturelle, la fonction résidentielle du secteur et la vitalité de la rue Sainte-Catherine, tout en rehaussant la qualité de l'aménagement du domaine public. Pour réussir, ce projet compte sur l'implication des partenaires concernés.

La Ville investira quelque 9 M\$ en 2007 pour poursuivre la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent, dont une partie s'insère dans le vaste projet de développement du Quartier des spectacles.

Patrimoine – améliorer et mettre en valeur

Chaque année, la Ville soutient le développement et l'amélioration de son patrimoine. En 2007, un budget de 4,3 M\$ est prévu pour la restauration de biens classés, cités ou situés dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. De même, un budget de 1 M\$ est prévu pour la mise en valeur de biens patrimoniaux situés dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Sports et loisirs – assurer l'accès à des installations pour tous et à des installations professionnelles

Dans le cadre du développement des équipements sportifs, la Ville entend consacrer 4,6 M\$ en immobilisations. Cette somme devrait permettre d'appuyer la création de nouveaux espaces sportifs, de soutenir des projets du Programme mis de l'avant par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'appuyer le développement du réseau des équipements sportifs dans les arrondissements.

Les arrondissements consacrent également plus de 18 M\$ de leurs programmes d'investissement à l'aménagement ou à la réfection de différentes installations extérieures et intérieures, sportives, de loisirs, communautaires et culturelles.

Espaces verts et milieux naturels – améliorer les espaces existants et en créer de nouveaux

En 2007, quelque 13 M\$ seront réservés à la mise en valeur des 10 éco-territoires de l'île. À cela s'ajoutent des investissements de quelque 5 M\$ pour assurer certains travaux dans le parc du mont Royal, notamment la restauration de la croix, emblème du mont Royal, l'achèvement des travaux de réfection du monument Sir-George-Étienne-Cartier et le réaménagement de l'entrée Peel, l'un des principaux secteurs d'accès à partir du centre-ville. Ces travaux sont financés en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Par ailleurs, la Ville entend stabiliser les berges au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et bonifier les espaces verts. Elle entend aussi adapter la métropole aux changements climatiques au moyen d'un partenariat novateur, le fonds de verdissement géré par la Société de verdissement du Montréal métropolitain, qui bénéficie d'un investissement de TELUS de 1 M\$ sur trois ans.

Enfin, des investissements de l'ordre de 29 M\$ sont prévus dans les arrondissements pour aménager ou réaménager des parcs locaux, des espaces verts, des aires de jeux et des terrains sportifs.

SERVICES DIRECTS À LA POPULATION

Les grands dossiers

Développement du portail e-Cité – offrir des services en ligne aux citoyens

Le portail Internet de la Ville s'est développé au fil des ans, et plusieurs renseignements et services municipaux sont maintenant disponibles en ligne, par l'intermédiaire du réseau e-Cité de la Ville de Montréal. En 2007, d'autres services en ligne seront mis au point, notamment les suivants :

- information sur les activités de loisirs et réservations;
- subventions et permis;
- offres d'emplois à la Ville (candidature en ligne);
- permis en ligne;
- bureau du cinéma virtuel;
- guichet unique affaires;
- inspection en ligne;
- info-travaux.

Service téléphonique 3-1-1 – s'assurer de pouvoir répondre aux besoins des citoyens

En 2007, l'amélioration du service téléphonique d'information et de requêtes des citoyens sera poursuivie. En effet, à l'instar des autres grandes villes nord-américaines, la Ville préparera la mise en place d'un service téléphonique à numéro unique, l'e-Cité/3-1-1, ce qui permettra aux citoyens de formuler leurs demandes, de recevoir de l'information et des réponses à leurs questions et de transmettre leurs requêtes relevant des responsabilités municipales en composant un seul numéro. Par exemple, les citoyens pourront y signaler la présence de nids-de-poule, obtenir des renseignements sur les jours et les heures de collecte des déchets, demander la procédure d'obtention d'un permis, etc. Cette nouvelle approche du service téléphonique s'inscrit dans la volonté de faciliter l'accès des Montréalais aux services municipaux, de réduire les délais d'attente d'un service à la suite du dépôt d'une requête et de mieux coordonner les actions des différents services municipaux à cet égard.

Cette année, la Ville compte poursuivre le travail d'évaluation du projet. Avant son implantation, elle tient à s'assurer d'être en mesure d'offrir un service qui, non seulement, est efficace, mais permet également de répondre aux besoins des citoyens, une fois ceux-ci exprimés au moyen de ce service. Le déploiement du projet sera confié au Service des communications et des relations avec les citoyens qui en assurera l'implantation graduelle.

Développer le concept de la carte Accès Montréal

La Ville compte travailler à l'implantation d'une carte Accès Montréal à puce qui permettrait, entre autres, d'associer de nouveaux partenaires, de bonifier l'offre de promotion et, par conséquent, d'augmenter le nombre de détenteurs de la carte par l'amélioration des bénéfices aux Montréalaises et aux Montréalais.

Pour une ville de savoir, de création, d'innovation
et pour une métropole qui rayonne sur le plan international

ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE

Les objectifs

- Faciliter et stimuler le développement de projets structurants, prometteurs et innovateurs qui favorisent l'accroissement de la richesse et l'économie du savoir.
- Appuyer, soutenir et promouvoir le développement économique local.
- Mettre en place les mécanismes facilitant la réalisation des grands projets inscrits dans *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*.

Les grands dossiers

Interventions directes destinées à favoriser le développement des projets prioritaires pour Montréal – accélérer le développement des grands projets avec un nouveau fonds d'investissement de 180 M\$ sur trois ans, dont 60 M\$ en 2007

Tel que cela est annoncé dans *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*, la mise en place graduelle d'un groupe d'interventions stratégiques et tactiques en vue de soutenir sa mise en œuvre est commencée. Le groupe a pour mandat de promouvoir le développement de Montréal et d'accueillir et d'accompagner les promoteurs pour accélérer la réalisation des grands projets d'investissement privés, institutionnels et publics. Des outils électroniques à partir du portail e-Cité de la Ville permettront à tous les intéressés de suivre, entre autres, l'évolution des grands projets.

L'approche budgétaire particulièrement novatrice mise de l'avant cette année fournit à la Ville des outils de financement supplémentaires inédits qui lui permettront de soutenir concrètement la croissance de l'activité économique. Bien que les restrictions budgétaires pour l'année 2007 représentent un défi de taille, la Ville consacre, à même son budget d'exploitation, davantage de ressources à ses grandes priorités en matière de valorisation du territoire.

La Ville maintiendra le soutien qu'elle apporte au réseau de centres locaux de développement, aux corporations de développement économique et communautaire, aux sociétés de développement commercial et à Tourisme Montréal.

Au-delà de ce soutien, en 2007, la Ville crée le nouveau fonds d'investissement de la Ville de Montréal qui permettra d'allouer, dès 2007, 60 M\$ de dollars aux aménagements territoriaux liés à plusieurs grands projets structurants d'*Imaginer – Réaliser Montréal 2025*. Parmi ces projets qui bénéficieront directement à la Ville et à ses citoyens, mentionnons, à titre d'exemple, le Quartier des spectacles, le secteur l'Acadie-Chabanel, le projet du site Contrecoeur, le secteur Albert-Hudon, le quartier Concordia, la pointe nord de l'île des Sœurs et le technopôle de la santé.

Programme *réussir@montréal* – Industrie et *réussir@montréal* - Commerce

Pour dynamiser les artères commerciales et les parcs industriels de Montréal, le *Programme réussir@montréal* – Industrie et *réussir@montréal* – Commerce (autrefois appelé programme *ICI Montréal*) renouvelle son soutien financier à l'implantation et à la rénovation commerciale et industrielle avec, pour 2007, un budget de quelque 2 M\$.

OUVERTURE SUR LE MONDE ET POUVOIR D'ATTRACTION INTERNATIONALE

Les objectifs

- Poursuivre le développement de partenariats mutuellement bénéfiques avec quelques grandes villes du monde, notamment aux États-Unis, en France, en Chine et au Japon.
- Augmenter le pouvoir d'attraction de Montréal comme centre d'activités et d'organisations internationales et comme centre d'affaires ouvert aux investissements internationaux.
- Accroître l'implication de Montréal au sein des grandes associations municipales.
- Faire reconnaître, au plan de la coopération internationale, le rôle incontournable des autorités locales en matière de lutte à l'extrême pauvreté à travers le monde.

Les grands dossiers

Plan d'action en affaires internationales de la Ville de Montréal – assurer la cohérence des actions

Conformément à la vision mise de l'avant par le maire dans son allocution du 6 avril 2006 au Conseil des relations internationales de Montréal, la Ville poursuivra en 2007 la mise en œuvre du Plan d'action en affaires internationales qui touche tant le développement de ses relations bilatérales et multilatérales que le renforcement de son statut de ville internationale et solidaire.

Relations bilatérales et accueil d'événements internationaux d'envergure – accueillir le monde à Montréal

Sur le plan des relations bilatérales, la Ville ciblera les régions de Boston et de Los Angeles, tout en intensifiant ses relations avec les régions de Paris et de Lyon ainsi qu'avec les villes d'Hiroshima et de Shanghai, où le maire conduira à nouveau une délégation en 2007.

En outre, Montréal sera l'hôte en 2007 d'importants événements internationaux, notamment :

- la 20^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone;
- la rencontre des participants au Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMOSEB);
- le Forum économique international des Amériques;
- la Coupe du Président du Royal Montréal Golf Club.

Participation de la Ville à la vie internationale - promouvoir la voix de Montréal sur la scène internationale

De son côté, la Ville de Montréal participera à de grandes rencontres internationales, entre autres, au Congrès triennal de Cités et Gouvernements locaux unis, en Corée, et à la 27^e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), à Hué au Vietnam.

Dans le domaine de la coopération internationale, la Ville poursuivra ses efforts pour faire reconnaître le rôle incontournable des autorités locales en matière de la lutte à l'extrême pauvreté dans le monde et pour renforcer ses liens avec les organismes montréalais de développement international.

Enfin, en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec, la Ville de Montréal maintiendra ses appuis au Fonds de développement international de Montréal (FODIM), de l'organisme Montréal International, qui travaille à accueillir de nouvelles organisations internationales à Montréal.

Pour une gestion responsable

CAPITAL HUMAIN

Les objectifs

- Valoriser et mobiliser le capital humain.
- Préparer la relève par une formation adaptée aux besoins de l'organisation.
- Assurer une représentation adéquate de la diversité montréalaise au sein de l'organisation.

La Ville de Montréal est d'avis que, dans une approche de gestion responsable, la compétence et la mobilisation du capital humain sont des éléments déterminants de la réussite d'une organisation.

Les priorités de la Ville, pour 2007, sont les suivantes :

- les négociations concernant le renouvellement des conventions collectives, compte tenu du fait que l'ensemble des conventions collectives seront échues à la fin de 2006, à l'exception de celles des cols bleus et des brigadiers scolaires, dont l'échéance est en août 2007;
- l'amélioration de la productivité par une meilleure organisation du travail;
- des processus d'affaires simplifiés;
- l'équité salariale;
- l'harmonisation des régimes de retraite;
- la poursuite des mesures du programme d'accès à l'égalité en emploi.

RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Les objectifs

- Améliorer la performance de gestion par la modernisation des méthodes de travail de l'organisation, ainsi que les systèmes de gestion des processus de travail et des processus décisionnels.
- Maintenir l'équilibre du cadre financier à court, moyen et long terme.

Dans une approche d'amélioration continue des diverses facettes des ressources, des mesures sont prises pour optimiser l'actif municipal, exercer un meilleur contrôle des dépenses et assurer une gestion optimale de la dette de la Ville, tout en limitant le fardeau fiscal des contribuables.

Par exemple, avec le *Plan stratégique relatif aux fonctions immobilières*, l'Administration entend définir et positionner l'ensemble de ses activités dans le domaine immobilier pour implanter un modèle de gouvernance optimale.

La Ville de Montréal souhaite également se doter de meilleurs outils de gestion active et de planification des interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout. Un vaste programme d'auscultation, suivi d'un diagnostic, permettra, à l'aide d'un système d'aide à la décision, d'établir un plan d'investissement pour les réseaux locaux des 16 villes liées. Cela permettra d'entreprendre de façon logique et rationnelle la réhabilitation ou le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, selon les priorités d'intervention établies.

Soucieuse de maintenir une qualité élevée de services, la Ville de Montréal doit s'adapter aux changements et se montrer innovatrice et créative. À cet effet, la Ville de Montréal a entrepris, en 2006 :

- de centrer l'appareil administratif sur les priorités et la mission de la Ville de Montréal;
- d'augmenter la performance organisationnelle;
- de dégager des marges de manœuvre financières.

La participation institutionnelle de Montréal à la Conférence administrative de Montréal et la table Québec-Municipalités figure à son calendrier des activités qui lui permettront d'aborder les grandes problématiques de la métropole, notamment l'importance de la diversification des revenus de la Ville pour atteindre le plein potentiel de développement de la vision *Montréal 2025*.

Au-delà des éléments devant faire l'objet de discussions ou de négociations, le comité exécutif a décidé d'appliquer, dès 2007, près de 80 recommandations issues du processus de la révision, sans compter des dizaines d'autres qui seront mises en place dans les arrondissements. Ces mesures visent à améliorer la façon d'offrir des services et d'en diminuer le coût, à augmenter l'efficacité de l'Administration et à promouvoir une meilleure équité sur le territoire.

Parmi ces mesures, notons :

- la fusion des équipes d'enquête sur les incendies criminels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) pour éviter les doublons et accroître le service à la clientèle;
- le transfert à des organismes sans but lucratif des services d'accompagnement des sinistrés sur l'ensemble du territoire;
- l'obligation pour les bibliothèques privées de s'affilier au réseau des bibliothèques de la Ville pour faciliter la promotion et l'accès, sous peine de perdre les subventions de la Ville;
- le transfert des équipes de surveillance de stationnement au SPVM pour assurer une meilleure coordination et améliorer la fluidité de la circulation automobile, particulièrement aux heures de pointe;
- l'implantation d'un système informatisé d'émission de contraventions pour augmenter la rapidité de traitement et réduire le volume de papier, les erreurs techniques, les contestations et les délais d'attente en cour municipale;
- l'imposition d'une taxe foncière aux commerçants situés dans les stations de métro pour assurer une meilleure équité fiscale;
- la tenue sur un même site des activités des Week-ends du monde et de la fête des Enfants pour réduire les coûts de fonctionnement et de logistique;
- la réduction, au strict minimum, du recours aux consultants externes en matière de négociations des prochaines conventions collectives;
- la perception de redevances aux compagnies de téléphonie cellulaire qui facturent à leur clientèle des frais d'utilisation du 911 alors qu'elles ne contribuent aucunement au financement de ce service.

Dans cette continuation, les efforts seront maintenus en 2007 pour limiter le fardeau fiscal des citoyennes et des citoyens, contrôler la dette et les dépenses de la Ville, assurer une plus grande équité pour ses citoyens dans le financement de certains services, améliorer la performance de gestion des ressources et optimiser les méthodes de travail pour offrir des services de qualité à la population.

En somme, tous les efforts mentionnés dans ce plan d'affaires de 2007 constituent les priorités d'interventions et d'investissements de la Ville. Plusieurs autres actions s'ajoutent à ces éléments et s'inscrivent dans les activités courantes de la Ville. Mais ce plan d'affaires vise à rappeler que la planification budgétaire d'une année se doit d'être cohérente avec le plan de travail à plus long terme que la Ville s'est donnée.

En recentrant sa mission et en établissant sa vision d'avenir, la Ville souhaite se concentrer sur l'essentiel. De même, c'est justement afin de se donner les marges de manœuvres nécessaires pour investir dans ses priorités d'avenir que la Ville insiste sur l'importance de la gestion responsable. Ces marges de manœuvre supplémentaires peuvent alors être réinvesties dans les activités essentielles et prioritaires pour la collectivité montréalaise. La création du nouveau fonds d'investissement de la Ville de Montréal pour accélérer la réalisation des grands projets en constitue un exemple concret.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La mise en place de l'agglomération de Montréal

L'année qui vient de se terminer a été marquée par la mise en place de l'agglomération de Montréal. Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisation municipale montréalaise a été profondément modifiée. Tel qu'édicté par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue de fournir des services et de gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son propre territoire et sur celui des 15 municipalités reconstituées au 1^{er} janvier 2006. Ces services communs sont offerts par les employés de la Ville de Montréal. Ainsi, tous les contribuables de l'île de Montréal sont appelés à verser une taxe commune, appelée taxe d'agglomération, pour l'ensemble des services communs qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

En 2007, aucun changement significatif au niveau du cadre législatif n'est à prévoir en ce qui concerne les règles de gouvernance de la Ville et le partage des compétences entre le conseil d'agglomération et le conseil municipal. Le budget de 2007 est donc présenté, dans sa forme, en continuité avec le budget de 2006, lequel avait déjà fait l'objet de changements majeurs afin de refléter la réalité de la nouvelle organisation municipale. Par ailleurs, pour les lecteurs désireux d'obtenir une information plus détaillée sur la mise en place de l'agglomération, nous vous invitons à consulter l'annexe 5 qui traite du partage des compétences d'agglomération, des instances politiques qui en sont responsables, de leurs territoires d'application ainsi que de la confection du budget à l'intérieur de ce cadre légal.

Vous trouverez à l'intérieur du budget de 2007, divers ajustements qui ont été apportés au budget du conseil municipal quant à l'imputation de certaines dépenses totalisant 41,3 M\$. En 2006, ces dépenses étaient présentées dans le budget du conseil d'agglomération. Ce changement résulte des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions à la suite de l'interprétation de certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)*. Ces ajustements viennent modifier les niveaux de budget en 2007 par rapport à 2006 pour plusieurs rubriques budgétaires.

Harmonisation de la présentation de l'information financière municipale

La présentation du budget de 2007 a été ajustée afin de répondre à deux modifications des règles comptables : le périmètre comptable et les avantages sociaux futurs. Ces modifications sont en accord avec les pratiques du ministère des Affaires municipales et des Régions qui a entrepris une démarche d'harmonisation des règles de présentation de l'information financière municipale en conformité avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Pour plus d'informations, veuillez consulter le texte *Harmonisation des règles comptables*, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

À la suite de ces modifications, une section intitulée « Budget consolidé » est introduite dans le document budgétaire de 2007. Les changements relatifs à la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont reflétés dans les différents tableaux de présentation de l'information budgétaire, lorsqu'ils sont pertinents, sous la rubrique *Montant à pouvoir pour avantages sociaux futurs*.

PRÉSENTATION DU BUDGET

Rappelons que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* confère à la Ville de Montréal le rôle de municipalité centrale au sein de l'agglomération. Ainsi, la Ville de Montréal assume à la fois la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal qui comprend les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal, laquelle se divise en 19 arrondissements;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la Ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements, également nommé ville résiduaire.

À ce titre, la Ville de Montréal a confectionné un seul budget pour 2007. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances décisionnelles qui en sont responsables.

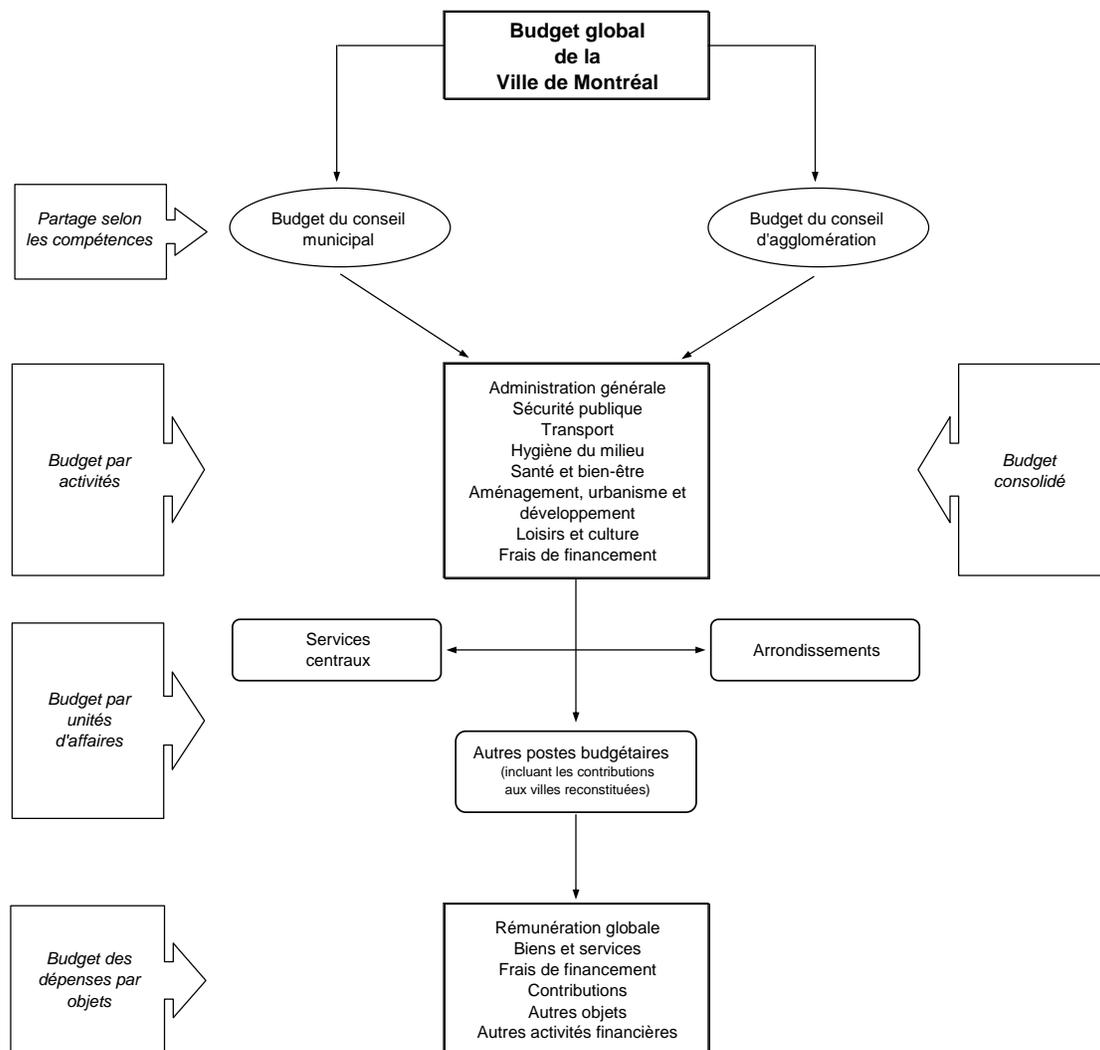
Plus spécifiquement, le budget 2007 de la Ville de Montréal est divisé en trois grandes sections avec leurs subdivisions :

1. **Le budget global** : ce budget comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi que le budget consolidé en fonction du périmètre comptable.
 - Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
 - Présenté selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire les budgets des arrondissements et des services centraux, de même que les autres postes budgétaires comprenant, entre autres, les dépenses financières.
 - Présenté selon les dépenses par objets, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
 - Présente également un sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2007-2009.
 - Présente le budget consolidé de la Ville et des organismes périmunicipaux pour les volets des compétences locales et d'agglomération.
2. **Le budget du conseil municipal** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal. Il inclut les budgets alloués aux conseils d'arrondissement pour exercer les compétences dont ils ont la responsabilité.
 - Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR.
 - Présente également le Programme triennal d'immobilisations 2007-2009.

3. **Le budget du conseil d'agglomération** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Présenté par activités financières, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR.
 - Présente également le Programme triennal d'immobilisations 2007-2009.

La figure 1 illustre la présentation du budget 2007 de la Ville de Montréal selon ses quatre sections, partagées selon les compétences et leurs subdivisions, par activités financières, par objets et selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget de la Ville de Montréal



Le partage du budget global

Le partage du budget global entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération s'effectue en fonction des compétences respectives à chacune de ces instances décisionnelles.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)* et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. Les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération, doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Ainsi, toutes les dépenses réalisées par la Ville de Montréal sont analysées et partagées entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal conformément aux dispositions de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que des dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le règlement sur le partage des dépenses mixtes adopté par le conseil d'agglomération.

Nous retrouvons, à l'annexe 5, une section qui présente une version détaillée de la répartition des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

BUDGET PAR ACTIVITÉS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET DE 2007

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire ainsi que la capacité de payer des contribuables ont guidé la préparation du budget de 2007, et ce, pour les revenus, les dépenses et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

À compter de cette année, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) demande aux municipalités d'harmoniser les règles de présentation de l'information financière municipale avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)¹.

Cette harmonisation nécessite la présentation, pour 2007, d'un budget consolidé de la Ville qui englobe l'ensemble des organismes inclus dans son périmètre comptable, dont le plus important est la Société de transport de Montréal (STM). L'harmonisation des normes touche également les avantages sociaux futurs, c'est-à-dire certains avantages complémentaires liés à la retraite, comme l'assurance-vie. Les sommes associées à ces avantages sont désormais affectées aux activités financières, à la ligne « montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs ». Ces nouvelles normes ont été retenues dans l'élaboration du budget de 2007.

Les conclusions à incidences budgétaires de la *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes* (RASOP) ont aussi été prises en compte dans la préparation du budget de 2007. Dans le respect de ces principes et de ces changements, les éléments relatifs aux revenus et aux dépenses ont été considérés.

Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée du rôle foncier de 2,4 milliards de dollars en 2007. Pour le budget du conseil municipal, cette croissance est de 2 milliards de dollars. Ces hypothèses s'appuient sur des observations historiques et sur l'anticipation de projets de construction.

Ont été également pris en compte les revenus liés au nouveau partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal et qui sera en vigueur pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, nous notons :

- la révision de la hausse des prévisions de revenus liés aux droits de mutation immobilière, en se basant sur l'hypothèse d'un marché immobilier dynamique;
- la poursuite de la stratégie sur l'amélioration du service de l'eau au moyen d'une taxe spéciale;
- la hausse de la tarification et l'élargissement des plages horaires des parcomètres, de même que la poursuite du programme de sécurité routière;
- le versement par le gouvernement du Québec des redevances prélevées sur l'élimination des matières résiduelles.

¹ Pour plus d'explications sur ces modifications, le lecteur peut consulter le *Cahier d'information complémentaire 2007*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien et l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des conclusions à incidences budgétaires de la *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP)*.

Lors de la préparation du budget, certaines hypothèses concernant les dépenses ont été retenues, comme une indexation de 2 % des dépenses générales et de 5 % des dépenses d'électricité.

Les dépenses intègrent une augmentation de la rémunération et des cotisations de l'employeur, laquelle repose sur les paramètres se retrouvant à l'intérieur des conventions collectives et des politiques de rémunération actuellement en vigueur. Divers autres éléments liés à la rémunération et ayant des impacts importants ont également été considérés. Il s'agit principalement de l'impact de la modification de la comptabilisation des dépenses relatives aux régimes de retraite, de la croissance des primes d'assurances et des coûts de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST). Le budget tient compte également des coûts relatifs à l'harmonisation des conditions de travail des employés.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2007, soit 505 M\$ à la charge des contribuables, ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 6 %. Un taux de 3,8 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 3,5 %, pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

Enfin, la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau compte parmi les éléments relatifs aux dépenses du budget et des crédits ont aussi été prévus pour la poursuite du plan d'action sur la propreté.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR PRINCIPAL ET TRÉSORIER

La *Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q., c. C-11.4 et la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci après : LCV) confèrent au trésorier de la Ville de Montréal la responsabilité de l'émission d'un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues.

En vertu de l'article 477.1 de la LCV, un règlement ou une résolution du conseil municipal qui autorise une dépense n'a d'effet que s'il est accompagné d'un certificat du trésorier, lequel indique que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

J'atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues pour le budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour le budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Coût total du service de la dette réparti comme suit :		
▪ Frais de financement	334 885,2	78 775,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	335 147,6	79 809,7
b) Pour les obligations découlant des lois et décisions qui ont été prises et qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	425 393,4	211 670,2
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	74 925,4	390 727,3
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	874 155,3	881 376,7

Le directeur principal et trésorier,



Robert Lamontagne

Le 29 novembre 2006

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses et des affectations. Les revenus sont présentés par catégories alors que les dépenses sont présentées par fonctions municipales. Les affectations représentent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice.

La présentation de certains postes budgétaires a été modifiée en 2007, notamment au chapitre des avantages sociaux futurs liés à la retraite, dont l'amortissement apparaît sous la rubrique « affectations ».

De plus, des modifications quant à la répartition des dépenses et des revenus entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération viennent modifier le niveau des dépenses pour différentes activités budgétaires. En effet, en conséquence de la recommandation du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), une somme de 44 288,1 \$ à la dépense et une autre de 2 984,3 \$ aux revenus, qui étaient présentées au budget de 2006 dans le budget du conseil d'agglomération, sont maintenant présentées au budget du conseil municipal. Afin de refléter cette modification pour l'année 2006, l'impact de cette recommandation est inscrit aux postes de revenus, sous la rubrique « ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 ».

La méthode de répartition des dépenses relatives aux dépenses mixtes d'administration générale entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération a également été revue pour la confection du budget de 2007. Cette modification, qui n'entraîne pas de variation quant au niveau global des budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération, a cependant pour effet de modifier le niveau de certains postes de dépenses par rapport au budget de 2006.

Étant donné que ces modifications ne peuvent être reconstituées pour l'exercice précédent, le budget original de 2006 n'a pas été redressé.

Mentionnons en terminant que les revenus et les dépenses destinés à l'amélioration du service de l'eau ont été présentés de façon distincte.

Tableau 2 État des activités financières - Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Budget global 2006	Budget du conseil municipal 2007	Budget du conseil d'agglomération 2007	Transactions à éliminer inter- entités 2007 ¹	Budget global 2007
Revenus					
Taxes	2 476 778,5	1 013 051,0	1 484 194,3	0,0	2 497 245,3
Paielements tenant lieu de taxes	234 646,5	102 367,5	141 175,9	0,0	243 543,4
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	(41 303,8)	41 303,8	0,0	-
Autres revenus de sources locales	625 959,4	549 291,6	204 258,9	(37 467,5)	716 083,0
Transferts	457 713,3	390 599,8	68 924,6	0,0	459 524,4
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(51 923,0)	(71 910,0)	(8 074,0)	0,0	(79 984,0)
Total des revenus	3 743 174,7	1 942 096,1	1 931 783,5	(37 467,5)	3 836 412,1
Dépenses de fonctionnement					
Administration générale	570 788,0	362 537,7	230 618,1	(33 973,3)	559 182,5
Sécurité publique	781 110,2	13 604,4	799 830,4	0,0	813 434,8
Transport	623 027,6	229 399,8	421 437,4	0,0	650 837,2
Hygiène du milieu	254 451,5	98 589,3	184 569,8	(3 452,7)	279 706,4
Santé et bien-être	129 096,1	89 230,6	37 574,1	0,0	126 804,7
Aménagement, urbanisme et développement	184 226,9	104 740,8	52 445,0	(41,5)	157 144,3
Loisirs et culture	413 322,4	342 522,5	71 069,6	0,0	413 592,1
Frais de financement	416 935,9	334 885,2	78 775,0	0,0	413 660,2
Total des dépenses de fonctionnement	3 372 958,6	1 575 510,3	1 876 319,4	(37 467,5)	3 414 362,2
Autres activités financières					
Remboursement de la dette à long terme	398 695,7	335 147,6	79 809,7	0,0	414 957,3
Autres transferts aux activités d'investissement	18 272,0	3 200,0	9 000,0	0,0	12 200,0
Total des autres activités financières	416 967,7	338 347,6	88 809,7	-	427 157,3
Total des dépenses	3 789 926,3	1 913 857,9	1 965 129,1	(37 467,5)	3 841 519,5
Surplus des activités financières avant affectations					
	(46 751,6)	28 238,2	(33 345,6)	-	(5 107,4)
Affectations					
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	55 577,9	21 153,3	31 936,3	0,0	53 089,6
Réserves financières et fonds réservés					
- virement de	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- (virement à)	(8 826,3)	0,0	0,0	0,0	-
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	(49 391,5)	1 409,3	0,0	(47 982,2)
	46 751,6	(28 238,2)	33 345,6	-	5 107,4
Surplus net	-	-	-	-	-
Revenus et dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau					
	Budget global 2006	Budget du conseil municipal 2007	Budget du conseil d'agglomération 2007	Transactions à éliminer inter- entités 2007 ¹	Budget global 2007
Revenus					
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	57 073,7	45 000,0	40 000,0	0,0	85 000,0
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	7 926,3	0,0	0,0	0,0	-
Total des revenus	65 000,0	45 000,0	40 000,0	-	85 000,0
Dépenses					
Dépenses financées par la contribution	65 000,0	45 000,0	30 000,0	0,0	75 000,0
Transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0
Total des dépenses	65 000,0	45 000,0	40 000,0	-	85 000,0
Surplus net	-	-	-	-	-
Budget total	3 854 926,3	1 958 857,9	2 005 129,1	(37 467,5)	3 926 519,5

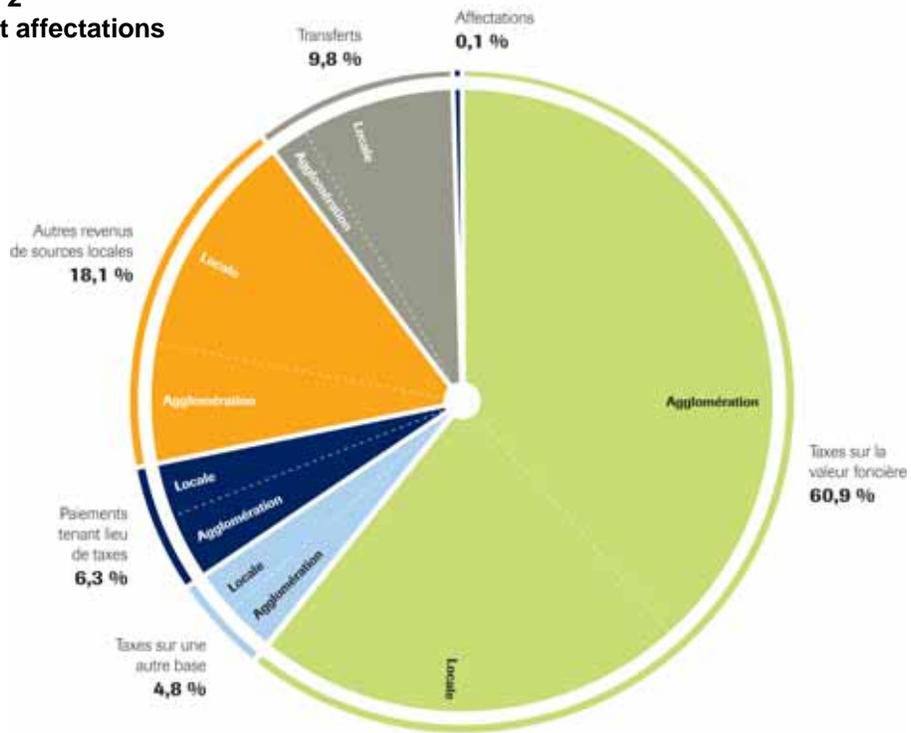
¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la consolidation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.

État des activités financières - Budget de la Ville de Montréal

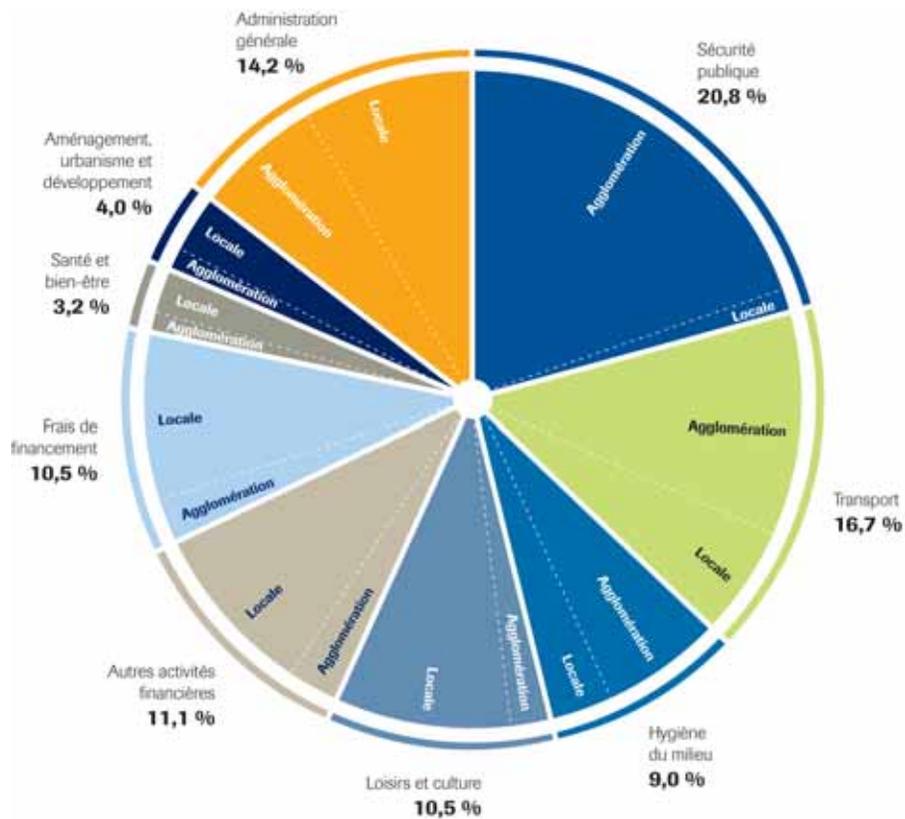
(en milliers de dollars)

	Budget global 2006	Budget global 2007	Écart %
Revenus			
Taxes	2 476 778,5	2 497 245,3	0,8
Paiements tenant lieu de taxes	234 646,5	243 543,4	3,8
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	0,0	-
Autres revenus de sources locales	625 959,4	716 083,0	14,4
Transferts	457 713,3	459 524,4	0,4
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(51 923,0)	(79 984,0)	54,0
Total des revenus	3 743 174,7	3 836 412,1	2,5
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	570 788,0	559 182,5	(2,0)
Sécurité publique	781 110,2	813 434,8	4,1
Transport	623 027,6	650 837,2	4,5
Hygiène du milieu	254 451,5	279 706,4	9,9
Santé et bien-être	129 096,1	126 804,7	(1,8)
Aménagement, urbanisme et développement	184 226,9	157 144,3	(14,7)
Loisirs et culture	413 322,4	413 592,1	0,1
Frais de financement	416 935,9	413 660,2	(0,8)
Total des dépenses de fonctionnement	3 372 958,6	3 414 362,2	1,2
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	398 695,7	414 957,3	4,1
Autres transferts aux activités d'investissement	18 272,0	12 200,0	(33,2)
Total des autres activités financières	416 967,7	427 157,3	2,4
Total des dépenses	3 789 926,3	3 841 519,5	1,4
Surplus des activités financières avant affectations	(46 751,6)	(5 107,4)	
Affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	55 577,9	53 089,6	
Réserves financières et fonds réservés			
- virement de	0,0	0,0	
- (virement à)	(8 826,3)	0,0	
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	(47 982,2)	
	46 751,6	5 107,4	
Surplus net	-	-	
Revenus et dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau			
	Budget global 2006	Budget global 2007	
Revenus			
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	57 073,7	85 000,0	
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	7 926,3	0,0	
Total des revenus	65 000,0	85 000,0	
Dépenses			
Dépenses financées par la contribution	65 000,0	75 000,0	
Transfert aux activités d'investissement	0,0	10 000,0	
Total des dépenses	65 000,0	85 000,0	
Surplus net	-	-	
Budget total	3 854 926,3	3 926 519,5	1,86

Graphique 2
Revenus et affectations



Graphique 3
Dépenses par fonctions



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2007

Cette section présente l'état des activités financières du budget global 2007 de la Ville de Montréal, budget municipal et d'agglomération confondus ainsi que les revenus et les dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau.

Le budget 2007 prend en compte les recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des régions. À cet égard, les activités relatives au centre-ville définies au Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), ont été transférées du volet « agglomération » vers le volet « municipal ». De plus, à compter de cette année, le ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR) demande aux municipalités d'harmoniser les règles de présentation de l'information financières municipale avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)¹.

Cette harmonisation nécessite en 2007 la présentation d'un budget consolidé de la Ville qui englobe l'ensemble des organismes inclus dans son périmètre comptable, dont le plus important est la Société de transport de Montréal (STM).

L'harmonisation des normes touche également les avantages sociaux futurs, c'est-à-dire certains avantages complémentaires liés à la retraite telle que l'assurance vie. Les sommes associées à ces avantages sont désormais affectées aux activités financières à la ligne « montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs ».

Les dépenses au budget 2007 s'établissent à 3 841,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport au budget 2006. Les dépenses destinées à l'amélioration du service de l'eau, en hausse de 30,8 % par rapport à 2006, atteignent 85 M\$. Le budget total de 2007 de la Ville de Montréal s'élève donc à 3 926,5 M\$, une progression de 71,6 M\$ ou 1,86 % par rapport au budget de 2006. Cette progression est inférieure à l'inflation prévue à 2 %. Le budget des arrondissements s'élève à 870,1 M\$, en hausse de 3,2 %, alors que celui des services centraux se chiffre à 1 857,2 M\$, en hausse de 1,5 %.

Dépenses

La faible progression du budget de 2007 est la conséquence de la mise en place par l'administration de diverses mesures afin de permettre à la Ville de rencontrer ses obligations financières. Parmi celles-ci notons l'exercice mené depuis le printemps dernier nommé *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes* (RASOP), la stratégie de contraintes imposées aux unités d'affaires afin de limiter la croissance et le gel de plusieurs contributions à des organismes. L'application de ces mesures a permis de contenir la hausse des dépenses à 71,6 M\$.

Les économies générées par les mesures ci-dessus et l'augmentation des crédits a permis de couvrir les augmentations de coûts liées aux obligations contractuelles de la Ville, tels que les hausses salariales prévues aux conventions collectives actuellement en vigueur, les contrats de collecte et de transport des déchets et les hausses de tarifs des utilités publiques liées à l'énergie.

¹ Pour plus d'explications sur ces modifications le lecteur peut se référer au *Cahier d'information complémentaire 2007*, disponible dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Au chapitre des dépenses par fonctions, notons les faits suivants :

- la diminution des dépenses d'administration générale de 2,0 % s'explique, entre autres, par la baisse du poste des dépenses générales d'administration ainsi que par la modification de la méthode de comptabilisation des avantages sociaux futurs liés à la retraite, qui sont maintenant présentées dans les affectations à la ligne « montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs ».
- les dépenses de sécurité publique enregistrent une hausse de 4,1 % en raison principalement d'une augmentation des coûts des avantages sociaux (régimes de retraite et assurances collectives) au Service de la sécurité incendie, ainsi que de divers ajustements au Service de police, liés à la rémunération des cadres policiers, à la progression dans les échelles salariales des policiers et à la reprise des contributions au régime de retraite.
- la fonction transport affiche une augmentation de dépenses de 4,5 % qui s'explique essentiellement par les crédits consacrés à la majoration des contrats pour l'enlèvement de la neige (4,4 M\$), au marquage et à la signalisation (1,2 M\$) et aux travaux de réfection routière (5,3 M\$). La hausse des coûts de carburant, d'abrasif et de rémunération contribue également à cette hausse.
- les crédits alloués à la fonction hygiène du milieu sont en hausse de 9,9 %. L'indexation et les renouvellements des contrats de cueillette et transport des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs expliquent l'essentiel de cette hausse. Des crédits ont également été accordés pour la valorisation des matières résiduelles recyclables et la mise à niveau des services de collecte et de transport pour les immeubles de 9 logements et plus.
- une somme de 11 M\$ relative à l'imposition par le gouvernement du Québec d'une redevance pour l'élimination des matières résiduelles contribue également à la hausse des crédits de cette fonction. Il est à noter que le produit de cette redevance est ensuite redistribué aux municipalités sur la base de divers critères et rapporte à la Ville de Montréal en 2007 la somme de 14 M\$.
- la réduction de 1,8 % des crédits de la fonction santé et bien-être s'explique par une réduction des dépenses de l'ordre de 2,8 M\$ à la sécurité du revenu suite à la baisse de clientèle.
- la fonction aménagement, urbanisme et développement affiche une baisse de 14,7 %. Cette chute des dépenses s'explique principalement par une diminution de 28,2 M\$ au chapitre des dépenses associées aux programmes de subventions dans le domaine de l'habitation et du développement économique.
- l'augmentation des crédits à la fonction loisirs et culture s'explique principalement par l'augmentation des heures d'ouvertures et l'accessibilité gratuite aux bibliothèques.
- les frais de financement affichent une diminution de 0,8 %, une diminution attribuable, entre autres, aux refinancements effectués à des taux d'intérêt plus faibles.

Autres activités financières

Les dépenses inscrites à cette rubrique sont principalement composées des crédits affectés au remboursement de la dette à long terme et sont en croissance de 2,4 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- le remboursement accéléré de la dette conformément aux dispositions de la politique de la gestion de la dette;
- une hausse du coût de la dette relativement au dossier du refinancement du déficit actuariel initial;
- le coût de la dette émise aux fins de dépenses en immobilisations a augmenté principalement parce que le montant des dettes échues est moins élevé que le niveau d'emprunt contracté.

REVENUS

Taxes

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 2 497 245,3 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières imposables qui permet de générer des revenus de 51 M\$;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'imposer de nouvelles compensations relatives aux services, pour un montant totalisant 14,2 M\$;
- la non matérialisation d'un montant de 20 M\$ à titre de nouvelles sources de revenus qui étaient escomptées en 2006.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 82 666,1 \$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle de 19,6 M\$ en 2007, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Paiements tenant lieu de taxes

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 243 543,4 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières compensables qui permet de générer des revenus additionnels de 2,1 M\$;
- des revenus additionnels de 3,7 M\$ prévus à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 2 333,9 \$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle de 0,4 M\$ en 2007, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Autres revenus

Concernant les revenus de sources locales, on note au budget de 2007 une hausse de ceux-ci de l'ordre de 90 M\$. Les principaux postes expliquant cette hausse sont les suivants :

- les revenus d'amendes et pénalités augmentent d'une somme de 39,3 M\$;
- l'ajustement de la tarification des parcomètres ainsi que la prolongation des plages horaires pour un montant de 20 M\$;
- la bonne performance du marché immobilier qui permet d'anticiper une hausse des revenus des droits de mutation immobilière d'un montant de 12,2 M\$;
- une hausse générale des différents tarifs en arrondissement pour un montant d'environ 4,2 M\$;
- des intérêts sur les fonds d'amortissement, les arriérés de taxes et sur l'encaisse sont en hausse de 10,2 M\$.

LE FONDS DE L'EAU :
UNE GESTION PUBLIQUE
RESPONSABLE

LE FONDS DE L'EAU : UNE GESTION PUBLIQUE RESPONSABLE

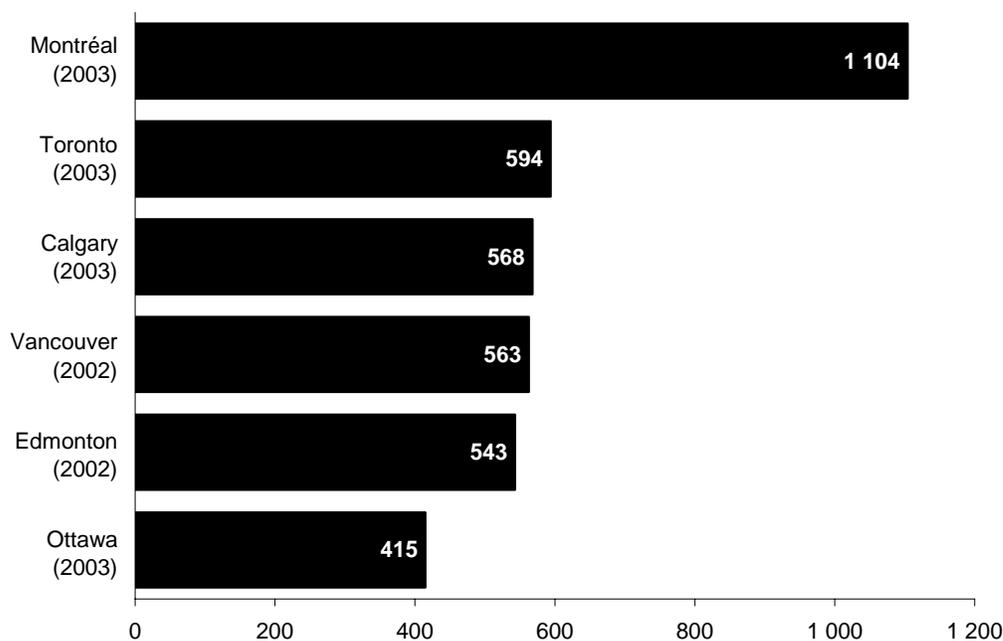
Historique de la démarche

Au printemps de 2002, l'administration municipale s'engageait publiquement dans la mise en chantier de l'un des plus grands projets de son histoire, celui de la gestion propre et efficace de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Graphique 4

Production d'eau par personne

(en litres / jour)



Source : Données incluses dans les études commandées en 2002, par la Ville de Montréal, pour l'analyse des services d'eau.

La production d'eau potable par personne à Montréal atteint près du double de la production des autres villes canadiennes (graphique 4). Deux grandes études, portant sur le portrait technique des infrastructures de l'eau et sur le portrait financier de la gestion publique de l'eau, furent réalisées. Ces études ont permis de déterminer les efforts nécessaires à consentir pour corriger l'état de la situation, c'est à dire :

- remettre en état et bien entretenir les éléments de l'actif de l'eau dont la valeur atteint 16 milliards de dollars;
- respecter les normes du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

De façon plus précise, les études ont démontré qu'il est nécessaire d'investir massivement afin, notamment, de réhabiliter et de remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout ayant atteint leur durée de vie utile et de mettre à niveau et aux normes les usines de production d'eau potable. Elles ont aussi démontré, pour éviter que la situation se répète, qu'il est nécessaire d'augmenter les budgets de fonctionnement pour atteindre un niveau adéquat d'entretien et de fiabilité des infrastructures.

Une planification pour la réparation ou le remplacement immédiat de sections supplémentaires du réseau est également préconisée selon les études puisque 33 % des conduites d'eau et que 3 % du réseau d'égout ont déjà atteint la fin de leur durée de vie. Par-dessus tout, l'établissement d'une vision plus globale est recommandé par les études de la gestion des eaux sur l'île, y compris des normes et des programmes universels ainsi que des outils de gestion technique et financière.

Du point de vue financier et sur une période de 20 ans, les résultats de ces études s'expriment de la façon suivante.

- **Besoins financiers totaux (fonctionnement et investissement) 10 G\$**
 - Besoins actuels***
 - Dépenses de fonctionnement 4,1 G\$
 - Service de la dette passée 1,0 G\$
 - Besoins additionnels***
 - Dépenses d'investissements futurs 4,0 G\$
 - Dépenses de fonctionnement additionnelles :
 - associées aux investissements futurs 0,5 G\$
 - associées au déficit d'entretien standard 0,4 G\$
- **Les ressources financières actuelles 6 G\$**
- **DÉFICIT DE FINANCEMENT 4 G\$**

Afin de pouvoir réhabiliter les infrastructures reliées à l'eau et financer une partie du déficit de financement de 4 G\$, la Ville de Montréal a décidé de demander une contribution de 25 M\$ pour 2004 et de 20 M\$ de plus annuellement, jusqu'en 2013, destinée spécifiquement à l'amélioration du service de l'eau : le *Fonds de l'eau*.

Le Fonds de l'eau

Ce fonds sert à lancer et à coordonner un programme à long terme de réhabilitation des infrastructures et de restructuration des services de l'eau sur l'île. Une part de ces ajouts proviendra des contribuables de l'île, notamment des contribuables non résidentiels (industries, commerces et institutions) en vertu d'une tarification proportionnelle à leur consommation. En termes concrets, en 2004, les contributions initiales additionnelles imposées aux contribuables montréalais étaient de 0,01 \$ par 100 \$ d'évaluation au secteur résidentiel, de 0,04 \$, au secteur non résidentiel et de 0,18 \$, pour chaque mètre cube excédant 100 000 m³ pour les industries grandes consommatrices d'eau potable. Depuis 2004, les contributions progressent annuellement. Ces montants, destinés au *Fonds de l'eau*, sont clairement inscrits sur les comptes de taxes comme contribution spéciale à l'amélioration du service de l'eau. Au terme d'une progression échelonnée sur 10 ans, donc en 2013, le *Fonds de l'eau* disposera des 200 M\$ nécessaires au redressement du service de l'eau. Parallèlement, l'ensemble des autres sommes actuellement consacrées au service de l'eau dans son ensemble sera incorporé à ce fonds.

Aussi, pour éviter que l'écart entre les ressources annuelles croissantes du *Fonds de l'eau* et les besoins annuels réels et constants de 200 M\$ par année ne se traduisent en endettement pour la Ville au détriment des générations futures, cet écart devra être comblé par les divers **programmes conjoints impliquant les gouvernements supérieurs**. De cette manière, l'atteinte en 2013 du niveau de 200 \$ millions de ressources financières dans le *Fonds de l'eau* marquera pour la Ville le début d'une situation permanente d'autofinancement de sa gestion de l'eau.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR 20 ANS

Contributions additionnelles à l'amélioration du service de l'eau		Subventions gouvernementales		
		programmes	annoncées	attendues
2004	25 M\$	Divers complétés	49 M\$	
2005	45 M\$	SOFIL (2005-2009)	254 M\$	
2006	65 M\$	FCIS (2008-2012)	117 M\$	
2007	85 M\$	FIMR (2008-2012)	34 M\$	
2008	105 M\$			
2009	125 M\$	SOFIL (2010-2014)		500 M\$
2010	145 M\$			
2011	165 M\$		0,5 G\$	0,5 G\$
2012	185 M\$			
2013	200 M\$			
Total partiel	1,1 G\$		1,0 G\$	
2014-2023	2,0 G\$	Auto-financement		
Total partiel	3,1 G\$			
TOTAL DU FINANCEMENT			4,1 G\$	

La nouvelle gestion de l'eau

Sur un horizon de 20 ans, la Ville de Montréal souhaite réhabiliter ou remplacer 3 000 km de conduites d'aqueduc sur un réseau totalisant 5 200 km, mettre aux normes et à niveau les usines de production d'eau potable et les réservoirs, éliminer les surverses d'eaux usées non traitées en construisant des ouvrages de rétention, éliminer les raccordements croisés et développer un procédé de désinfection des eaux usées.

Cet important chantier, qui doit se faire sans compromettre les activités courantes d'exploitation et d'entretien, ne peut se réaliser sans la mise en place d'une structure organisationnelle efficace réservée à la gestion de l'eau.

Par conséquent, la nouvelle organisation de l'eau créée en 2004 comporte différents volets : la production de l'eau potable, la gestion stratégique des réseaux d'eau avec les arrondissements, la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que trois grands projets : la mise à niveau des usines de production d'eau potable, le plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de compteurs dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels.

LE PORTRAIT FINANCIER DE L'EAU EN 2007

Une amélioration continue de la gestion de l'eau

En 2007, le budget global de l'eau s'élève à 298,6 M\$, soit une augmentation de 28,9 M\$ par rapport à 2006. Ce montant englobe toutes les dépenses reliées à l'eau, dont 8,9 M\$ provenant de la taxe foncière générale et 20 M\$ provenant de la contribution annuelle du Fonds de l'eau.

Afin de financer ces nouvelles interventions, l'administration municipale continue donc en 2007 de prélever une contribution additionnelle de 20 M\$ destinée à l'amélioration du service de l'eau et conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003. Cette année, la contribution globale s'élève à 85 M\$.

Augmentation de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau

AGGLOMÉRATION

Production de l'eau potable

Réparation des bris de conduites principales	1,5 M\$		3,0 M\$
Augmentation de l'entretien et des réparations des usines	1,5 M\$		

Épuration des eaux usées

Augmentation de l'entretien et des réparations des réseaux	1,0 M\$		2,5 M\$
Augmentation de l'entretien et des réparations à la station	1,5 M\$		

Autres projets

Problématique du plomb	0,2 M\$		
Réparation au réservoir McTavish	0,5 M\$		
Chaire en eau potable (Polytechnique)	0,3 M\$		
Auscultation des conduites principales	0,5 M\$		1,5 M\$

Réserve pour imprévus (travaux majeurs) 3,0 M\$

Païement comptant des investissements 10,0 M\$

TOTAL 20,0 M\$

À la lumière des priorités d'intervention de la Ville de Montréal pour 2007, la contribution globale destinée à l'amélioration du service de l'eau est prélevée à hauteur de 40 M\$ pour l'agglomération et de 45 M\$ au niveau local. Telle qu'elle est illustrée et détaillée au tableau qui précède, la contribution additionnelle de 20 M\$ pour 2007 est affectée aux interventions qui relèvent de l'agglomération.

Rappelons que, conformément à l'encadrement légal actuel, les sommes prélevées au moyen de la contribution d'agglomération pour l'amélioration du service de l'eau serviront uniquement au financement de dépenses destinées à améliorer les techniques et les méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et réparer les infrastructures de l'eau.

L'apport global des contribuables résidentiels à la contribution pour l'amélioration du service de l'eau s'élève à 34,5 M\$. Pour les immeubles résidentiels, le taux d'agglomération est de 0,0204 \$ par 100 \$ d'évaluation alors que le taux local est de 0,0208 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Pour les contribuables non résidentiels, la contribution globale pour l'amélioration du service de l'eau s'élève à 50,5 M\$, dont 10,7 M\$ proviennent des grands consommateurs d'eau. Pour l'agglomération, le taux applicable aux immeubles non résidentiels est de 0,0665 \$ par 100 \$ d'évaluation. À l'échelle locale, les immeubles non résidentiels sont soumis à un taux de 0,0731 \$ par 100 \$ d'évaluation de même qu'à un tarif de 0,51 \$ du mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m³.

Financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable

Conformément au *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), ci-après appelé Décret, les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées sont partagés entre ces dernières en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune d'entre elles. Sur le territoire de Montréal, ces mêmes coûts relatifs à l'alimentation en eau sont également établis en fonction de la consommation réelle de la ville de Montréal, mais sont financés à même les taux de la taxe foncière générale d'agglomération imposée aux contribuables montréalais. Ce mode de financement des coûts d'alimentation en eau potable à l'échelle de l'agglomération a pour effet de diminuer les taux des municipalités reconstituées par rapport à ceux de la Ville de Montréal.

État prévisionnel des revenus et des dépenses

Le tableau 3 présente l'état prévisionnel de l'ensemble des revenus et des dépenses du budget d'exploitation de la gestion de l'eau ainsi que le niveau des investissements qui seront consentis pour l'amélioration des infrastructures de l'eau.

Tableau 3
État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau
pour l'exercice 2007

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Budget global
REVENUS			
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	45 000,0	40 000,0	85 000,0
Arrondissements	346,8	0,0	346,8
Service des infrastructures, transport et environnement	1 614,5	1 493,9	3 108,4
Tarifification à la consommation - eau potable - villes reconstituées	-	3 693,7	3 693,7
Montant en provenance des taxes foncières, locatives et autres revenus	61 169,9	145 314,5	206 484,4
Total des revenus	108 131,2	190 502,1	298 633,3
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET COÛT DE LA DETTE			
Dépenses de fonctionnement			
Arrondissements	43 462,5	0,0	43 462,5
Service des infrastructures, transport et environnement	17 334,7	138 253,1	155 587,8
Total partiel des dépenses de fonctionnement	60 797,2	138 253,1	199 050,3
Coût de la dette¹	47 334,0	42 249,0	89 583,0
Transfert aux activités d'investissement			
Investissements payés au comptant	0,0	10 000,0	10 000,0
Total des dépenses	108 131,2	190 502,1	298 633,3
Surplus net de l'exercice 2007	-	-	-
Investissements prévus et sources de financement pour l'exercice 2007			
Investissements prévus			
Réseau d'aqueduc et d'égout	68 211,0	35 295,0	103 506,0
Purification et traitement de l'eau potable	0,0	17 834,0	17 834,0
Usines et bassins d'épuration	0,0	6 707,0	6 707,0
Autres catégories d'actifs	0,0	3 483,0	3 483,0
Total des investissements	68 211,0	63 319,0	131 530,0
Sources de financement			
Transferts conditionnels (subventions gouvernementales au comptant)	(65 606,0)	(1 223,0)	(66 829,0)
Emprunts subventionnés	(339,0)	(2 666,0)	(3 005,0)
Dépenses payées au comptant	0,0	(10 000,0)	(10 000,0)
Emprunt à la charge des contribuables	2 266,0	49 430,0	51 696,0

¹ Le coût de la dette est calculé notamment en incluant les subventions relatives aux immobilisations, les frais de financement et le remboursement de la dette à long terme.

Pour l'exercice financier 2007, le budget du conseil d'agglomération relatif à l'alimentation en eau potable, tel que le prévoit le Décret, est de 46,4 M\$. De ce montant, 3,7 M\$ sont tarifés aux municipalités reconstituées en fonction des consommations estimées, et le taux provisoire est établi à 0,0887 \$ du mètre cube d'eau consommée.

Le tableau 5 présente en détail, pour le budget du conseil d'agglomération, le coût réel relatif à l'alimentation en eau potable tel que le définit le Décret, les autres coûts relatifs à la gestion de l'activité eau et égout ainsi que les différentes sources de financement qui s'appliquent à ces dépenses. On comprendra que le coût de la dette ne peut faire partie du coût réel relatif à l'alimentation en eau potable tel que le définit le Décret puisque, d'une part, les dettes antérieures à 2002 sont réparties conformément aux articles 44 et 47 du Décret et, par conséquent, ne peuvent être incluses dans le budget d'agglomération. D'autre part, les dettes relatives à l'alimentation en eau potable contractées depuis 2002 concernent l'ensemble de l'agglomération et doivent être financées par l'ensemble des contribuables de l'agglomération au moyen d'une taxe spéciale ou d'une taxe foncière générale. Par ailleurs, le tableau 4 présente en détail les autres dépenses qui nécessitent d'être exclues du coût réel relatif à l'alimentation en eau potable puisque ces dernières peuvent être financées par une taxe spéciale d'amélioration.

Tableau 4
Dépenses pouvant être financées par une taxe spéciale d'amélioration
(en milliers de dollars)

Projets	
Bureau de projet	524,5
Projet ICI	2 849,9
Mise à niveau – usines de production d'eau potable	1 000,0
Plan d'intervention – réseau d'aqueduc	3 242,1
Numérisation – réseau d'aqueduc	864,7
	8 481,2
Eau potable	
Équipe de vannes	3 737,1
Réparation supplémentaire des usines	1 500,0
Réparation des bris de conduites principales	1 500,0
Réparation – réservoir McTavish	500,0
Dossier du plomb	250,0
Chaire en eau potable	300,0
Diagnostic – réseaux conduites principales (auscultation)	484,2
	8 271,3
Réserve – travaux majeurs et imprévus (eau potable)	3 000,0
Développement de la gestion de l'eau	1 732,9
Total	21 485,4

Tableau 5
Budget d'agglomération 2007
Dépenses de l'eau, coûts réels de l'eau et sources de financement

(en milliers de dollars)

	Coûts réels relatifs à l'alimentation en eau selon le Décret (partagés selon la consommation réelle)	Autres coûts relatifs à la gestion de l'eau (financés par l'ensemble des contribuables)	Total
DÉPENSES			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	46 938,7	-	46 938,7
Réseau de distribution de l'eau potable	20 984,9	-	20 984,9
Traitement des eaux usées	-	60 000,2	60 000,2
Réseaux d'égout	-	10 329,3	10 329,3
Sous-total	67 923,6	70 329,5	138 253,1
Dépenses pouvant être financées par une taxe spéciale d'amélioration	(21 485,4)	21 485,4	-
Investissements payés au comptant	-	10 000,0	10 000,0
Coût de la dette ¹	-	42 249,0	42 249,0
Total des dépenses	46 438,2	144 063,9	190 502,1
SOURCES DE FINANCEMENT			
Tarifification - selon la consommation - villes reconstituées	3 693,7	-	3 693,7
Taxes foncières - selon la consommation - Montréal seulement	42 744,5	-	42 744,5
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	-	40 000,0	40 000,0
Montant en provenance des taxes foncières, locatives et autres revenus	-	104 063,9	104 063,9
Total des sources de financement	46 438,2	144 063,9	190 502,1

1. Le coût de la dette est calculé notamment en incluant les subventions relatives aux immobilisations, les frais de financement et le remboursement de la dette à long terme.

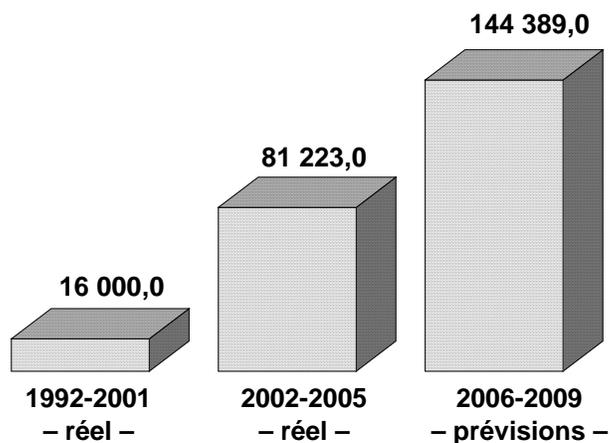
Les principales réalisations depuis 2002

Dès 2002, avec l'aide des programmes gouvernementaux en place, la Ville a entrepris de s'attaquer rapidement au déficit d'investissements dans les infrastructures de l'eau. Alors que l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal ont réalisé des travaux de 16 M\$ en moyenne par année, pendant les 10 années comprises entre 1992 et 2001, la Ville de Montréal en aura réalisé près de cinq fois plus, soit pour plus de 300 M\$, de 2002 à 2005, pour une moyenne annuelle de 81,2 M\$. À l'aide des nouveaux programmes de subventions et de la contribution additionnelle destinée à l'amélioration du service de l'eau, ce montant atteindra près de 144,4 M\$ par année en moyenne pour la période 2006-2009. En l'espace de quelques années seulement, le niveau des investissements consentis dans les infrastructures de l'eau aura presque décuplé.

Graphique 5

Bilan des investissements totaux (moyenne annuelle)

(en milliers de dollars)



	1992-2001 – réel –	2002-2005 – réel –	2006-2009 – prévisions –
Production de l'eau potable	2 470,0	16 187,0	50 517,7
Traitement des eaux usées	1 030,0	21 715,5	16 706,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout	12 500,0	43 320,5	77 165,3
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	16 000,0	81 223,0	144 389,0

Les réalisations de 2006 et les priorités de 2007

Les pages suivantes présentent succinctement les principales réalisations de 2006 de même que les priorités d'intervention en 2007 de la gestion de l'eau pour chacun des grands secteurs d'activité.

Production de l'eau potable

Réalisations de 2006

- Poursuite du nouveau programme d'entretien et de réparation des 1 900 vannes du réseau principal d'aqueduc avec, pour objectif, le développement d'un programme d'entretien régulier afin d'assurer un niveau de fiabilité acceptable.
- Bilan des investissements de 2006 : 26,9 M\$ dans les conduites principales et 9,6 M\$ dans les usines de production.

Priorités de 2007

- Plan directeur de l'alimentation en eau potable : établir les besoins de renforcement et de bouclage du réseau des conduites principales, optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et établir les interventions prioritaires et les échéanciers.
- Mise en place d'une équipe pour le suivi et l'optimisation de la distribution d'eau : compléter les études visant la sectorisation du réseau et mettre en place les premiers équipements de mesure et de contrôle qui permettront, à terme, de connaître la consommation d'eau en temps réel dans 600 à 800 secteurs du réseau d'aqueduc, et d'en réduire la consommation.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 50,5 M\$.
- Investissements prévus en 2007 : 21,4 M\$ pour les conduites principales et les réservoirs et 18,9 M\$ pour les usines de production d'eau potable.

Gestion stratégique des réseaux d'eau

Réalisations de 2006

- Démarrage de 95 nouveaux projets de réfection, pour un total de 66,6 M\$. De ce nombre, 46 sont des projets de réhabilitation, selon une stratégie d'implantation des meilleures pratiques et de développement durable. De plus, neuf projets pilotes d'entretien standard visant à augmenter la fiabilité des réseaux d'aqueduc et d'égout ont été entrepris à ce jour, de concert avec les arrondissements.
- En 2006, une équipe d'inspecteurs a été mise à pied d'œuvre pour vérifier les consommations illicites dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) de Montréal.
- Bilan des investissements de 2006 : 50,0 M\$ dans les conduites secondaires de l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. De plus, 19 autres projets, pour un montant de 10,3 M\$, sont en cours d'approbation.

Priorités de 2007

- Réhabiliter et augmenter la fiabilité des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 14,6 M\$, dont 9,2 M\$ pour des travaux majeurs et imprévus.
- Investissements prévus en 2007 : les travaux de renouvellement des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements atteindront 73,7 M\$, incluant 5,5 M\$ pour le centre-ville.

Collecte et traitement des eaux usées

Réalisations de 2006

- Budget de fonctionnement : malgré un débit moyen des eaux usées traitées plus élevé de 8,5 % que celui prévu au budget original, réduction des coûts d'énergie et de produits chimiques se traduisant par un coût de traitement au mètre cube nettement en baisse (au 31 août 2006, réel : 0,0216 \$/m³; budget : 0,0257 \$/m³, soit une économie budgétaire de 800,0 \$).
- Protection de l'actif : priorisation des investissements à la station d'épuration des eaux usées dans le but de freiner la croissance des dépenses d'entretien, d'assurer la fiabilité des équipements et la continuité des activités et de suivre l'évolution des différentes réglementations.
- Projets majeurs : réalisation d'essais pilotes additionnels sur deux technologies de désinfection des eaux usées afin de valider la technologie optimale sur le plan environnemental et au meilleur coût pour les contribuables.
- Bilan des investissements de 2006 : 13,4 M\$ pour le réseau des collecteurs et les bassins de rétention et 9,3 M\$ pour la station d'épuration et les intercepteurs.

Priorités de 2007

- Gestion des collecteurs : dans les limites des enveloppes budgétaires autorisées et après avoir validé les différentes sources de financement, réaliser les projets prioritaires de nouveaux collecteurs et la mise à niveau du réseau par la réfection et l'ajout de bassins de rétention.
- Protection de l'actif : poursuivre le programme d'investissements dans les équipements de la station d'épuration des eaux usées en fonction des urgences et des besoins prioritaires.
- Projets majeurs : poursuivre la démarche relative à la mise en place d'un système de désinfection des eaux usées du territoire et de l'analyse en continu des émissions atmosphériques, et finaliser l'optimisation du processus de déshydratation des boues.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 62,5 M\$.
- Investissements prévus en 2007 : 6,6 M\$ pour le réseau des collecteurs et les bassins de rétention et 9,1 M\$ pour la station d'épuration et les intercepteurs.

Les trois grands projets

1. Mise à niveau des usines

Réalisations de 2006

- Achèvement des études préparatoires pour chacune des usines.
- Transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) des rapports de conformité pour les usines de Sainte-Anne-de-Bellevue, Dorval et Pointe-Claire. Celui pour l'usine de Lachine devrait être complété en fin d'année. Dans le cas de l'usine Charles-J. Des Bailleurs, le rapport d'étape a été déposé à la fin du mois d'octobre. Pour l'usine Atwater, il sera déposé à la fin du mois de novembre et celui pour l'usine de Pierrefonds, avant la fin de l'année 2006.
- Mise en place du destructeur d'ozone à l'usine de Pierrefonds, d'une plate-forme d'accès à la prise d'eau de l'usine de Lachine, et rénovation des fonds de filtres dans les galeries 2 et 7 de l'usine Atwater.

Priorités de 2007

- Finaliser le choix des filières de traitement avec le MDDEP.
- Finaliser le protocole d'entente pour le FCIS avec les gouvernements fédéral et provincial.
- Amorcer les plans et devis selon les filières de traitement retenues.
- Réfection des installations d'ozonisation, à l'usine Charles-J. Des Bailleurs.
- Remplacement des robinets des filtres, à l'usine Charles-J. Des Bailleurs.
- Modification du système de démarrage des pompes basse pression, à l'usine Atwater.
- Ajout d'un dégrilleur à l'usine de Lachine.
- Début de la construction d'une nouvelle réserve d'eau potable, à Pierrefonds.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 1 M\$.

2. Plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égout

Réalisations de 2006

- Production en format numérique des plans d'archives (plans tels que construits des réseaux, plans d'index et plans clés).
- Diffusion des plans d'archives au moyen du Navigateur urbain.
- Programme d'auscultation et diagnostic des conduites, en lien avec les programmes de réfection routière locaux et artériels et les urgences connues.

Priorités de 2007

- Compléter l'inventaire des réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Mettre en place de la base de données en cours.
- Implanter les technologies de l'information pour exploiter les données descriptives et géographiques (système d'information géographique).
- Compléter quelques plans pilotes d'intervention en arrondissement.
- Compléter la numérisation des réseaux.
- Accorder à différents fournisseurs des mandats innovateurs de services professionnels d'auscultation des réseaux sur plusieurs années.
- Préparer des plans d'intervention partiels dans les villes liées.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 6,5 M\$.

3. Installation de compteurs dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)

Ce projet consiste à la mise en place d'une stratégie d'implantation d'environ 30 000 compteurs dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels de l'agglomération afin d'établir un bilan de la consommation de l'eau et de mettre en place une stratégie de tarification plus équitable pour l'ensemble des usagers.

Réalisations de 2006

- Étude préliminaire des besoins et examen des normes et des meilleures pratiques dans le domaine.
- Réalisation de l'appel de qualification en vue de sélectionner des firmes spécialisées dans les activités visées par le projet ICI, soit la mesure de la consommation d'eau par les ICI ainsi que le suivi et l'optimisation des débits mis en distribution.
- Installation de 200 compteurs – projet pilote.

Priorités de 2007

- Lancer un appel de propositions auprès des firmes qualifiées.
- Achever l'installation des 200 compteurs (projet pilote) et élaborer une grille de consommation.
- Commencer l'installation des compteurs pour l'ensemble du parc des ICI.
- Budget de fonctionnement de 2007 : 2,8 M\$.

BUDGET
PAR UNITÉS
D'AFFAIRES

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Ville de Montréal, en vertu de certaines dispositions législatives contenues dans la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* – projet de loi 170 adopté en décembre 2000 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 – possède une structure organisationnelle constituée, à la base, d'arrondissements. Ceux-ci détiennent certains pouvoirs et reçoivent une enveloppe budgétaire qui leur est propre.

La Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal et le Chantier sur la réorganisation municipale

La nouvelle Ville de Montréal a vu le jour le 1^{er} janvier 2002, et le Comité de transition de Montréal en a élaboré la première structure organisationnelle. Par la suite, l'adoption du projet de loi 33, qui devient alors la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal*, a permis à l'administration municipale d'amender la charte de façon à préciser davantage le partage des compétences entre les arrondissements et les services centraux. De plus, le Chantier sur la réorganisation municipale, issu de plusieurs consultations, a instauré un nouveau modèle de gouvernance et établi une nouvelle structure organisationnelle qui a permis, entre autres, d'accroître l'autonomie des arrondissements.

La Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités

Cette loi a permis à 15 anciennes municipalités d'enclencher un processus de démembrement, à la suite des résultats des référendums qui ont été tenus sur la reconstitution des anciennes municipalités.

Un comité de transition a été mis en place par le gouvernement du Québec pour faciliter la reconstitution de ces municipalités. Depuis le 1^{er} janvier 2006, toutes les municipalités de l'île de Montréal, soit Montréal et les 15 villes reconstituées, sont liées par un conseil d'agglomération.

Les arrondissements

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services directs à la population dans divers domaines, notamment l'hygiène du milieu, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, les services de proximité leurs sont dévolus par le conseil municipal. Les services d'agglomération qu'ils fournissent leurs sont subdélégués par la Ville de Montréal qui les a elle-même reçus, par voie de délégation, du conseil d'agglomération.

Les services centraux

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité exécutif. L'organisation administrative, qui relève du comité exécutif, compte 10 unités d'affaires.

La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du contentieux, des affaires pénales et criminelles, de l'évaluation foncière, des relations gouvernementales, du soutien au processus décisionnel, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, des technologies de l'information ainsi que de l'administration et du soutien opérationnel.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, de la sécurité du revenu, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des prestations de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation et de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins corporatives.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, de la planification stratégique, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de la planification stratégique, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission des services électriques** et la **Commission de la fonction publique**, des unités d'affaires qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES LOCALES

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le pouvoir d'administrer et de gérer la Ville était partagé entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006, de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, a redéfini le pouvoir d'administrer la Ville de Montréal. En introduisant les notions de compétences d'agglomération et de compétences locales, on circonscrit les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement aux décisions associées aux compétences locales. Ce partage signifie que 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 6

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme de la ville résiduaire et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social : gestion des programmes de sécurité du revenu.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2007 de la Ville s'élève à 3 926 519,5 \$, en hausse de 71,6 M\$ par rapport au budget de 2006. Les pages qui suivent dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2007, réparties en quatre groupes. Ces groupes présentent et totalisent séparément les revenus et les dépenses des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires. Le quatrième groupe constitue les autres éléments du budget présentés par unités d'affaires, soit l'élimination des transactions internes, les montants spécifiques qui sont transférés aux activités d'investissement et les autres affectations.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Tableau 7
Prévisions budgétaires de 2007 des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montant d'équilibre ²	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Dépenses		Écart 2007-2006
	Comparatif 2006 ¹	Budget 2007			Comparatif 2006 ¹	Budget 2007	%
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 736,8	1 580,4	53 781,1	55 361,5	55 736,8	55 361,5	(0,7)
Anjou ³	24 309,8	2 750,8	23 109,0	25 859,8	24 309,8	25 859,8	6,4
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ³	66 048,9	2 657,0	62 873,0	65 530,0	66 048,9	65 530,0	(0,8)
Lachine ³	28 023,1	4 230,6	24 410,0	28 640,6	28 023,1	28 640,6	2,2
LaSalle ³	36 186,9	9 738,5	34 598,4	44 336,9	36 186,9	44 336,9	22,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	10 409,8	1 058,2	9 513,6	10 571,8	10 409,8	10 571,8	1,6
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ³	62 651,1	3 637,5	59 410,3	63 047,8	62 651,1	63 047,8	0,6
Montréal-Nord ³	36 899,1	4 283,4	34 171,0	38 454,4	36 899,1	38 454,4	4,2
Outremont	15 917,9	1 933,7	14 021,5	15 955,2	15 917,9	15 955,2	0,2
Pierrefonds-Roxboro ³	29 783,0	2 942,5	27 147,0	30 089,5	29 783,0	30 089,5	1,0
Plateau-Mont-Royal ³	52 999,1	5 473,4	47 898,0	53 371,4	52 999,1	53 371,4	0,7
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ³	55 986,1	3 461,7	52 595,2	56 056,9	55 986,1	56 056,9	0,1
Rosemont-La Petite-Patrie	55 180,7	2 957,3	52 500,7	55 458,0	55 180,7	55 458,0	0,5
Saint-Laurent ³	64 357,7	3 950,7	61 818,9	65 769,6	64 357,7	65 769,6	2,2
Saint-Léonard ³	38 477,9	3 015,1	36 443,6	39 458,7	38 477,9	39 458,7	2,5
Sud-Ouest ³	49 113,8	2 585,6	47 696,2	50 281,8	49 113,8	50 281,8	2,4
Verdun ³	32 744,8	5 067,1	29 322,8	34 389,9	32 744,8	34 389,9	5,0
Ville-Marie ³	68 393,0	13 575,2	62 853,8	76 429,0	68 393,0	76 429,0	11,7
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ³	59 979,5	3 595,2	57 483,8	61 079,0	59 979,5	61 079,0	1,8
Total des arrondissements	843 199,0	78 493,9	791 647,9	870 141,8	843 199,0	870 141,8	3,2
Montant présenté dans le budget des arrondissements et présenté également dans les revenus corporatifs ⁴	(794 784,8)			(809 931,8)			
Total net arrondissements	48 414,2			60 210,0	843 199,0	870 141,8	

¹ Les données du budget comparatif 2006 ont été redressées afin de tenir compte des réorganisations entre les différentes unités d'affaires de la Ville. Ceci permet de rendre ces données comparables au budget de 2007.

² En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

³ Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2007 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale, de même que les affectations de surplus de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations de surplus	
Anjou	1 199,8	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	410,1
Lachine	641,8	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 419,1
LaSalle	8 150,0	Montréal-Nord	1 000,0
Montréal-Nord	2 004,0	Plateau-Mont-Royal	1 866,0
Pierrefonds-Roxboro	1 037,9	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 139,6
Saint-Léonard	550,4	Saint-Laurent	779,5
Ville-Marie	4 700,0	Saint-Léonard	900,0
	18 283,9	Sud-Ouest	688,8
		Verdun	2 186,2
		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1 303,0
			11 692,3

⁴ Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (791 647,9 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (18 283,9 \$).

Budget par unités d'affaires

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Dépenses		
	Comparatif 2006 ¹	Budget 2007	Écart en %	Comparatif 2006 ¹	Budget 2007	Écart en %
Services centraux						
Direction générale	125,0	0,0	(100,0)	5 508,4	4 613,7	(16,2)
Affaires corporatives	207 303,6	247 415,7	19,3	191 074,7	196 074,5	2,6
Capital humain	2 927,9	2 630,1	(10,2)	20 519,6	19 203,9	(6,4)
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	874,8	916,7	4,8
Commission des services électriques	67 004,8	67 684,0	1,0	58 070,7	59 094,8	1,8
Communications et relations avec les citoyens	5 036,3	4 235,8	(15,9)	21 101,9	18 306,1	(13,2)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	92 783,2	93 005,0	0,2	199 323,8	196 037,4	(1,6)
Finances	3 328 568,2	3 436 092,2	3,2	50 361,8	49 837,5	(1,0)
Infrastructures, Transport et Environnement	48 014,6	43 292,9	(9,8)	214 173,6	248 653,4	16,1
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	220 585,4	190 802,8	(13,5)	288 223,0	246 650,9	(14,4)
Police	30 887,7	34 953,5	13,2	498 359,3	526 619,1	5,7
Sécurité incendie	6 024,0	9 021,5	49,8	278 312,6	286 520,0	2,9
Vérificateur général	190,0	128,0	(32,6)	4 620,3	4 668,9	1,1
Total des services centraux	4 009 450,7	4 129 261,5	3,0	1 830 524,5	1 857 196,9	1,5
Autres postes budgétaires						
Dépenses communes				214 724,0	205 380,5	(4,4)
Dépenses financières ²				763 739,8	772 527,4	1,2
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				16 210,5	16 344,7	0,8
- Autres contributions				380 941,4	381 311,3	0,1
Total des autres postes budgétaires				1 375 615,7	1 375 563,9	-
Élimination des transactions internes ³	(194 412,9)	(176 383,1)	(9,3)	(194 412,9)	(176 383,1)	(9,3)
Montants spécifiques transférés aux activités d'investissement ⁴	(51 923,0)	(79 984,0)	54,0			
Autres affectations ⁵	43 397,3	(6 584,9)	(115,2)			
Total	3 854 926,3	3 926 519,5	1,86	3 854 926,3	3 926 519,5	1,86

¹ Les données du budget comparatif 2006 ont été redressées afin de tenir compte des réorganisations entre les différentes unités d'affaires de la Ville. Ceci permet de rendre ces données comparables au budget de 2007.

² Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

³ Les transactions internes résultent d'échanges de biens et de services entre deux unités d'affaires. Ces opérations doivent être annulées afin de présenter un portrait budgétaire net de toute transaction comptabilisée en double. Un portrait détaillé des transactions internes est présenté plus loin dans le présent document.

⁴ Le total des revenus provenant des contributions des promoteurs et des subventions gouvernementales relatives aux immobilisations au comptant doit être déduit du total des revenus tel que présenté à l'état des activités financières au poste « revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement ».

⁵ Le poste budgétaire Autres affectations représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2007 est le suivant :

Affectations de surplus prévues par les arrondissements :	11 692,3
Autres affectations :	<u>(6 584,9)</u>
Total des affectations du budget 2007 :	5 107,4

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des dépenses des arrondissements se chiffre à 870 141,8 \$, soit un peu plus de 22 % du budget de la Ville de Montréal, alors que celui des revenus et affectations s'élève à 78 493,9 \$.

Enveloppes et ajustements budgétaires

En 2007, les principaux paramètres déterminant les enveloppes des arrondissements ont été maintenus à leur niveau de 2006. Ce maintien était nécessaire afin de permettre à la Ville de Montréal de rencontrer ses obligations financières, tout en conservant le niveau de service offert aux citoyens. La base budgétaire des arrondissements n'a donc pas été ajustée par l'administration municipale, exception faite de certains dossiers d'une valeur de 3,9 M\$. Ceux-ci portent notamment sur :

- l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture et l'accessibilité gratuite aux bibliothèques;
- la valorisation des matières résiduelles recyclables et la mise à niveau des services de collecte et transport des matières résiduelles pour les immeubles de 9 logements ou plus;
- l'augmentation des ressources affectées au marquage et à la signalisation afin de répondre aux besoins en cette matière.

Les stratégies budgétaires

Devant les pressions à la hausse de leurs dépenses, en raison notamment de la progression des coûts de contrat (ex. : collecte et transport de déchets), des hausses de tarifs des utilités publiques (ex. : coût de l'électricité) et des augmentations salariales incluses dans les ententes signées avec les différents syndicats, les arrondissements ont mis en place diverses stratégies pour faire face à leurs obligations financières.

Ainsi, les arrondissements ont procédé à un examen de leurs activités dans le cadre de la *Revue des activités, des services, des opérations et des programmes* (RASOP) en vue de dégager des économies dans les services de proximité. De plus, la plupart des arrondissements ont également revu leurs priorités et certains d'entre eux leurs structures administratives.

Enfin, certains arrondissements ont fait appel à d'autres mécanismes pour assurer ou même développer leur niveau de service. À ce chapitre, notons, en premier lieu, que la révision de la tarification locale ainsi que l'ajustement des prévisions des revenus ont généré un apport d'environ 4,2 M\$ supplémentaires, permettant ainsi de supporter une dépense équivalente. Puis, le recours aux surplus dans dix arrondissements a permis d'augmenter leurs bases budgétaires de près de 11,7 M\$. Finalement, quatre arrondissements prélèvent 14,1 M\$, soit par l'imposition d'une nouvelle taxe locale ou par l'augmentation de celles déjà en vigueur.

Le recours à la taxation par les arrondissements est rendu possible depuis 2005 suite à l'adoption de la Loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* (L.Q. 2003, c.28) (P.L.Q. 33). Le principe de la taxation locale, ainsi instauré, accorde aux arrondissements le droit de prélever une taxe locale afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de leurs services.

Au-delà des choix budgétaires des arrondissements, des décisions administratives modifient également leur budget. En cette matière, la dernière étape du transfert des crédits relatifs aux ressources humaines vers les arrondissements, décentralisation amorcée en 2006, engendre une hausse des budgets des arrondissements. À l'opposé, la prise en charge de l'élimination des matériaux secs par le Service des infrastructures, transport et environnement a engendré un transfert de crédits des arrondissements vers le service central. Au total, ce transfert s'est soldé par une diminution des crédits dans les arrondissements de l'ordre de 8,3 M\$.

D'autres ajustements de nature plus technique ont également été apportés aux dépenses des arrondissements. À titre d'exemple, la décision de certaines villes liées de rapatrier la réparation de leurs réseaux d'aqueduc entraîne une réduction du budget des arrondissements qui assuraient ce service. À l'inverse, certains ajustements et transferts inclus dans le fonds interne des immeubles engendrent une variation à la hausse.

Globalement, tous ces ajustements se soldent pour les arrondissements par une progression de leurs dépenses de 3,2 % par rapport à l'an dernier.

Au chapitre des revenus et des affectations, la hausse de 24,7 M\$ est la résultante de la hausse des revenus de 4,2 M\$ engendrés par les efforts d'augmentation des revenus autonomes et de réajustements des tarifs locaux (ex. : coût des permis de construction, réfection de coupes), par une hausse de 8,3 M\$ de l'utilisation des surplus antérieurs et par une augmentation de 13,3 M\$ du recours à la taxation locale. Ces éléments déjà évoqués ci-dessus sont complétés par une réduction des revenus de 1,1 M\$ associés au transfert de revenus vers les services centraux (ex. : événements publics) et à d'autres ajustements comme le rapatriement par les villes liées de l'entretien de leur réseau d'aqueduc.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

Tout comme les arrondissements, les services centraux ont dû contribuer en 2007 à l'effort visant à permettre à la Ville de Montréal de respecter ses obligations financières et son offre de services. Ces objectifs ont été atteints par la mise en place de stratégies globales d'optimisation des ressources.

Pour l'ensemble des services centraux, ces orientations se sont traduites globalement par une croissance de 1,5 % de leurs dépenses par rapport au budget de 2006, établissant ainsi leurs crédits de 2007 à 1 857,2 M\$. Ce montant représente 47,3 % du budget global de la Ville de Montréal.

Cette variation est attribuable notamment aux points suivants :

- un apport spécifique d'une somme de 20 M\$ pour l'amélioration du service de l'eau et financé au moyen de la contribution à l'amélioration du service de l'eau;
- une hausse projetée de 11,0 M\$ des dépenses attribuables à l'imposition par le gouvernement du Québec d'une redevance sur l'élimination des matières résiduelles;
- une diminution de 28,2 M\$ au chapitre des dépenses associées aux programmes de subventions dans le domaine de l'habitation et du développement économique, en raison notamment de la fin ou du ralentissement de certains programmes; en matière de revenus, cela se traduit également par une diminution de 12 M\$ des subventions versées par le gouvernement du Québec;;
- une réduction de dépenses de 2,8 M\$ du programme de gestion de la sécurité du revenu, cette baisse est conséquente à la diminution de la clientèle de l'aide sociale. En vertu de l'entente relative à la gestion de ce programme, le gouvernement du Québec réduira d'un montant équivalent la somme transférée à la Ville;
- une variation à la hausse de 8,6 M\$ du coût de la gestion des immeubles des services centraux clients du fonds des immeubles, en raison notamment du renouvellement des baux et de la hausse du coût de l'énergie.

Les changements apportés aux budgets des services centraux reflètent les orientations prises par l'administration municipale. À cet égard, il y a lieu de souligner certains des projets spéciaux qui ont été confiés aux services :

- le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine priorisera la gestion axée sur de grands projets ciblés, de même que les grands dossiers ayant des impacts favorables sur le plan financier;
- dans le cadre de la réorganisation de ses activités, le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) se dote de trois directions agissant à titre de propriétaire-exploitant (Environnement et développement durable, Transport et Eau) et d'une direction agissant à titre d'exécutant (Direction de la réalisation des travaux);

- le Service des affaires corporatives acquiert de nouveaux mandats à la suite de la prise en charge des activités jusqu'alors réalisées par le Service des services administratifs, à l'exception toutefois des activités associées à la gestion du parc immobilier corporatif;
- un service distinct regroupera dès 2007 les activités de communication qui relevaient auparavant de la Direction générale;
- le Service des finances et le Service du capital humain sont mandatés pour réaliser l'harmonisation des régimes de retraite.

Enfin, l'effectif prévu au budget de fonctionnement atteint, en 2007, 14 726,3 années-personnes. La diminution de l'effectif des services centraux, soit 44,2 années-personnes, résulte des efforts de rationalisation des ressources. Cependant, cette variation ne rend pas justice à l'exercice de réaménagement qui a permis une bonification de l'offre de services aux citoyens, notamment pour la sécurité publique et la gestion de l'eau.

La rémunération globale afférente se chiffre à 1 197,6 M\$ et compte pour 64,5 % du budget des services centraux. Les autres dépenses des services centraux atteignent 659,6 M\$.

Les revenus non fiscaux

Au chapitre des revenus non fiscaux, les variations incluent les éléments suivants :

- une hausse de 39,3 M\$ des revenus relatifs aux amendes et aux pénalités;
- une augmentation de 20 M\$ des redevances versées par la société en commandite Stationnement de Montréal;
- une hausse des revenus d'intérêts (arriérés de taxes, fonds d'amortissement et encaisse) de 12,2 M\$;
- un accroissement au chapitre des droits de mutation immobilière au montant de 10 M\$;
- une diminution de 10,8 M\$ de subventions relatives au remboursement de la dette;
- une hausse de 30,8 M\$ des subventions au comptant inscrites aux transferts conditionnels selon les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations;
- une baisse de 11,3 M\$ de subventions relatives au budget de fonctionnement provenant de la SOFIL; montant qui, au budget 2007, a été transféré à la rubrique « subventions – paiement au comptant »;
- une diminution globale de 21,1 M\$ des subventions concernant le budget de fonctionnement (rénovation urbaine – 12 M\$, règlement d'un dossier intermunicipal – 6,3 M\$ et sécurité du revenu – 2,8 M\$).

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES

Les dépenses associées à la rubrique « Autres postes budgétaires » totalisent 1 375 563,9 \$ et représentent 35,0 % du budget global de la Ville. Cette rubrique groupe trois grandes catégories de dépenses : les dépenses communes (205 380,5 \$), les dépenses financières (772 527,4 \$) et les dépenses de contributions (397 656,0 \$).

À titre d'exemple, nous y trouvons les dépenses suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines dépenses effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes. Ces dépenses feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

Les dépenses communes

Les dépenses communes se chiffrent à 205 380,5 \$ et représentent 5,2 % du budget de la Ville.

Tableau 8
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	125 618,8	103 070,7	(17,9)
Crédits pour dépenses contingentes	38 875,3	39 346,4	1,2
Pertes possibles dans la perception	20 351,0	17 551,0	(13,8)
Dépenses générales d'administration	10 900,1	7 305,6	(33,0)
Entente-cadre Montréal - gouvernement du Québec	695,0	695,0	-
Autres dépenses communes	18 283,8	37 411,8	104,6
Total	214 724,0	205 380,5	(4,4)

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Des crédits de 103 070,7 \$ sont inscrits à ce poste, en baisse de 22 548,1 \$, soit 17,9 %, comparativement au budget de 2006. Dans ce poste, se trouvent, entre autres :

- les dépenses de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines dépenses relatives aux régimes de retraite.

La baisse résulte principalement de la modification de la comptabilisation des dépenses relatives aux régimes de retraite, les composantes du montant prévu à ce poste étant considérablement modifiées. Ainsi, une somme de 38 324,5 \$ qui aurait été inscrite à ce poste selon les principes comptables en vigueur en 2006 se retrouve maintenant au poste « affectation ». Pour plus d'informations à ce sujet nous vous référons au chapitre *Harmonisation des règles comptables* du Cahier d'information complémentaire dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

En contrepartie, certains éléments ont pour effet d'atténuer la baisse dans ce poste. Notons la révision de certaines hypothèses portant, entre autres, sur les employés mis en disponibilité ou accidentés du travail ainsi que certains réaménagements découlant des conventions collectives.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux dépenses non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, une somme équivalente à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. Ce montant s'élève à 39 346,4 \$.

Pertes possibles dans la perception

En 2007, le poste budgétaire « pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 17 551,0 \$. De ce montant, 2,4 M\$ sont associés au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 15 151,0 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité – tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés – aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

Dépenses générales d'administration

Le poste « dépenses générales d'administration » totalise 7 305,6 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets.

Tableau 9
Autres dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Dépenses liées au transport	0,0	8 000,0	-
Projet S.I.G.	6 567,0	6 689,7	1,9
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	5 500,0	5 500,0	-
Dépenses environnementales	1 794,6	4 725,0	163,3
Provision pour coûts énergétiques	0,0	4 000,0	-
Acquisition d'immeubles pour non-paiement de taxes	250,0	250,0	-
Crédits de taxes pour les gîtes touristiques	60,0	60,0	-
Autres	4 112,2	8 187,1	99,1
Total	18 283,8	37 411,8	104,6

Les autres dépenses communes totalisent 37 411,8 \$; ce poste budgétaire inclut de nouveaux crédits, notamment :

- 8 000,0 \$ pour des projets relatifs au transport à être réalisés au courant de 2007;
- 4 000,0 \$ pour l'augmentation des coûts énergétiques.

De plus, des crédits additionnels 2 930,4 \$ seront destinés à de nouvelles activités environnementales.

La rubrique « autres », qui totalise 8 187,1 \$, regroupe les crédits relatifs à des ajustements à venir en cours d'année.

Les dépenses financières

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations encourues au 31 décembre 2006 ainsi que les charges associées au financement des nouvelles dépenses de 2007. Les « dépenses financières » désignent principalement le remboursement de la dette à long terme, le paiement des intérêts sur les emprunts ainsi que les transferts aux activités d'investissement. Nous y trouvons également les frais d'émission d'obligations, les frais de financement temporaire et les frais bancaires.

Tableau 10
Dépenses financières

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Frais de financement et remboursement de la dette à long terme	815 631,6	828 617,5	1,6
Transfert aux activités d'investissement	3 272,0	0,0	(100,0)
Dépenses financières décentralisées¹			
- frais de financement	(28 598,6)	(29 351,0)	2,6
- remboursement de la dette à long terme	(26 565,2)	(26 739,1)	0,7
	(55 163,8)	(56 090,1)	1,7
Total	763 739,8	772 527,4	1,2

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Au total, les dépenses liées au poste « frais de financement et remboursement de la dette à long terme » se chiffrent, pour 2007, à 828 617,5 \$. De ce montant, une somme de 56 090,1 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Complexe environnemental de Saint-Michel, les Muséums nature de Montréal et certains arrondissements.

La somme de 3 272,0 \$ reflétée en 2006 au poste « transfert aux activités d'investissement » qui s'appliquait à des dépenses d'immobilisations payables au comptant et relative au fonds de roulement de l'ex-CUM est échue à la fin de 2006.

Les dépenses de contributions

Les « dépenses de contributions » s'élèvent à 397 656,0 \$, et elles comptent pour 10,1 % du budget de la Ville. Il s'agit de dépenses qui sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés paramunicipales et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Tableau 11
Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Société de transport de Montréal	278 000,0	278 000,0	-
Agence métropolitaine de transport	30 500,0	33 800,0	10,8
Communauté métropolitaine de Montréal	28 313,6	28 313,6	-
Contributions aux villes reconstituées	16 210,5	16 344,7	0,8
Sociétés paramunicipales	13 284,3	11 559,9	(13,0)
Conseil des arts	10 000,0	10 000,0	-
Sociétés de développement commercial	7 093,5	7 057,5	(0,5)
Autres organismes	13 750,0	12 580,3	(8,5)
Total	397 151,9	397 656,0	0,1

Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La Ville de Montréal contribue au financement de la STM en versant une contribution annuelle. En 2007, cette contribution s'élève à 278 M\$, soit le même montant que dans le budget de 2006.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est un organisme gouvernemental qui a pour mission d'accroître la fluidité des déplacements de personnes, en favorisant une utilisation accrue du transport en commun dans la région de Montréal. À cette fin, elle gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue et divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. L'AMT coordonne également les services de transport adapté. Elle apporte de plus un soutien financier aux organismes locaux de transport présents sur le réseau métropolitain, telle la STM, tout en effectuant la planification des services de transport collectif pour l'ensemble de la région.

Son financement est assuré par plusieurs intervenants. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises constituées à même les droits d'immatriculation et la taxe sur l'essence. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalente à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des frais de fonctionnement des trains de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Finalement, l'AMT peut également compter sur la participation du ministère du Transport du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

En 2007, la contribution totale à l'AMT prévue par la Ville, au titre du fonctionnement et des investissements, s'élève à 33 800,0 \$, une hausse de 10,8 % par rapport au budget de 2006. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 20,8 % de la contribution au fonds d'immobilisations. Cette forte progression est attribuable à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. Quant à elle, la contribution aux trains de banlieue est en hausse de 4,2 % à la suite notamment de l'accroissement de service sur le trajet Blainville-Saint-Jérôme.

Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM a été créée en 2001. Il s'agit du premier organisme véritablement métropolitain. La CMM est un instrument stratégique qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Elle a le mandat d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

Elle exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains et du logement social.

La contribution prévue de Montréal à la CMM, pour 2007, est de 28 313,6 \$, soit l'équivalent du montant octroyé en 2006.

Contributions aux villes reconstituées

La nouvelle organisation municipale implique un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétences d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie et de l'élimination des déchets.

Il est à noter que parmi les activités déléguées prévues au budget de 2006, la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux sont maintenant transférées au Service des infrastructures, transport et environnement de la Ville de Montréal. Au budget de 2007 cela représente un transfert de 211,8 \$ du budget des villes reconstituées à la ville centrale. Les montants des contributions après transfert ont été majorés de 2 % et une somme additionnelle de 25,9 \$ liée à la valorisation des matières recyclables dans les immeubles de 9 logements et plus a été prévue.

Pour rembourser aux villes reconstituées les dépenses prévues pour ces activités, une contribution leur sera versée. Le budget total de ces contributions prévu pour 2007 est de 16 344,7 \$.

Tableau 12
Contributions aux villes reconstituées

(en milliers de dollars)

Villes reconstituées	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Baie-D'Urfé	222,2	218,9	(1,5)
Beaconsfield	1 044,6	1 027,5	(1,6)
Côte-Saint-Luc	1 504,4	1 526,1	1,4
Dorval	1 572,8	1 590,9	1,2
Dollard-Des Ormeaux	1 817,8	1 836,2	1,0
Hampstead	184,9	184,6	(0,2)
Kirkland	1 285,7	1 294,8	0,7
Montréal-Est	1 035,6	1 056,3	2,0
Montréal-Ouest	117,5	117,6	0,1
Mont-Royal	2 061,4	2 090,2	1,4
Pointe-Claire	3 659,8	3 691,3	0,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	469,0	472,1	0,7
Senneville	40,3	40,3	-
Westmount	1 194,5	1 197,9	0,3
Total	16 210,5	16 344,7	0,8

Sociétés paramunicipales

Le tableau suivant illustre le soutien financier qu'apporte la Ville aux sociétés paramunicipales pour un montant de 11 559,9 \$. Cette aide financière permet d'assurer la pérennité de ces sociétés dans leur domaine respectif.

Tableau 13
Contributions aux sociétés paramunicipales
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Société du parc Jean-Drapeau	9 226,9	8 859,9	(4,0)
Société d'habitation et de développement de Montréal	2 189,4	2 700,0	23,3
Société de développement de Montréal	1 868,0	0,0	(100,0)
Total	13 284,3	11 559,9	(13,0)

- **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit le soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2007, la Ville injecte une somme de 8 743,3 \$. Un montant de 116,6 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

- **Société d'habitation et de développement de Montréal**

Afin d'éliminer le dédoublement d'activités et de générer des économies d'échelle, la Société de développement de Montréal (SDM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) ont regroupé leurs activités pour créer une nouvelle société. La mission de la nouvelle société, temporairement désignée sous le nom de Société d'habitation et de développement de Montréal, est de contribuer au développement de Montréal par la mise en valeur de son actif immobilier à des fins résidentielles, commerciales, et industrielles.

La nouvelle société interviendra dans le domaine immobilier résidentiel, en offrant des logements abordables aux ménages qui ne sont pas admissibles aux logements de l'Office municipal d'habitation de Montréal. En 2007, la contribution financière de la Ville de Montréal s'élève à 2 700,0 \$.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10 000,0 \$ est prévue au budget de 2007.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 13 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 7 057,5 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

Autres organismes

Un montant de 12 580,3 \$ est budgétisé sous la rubrique « autres organismes ». Cette rubrique regroupe les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

Tableau 14
Contributions aux autres organismes
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 140,6	-
Prêt d'employés à des organismes externes	2 525,3	2 373,6	(6,0)
Office de consultation publique de Montréal	1 726,2	1 733,3	0,4
Autres projets non capitalisables	1 500,0	1 500,0	-
Centre Marcel-de-la-Sablonnière	963,1	963,1	-
Ombudsman	739,3	739,8	0,1
Conseil du patrimoine	636,5	579,9	(8,9)
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	397,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	125,0	-
Société Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'Habitations Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Fondation Mario-Racine	969,0	0,0	(100,0)
Total	13 750,0	12 580,3	(8,5)

Partenaires non moins importants de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement, ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. Dans tous les cas, les Montréalaises et les Montréalais en tirent des bénéfices tangibles. En ce qui concerne la contribution au Conseil du patrimoine, une somme additionnelle de 73,0 \$ est prévue, portant ainsi la contribution totale à 652,9 \$.

D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base plus permanente. Notamment, l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal qui, dans leur domaine d'activité respectif, poursuivent une mission essentielle dont il faut assurer la pérennité.

LES TRANSACTIONS INTERNES

Aux fins de la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des dépenses et des revenus, pour ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

Tableau 15
Élimination des transactions internes
(en milliers de dollars)

Description	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Élimination des transactions internes	194 412,9	176 383,1	(9,3)
Total	194 412,9	176 383,1	(9,3)

La centralisation des budgets d'enfouissement de matériaux secs et de résidus verts ainsi que la diminution du nombre de locations de terrains amènent la disparition d'une part importante des transactions internes au Complexe environnemental de Saint-Michel. Le niveau de facturation de demandes d'impression est également en baisse pour 2007.

Transactions à éliminer inter-entités

Tel que le prévoit la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération doivent paraître dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Ainsi, afin que les budgets respectifs des deux entités comptables puissent refléter fidèlement le total des coûts des services utilisés ou des revenus générés par les services fournis à l'interne, ce genre de transactions entre unités d'affaires ne peut qu'être éliminé dans une tierce entité comptable, les transactions à éliminer inter-entités. Si l'annulation de ces transactions internes était incluse dans l'une ou l'autre des deux entités comptables, les revenus et les dépenses de chacune de ces entités seraient erronés. Cependant, il faut éliminer ces transactions dans le budget global, car le total des dépenses et des revenus de la Ville de Montréal serait alors surévalué.

FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DE 2007

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération de Montréal, les conseils municipaux des villes liées et les conseils d'arrondissement, des instances propres à la Ville de Montréal. La fiscalité montréalaise, qui reflète cette structure de gouvernance, est marquée en 2007 par les éléments suivants :

- Le niveau des taxes générales visant l'ensemble des contribuables montréalais n'augmente pas.
- Afin d'éviter des hausses de taxes, les taux de taxes sont réduits de manière à neutraliser globalement l'impact des hausses de valeurs foncières qu'engendrent les nouveaux rôles d'évaluation.
- Les nouveaux rôles d'évaluation occasionnent par ailleurs des déplacements fiscaux entre immeubles. L'administration atténue ces déplacements en étalant les variations des valeurs foncières sur quatre ans, sous réserve de l'obtention de ce pouvoir.
- Un ajustement de la répartition des charges fiscales résulte des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005). Ainsi, une somme de 41,3 M\$, perçue dans le cadre du budget d'agglomération de 2006, est remise aux contribuables de l'île de Montréal sous forme de réduction des taux de la taxe foncière générale de 2007. Un montant identique est par ailleurs imposé en 2007 aux contribuables de la Ville de Montréal. Ces ajustements entraînent un fardeau fiscal additionnel de 16 M\$ pour les contribuables montréalais. La mise en place de mesures de rationalisation a cependant permis de neutraliser cette hausse de taxes.
- L'harmonisation des fardeaux fiscaux est réalisée en 2007. Les efforts d'harmonisation fiscale se poursuivent cependant à d'autres égards. Ainsi, la taxe de l'eau et de services dans le secteur de Montréal est réduite de moitié. Afin de limiter les impacts de l'abandon graduel de cette taxe, des programmes de subventions sont mis en place.
- Les arrondissements se prévalent du nouveau régime de financement de leurs investissements locaux. Par ailleurs, certains arrondissements choisissent de financer une partie de leurs services au moyen de taxes locales.
- La Ville de Montréal exempte du paiement d'un droit supplétif de 200 \$ tout transfert d'immeuble entre ascendants et descendants ou entre conjoints, lorsque ce transfert fait suite à un décès.

En 2003, l'administration rendait public son plan d'intervention visant la gestion propre et efficace de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Rappelons que les études portant sur le portrait technique et financier de la gestion publique de l'eau ont démontré qu'il est nécessaire d'investir massivement afin, notamment, de réhabiliter et de remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout ayant atteint leur durée de vie utile et de mettre à niveau et aux normes les usines de production d'eau potable. Compte tenu de l'importance de la réforme de la gestion et du financement de l'eau, ce sujet fait désormais l'objet du chapitre de la gestion publique de l'eau. Par conséquent, le présent chapitre se limite à en présenter les impacts fiscaux.

Les tableaux suivants présentent les taxes et les tarifs imposés par les différents conseils.

Tableau 16
Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération				Ville de Montréal	
	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau
Anjou	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4959	0,0208
Lachine	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3023	0,0208
LaSalle	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,2683	0,0208
L'Île-Bizard	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3587	0,0208
Montréal						
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i> ³	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Sud-Ouest</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Ville-Marie</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5875	0,0208
Montréal-Nord	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4009	0,0208
Outremont	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3448	0,0208
Pierrefonds	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4650	0,0208
Roxboro	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3930	0,0208
Sainte-Geneviève	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,2350	0,0208
Saint-Laurent	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4302	0,0208
Saint-Léonard	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4205	0,0208
Verdun	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,2521	0,0208
VILLE DE MONTRÉAL				0,7726		
VILLES RECONSTITUÉES	0,7172	0,0073	0,0204	0,7449		
Hampstead ⁴	0,4453	0,0073	0,0204	0,4730		

¹ La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau qu'en 2006.

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

³ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

⁴ La municipalité d'Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie résiduelle est réduit de 0,2719 (0,1577 pour 2006 et 0,1142 pour 2007).

Tableau 16 (suite)
Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal		Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ²	Secteurs-arrondissements	
Tarification (équivalent foncier) ⁵	Autres ⁶	Taux moyen cumulé ²	Taxe relative aux services ⁷	Taxe relative aux investissements			Taux moyen cumulé ²
0,0502		0,5669	0,0400	0,0150	0,0550	1,3945	Anjou
0,1746		0,4977	0,0241	0,0159	0,0399	1,3102	Lachine
0,1697		0,4588	0,2033	0,0109	0,2142	1,4456	LaSalle
0,0555		0,4350		0,0115	0,0115	1,2191	L'Île-Bizard
Montréal							
0,0000		0,6083		0,0105	0,0105	1,3914	Ahuntsic-Cartierville
0,0000		0,6083		0,0033	0,0033	1,3842	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ³
0,0000		0,6083		0,0053	0,0053	1,3862	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0000		0,6083		0,0058	0,0058	1,3867	Plateau-Mont-Royal
0,0000		0,6083		0,0144	0,0144	1,3953	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0000		0,6083		0,0089	0,0089	1,3898	Rosemont-La Petite-Patrie
0,0000		0,6083		0,0119	0,0119	1,3928	Sud-Ouest
0,0000		0,6083	0,0277	0,0015	0,0292	1,4101	Ville-Marie
0,0000		0,6083		0,0088	0,0088	1,3897	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,0748		0,4965	0,0621	0,0130	0,0751	1,3442	Montréal-Nord
0,0588		0,4244		0,0057	0,0057	1,2027	Outremont
0,0874		0,5732	0,0286	0,0147	0,0433	1,3891	Pierrefonds
0,1037		0,5175	0,0286	0,0000	0,0286	1,3187	Roxboro
0,2455		0,5013		0,0111	0,0111	1,2850	Sainte-Geneviève
0,0484		0,4994		0,0063	0,0063	1,2783	Saint-Laurent
0,0521		0,4934	0,0130	0,0133	0,0263	1,2923	Saint-Léonard
0,1211	0,1650	0,5590		0,0078	0,0078	1,3394	Verdun
		0,5660			0,0262	1,3648	VILLE DE MONTRÉAL

⁵ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

⁶ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

⁷ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 17
Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération				Ville de Montréal	
	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau
Anjou	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,5915	0,0208
Lachine	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,0002	0,0208
LaSalle	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,0464	0,0208
L'Île-Bizard	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,1676	0,0208
Montréal						
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce³</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Sud-Ouest</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Ville-Marie</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,6823	0,0208
Montréal-Nord	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4455	0,0208
Outremont	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,2149	0,0208
Pierrefonds	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3040	0,0208
Roxboro	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,2310	0,0208
Sainte-Geneviève	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,0561	0,0208
Saint-Laurent	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,3913	0,0208
Saint-Léonard	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,4239	0,0208
Verdun	0,7449	0,0073	0,0204	0,7726	0,0306	0,0208
VILLE DE MONTRÉAL				0,7726		
VILLES RECONSTITUÉES	0,7172	0,0073	0,0204	0,7449		
Hampstead ⁴	0,4870	0,0073	0,0204	0,5147		

¹ La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau qu'en 2006.

² Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

³ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

⁴ La municipalité d'Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie des immeubles de six logements ou plus est réduit de 0,2302 (0,1332 pour 2006 et 0,0970 pour 2007).

Tableau 17 (suite)
Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal			Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ²	Secteurs-arrondissements
Tarification (équivalent foncier) ⁵	Autres ⁶	Taux moyen cumulé ²	Taxe relative aux services ⁷	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ²		
0,0495		0,6618	0,0400	0,0150	0,0550	1,4894	Anjou
0,6175		0,6385	0,0860	0,0159	0,1019	1,5130	Lachine
0,4865		0,5537	0,2033	0,0109	0,2142	1,5405	LaSalle
0,3399		0,5283		0,0115	0,0115	1,3124	L'Île-Bizard
Montréal							
0,0000		0,7031		0,0105	0,0105	1,4862	Ahuntsic-Cartierville
0,0000		0,7031		0,0033	0,0033	1,4790	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ³
0,0000		0,7031		0,0053	0,0053	1,4810	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0000		0,7031		0,0058	0,0058	1,4815	Plateau-Mont-Royal
0,0000		0,7031		0,0144	0,0144	1,4901	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0000		0,7031		0,0089	0,0089	1,4846	Rosemont-La Petite-Patrie
0,0000		0,7031		0,0119	0,0119	1,4876	Sud-Ouest
0,0000		0,7031	0,0277	0,0015	0,0292	1,5049	Ville-Marie
0,0000		0,7031		0,0088	0,0088	1,4845	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,1251		0,5914	0,0621	0,0130	0,0751	1,4391	Montréal-Nord
0,2836		0,5193		0,0057	0,0057	1,2976	Outremont
0,3432		0,6680	0,0286	0,0147	0,0433	1,4839	Pierrefonds
0,3605		0,6123	0,0286	0,0000	0,0286	1,4135	Roxboro
0,5192		0,5961		0,0111	0,0111	1,3798	Sainte-Geneviève
0,1819		0,5940		0,0063	0,0063	1,3729	Saint-Laurent
0,1436		0,5883	0,0130	0,0133	0,0263	1,3872	Saint-Léonard
0,4375	0,1842	0,6731		0,0078	0,0078	1,4535	Verdun
		0,6768			0,0223	1,4717	VILLE DE MONTRÉAL

⁵ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

⁶ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

⁷ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

Tableau 18
Taux de 2007, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Agglomération					Ville de Montréal		
	Taxe foncière générale ¹	Contribution relative au service de la voirie ²	Taxe de l'eau et de services ¹	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ³	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	
							Sur valeur foncière	Grands consommateurs ⁵
Anjou	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,8967	0,0731	0,0064
Lachine	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,5746	0,0731	0,0564
LaSalle	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,4615	0,0731	0,0224
L'Île-Bizard	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,5123	0,0731	0,0000
Montréal								
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0604
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁴</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0423
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,1363
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0000
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0342
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0451
<i>Sud-Ouest</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,4151
<i>Ville-Marie</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0156
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093	2,1071	0,0731	0,0202
Montréal-Nord	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,4637	0,0731	0,0093
Outremont	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,4016	0,0731	0,0000
Pierrefonds	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,8568	0,0731	0,0000
Roxboro	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,6973	0,0731	0,0000
Sainte-Geneviève	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,5255	0,0731	0,0000
Saint-Laurent	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,5894	0,0731	0,0291
Saint-Léonard	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,6313	0,0731	0,0248
Verdun	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093	1,2661	0,0731	0,0000
VILLE DE MONTRÉAL					2,4093			
VILLES RECONSTITUÉES	2,2240	0,0387		0,0665	2,3292			

¹ Dans le secteur de Montréal, le taux est de 1,8098. Il est ajusté de 0,4943 pour tenir compte des revenus provenant de la taxe de l'eau et de services prélevée seulement sur le territoire de ce secteur. Le taux de cette taxe est de 3,9819 \$ par 100 \$ d'évaluation locative.

² La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau qu'en 2006.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisés par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé global correspond à la somme des taux moyens cumulés des trois paliers d'imposition.

⁴ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 18 (suite)
Taux de 2007, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Ville de Montréal		Arrondissements				TAUX MOYEN CUMULÉ GLOBAL ³	Secteurs-arrondissements
Tarification (équivalent foncier) ⁵	Autres ⁶	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁷	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³		
0,0726		2,0488	0,0400	0,0150	0,0550	4,5131	Anjou
0,1870		1,8911	0,0057	0,0159	0,0216	4,3220	Lachine
0,1980		1,7550	0,2033	0,0109	0,2142	4,3785	LaSalle
0,0670		1,6524		0,0115	0,0115	4,0732	L'Île-Bizard
							Montréal
0,0260		2,2666		0,0105	0,0105	4,6864	Ahuntsic-Cartierville
0,0069		2,2294		0,0033	0,0033	4,6421	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ⁴
0,0328		2,3493		0,0053	0,0053	4,7639	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
0,0030		2,1832		0,0058	0,0058	4,5983	Plateau-Mont-Royal
0,0102		2,2246		0,0144	0,0144	4,6483	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
0,0196		2,2449		0,0089	0,0089	4,6631	Rosemont-La Petite-Patrie
0,1349		2,7302		0,0119	0,0119	5,1514	Sud-Ouest
0,0007		2,1965	0,0277	0,0015	0,0292	4,6350	Ville-Marie
0,0116		2,2120		0,0088	0,0088	4,6301	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
0,2873		1,8334	0,0621	0,0130	0,0751	4,3178	Montréal-Nord
0,1476		1,6223		0,0057	0,0057	4,0373	Outremont
0,1453		2,0752	0,0286	0,0147	0,0433	4,5278	Pierrefonds
0,1242		1,8946	0,0286	0,0000	0,0286	4,3325	Roxboro
0,2557		1,8543		0,0111	0,0111	4,2747	Sainte-Geneviève
0,1491		1,8407		0,0063	0,0063	4,2563	Saint-Laurent
0,1206		1,8498	0,0130	0,0133	0,0263	4,2854	Saint-Léonard
0,1892	0,1681	1,6965		0,0078	0,0078	4,1136	Verdun
		2,1261			0,0267	4,5621	VILLE DE MONTRÉAL

⁵ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

⁶ Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529 \$, et Terre-ferme, 0,1842 \$.

⁷ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

Tableau 19
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 65 \$ par logement, Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 70 \$ par unité; maison de chambres, 40 \$ par chambre; autres immeubles, 140 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 155 \$ par logement ou 155 \$ par immeuble pour les maisons de chambres,	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 130 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 70 \$ par logement sur les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 80 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 49 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 65 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 160 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 127 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 55 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 65 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 58 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 20
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local sur les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,275 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 130 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,255 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 130 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local sur les premiers 255 m ³ , tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2875 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m ³ et tarif au compteur de 0,267 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES PARAMÈTRES FISCAUX

Dans une structure fiscale qui distingue la fiscalité d'agglomération, la fiscalité locale et la fiscalité d'arrondissement, les contribuables montréalais assument un ensemble de charges fiscales qui comprennent les taxes imposées par les trois conseils, tandis que les contribuables des villes reconstituées assument leur part des charges de l'agglomération. Les tableaux présentés aux pages précédentes illustrent cette situation.

La fiscalité d'agglomération

Le conseil d'agglomération finance la majeure partie des services qui relèvent de sa compétence au moyen de la taxe foncière générale. Celle-ci est imposée selon un taux qui varie en fonction de trois catégories d'immeubles : la catégorie résiduelle, qui inclut les immeubles résidentiels, la catégorie non résidentielle et celle des terrains vagues.

Les taux fonciers de l'agglomération sont établis en tenant compte des modalités de financement du coût de l'eau, qui diffèrent entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. Les coûts d'alimentation en eau sur le territoire de certaines municipalités reconstituées sont répartis en fonction de la consommation; sur le territoire de la Ville de Montréal, ils sont financés à même la taxe foncière générale. Ce double mode de financement du service de l'eau, à l'échelle de l'agglomération, a pour effet de diminuer les taux fonciers des municipalités reconstituées par rapport à ceux de la Ville de Montréal. Le lecteur trouvera de l'information additionnelle à ce sujet dans le chapitre intitulé Le Fonds de l'eau : une gestion publique responsable.

Par ailleurs, tous les propriétaires d'immeubles de l'agglomération contribuent à la réserve financière destinée au financement du service de la voirie.

Enfin, les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues desservis sont également sujets à la contribution relative au service de la voirie. Les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe de l'eau et de services

Le taux de la taxe foncière générale d'agglomération applicable aux immeubles non résidentiels du secteur de Montréal diffère de celui applicable aux autres contribuables montréalais. Cette différence est nécessaire, dans la mesure où la taxe de l'eau et de services est imposée uniquement dans le secteur de Montréal. Cette taxe est basée sur la valeur locative. Les taux fonciers d'agglomération imposés aux immeubles non résidentiels du secteur de Montréal sont ajustés à la baisse en conséquence.

En 2007, la taxe de l'eau et de services touchant les occupants des immeubles non résidentiels du secteur de Montréal est réduite de moitié. Cette décision s'inscrit dans le processus d'harmonisation de la taxation à l'échelle de l'île. Le lecteur trouvera dans la section « Fiscalité locale » de l'information à propos des mesures d'atténuation des transferts fiscaux instaurées par l'administration municipale.

L'allègement des fardeaux fiscaux pour les villes reconstituées

En vertu du décret 1210-2005, une municipalité reconstituée peut se prévaloir d'une mesure de réduction de taxe, si le fardeau fiscal établi à l'égard d'une catégorie d'immeubles situés sur son territoire pour l'exercice financier de 2006 excédait 105 % du fardeau fiscal de la même catégorie pour l'exercice de 2005. Même si une municipalité ne s'est pas prévalu de la mesure pour l'année 2006, elle peut le faire pour l'un ou l'autre des exercices financiers de 2007 à 2010.

Une ville reconstituée, qui se prévaut de cette mesure, verse à la municipalité centrale une somme qui est remise à ses contribuables sous la forme d'un crédit de taxe d'agglomération. Cette somme peut faire l'objet d'un emprunt.

De plus, quatre municipalités reconstituées, soit Hampstead, Beaconsfield, Montréal-Ouest et Pointe-Claire, sont admissibles à la mesure de bonification gouvernementale qui subventionne l'équivalent des intérêts sur les sommes empruntées.

La municipalité de Hampstead se prévaut de ces dispositions pour les exercices financiers de 2006 et 2007. Les deux crédits sont toutefois accordés sur le compte de taxes de 2007 et ils totalisent 2 639 381 \$.

La fiscalité locale

Le conseil municipal de la Ville de Montréal impose une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, laquelle englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Dans certains secteurs sont également exigés des tarifs pour la fourniture de l'eau et pour la gestion des matières résiduelles. Il est à noter que, dans le cas des immeubles résidentiels, les tarifs pour la fourniture de l'eau sont réduits de 20 \$ en 2007 dans tous les secteurs où une telle tarification existe.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale.

En 2007, la taxe de l'eau et de services touchant les occupants des immeubles non résidentiels du secteur de Montréal est réduite de moitié. Une telle réforme peut engendrer des déplacements fiscaux, notamment en raison du degré d'inoccupation des immeubles ou du rapport entre leur valeur foncière et leur valeur locative. Pour atténuer les effets de ces déplacements, la Ville de Montréal met en place un programme de subvention, afin de compenser toute hausse du niveau de taxation excédant 5 % entre 2006 et 2007. Ce programme est destiné aux propriétaires des immeubles non résidentiels de 5 M\$ ou moins situés dans le secteur de Montréal. Le coût de la subvention est à la charge des immeubles non résidentiels de ce secteur.

Par ailleurs, la Ville de Montréal bonifie un autre programme de subvention destiné à certains organismes à but non lucratif (OBNL), afin que ces derniers, normalement exemptés de taxes locatives, ne subissent pas indirectement les effets de la réforme.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent en 2007 deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Celles-ci sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Un conseil d'arrondissement peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Charte de la Ville de Montréal*, imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de son arrondissement, dans le but d'augmenter son niveau de services.

En 2007, quatre conseils d'arrondissement décident d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services ou de les augmenter. Le conseil d'arrondissement d'Anjou impose une taxe de près de 1 200 000 \$, afin de soutenir le niveau de services offerts. Le conseil d'arrondissement de LaSalle prélève trois nouvelles taxes : l'une de 6 000 000 \$, destinée à pallier l'augmentation du coût des services, une autre de 1 500 000 \$, dédiée à la reconstruction d'infrastructures et au resurfaçage de certaines rues, et une dernière de 650 000 \$, consacrée au financement de l'entretien des bâtiments municipaux. Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie prélève quant à lui une taxe de 4 700 000 \$, afin de financer la construction de deux piscines et l'aménagement d'un centre communautaire. Enfin, l'arrondissement de Lachine augmente la compensation exigée de 100 000 \$, prélevant plus de 640 000 \$ pour financer l'augmentation du coût de la collecte des matières résiduelles. Ces nouvelles dispositions entraînent des hausses de charges fiscales uniquement pour les contribuables des arrondissements concernés.

Le conseil d'arrondissement de Verdun abandonne pour sa part la taxe relative aux services qu'il prélevait en 2006. Cela se traduit par une diminution des charges fiscales des contribuables de cet arrondissement de 800 000 \$.

La taxe relative aux investissements

Avant 2005, toutes les dépenses engendrées par des travaux d'immobilisations étaient payées par l'ensemble des contribuables montréalais. Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations respectif. Ce pouvoir est inscrit dans la *Charte de la Ville de Montréal*. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement. Ainsi, les conseils d'arrondissement ont le choix de réaliser ou non des projets d'investissements, de recourir ou non à l'emprunt pour les financer et de déterminer la charge fiscale qui en résulte. Toutefois, la Ville de Montréal est responsable des stratégies financières relatives aux emprunts, comme le choix des marchés, la sélection des règlements d'emprunt financés, le report ou le devancement des emprunts.

À compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée, conformément aux règlements d'emprunts déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissements effectuées à même ces règlements. L'ensemble de ces taxes relatives aux investissements génère des revenus de 8,1 M\$ en 2007. Ce nouveau régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, les dépenses de 8,1 M\$ nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau de dépenses respectif.

Le traitement des immeubles non imposables à la Ville de Montréal et à l'agglomération

Selon la *Loi sur la fiscalité municipale*, les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes de la Ville de Montréal ou de l'agglomération.

Il en va autrement des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation, dont les compensations sont déterminées selon un taux global de taxation (TGT). En vertu de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013*, signée au printemps 2006, une nouvelle mesure est appliquée pour compenser les effets de la décroissance du TGT. Cette décroissance est entraînée par une hausse des valeurs des immeubles résidentiels, supérieure à celle des établissements d'éducation, de santé et de services sociaux (immeubles des réseaux). Le montant payable par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal ou à l'agglomération, à titre de compensation tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux, est calculé dès cette année, à partir du taux le plus élevé entre le TGT établi selon les règles usuelles et un nouveau TGT pondéré. Pour l'exercice financier de 2007, le taux pondéré est provisoirement établi à 0,7535 \$ par 100 \$ d'évaluation, pour la Ville de Montréal, et celui de l'agglomération, à 0,9743 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient respectivement, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,2500 \$ par 100 \$ d'évaluation, tant à la Ville de Montréal qu'à l'agglomération. Les institutions religieuses paient quant à elles, pour leurs terrains uniquement, des compensations équivalant à 0,5200 \$ par 100 \$ d'évaluation à la Ville de Montréal et à 0,2800 \$ par 100 \$ d'évaluation à l'agglomération.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification au niveau local.

LES RÔLES D'ÉVALUATION SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL : LA BASE DE TAXATION

Les revenus municipaux sur l'île de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, ces valeurs ont évolué sous deux aspects. D'abord, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé le 13 septembre 2006, réévaluant l'ensemble des propriétés situées sur l'île de Montréal. D'autre part, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 13 septembre 2005 et le 12 septembre 2006. Ces deux types d'évolution sont ici présentés séparément.

Les nouveaux rôles d'évaluation

Le 1^{er} janvier 2007 entrent en vigueur les nouveaux rôles d'évaluation foncière pour l'ensemble de l'île de Montréal. Les variations de valeurs ne sont pas uniformes; d'ailleurs, certains écarts d'indexations de valeurs sont si élevés, que l'administration municipale a opté pour l'étalement de la variation des valeurs sur quatre ans, sous réserve de l'obtention de ce pouvoir. La durée des rôles sera ajustée en conséquence.

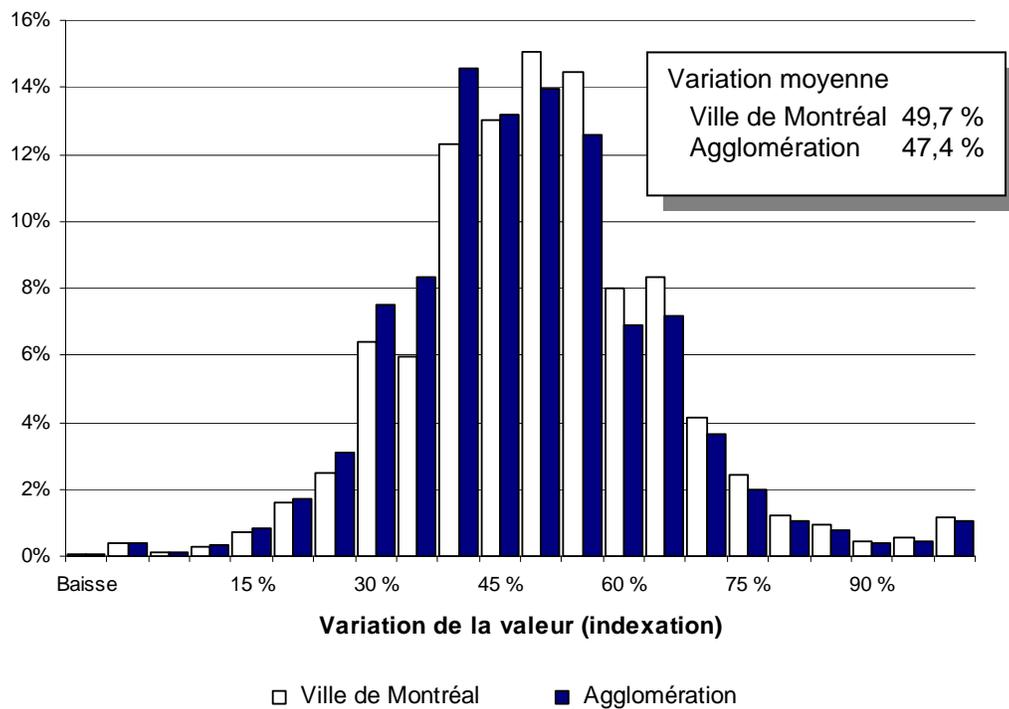
La dispersion des variations de valeurs foncières à l'agglomération et à la Ville de Montréal

Les rôles déposés le 13 septembre 2006 font état d'une valeur totale des immeubles imposables de 162 G\$, affichant une hausse inégalée de 40,9 % par rapport au rôle précédent. Cependant, une forte variabilité des indexations est observée entre les immeubles d'une même catégorie, les diverses catégories d'immeubles, les villes liées et les arrondissements de la Ville de Montréal.

Les graphiques suivants illustrent respectivement la dispersion des variations des valeurs imposables des immeubles résidentiels et non résidentiels, à la Ville de Montréal et sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Graphique 6
Dispersion des variations de valeurs foncières des nouveaux rôles
Immeubles résidentiels imposables, Ville de Montréal et agglomération de Montréal

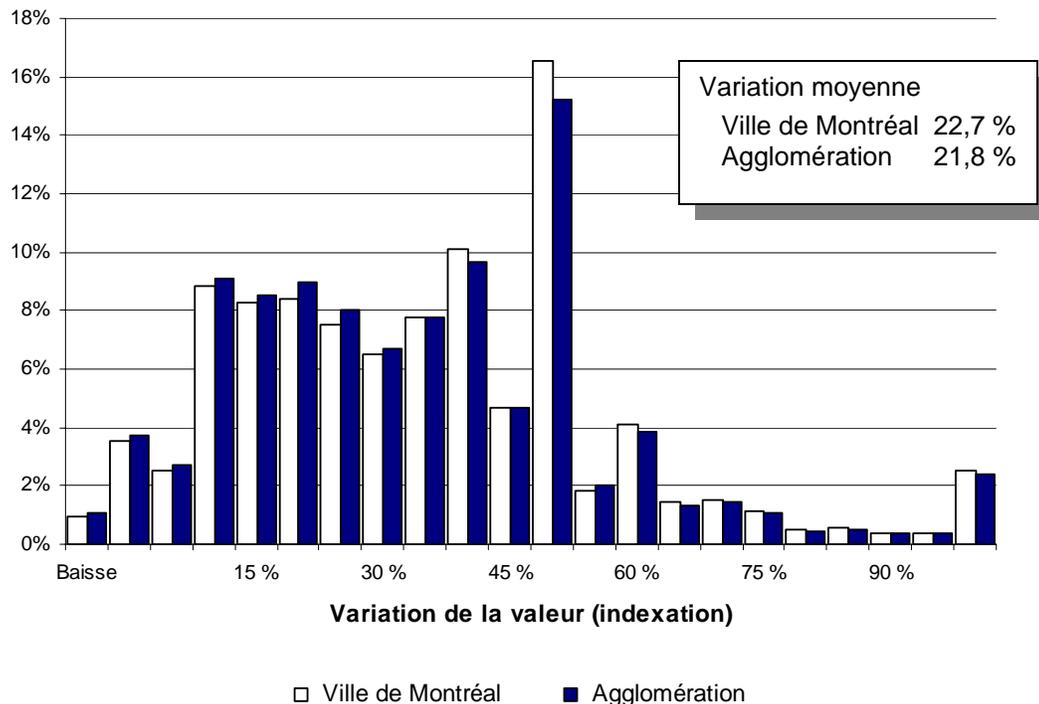
Pourcentage
d'immeubles



Graphique 7

**Dispersion des variations de valeurs foncières des nouveaux rôles
Immeubles non résidentiels imposables, Ville de Montréal et agglomération de Montréal**

**Pourcentage
d'immeubles**



L'étalement des nouveaux rôles

Afin d'atténuer les effets de l'entrée en vigueur des nouveaux rôles d'évaluation, l'administration municipale a demandé une modification législative au gouvernement du Québec afin de permettre l'étalement des variations de valeurs foncières sur quatre ans et ce, tant pour le rôle municipal que pour celui de l'agglomération.

Ainsi, la valeur servant à établir les taxes foncières de 2007 d'un immeuble donné est déterminée à partir de sa valeur foncière au rôle précédent, à laquelle est soustrait ou ajouté le quart de la variation de la valeur nouvellement déposée, selon que cette dernière diminue ou augmente. On appelle cette valeur la « valeur ajustée ».

En 2008, la moitié de la variation sera ajoutée ou soustraite, selon le cas. En 2009, les trois quarts de la variation seront ajoutés ou soustraits, toujours selon le cas. Enfin, en 2010, la variation totale s'appliquera et c'est la valeur inscrite au rôle qui déterminera le montant des taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 21
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2004-2006 (3 ans)	100 000 \$	100 000 \$
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	80 000 \$	140 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(20 000) \$	40 000 \$
Calcul de la valeur ajustée pour 2007		
Valeur au rôle 2004-2006	100 000 \$	100 000 \$
PLUS le quart (25 %) de la variation de valeur	(5 000) \$	10 000 \$
Valeur ajustée pour 2007	95 000 \$	110 000 \$
Valeur ajustée pour 2008	90 000 \$	120 000 \$
Valeur ajustée pour 2009	85 000 \$	130 000 \$
Valeur ajustée pour 2010	80 000 \$	140 000 \$

La distribution des valeurs foncières inscrites aux rôles 2007-2010, à la Ville de Montréal et à l'agglomération

Le tableau 22 expose la distribution de la richesse foncière de l'agglomération de Montréal par villes liées et catégories d'immeubles. Le tableau 23 dresse quant à lui le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant la Ville de Montréal, également présentées par catégories d'immeubles.

Tableau 22
Valeurs imposables et non imposables par villes liées, agglomération de Montréal

Villes liées	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Baie d'Urfé	1 593	563,6	231,2	27,1	65,8	887,7	0,5%
Beaconsfield	6 796	2 359,9	31,6	57,9	138,5	2 587,8	1,4%
Côte-Saint-Luc	9 362	3 087,6	136,9	45,3	267,9	3 537,6	1,9%
Dollard-des-Ormeaux	14 154	3 825,4	331,9	39,6	354,4	4 551,2	2,4%
Dorval	6 026	1 451,6	1 317,7	61,7	1 147,0	3 978,1	2,1%
Hampstead	1 866	1 316,6	0,2	8,7	71,8	1 397,4	0,7%
L'île Dorval	74	6,7	0,0	0,0	0,7	7,4	0,0%
Kirkland	7 054	2 165,9	496,1	20,8	79,0	2 761,7	1,5%
Montréal	361 966	95 835,9	31 371,9	1 759,6	22 009,1	150 976,4	80,5%
Mont-Royal	5 268	3 142,8	729,5	52,9	180,2	4 105,5	2,2%
Montréal-Est	1 210	173,1	580,4	33,0	39,5	826,0	0,4%
Montréal-Ouest	1 592	601,8	22,0	23,7	41,2	688,6	0,4%
Pointe-Claire	10 586	2 579,9	1 397,1	56,3	332,5	4 365,9	2,3%
Senneville	410	224,7	53,5	3,7	44,8	326,6	0,2%
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 601	340,1	59,3	21,5	222,7	643,7	0,3%
Westmount	5 632	4 735,8	457,3	59,3	709,6	5 962,1	3,2%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	435 190	122 411,4	37 216,5	2 271,1	25 704,6	187 603,6	100,0%

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 au 13 septembre 2006.

Tableau 23
Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	26 815	7 697,9	1 560,3	102,6	1 981,8	11 342,5	7,5%
Anjou	12 476	2 573,0	1 215,4	34,3	199,7	4 022,3	2,7%
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	23 797	9 587,8	1 334,3	74,0	2 934,9	13 931,1	9,2%
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 559	1 519,6	68,0	35,3	106,5	1 729,3	1,1%
Lachine	17 059	2 231,4	996,8	148,1	386,4	3 762,6	2,5%
LaSalle	11 501	4 377,6	899,6	38,8	618,1	5 934,1	3,9%
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	26 268	6 339,9	1 357,2	86,3	1 436,4	9 219,8	6,1%
Montréal-Nord	13 679	3 623,6	611,4	28,0	413,5	4 676,6	3,1%
Outremont	5 900	3 216,6	126,6	20,3	474,8	3 838,4	2,5%
Pierrefonds-Roxboro	20 808	4 395,1	203,7	124,4	434,5	5 157,7	3,4%
Plateau-Mont-Royal	22 591	6 680,2	1 587,8	36,5	1 111,4	9 416,0	6,2%
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	31 741	6 011,0	924,0	213,8	1 132,7	8 281,5	5,5%
Rosemont–La Petite-Patrie	26 929	7 130,8	1 047,3	42,7	1 428,6	9 649,5	6,4%
Saint-Laurent	22 711	5 525,3	3 675,3	365,0	1 006,7	10 572,3	7,0%
Saint-Léonard	11 987	4 392,4	1 058,4	38,0	309,6	5 798,4	3,8%
Sud-Ouest	15 921	3 320,3	889,3	124,3	801,1	5 135,0	3,4%
Verdun	18 197	4 491,0	362,5	51,2	589,4	5 494,1	3,6%
Ville-Marie	23 888	6 890,0	12 226,7	157,2	5 676,5	24 950,5	16,5%
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 139	5 832,3	1 227,2	38,8	966,5	8 064,7	5,3%
VILLE DE MONTRÉAL	361 966	95 835,9	31 371,9	1 759,6	22 009,1	150 976,4	100,0%

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 au 13 septembre 2006.

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2005 et 2006

Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2004-2006 entre le 13 septembre 2005 et le 12 septembre 2006, mesurée à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles sur le territoire de l'agglomération et sur celui de la ville de Montréal.

Tableau 24
Évolution du rôle triennal 2004-2006, agglomération de Montréal et Ville de Montréal

	Agglomération de Montréal			Ville de Montréal		
	Valeur foncière (M\$)			Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 13 septembre 2005	113 257,4	19 981,0	133 238,4	89 154,6	17 409,7	106 564,4
Variation en cours d'année :						
Ajout de nouveaux bâtiments	1 164,2	4,3	1 168,5	991,8	4,3	996,2
Modification aux bâtiments existants	508,5	504,2	1 012,8	412,2	196,5	608,7
Entente sur révision	(15,0)	0,0	(15,0)	(12,9)	0,0	(12,9)
Décision de la CMQ	(122,0)	121,9	(0,1)	(122,0)	121,9	(0,1)
Incendie	(15,1)	(7,2)	(22,2)	(13,1)	(7,2)	(20,3)
Démolition	(21,4)	(1,7)	(23,1)	(17,0)	(1,7)	(18,7)
Autres	132,8	(93,7)	39,1	133,5	(90,4)	43,1
Valeur au 13 septembre 2006	114 889,5	20 508,8	135 398,3	90 527,2	17 633,2	108 160,4
Variation nette						
13 septembre 2005 – 13 septembre 2006	1 632,0	527,9	2 159,9	1 372,6	223,4	1 596,0
12 septembre 2004 – 13 septembre 2005	1 467,8	332,3	1 800,1	1 238,0	309,7	1 547,7
12 septembre 2003 – 12 septembre 2004	1 785,7	401,3	2 186,9	1 524,1	378,1	1 902,2

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2004-2006, actualisé le 13 septembre 2006.

Les tableaux suivants présentent, pour chacune des villes liées et pour chacun des arrondissements de la Ville de Montréal, les variations de valeurs imposables entre 2005 et 2006.

Tableau 25
Variation de la valeur imposable par villes liées, agglomération de Montréal

Villes liées	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2005	13 sept. 2006	Variation nette	
Senneville	215,7	227,2	11,5	5,3 %
Côte-Saint-Luc	2 317,4	2 408,7	91,3	3,9 %
Montréal	89 154,6	90 527,2	1 372,6	1,5 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	312,7	316,5	3,9	1,2 %
Montréal-Est	641,8	649,8	8,0	1,2 %
Baie d'Urfé	609,4	616,8	7,4	1,2 %
Dollard-des-Ormeaux	2 981,4	3 014,1	32,8	1,1 %
Dorval	2 205,2	2 225,0	19,9	0,9 %
Kirkland	1 989,3	2 005,0	15,7	0,8 %
Pointe-Claire	3 002,3	3 023,8	21,6	0,7 %
Westmount	3 836,1	3 860,2	24,1	0,6 %
Beaconsfield	1 736,6	1 747,3	10,7	0,6 %
Montréal-Ouest	465,5	468,3	2,8	0,6 %
Mont-Royal	2 852,2	2 860,9	8,6	0,3 %
Hampstead	931,9	933,8	1,9	0,2 %
L'Île-Dorval ¹	5,5	4,9	-0,6	-10,4 %
Agglomération de Montréal	113 257,4	114 889,5	1 632,0	1,4 %

¹ La baisse de 10,4 % s'explique par le transfert de quinze unités foncières, d'une valeur totale de 564 805 \$, de l'assiette imposable à l'assiette exempte, à la suite de la rétrocession des unités à L'Île-Dorval.

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2004-2006 actualisé le 13 septembre 2006.

Tableau 26
Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2005	13 sept. 2006	Variation nette	
Verdun	3 237,0	3 375,6	138,5	4,3 %
Pierrefonds-Roxboro	3 181,3	3 261,7	80,3	2,5 %
Saint-Laurent	7 329,0	7 496,9	167,8	2,3 %
Sud-Ouest	2 764,9	2 825,5	60,6	2,2 %
Plateau-Mont-Royal	5 550,9	5 666,2	115,3	2,1 %
Ville-Marie	14 437,0	14 722,2	285,2	2,0 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4 777,6	4 869,2	91,6	1,9 %
Anjou	2 695,9	2 744,7	48,8	1,8 %
Lachine	2 345,4	2 380,6	35,2	1,5 %
Ahuntsic-Cartierville	6 346,3	6 438,4	92,1	1,5 %
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	1 135,8	1 150,8	15,0	1,3 %
LaSalle	3 519,1	3 562,0	42,9	1,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5 223,1	5 283,2	60,1	1,2 %
Rosemont-La Petite-Patrie	5 417,9	5 465,9	48,0	0,9 %
Outremont	2 345,5	2 365,6	20,1	0,9 %
Saint-Léonard	3 769,6	3 798,2	28,6	0,8 %
Montréal-Nord	2 862,3	2 878,0	15,7	0,5 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4 612,7	4 625,2	12,5	0,3 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	7 603,1	7 617,4	14,3	0,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	89 154,6	90 527,2	1 372,6	1,5 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2004-2006 actualisé le 13 septembre 2006.

LES VARIATIONS DE CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de la Ville de Montréal.

Tableau 27
Niveau et variation des charges fiscales générales¹ entre 2006 et 2007, Ville de Montréal

Arrondissements	Résidentiel		Non résidentiel	
	2007	Variation 2006-2007	2007	Variation 2006-2007
	(000 \$)	(%)	(000 \$)	(%)
Ahuntsic - Cartierville	82 138,5	0,3 %	60 078,4	1,2 %
Anjou	26 437,4	0,2 %	46 362,0	(0,3 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	102 230,7	(1,5 %)	52 757,9	(0,1 %)
Lachine	24 012,9	1,1 %	33 507,2	(0,3 %)
LaSalle	39 468,4	0,1 %	32 647,1	(1,8 %)
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	14 688,0	(1,3 %)	2 110,9	0,2 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	66 252,5	0,9 %	57 463,5	(1,0 %)
Montréal-Nord	36 899,3	2,1 %	20 811,6	(2,6 %)
Outremont	30 002,2	(0,5 %)	4 142,7	3,7 %
Pierrefonds-Roxboro	47 286,7	(1,2 %)	7 922,9	(2,6 %)
Plateau-Mont-Royal	73 299,9	(0,9 %)	47 882,2	2,4 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	63 649,7	1,6 %	40 200,6	(1,6 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	75 187,1	0,7 %	35 271,1	1,3 %
Saint-Laurent	59 083,7	(1,6 %)	146 948,3	1,0 %
Saint-Léonard	42 860,5	0,5 %	36 526,6	0,8 %
Sud-Ouest	35 371,8	2,3 %	38 090,6	1,6 %
Verdun	46 638,7	(2,6 %)	10 527,1	(16,2 %)
Ville-Marie	75 419,0	(2,0 %)	509 363,9	0,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	60 138,6	2,1 %	41 821,9	0,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	1 001 065,5	0,0 %	1 224 436,5	0,0 %

¹ Les charges fiscales générales comprennent les taxes foncières générales, les contributions de base destinées aux services de l'eau et de la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements.

Conformément aux orientations budgétaires concernant le maintien du niveau des taxes générales visant l'ensemble des contribuables montréalais, il n'y a pas d'augmentation de charges fiscales, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels en 2007. Le compte de taxes de chacun des contribuables peut cependant diminuer ou augmenter, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de son ou ses immeubles.

De plus, à la suite des orientations découlant de la création du fonds de l'eau en 2004, l'administration municipale continue, en 2007, de prélever une contribution additionnelle de 20 M\$ dédiée à l'amélioration du service de l'eau. Rappelons qu'en 2004, la Ville a imposé une contribution additionnelle de 25 M\$. Depuis, cette contribution progresse annuellement de 20 M\$ et atteindra 200 M\$ en 2013.

Finalement, pour les arrondissements de LaSalle, de Ville-Marie, d'Anjou, et de Lachine, l'imposition de nouvelles taxes relatives aux services entraîne des charges fiscales additionnelles uniquement aux contribuables de ces territoires.

Les tableaux suivants présentent les variations de charges fiscales, incluant la contribution additionnelle dédiée au fonds de l'eau et les nouvelles taxes d'arrondissement.

Tableau 28
Niveau et variation des charges fiscales totales entre 2006 et 2007 dans les arrondissements de la Ville de Montréal – Immeubles résidentiels

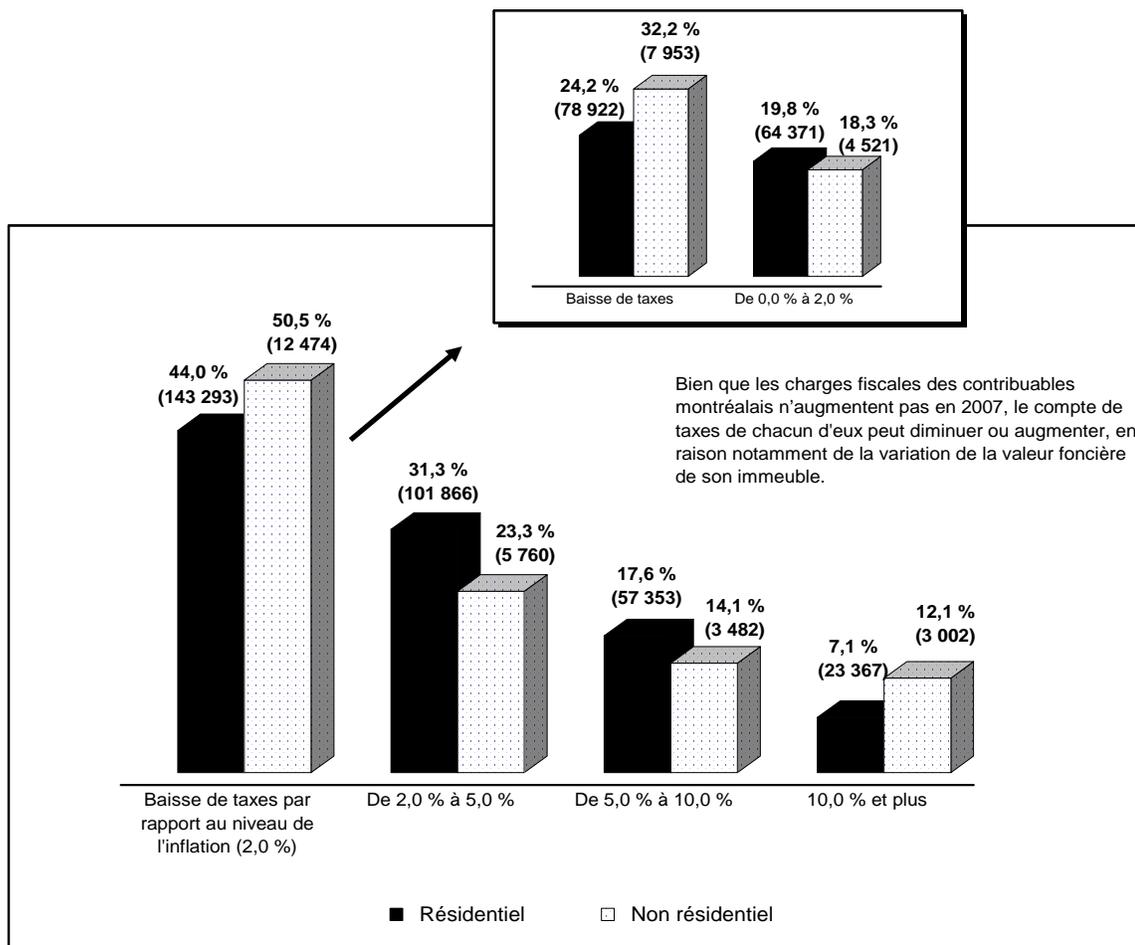
Arrondissements	Variations des charges fiscales entre 2006 et 2007				Charges fiscales 2007 (000 \$)
	Charges fiscales générales	Contribution dédiée au fonds de l'eau	Nouvelles taxes d'arrondissement	Charges fiscales totales	
	(%)	(%)	(%)	(%)	
Ahuntsic - Cartierville	0,3 %	0,8 %		1,1 %	82 739,4
Anjou	0,2 %	0,8 %	2,9 %	3,9 %	27 419,6
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	(1,5 %)	0,8 %		(0,7 %)	102 974,5
Lachine	1,1 %	0,8 %	0,2 %	2,1 %	24 265,3
LaSalle	0,1 %	0,8 %	16,5 %	17,4 %	46 307,1
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	(1,3 %)	0,8 %		(0,5 %)	14 792,6
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,9 %	0,8 %		1,7 %	66 738,5
Montréal-Nord	2,1 %	0,8 %		2,9 %	37 176,5
Outremont	(0,5 %)	0,8 %		0,3 %	30 257,2
Pierrefonds-Roxboro	(1,2 %)	0,8 %		(0,4 %)	47 632,3
Plateau-Mont-Royal	(0,9 %)	0,8 %		(0,1 %)	73 833,8
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	1,6 %	0,8 %		2,4 %	64 107,9
Rosemont—La Petite-Patrie	0,7 %	0,8 %		1,5 %	75 738,0
Saint-Laurent	(1,6 %)	0,8 %		(0,8 %)	59 544,6
Saint-Léonard	0,5 %	0,8 %		1,3 %	43 200,6
Sud-Ouest	2,3 %	0,8 %		3,1 %	35 623,7
Verdun	(2,6 %)	0,8 %		(1,8 %)	46 994,0
Ville-Marie	(2,0 %)	0,8 %	1,9 %	0,7 %	77 466,9
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,1 %	0,8 %		2,9 %	60 578,2

Tableau 29
Niveau et variation des charges fiscales totales entre 2006 et 2007 dans les arrondissements de la Ville de Montréal – Immeubles non résidentiels

Arrondissements	Variations des charges fiscales entre 2006 et 2007				Charges fiscales 2007 (000 \$)
	Charges fiscales générales	Contribution dédiée au fonds de l'eau	Nouvelles taxes d'arrondissement	Charges fiscales totales	
	(%)	(%)	(%)	(%)	
Ahuntsic - Cartierville	1,2 %	0,7 %		1,9 %	60 485,5
Anjou	(0,3 %)	0,7 %	0,9 %	1,3 %	47 115,8
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	(0,1 %)	0,7 %		0,6 %	53 123,5
Lachine	(0,3 %)	0,7 %	0,1 %	0,5 %	33 776,7
LaSalle	(1,8 %)	0,7 %	4,9 %	3,8 %	34 528,3
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,2 %	0,7 %		0,9 %	2 122,0
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	(1,0 %)	0,7 %		(0,3 %)	57 844,3
Montréal-Nord	(2,6 %)	0,7 %		(1,9 %)	20 965,2
Outremont	3,7 %	0,7 %		4,4 %	4 176,6
Pierrefonds-Roxboro	(2,6 %)	0,7 %		(1,9 %)	7 981,1
Plateau-Mont-Royal	2,4 %	0,7 %		3,1 %	48 220,7
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	(1,6 %)	0,7 %		(0,9 %)	40 479,1
Rosemont—La Petite-Patrie	1,3 %	0,7 %		2,0 %	35 510,3
Saint-Laurent	1,0 %	0,7 %		1,7 %	148 050,3
Saint-Léonard	0,8 %	0,7 %		1,5 %	36 796,0
Sud-Ouest	1,6 %	0,7 %		2,3 %	38 331,7
Verdun	(16,2 %)	0,7 %		(15,5 %)	10 608,1
Ville-Marie	0,0 %	0,7 %	0,6 %	1,3 %	516 045,4
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,4 %	0,7 %		1,1 %	42 108,2

Le graphique suivant présente la répartition des immeubles résidentiels et non résidentiels de la Ville de Montréal, selon la variation de leur charge fiscale totale entre 2006 et 2007.

Graphique 8
Répartition des immeubles selon la variation de leur charge fiscale totale entre 2006 et 2007, Ville de Montréal



Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'immeubles dans chaque classe.

Près de la moitié des immeubles résidentiels et des immeubles non résidentiels bénéficient d'une baisse de charges fiscales ou d'une augmentation inférieure au niveau de l'inflation.

L'ENTENTE SUR UN NOUVEAU PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC LES MUNICIPALITÉS

L'entente 2007-2013 prévoit la poursuite de certaines mesures qui existaient dans le précédent pacte fiscal. Ces mesures totalisent 55 M\$ par an. Il s'agit notamment de la bonification des paiements tenant lieu de taxes que le gouvernement verse pour les immeubles des réseaux de la santé, de l'éducation et des affaires sociales (28,9 M\$ agglomération, 20,1 M\$ municipal). La contribution permettant d'éponger une partie des déficits d'opération des équipements scientifiques de la région métropolitaine est aussi maintenue. Cette mesure se traduit par une économie de quotes-parts à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal d'environ 6 M\$, puisque c'est cette dernière qui bénéficie directement du transfert de 13,3 M\$.

L'entente inclut également la remise aux municipalités de l'ensemble de la taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elles déboursent sur leurs achats courants et leurs investissements. Plus précisément, la remise de TVQ est établie selon les opérations et investissements taxables des villes ainsi que de leurs sociétés paramunicipales et de transport en commun. Puisqu'il s'agit de sommes importantes (472 M\$ pour l'ensemble du Québec en 2013), il a été convenu que cet objectif soit atteint graduellement. Dans l'intervalle, une remise partielle, établie par décret, est prévue.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à ce que les villes obtiennent un « gain minimum » chaque année, par rapport aux sommes qui leur étaient destinées en 2006. Le gain minimum ne s'ajoute pas à la remise de TVQ. Celle-ci est prise à même le gain minimum, dans une proportion croissante, de sorte qu'une substitution complète s'opère à terme : ce qui est essentiellement un transfert gouvernemental durant l'entente devient une remise formelle de TVQ, en 2013. Cet engagement fait en sorte que d'ici 2013, l'enveloppe financière de l'entente pour le Québec, incluant les mesures « stables », devrait atteindre annuellement 747 M\$ comparativement à 388 M\$ en 2006.

La part de l'enveloppe globale du nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, destinée à la Ville de Montréal et à l'agglomération, passe de 100,9 M\$, en 2006, à 104,6 M\$, en 2007, soit une hausse de 3,7 M\$ qui représente 0,09 % du budget de 2007.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANALYSE DES DÉPENSES PAR OBJETS

L'objectif du système de classification des dépenses par objets, tel qu'il est défini par le ministère des Affaires municipales et des Régions, est de fournir une information de la nature économique des biens et des services acquis et de toutes autres dépenses.

Graphique 9
Dépenses par objets

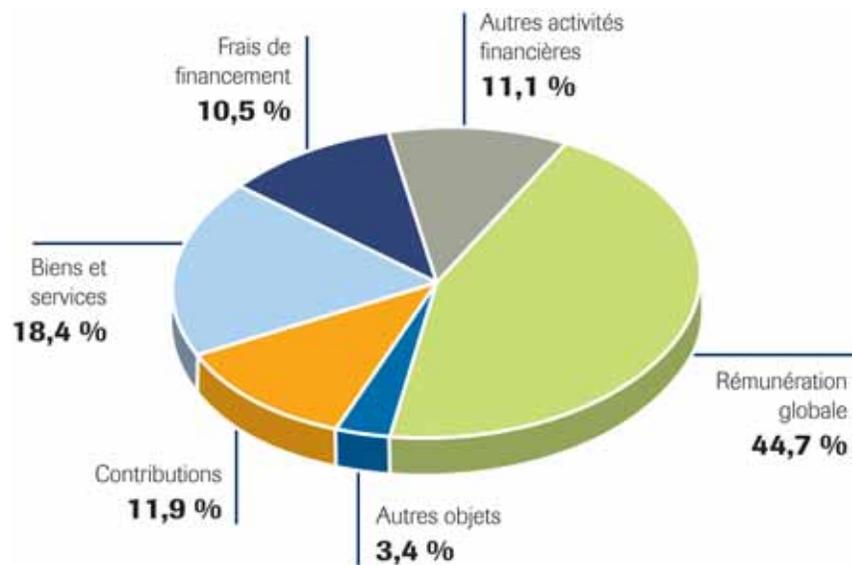


Tableau 30
Analyse des dépenses de fonctionnement par objets et des autres activités financières
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Dépenses de fonctionnement			
Rémunération et cotisations de l'employeur			
- élus	12 681,8	12 411,0	(2,1)
- employés	1 723 391,4	1 743 121,0	1,1
	1 736 073,2	1 755 532,0	1,1
Transport et communication	36 637,8	43 866,8	19,7
Services professionnels			
- honoraires professionnels	56 434,7	54 805,6	(2,9)
Services techniques et autres	191 604,2	220 520,0	15,1
Location, entretien et réparation			
- location	90 856,4	95 473,7	5,1
- entretien et réparation	57 016,0	74 814,5	31,2
	147 872,4	170 288,2	15,2
Biens non durables			
- fourniture de services publics	77 806,9	86 433,4	11,1
- autres biens non durables	137 716,4	139 312,6	1,2
	215 523,3	225 746,0	4,7
Biens durables	6 593,4	6 317,5	(4,2)
Frais de financement			
- intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :			
- de la municipalité	255 004,5	263 265,1	3,2
- des gouvernements du Québec et du Canada	112 184,2	99 083,7	(11,7)
- des tiers	48 318,3	49 890,5	3,3
- autres frais de financement	1 428,9	1 420,9	(0,6)
	416 935,9	413 660,2	(0,8)
Contributions à des organismes			
- organismes municipaux			
- répartition des dépenses	28 313,6	28 313,6	-
- autres	305 150,9	310 325,7	1,7
- organismes gouvernementaux	38 703,8	42 526,9	9,9
- villes reconstituées	16 210,5	16 344,7	0,8
- autres organismes	66 442,6	68 141,8	2,6
	454 821,4	465 652,7	2,4
Autres objets			
- créances douteuses ou irrécouvrables	20 459,3	17 661,8	(13,7)
- autres	155 003,0	115 311,4	(25,6)
	175 462,3	132 973,2	(24,2)
Total des dépenses de fonctionnement	3 437 958,6	3 489 362,2	1,5
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	398 695,7	414 957,3	4,1
Transfert aux activités d'investissement	18 272,0	22 200,0	21,5
Total des autres activités financières	416 967,7	437 157,3	4,8
Total	3 854 926,3	3 926 519,5	1,86

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de ce poste budgétaire, lequel regroupe la rémunération des élus, des employés et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales) ainsi que les différents avantages sociaux.

En 2007, la rémunération globale s'élève à 1 755 532,0 \$, soit 44,7 % du budget global de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 19,5 M\$, soit 1,1 %, par rapport au budget 2006

Tableau 31
Composantes de la masse salariale

(en milliers de dollars)

	Budget 2007	Part relative
Rémunération	1 354 226,3	77,1 %
Charges sociales	156 326,6	8,9 %
Avantages sociaux		
Régimes de retraite (services courants)	135 598,2	7,7 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	37 732,3	2,1 %
Assurances collectives	68 003,1	3,9 %
Autres avantages	3 645,5	0,2 %
	244 979,1	14,0 %
Total	1 755 532,0	100,0 %

Les principaux ajustements de la rémunération globale comparativement au budget de 2006 sont :

- une réduction de 38,3 M\$ suite à la modification de la comptabilisation des dépenses relatives aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Pour plus d'informations à ce sujet nous vous référons au chapitre *Harmonisation des règles comptables* du Cahier d'information complémentaire 2007 dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances;
- une augmentation d'environ 26,6 M\$ provenant de variations de taux des charges sociales et avantages sociaux, particulièrement au niveau des régimes de retraite et des assurances;
- une augmentation de 3,1 M\$ des dépenses attribuables au temps supplémentaire;
- une augmentation de 10,1 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales, dont une part importante provient des policiers et des pompiers;

- une augmentation de 18,0 M\$ provenant de modifications de certaines hypothèses portant, entre autres, sur les employés mis en disponibilité et ceux accidentés du travail et certains réaménagements découlant des conventions collectives et autres obligations.

Tableau 32

Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	Structures autorisées	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Avantages sociaux	Charges sociales	
			000 \$	000 \$	
	a-p.	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Élus	105,0	9 242,1	2 662,4	506,5	12 411,0
Cadres et contremaîtres	2 032,6	177 981,5	38 129,0	18 195,4	234 305,9
Professionnels et cols blancs	8 078,2	422 933,5	77 891,9	56 128,0	556 953,4
Cols bleus	4 731,7	241 907,2	55 284,3	34 329,4	331 520,9
Policiers	4 226,5	324 197,2	29 804,3	27 843,1	381 844,6
Pompiers	2 283,8	172 200,2	41 207,2	18 654,4	232 061,8
Préposés aux traverses d'écoliers	224,4	5 764,6	0,0	669,8	6 434,4
Total	21 682,2	1 354 226,3	244 979,1	156 326,6	1 755 532,0

LA VARIATION DE L'EFFECTIF

En 2007, le budget de la Ville de Montréal prévoit un effectif global de 21 682,2 années-personnes. Le tableau 33 présente la répartition de l'effectif entre les arrondissements et les services centraux, et indique une diminution nette de 41,8 années-personnes. Cette diminution ne représente pas à sa juste valeur l'effort de réduction véritablement réalisé, notamment grâce à des réaménagements de structures, tant dans les arrondissements que dans les services centraux. Cet effort a permis un réinvestissement dans les services à la population pour des activités telles la sécurité publique et la gestion de l'eau.

Variation de l'effectif dans les arrondissements

L'effectif global augmente de 2,4 années-personnes dans les arrondissements. Les valeurs 2006 furent cependant redressées à la baisse de 16,8 années-personnes, suite au transfert de certaines activités des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal vers des services centraux. Les principaux éléments de variation sont :

- l'ajout de 12,2 années-personnes pour le marquage des rues et la signalisation;
- l'ajout de 18,5 années-personnes suite à la modification des heures d'ouverture de certaines bibliothèques;
- l'ajout de 19,1 années-personnes pour le nouveau centre communautaire de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- une baisse de 47,4 années-personnes suite à différents réaménagements de structures.

Variation de l'effectif dans les services centraux et aux autres postes budgétaires

Les services centraux et les autres postes budgétaires réduisent leur effectif de 44,2 années-personnes en 2007. Plusieurs facteurs expliquent cette variation :

- augmentation de 41,2 années-personnes au Service de police, découlant principalement du programme de sécurité routière sur les voies réservées ainsi que des dossiers d'enquête pour la protection de clientèles vulnérables;
- réduction de 119,0 années-personnes au Service du développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle, provenant essentiellement (69,2 années-personnes) de la gestion du programme de la sécurité du revenu dans les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, suite à l'entente conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'à l'abandon de certaines activités;
- augmentation de 32,3 années-personnes au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement résultant principalement de la création de postes affectés au fonds de l'eau et de réaménagements de structure;
- augmentation de 1,3 années-personnes, comprenant la création de 23,4 postes pour la gestion de grands projets au Service de la mise en valeur du territoire ainsi que divers réaménagements de structure.

Tableau 33
Effectif réparti selon la structure organisationnelle

(en années-personnes)

	Comparatif 2006 ¹	Budget 2007 ²	Écart 2007-2006 a-p.	Écart 2007-2006 %
Arrondissements				
Ahuntsic-Cartierville	396,2	382,2	(14,0)	(3,5)
Anjou	214,3	214,3	-	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	493,5	495,4	1,9	0,4
Lachine	266,0	265,0	(1,0)	(0,4)
LaSalle	307,2	316,7	9,5	3,1
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	97,0	94,3	(2,7)	(2,8)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	538,9	545,3	6,4	1,2
Montréal-Nord	348,6	365,4	16,8	4,8
Outremont	105,5	105,5	-	-
Pierrefonds-Roxboro	279,5	266,7	(12,8)	(4,6)
Plateau-Mont-Royal	421,5	422,0	0,5	0,1
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	401,6	395,7	(5,9)	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	538,4	562,9	24,5	4,6
Saint-Laurent	546,7	552,7	6,0	1,1
Saint-Léonard	298,0	293,0	(5,0)	(1,7)
Sud-Ouest	396,1	401,7	5,6	1,4
Verdun	319,5	310,5	(9,0)	(2,8)
Ville-Marie	536,5	526,5	(10,0)	(1,9)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	448,5	440,1	(8,4)	(1,9)
Total des arrondissements	6 953,5	6 955,9	2,4	-
Services centraux				
Direction générale	23,0	21,0	(2,0)	(8,7)
Affaires corporatives	1 893,3	1 911,3	18,0	1,0
Capital humain	131,9	118,0	(13,9)	(10,5)
Commission de la fonction publique	6,0	6,0	-	-
Commission des services électriques	110,0	109,0	(1,0)	(0,9)
Communications et relations avec les citoyens	173,4	157,2	(16,2)	(9,3)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	1 821,1	1 702,1	(119,0)	(6,5)
Finances	485,8	495,0	9,2	1,9
Infrastructures, Transport et Environnement	1 112,6	1 144,9	32,3	2,9
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	732,6	732,3	(0,3)	-
Police	5 582,6	5 623,8	41,2	0,7
Sécurité incendie	2 663,2	2 670,7	7,5	0,3
Vérificateur général	35,0	35,0	-	-
Total des services centraux	14 770,5	14 726,3	(44,2)	(0,3)
Total	21 724,0	21 682,2	(41,8)	(0,2)

¹ Les données du budget comparatif 2006 ont été redressées afin de tenir compte des réorganisations entre les différentes unités d'affaires de la Ville. Ceci permet de rendre ces données comparables au budget de 2007.

² Ces structures autorisées ne représentent que les années-personnes financées à même le budget de fonctionnement.

SOMMAIRE DU
PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2007-2009

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un éventail de projets que l'administration municipale compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens, dans un contexte de ressources limitées et en fonction d'un objectif de stabilisation de l'endettement.

Les investissements prévus au PTI 2007-2009 de la Ville de Montréal s'élèvent à 2 179,9 M\$, ce qui se traduit par des emprunts à la charge des citoyens de 1 410,6 M\$.

Pour 2007, les investissements se chiffrent à 703,4 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions Transport, Hygiène du milieu et Loisirs et culture. De ce montant, des emprunts de 505,8 M\$ seront à la charge des contribuables, répartis comme suit : 286,9 M\$ à la charge des contribuables de l'agglomération et 218,9 M\$ à la charge des contribuables de la Ville résiduaire. Le partage de la charge découle de la nature des projets, lesquels sont imputés en regard des responsabilités respectives de l'agglomération et de la ville résiduaire.

Cette année, l'administration municipale a mis en place un fonds d'investissement de 60 M\$ (180 M\$ sur 3 ans) destiné à soutenir des projets qui généreront des recettes municipales additionnelles. Cet outil financier permet à la Ville de Montréal de contribuer au développement économique de son territoire et s'inscrit dans les objectifs du plan de match *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*. L'ensemble des projets que constitue ce fonds se chiffre à plus de 227 M\$ pour la période 2007 à 2009 en incluant les contributions des gouvernements supérieurs. Ces projets d'investissement constituent en soi, l'entrepreneuriat de la ville et permettront de favoriser la création de la richesse sur l'ensemble du territoire.

Le budget est présenté en deux volets, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération.

Le budget du conseil municipal contient les projets prévus sur le territoire de la ville résiduaire, incluant les projets priorités par les arrondissements pour réaliser les services de proximité.

Le budget de l'agglomération regroupe les projets prévus sur le territoire des 16 villes de l'île de Montréal, afin que l'agglomération puisse exercer ses responsabilités dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Cette année, la Ville de Montréal consacre des sommes d'argent importantes dans son programme de réfection routière et dans la réhabilitation des infrastructures d'eau. Ainsi, au PTI 2007-2009, on prévoit des investissements dans la réfection routière de 456,2 M\$, soit 312,4 M\$ pour la voirie artérielle et 143,8 M\$ pour la voirie locale.

De plus, la Ville poursuit les objectifs déjà annoncés au PTI 2005-2007, soit l'intensification des actions visant la réhabilitation des infrastructures d'eau, en y consacrant 468,5 M\$ pour 2007-2009, soit 242,6 M\$ au PTI du conseil d'agglomération et 225,9 M\$ au PTI du conseil municipal.

Globalement, 73,2 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de rendre le meilleur service possible aux citoyens.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement pour la période 2007-2009 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction Transport regroupe les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement des réseaux routiers. La fonction Hygiène du milieu regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction Loisirs et culture regroupe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

Tableau 34
Dépenses d'investissement par fonctions municipales

(en milliers de dollars)

Total - Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2007	2007-2009	2007	2007-2009	2007	2007-2009
Fonctions municipales						
Administration générale	40 228,0	121 812,0	40 741,0	118 455,0	80 969,0	240 267,0
Aménagement, urbanisme et développement	58 142,0	167 736,0	8 227,0	27 216,0	66 369,0	194 952,0
Hygiène du milieu	79 805,0	257 340,0	65 745,0	253 936,0	145 550,0	511 276,0
Loisirs et culture	64 012,0	190 166,0	55 408,0	152 209,0	119 420,0	342 375,0
Sécurité publique	425,0	1 840,0	31 736,0	82 459,0	32 161,0	84 299,0
Transport	103 036,0	241 344,0	155 846,0	565 388,0	258 882,0	806 732,0
Total	345 648,0	980 238,0	357 703,0	1 199 663,0	703 351,0	2 179 901,0

L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Ces frais de financement sont établis de façon à ne pas créer de pression induite sur le budget.

Les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi ces partenaires, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert ou par le remboursement d'emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Tableau 35
Synthèse des modes de financement
(en milliers de dollars)

Modes de financement	2007	2008	2009	Total
Contribution des promoteurs	6 024,0	7 657,0	7 064,0	20 745,0
Transfert conditionnel	73 960,0	54 749,0	105 498,0	234 207,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	44 030,0	100 107,0	132 500,0	276 637,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	25 707,0	20 571,0	44 781,0	91 059,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	47 805,0	49 441,0	49 441,0	146 687,0
Emprunts à la charge de l'agglomération	286 871,0	284 028,0	282 960,0	853 859,0
Emprunts à la charge de la ville résiduaire	218 954,0	170 516,0	167 237,0	556 707,0
Total	703 351,0	687 069,0	789 481,0	2 179 901,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions de promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises et qui sont payées comptant.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

À cette rubrique se trouvent les investissements financés par des affectations des surplus et des réserves, ainsi que les transferts aux activités d'investissement financés par les taxes.

Les emprunts à la charge du gouvernement du Québec

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée par le gouvernement du Québec, au moyen de certains programmes ou ententes.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, relatifs aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

Les emprunts à la charge de l'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables du territoire des villes liées.

Les emprunts à la charge de la ville résiduaire

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables du territoire restant de la Ville de Montréal après la reconstitution des 15 autres villes.

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS PROJETS DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN 2007 (PHASE 1)

En 2007, la Ville de Montréal met en place un fonds d'investissement et contribuera pour 60 M\$ (180 M\$ sur trois ans) pour la réalisation des grands projets de la ville afin de favoriser l'accroissement de la richesse foncière sur le territoire. Le fonds d'investissement consiste en une enveloppe supplémentaire du Programme triennal d'immobilisations (PTI) consacrée aux projets majeurs d'infrastructures municipales qui offrent le meilleur potentiel de rentabilité foncière pour la Ville. Ainsi, par l'injection de sommes supplémentaires dans les grands projets de développement, la Ville de Montréal entend accélérer l'accroissement de ses revenus fonciers et, de la sorte, générer des revenus au-delà de l'évolution normale du marché. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que d'autres partenaires financiers contribuent également à ce fonds. Au total, ce fonds prévoit des investissements de 74,6 M\$ en 2007 et de 227,5 M\$ sur la période 2007-2009.

Par l'introduction de cette nouvelle approche d'investissement, la Ville de Montréal entend contribuer activement, au moyen de cet outil financier, à l'accroissement de la richesse foncière du territoire, tout en rejoignant les préoccupations économiques de la Ville, et ce, dans l'esprit du plan de match *Imaginer • Réaliser Montréal 2025* et de la stratégie de développement économique *Réussir@Montréal*.

La mise en place de ce fonds permettra à la Ville de Montréal d'investir particulièrement et au moment opportun, dans le cadre de ses responsabilités, dans la réalisation de projets procurant un rendement important du point de vue financier, tout en tenant compte des impacts socio-économiques et organisationnels des projets choisis.

Trois principes régissent la création d'une enveloppe distincte du PTI traditionnel :

- la Ville veut permettre des investissements dans des projets à haute valeur escomptée de revenus fonciers;
- la Ville veut se doter d'un outil de financement qui permet graduellement d'autofinancer ses investissements dans la réalisation des grands projets;
- la Ville entend investir dans la volonté d'assurer une continuité (sur trois ans) pour les investissements engagés pour les grands projets de développement.

Le fonds est constitué d'une somme globale de 227,5 \$, répartie comme suit : 74,6 M\$ en 2007, 70,6 M\$ en 2008 et 82,3 M\$ en 2009. La contribution de la Ville à ce montant est de 60 M\$ par année, pour un total de 180 M\$.

Les conditions de succès liées à la mise en place de ce fonds sont de quatre ordres :

- l'introduction de la notion de permanence des investissements pour mieux assurer la réalisation des projets et viser la pérennité du fonds;
- les efforts additionnels d'investissements annuels requis jusqu'à ce que les revenus fonciers permettent de régénérer le fonds et d'autofinancer les projets de développement;

- l'établissement de mécanismes rigoureux de sélection, de suivi et de contrôle de l'évolution et de la performance des projets et du fonds;
- une stratégie d'investissement de départ qui s'oriente vers des projets qui pourront générer une croissance rapide des revenus fonciers, favorisant ainsi l'autofinancement du fonds sur un horizon mesuré.

Afin d'établir les priorités d'investissements, un processus d'analyse et d'évaluation des projets a été mis en place. Sommairement, le processus comprend deux étapes d'analyse : l'évaluation des rendements financiers et l'évaluation des impacts sur l'environnement.

Pour être retenus, les projets d'investissements analysés devront faire la démonstration de leur rentabilité financière pour la Ville en termes de revenus excédentaires nets de taxation. Parmi les indicateurs de cette performance anticipée, mentionnons le délai de récupération des investissements requis, qui ne doit pas être supérieur à 10 ans, et l'exigence d'une valeur actuelle nette (VAN) positive, basée sur un taux de rendement interne prédéterminé (TRI).

Parmi les choix d'investissements considérés, il est également essentiel d'évaluer les impacts de chacun des projets sur l'environnement externe et interne de la Ville. Chaque projet doit préalablement faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation des impacts socio-économiques pour assurer leur insertion harmonieuse dans l'environnement de la Ville ainsi que d'une analyse et d'une évaluation de la capacité de l'organisation à assurer la réalisation du projet et à l'insérer dans le calendrier de l'ensemble de ses interventions. Enfin, chaque projet sera évalué en regard de l'objectif de la Ville de privilégier le développement durable.

Concrètement, afin de sélectionner les projets, de circonscrire adéquatement les dépenses et les revenus relatifs à chacun d'eux et d'assurer un suivi adéquat de l'évolution du fonds d'investissement, une structure de fonctionnement a été établie. Dès le début de 2007, cette structure sera mise en place, laquelle permettra de confirmer les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués et veillera à l'établissement des processus de travail qui accompagneront cette nouvelle forme de gestion des investissements.

Ce fonds ne constitue qu'une première phase de la recherche entreprise par la Ville pour générer de nouvelles sources de revenus de financement, cela dans le but d'accroître sa richesse et de maintenir de façon active son développement économique. La deuxième phase de travail visera à explorer des solutions créatives telles que celles mises en œuvre pour le refinancement du déficit actuariel, ou d'autres approches innovatrices qui s'intègrent dans le cadre des pouvoirs actuellement dévolus à la Ville.

DETTE ET
SITUATION
FINANCIÈRE

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a principalement recours à l'emprunt à long terme pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est grandement influencé par la réalisation des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) passés et présents.

Exceptionnellement, la Ville peut aussi recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétences. C'est le cas notamment de la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, entamée en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2005, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,4 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2006 et de la stratégie de financement adoptée en fonction de la réorganisation territoriale au 1^{er} janvier 2006, la dette devrait atteindre 5,1 milliards de dollars à la fin de 2006. Cette légère hausse découle notamment du fait qu'au cours de l'année 2006, les nouveaux financements excèdent les échéances nettes de la dette.

Les dépenses d'immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement en ce qui a trait non seulement aux frais d'exploitation, mais aussi sur le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements avec le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, ce qui permet de restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville en faisant la distinction entre le coût brut de la dette et le coût net. Dans un deuxième temps, il indique la portion des coûts qui est dorénavant à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2007, le coût brut de la dette, soit 828,6 M\$, représente 21,1 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Toutefois, il faut considérer qu'une partie importante de ce coût n'est pas à la charge des contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec ainsi que par les tarifs commerciaux de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués en fonction de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts permettant une réduction du coût que doivent assumer les contribuables. En 2007, le coût net atteint 575,5 M\$, soit 14,7 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette en 2007, soit 104,9 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser les régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 723,8 M\$, soit 18,4 % de l'ensemble des dépenses. Le coût net atteint 492,5 M\$, soit 12,5 % de l'ensemble des dépenses.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est dorénavant à la charge des contribuables de l'agglomération. Pour 2007, cette charge est de 158,6 M\$.

Tableau 36
Coût de la dette en 2007

(en milliers de dollars)

	Coût total	Refinancement de la dette actuarielle	Coût total excluant la dette actuarielle
Coût brut de la dette			
Intérêts et autres frais	413 660,2	87 329,9	326 330,3
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	414 957,3	17 537,2	397 420,1
	<u>828 617,5</u>	<u>104 867,1</u>	<u>723 750,4</u>
Moins :			
Revenus de placement des fonds d'amortissement	58 691,8	795,1	57 896,7
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	158 370,0	21 072,0	137 298,0
	<u>217 061,8</u>	<u>21 867,1</u>	<u>195 194,7</u>
Moins :			
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	36 022,9	-	36 022,9
Montant à la charge des contribuables	<u>575 532,8</u>	<u>83 000,0</u>	<u>492 532,8</u>
Montant à la charge des contribuables de l'agglomération	<u>158 584,7</u>	<u>-</u>	<u>158 584,7</u>
Montant à la charge des contribuables de la Ville de Montréal	416 948,1	83 000,0	333 948,1
Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières			
Coût brut de la dette	21,1 %	2,7 %	18,4 %
Coût net (montant à la charge des contribuables)	14,7 %	2,2 %	12,5 %

GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, doit accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion concerne évidemment la dette. Il s'agit de gérer de telle sorte que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire à la mesure de la capacité de payer des contribuables (coût de la dette nette), tout en offrant des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

À cet égard, mentionnons qu'en 2006, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, celle-ci ayant passé de « A1 » à « Aa2 ». Pour sa part, la firme Standard and Poor's a donné la cote de crédit « A+ stable ». Rappelons que la firme Moody's avait déjà revu à la hausse la cote de crédit de la Ville en 2005, la faisant passer de « A2 » à « A1 ».

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Or, il est généralement reconnu que les investissements requis sont élevés et qu'ils dépassent nettement la capacité de payer des contribuables. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence des décisions en matière d'endettement, en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Par la politique de gestion de la dette, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent de corriger l'endettement élevé de la Ville;
- assurer un accès stable, et surtout à un coût avantageux, aux marchés des capitaux;
- améliorer la situation financière de la Ville et ainsi maintenir, ou si possible bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique devra faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, selon le cas.

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les dépenses prévues au budget. Ainsi en 2007, conformément aux dispositions de la politique de gestion, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 16,6 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire la dette de 49,8 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de bonifier sa cote de crédit. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter, en ce qui a trait tant au niveau de l'endettement qu'au poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet notamment de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.

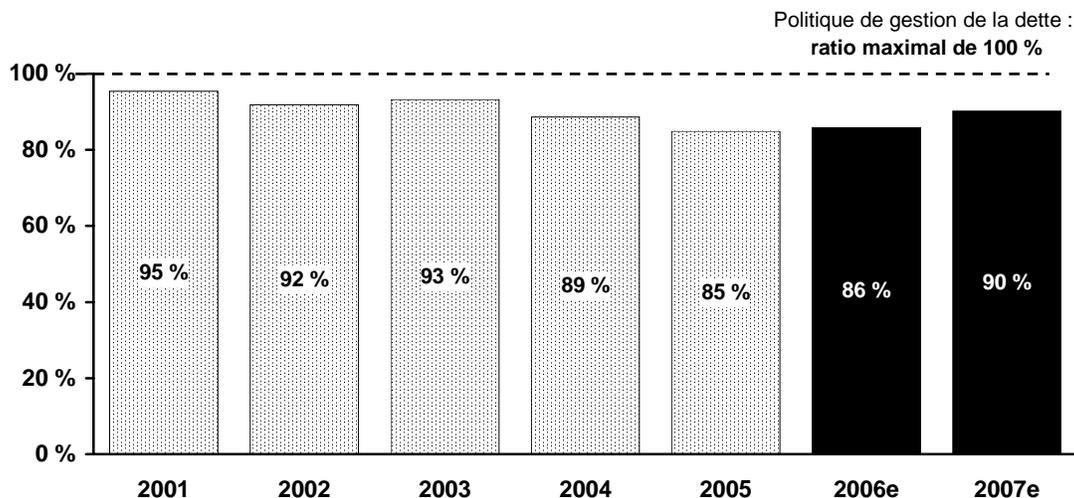
LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal a implanté des politiques et des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » ont pour but d'assurer une saine gestion des fonds publics et d'améliorer à court, moyen et long terme la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l'évolution de plusieurs paramètres financiers depuis les sept dernières années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte¹ nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. Un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette, en excluant l'impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), à un maximum de 100 % des revenus de la Ville. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal² entre 2001 et 2007, ce ratio continue d'être inférieur à 100 %. Qui plus est, le poids de la dette directe et indirecte nette s'est amélioré, passant de 95 % au 31 décembre 2001 à 90 % en 2007.

Graphique 10
Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale)
en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2007
(au 31 décembre de chaque année)



¹ La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable, soit : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal et Corporation Anjou 80. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d'emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, nous avons ajouté 250 M\$ à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l'essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c'est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec leurs dettes.

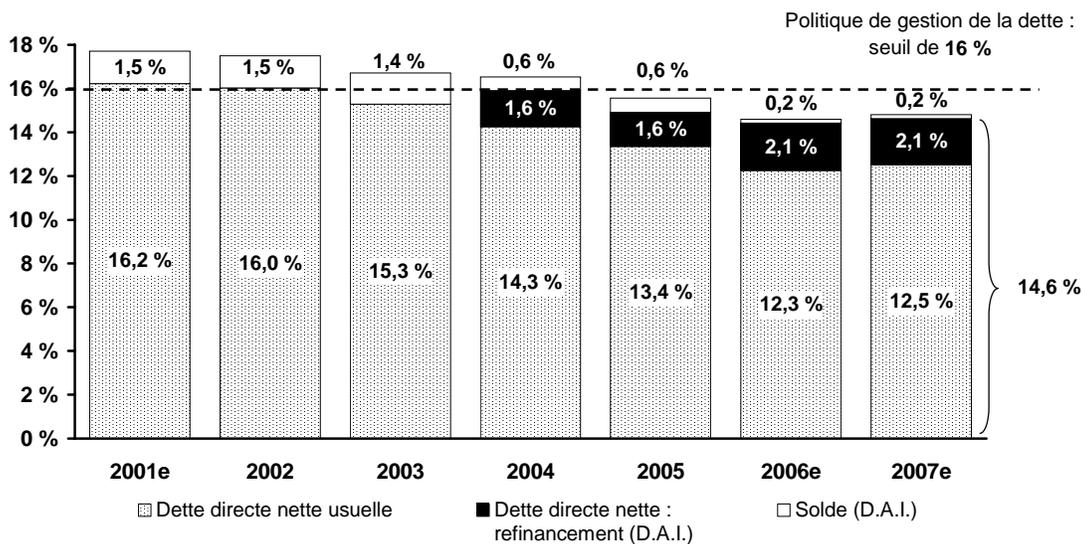
² La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 440,4 M\$ en 2007.

Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières. Au budget de 2007, ce ratio a diminué à 12,5 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette (14,6 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

Graphique 11
Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses de fonctionnement et autres activités financières, des années 2001 à 2007
(données budgétaires)



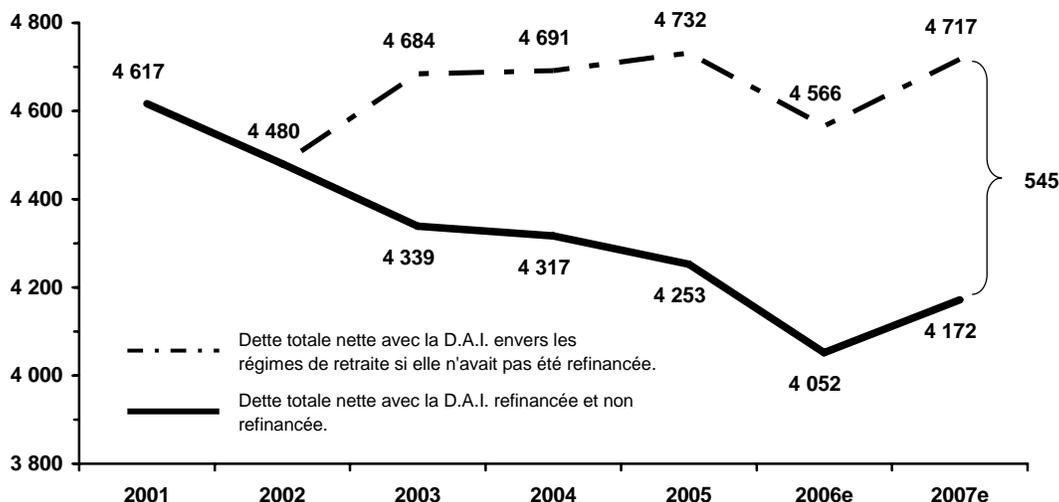
Amélioration du bilan financier

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite, pour un total de 4,6 milliards.

La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie cette problématique et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 545 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, dans lequel le gouvernement du Québec prend cette composante à sa charge. Sans le contrat de ville, cette portion aurait été à la charge des contribuables de l'ex-Ville de Montréal;
- une amélioration du bilan de 305 M\$ résultant de plusieurs éléments de la stratégie, notamment :
 - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
 - les modifications apportées à la structure de remboursement permettant d'amorcer dès 2004 le remboursement du capital;
 - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.

Graphique 12
Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.)
avec et sans la stratégie de refinancement³, des années 2001 à 2007
(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)



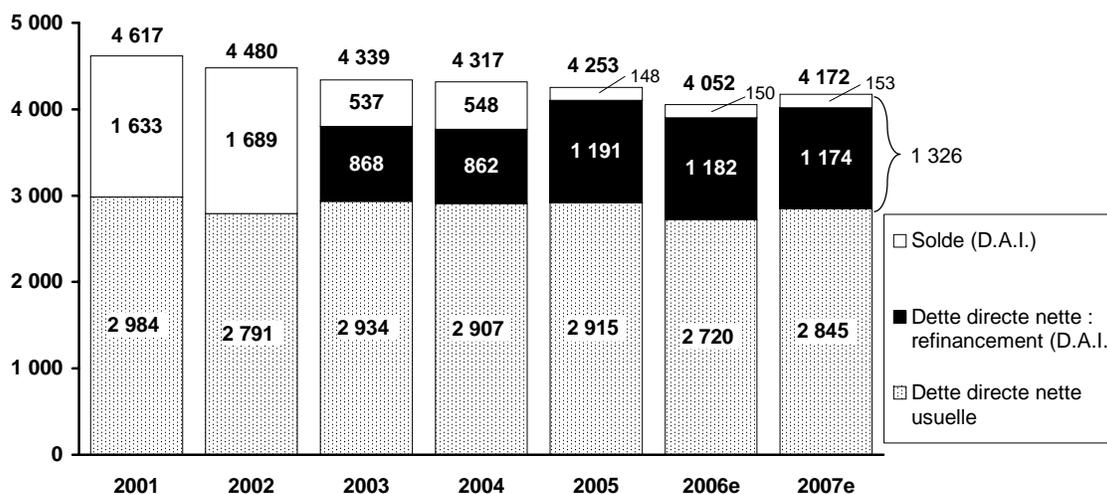
³ Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2007, ces dépenses oscilleraient autour de 90 M\$.

Endettement sous contrôle

La dette directe nette émise – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et de 2004⁴, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, globalement, la dette directe nette et la dette actuarielle initiale ont diminué comparativement à 2001. Alors que la dette actuarielle initiale devait augmenter progressivement jusqu'en 2011, elle est passée de 1,6 G\$, en 2001, à 1,4 G\$ en 2007. Quant à la dette directe nette excluant la dette actuarielle initiale refinancée, nous observons une baisse appréciable, celle-ci ayant passé de 3,0 G\$ en 2001 à 2,8 G\$ en 2007.

Graphique 13
Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.),
des années 2001 à 2007

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



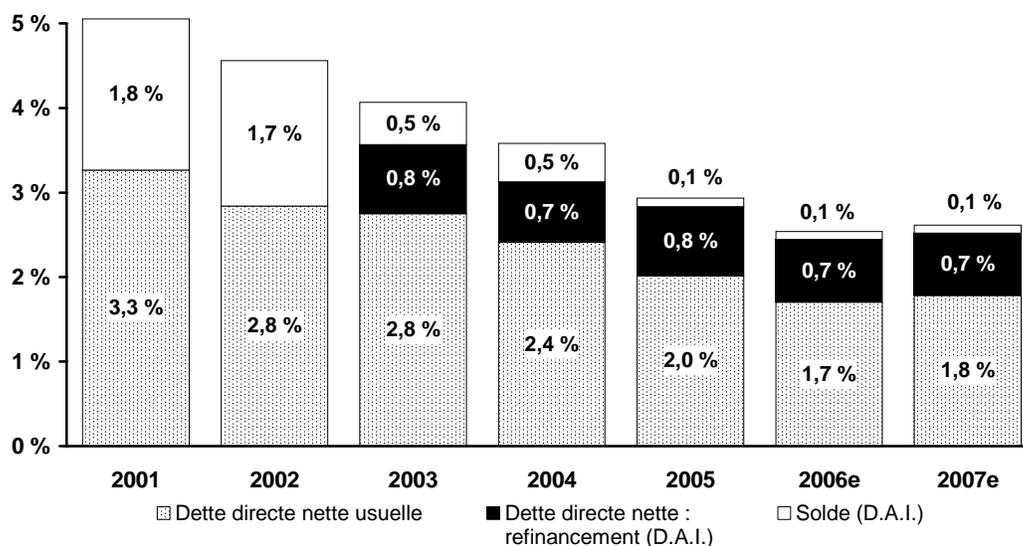
⁴ Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section. Au 31 décembre 2004, ces dépenses oscillaient autour de 330 M\$.

Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁵. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,8 % en 2007. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes, la dette directe nette devrait atteindre 2,5 % en décembre 2007. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de la Ville de Montréal.

Graphique 14
Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage
de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2007
(au 31 décembre de chaque année)



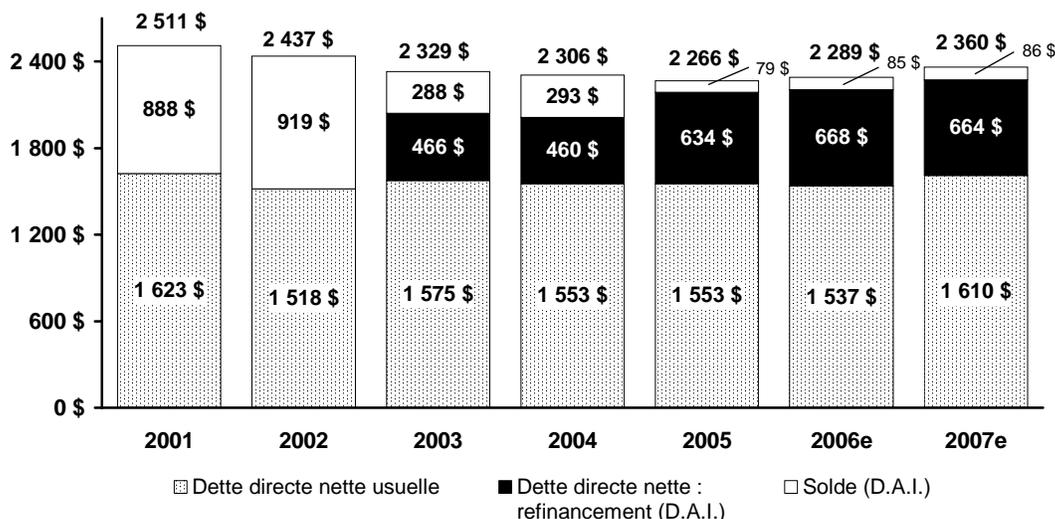
La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en excluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement diminué depuis 2001. Elle est passée de 1 623 \$ en 2001 à environ 1 610 \$ en 2007.

⁵ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier, depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Graphique 15
Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen,
des années 2001 à 2007

(au 31 décembre de chaque année)



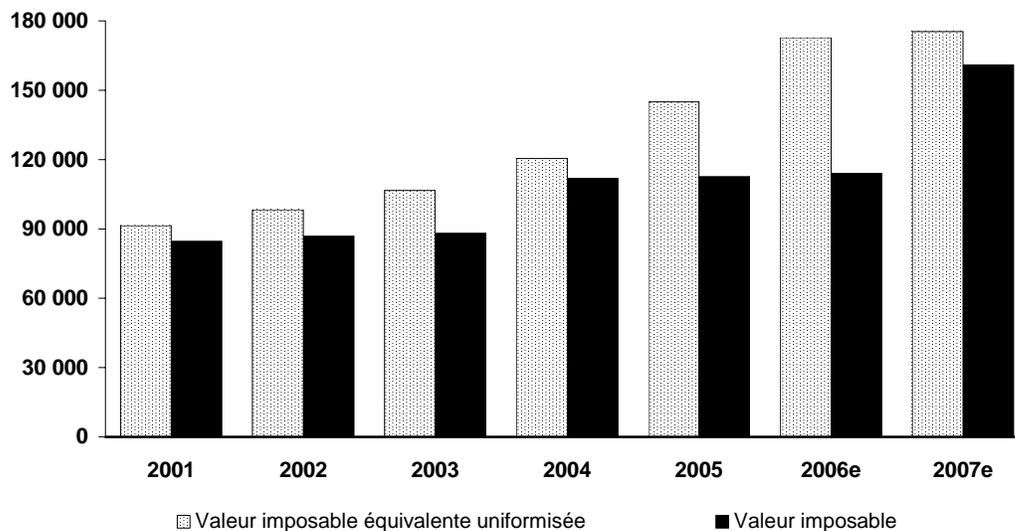
Une hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, nous avons constaté une première augmentation des valeurs foncières imposables de l'ordre de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2009, récemment déposé, nous observons une autre hausse de 41 %. Le marché immobilier témoigne encore d'une vivacité exceptionnelle, comme nous l'indiquent les valeurs nouvellement déposées. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

Graphique 16 Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2007

(en millions de dollars)



Conclusion

Au cours des années 2001 à 2007, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état et commencer à corriger les problèmes historiques;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec;
- la conjoncture économique qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement des dépôts des rôles triennaux d'évaluation 2004-2006 et 2007-2009 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement (49,8 M\$ depuis sa mise en place en 2004).

BUDGET
CONSOLIDÉ

LE BUDGET CONSOLIDÉ

État des activités financières et Programme triennal d'immobilisations consolidé

Pour la première fois en 2007, la Ville de Montréal présente un budget ainsi qu'un programme triennal d'immobilisations consolidés avec ceux des organismes qui composent son périmètre comptable. Cette nouvelle présentation est conforme aux directives du Ministère des affaires municipales et des Régions. Le MAMR a en effet entrepris des travaux visant à harmoniser les règles de présentation de l'information financière municipale au Québec avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'état des activités financières consolidé comprend les volets du conseil municipal et du conseil d'agglomération ainsi que de façon distincte le budget de la Société de transport de Montréal (STM) qui est consolidé à celui du conseil d'agglomération. Pour les autres organismes constituant le périmètre comptable, ils sont consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération selon la compétence. Ils n'apparaissent pas de façon distincte dans les tableaux puisque la valeur de consolidation est déjà incluse dans les données financières.

Tableau 37
État des activités financières - Budget consolidé de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2007	Budget du conseil d'agglomération				Transactions à éliminer inter-entités 2007 ¹	Budget global consolidé 2007
		Budget 2007	Société de transport de Montréal 2007	Transactions à éliminer entre organismes 2007	Budget consolidé 2007		
Revenus							
Taxes	1 013 051,0	1 484 194,3	0,0	0,0	1 484 194,3	0,0	2 497 245,3
Paiements tenant lieu de taxes	102 367,5	141 175,9	0,0	0,0	141 175,9	0,0	243 543,4
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	(41 303,8)	41 303,8	0,0	0,0	41 303,8	0,0	-
Autres revenus de sources locales ²	549 291,6	204 258,9	437 388,0	0,0	641 646,9	(37 467,5)	1 153 471,0
Transferts	390 599,8	68 924,6	457 745,0	(278 000,0)	248 669,6	0,0	639 269,4
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement ³	(71 910,0)	(8 074,0)	(14 790,0)	0,0	(22 864,0)	0,0	(94 774,0)
Total des revenus	1 942 096,1	1 931 783,5	880 343,0	(278 000,0)	2 534 126,5	(37 467,5)	4 438 755,1
Dépenses de fonctionnement							
Administration générale	362 537,7	230 618,1	0,0	0,0	230 618,1	(33 973,3)	559 182,5
Sécurité publique	13 604,4	799 830,4	0,0	0,0	799 830,4	0,0	813 434,8
Transport	229 399,8	421 437,4	760 691,0	(278 000,0)	904 128,4	0,0	1 133 528,2
Hygiène du milieu	98 589,3	184 569,8	0,0	0,0	184 569,8	(3 452,7)	279 706,4
Santé et bien-être	89 230,6	37 574,1	0,0	0,0	37 574,1	0,0	126 804,7
Aménagement, urbanisme et développement	104 740,8	52 445,0	0,0	0,0	52 445,0	(41,5)	157 144,3
Loisirs et culture	342 522,5	71 069,6	0,0	0,0	71 069,6	0,0	413 592,1
Frais de financement ²	334 885,2	78 775,0	39 935,0	0,0	118 710,0	0,0	453 595,2
Total des dépenses de fonctionnement	1 575 510,3	1 876 319,4	800 626,0	(278 000,0)	2 398 945,4	(37 467,5)	3 936 988,2
Autres activités financières							
Remboursement de la dette à long terme	335 147,6	79 809,7	76 991,0	0,0	156 800,7	0,0	491 948,3
Autres transferts aux activités d'investissement ³	3 200,0	9 000,0	1 574,0	0,0	10 574,0	0,0	13 774,0
Total des autres activités financières	338 347,6	88 809,7	78 565,0	-	167 374,7	-	505 722,3
Total des dépenses	1 913 857,9	1 965 129,1	879 191,0	(278 000,0)	2 566 320,1	(37 467,5)	4 442 710,5
Surplus des activités financières avant affectations	28 238,2	(33 345,6)	1 152,0	-	(32 193,6)	-	(3 955,4)
Affectations							
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
Surplus accumulé affecté ⁵	21 153,3	31 936,3	(5 347,0)	0,0	26 589,3	0,0	47 742,6
Réserves financières et fonds réservés							
- virement de	0,0	0,0	51 521,0	0,0	51 521,0	0,0	51 521,0
- (virement à)	0,0	0,0	(47 326,0)	0,0	(47 326,0)	0,0	(47 326,0)
Montant à pournoir pour avantages sociaux futurs ⁶	(49 391,5)	1 409,3	0,0	0,0	1 409,3	0,0	(47 982,2)
	(28 238,2)	33 345,6	(1 152,0)	-	32 193,6	-	3 955,4
Surplus net	-	-	-	-	-	-	-
Revenus et dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau							
Revenus							
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	45 000,0	40 000,0	0,0	0,0	40 000,0	0,0	85 000,0
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
Total des revenus	45 000,0	40 000,0	-	-	40 000,0	-	85 000,0
Dépenses							
Dépenses financées par la contribution	45 000,0	30 000,0	0,0	0,0	30 000,0	0,0	75 000,0
Transfert aux activités d'investissement	0,0	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0	0,0	10 000,0
Total des dépenses	45 000,0	40 000,0	-	-	40 000,0	-	85 000,0
Surplus net	-	-	-	-	-	-	-
Budget total des dépenses avant affectations	1 958 857,9	2 005 129,1	879 191,0	(278 000,0)	2 606 320,1	(37 467,5)	4 527 710,5

Notes relatives au tableau précédent :

- ¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la consolidation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.
- ² Les revenus de placement du fonds d'amortissement de la Société de transport de Montréal (STM) sont présentés en réduction des dépenses plutôt que dans les revenus. Cette présentation diffère de celle de la Ville de Montréal.
- ³ La présentation des transferts reçus par la STM pour financer les activités d'investissements a été harmonisée avec celle de la Ville de Montréal. De cette façon, la rubrique Autres transferts aux activités d'investissement exclut les transferts spécifiques dorénavant présentés en réduction des revenus.
- ⁴ Le budget de 880 343,0 \$ correspond au budget de 2007 de la STM.
- ⁵ Reflète la pratique prévue à la Loi sur les sociétés de transport qui établit que les surplus et déficits de la STM sont reflétés aux budgets des exercices subséquents, une fois certifiés.
- ⁶ Certains ajustements liés aux nouvelles normes de présentation de l'information financière, notamment au chapitre des avantages sociaux futurs liés à la retraite, ne sont pas reflétés au budget de 2007 pour la STM.

Tableau 38
Dépenses d'investissement par fonctions

Fonctions municipales	2007	2008	2009	Total
Budget du conseil municipal				
Administration générale	40 228,0	36 448,0	45 136,0	121 812,0
Aménagement, urbanisme et développement	58 142,0	56 059,0	53 535,0	167 736,0
Hygiène du milieu	79 805,0	62 863,0	114 672,0	257 340,0
Loisirs et culture	64 012,0	56 565,0	69 589,0	190 166,0
Sécurité publique	425,0	948,0	467,0	1 840,0
Transport	103 036,0	74 660,0	63 648,0	241 344,0
Sous-total	345 648,0	287 543,0	347 047,0	980 238,0
Budget du conseil d'agglomération				
Administration générale	40 741,0	36 651,0	41 063,0	118 455,0
Aménagement, urbanisme et développement	8 227,0	8 688,0	10 301,0	27 216,0
Hygiène du milieu	65 745,0	87 802,0	100 389,0	253 936,0
Loisirs et culture	55 408,0	50 314,0	46 487,0	152 209,0
Sécurité publique	31 736,0	26 457,0	24 266,0	82 459,0
Transport	155 846,0	189 614,0	219 928,0	565 388,0
	357 703,0	399 526,0	442 434,0	1 199 663,0
Société de transport de Montréal				
Administration générale	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	-	-	-	-
Hygiène du milieu	-	-	-	-
Loisirs et culture	-	-	-	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	334 564,0	434 622,0	441 692,0	1 210 878,0
	334 564,0	434 622,0	441 692,0	1 210 878,0
Conseil d'agglomération et Société de transport de Montréal				
Administration générale	40 741,0	36 651,0	41 063,0	118 455,0
Aménagement, urbanisme et développement	8 227,0	8 688,0	10 301,0	27 216,0
Hygiène du milieu	65 745,0	87 802,0	100 389,0	253 936,0
Loisirs et culture	55 408,0	50 314,0	46 487,0	152 209,0
Sécurité publique	31 736,0	26 457,0	24 266,0	82 459,0
Transport	490 410,0	624 236,0	661 620,0	1 776 266,0
Sous-total	692 267,0	834 148,0	884 126,0	2 410 541,0
Consolidé				
Administration générale	80 969,0	73 099,0	86 199,0	240 267,0
Aménagement, urbanisme et développement	66 369,0	64 747,0	63 836,0	194 952,0
Hygiène du milieu	145 550,0	150 665,0	215 061,0	511 276,0
Loisirs et culture	119 420,0	106 879,0	116 076,0	342 375,0
Sécurité publique	32 161,0	27 405,0	24 733,0	84 299,0
Transport	593 446,0	698 896,0	725 268,0	2 017 610,0
Total	1 037 915,0	1 121 691,0	1 231 173,0	3 390 779,0

Tableau 39
Modes de financement

Modes de financement	2007	2008	2009	Total
Budget du conseil municipal				
Contribution des promoteurs	5 649,0	4 948,0	3 685,0	14 282,0
Transfert conditionnel	66 261,0	50 821,0	102 940,0	220 022,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	5 030,0	10 107,0	12 500,0	27 637,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	1 949,0	1 710,0	11 244,0	14 903,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	47 805,0	49 441,0	49 441,0	146 687,0
Emprunts à la charge de la ville résiduaire	218 954,0	170 516,0	167 237,0	556 707,0
Sous-total	345 648,0	287 543,0	347 047,0	980 238,0
Budget du conseil d'agglomération				
Contribution des promoteurs	375,0	2 709,0	3 379,0	6 463,0
Transfert conditionnel	7 699,0	3 928,0	2 558,0	14 185,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	39 000,0	90 000,0	120 000,0	249 000,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	23 758,0	18 861,0	33 537,0	76 156,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
Emprunts à la charge de l'agglomération	286 871,0	284 028,0	282 960,0	853 859,0
Sous-total	357 703,0	399 526,0	442 434,0	1 199 663,0
Société de transport de Montréal				
Contribution des promoteurs	-	-	-	-
Transfert conditionnel	-	-	-	-
Surplus accumulé, taxes générales, autres	-	-	-	-
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	171 631,3	243 388,3	272 082,3	687 101,9
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
Emprunts à la charge de la STM	162 932,7	191 233,7	169 609,7	523 776,1
Sous-total	334 564,0	434 622,0	441 692,0	1 210 878,0
Conseil d'agglomération et Société de transport de Montréal				
Contribution des promoteurs	375,0	2 709,0	3 379,0	6 463,0
Transfert conditionnel	7 699,0	3 928,0	2 558,0	14 185,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	39 000,0	90 000,0	120 000,0	249 000,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	195 389,3	262 249,3	305 619,3	763 257,9
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
Emprunts à la charge de l'agglomération	286 871,0	284 028,0	282 960,0	853 859,0
Emprunts à la charge de la STM	162 932,7	191 233,7	169 609,7	523 776,1
Sous-total	692 267,0	834 148,0	884 126,0	2 410 541,0
Consolidé				
Contribution des promoteurs	6 024,0	7 657,0	7 064,0	20 745,0
Transfert conditionnel	73 960,0	54 749,0	105 498,0	234 207,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	44 030,0	100 107,0	132 500,0	276 637,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	197 338,3	263 959,3	316 863,3	778 160,9
Emprunts remboursés par les activités commerciales	47 805,0	49 441,0	49 441,0	146 687,0
Emprunts à la charge de la ville	505 825,0	454 544,0	450 197,0	1 410 566,0
Emprunts à la charge de la STM	162 932,7	191 233,7	169 609,7	523 776,1
Total	1 037 915,0	1 121 691,0	1 231 173,0	3 390 779,0

BUDGET PAR ACTIVITÉS MUNICIPAL

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal pour le volet des services locaux qui sont sous la responsabilité du conseil municipal et qui sont offerts sur le territoire de la Ville, en fonction des revenus, des dépenses et des affectations. Les revenus sont présentés par catégories alors que les dépenses sont présentées par fonctions municipales. Les affectations représentent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice.

La présentation de certains postes budgétaires a été modifiée en 2007, notamment au chapitre des avantages sociaux futurs liés à la retraite, dont l'amortissement apparaît sous la rubrique « affectations ».

De plus, des modifications quant à la répartition des dépenses et des revenus entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération viennent modifier le niveau des dépenses pour différentes activités budgétaires. En effet, en conséquence de la recommandation du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), une somme de 44 288,1 \$ à la dépense et une autre de 2 984,3 \$ aux revenus, qui étaient présentées au budget de 2006 dans le budget du conseil d'agglomération, sont maintenant présentées au budget du conseil municipal. Afin de refléter cette modification pour l'année 2006, l'impact de cette recommandation est inscrit aux postes de revenus, sous la rubrique « ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 ».

La méthode de répartition des dépenses relatives aux dépenses mixtes d'administration générale entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération a également été revue pour la confection du budget de 2007. Cette modification, qui n'entraîne pas de variation quant au niveau global des budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération, a cependant pour effet de modifier le niveau de certains postes de dépenses par rapport au budget de 2006.

Étant donné que ces modifications ne peuvent être reconstituées pour l'exercice précédent, le budget original de 2006 n'a pas été redressé.

Mentionnons en terminant que les revenus et les dépenses destinés à l'amélioration du service de l'eau ont été présentés de façon distincte.

Budget 2007 du conseil municipal

Tableau 40
État des activités financières - Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart %
Revenus			
Taxes	927 117,3	1 013 051,0	9,3
Paiements tenant lieu de taxes	91 991,3	102 367,5	11,3
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	(41 303,8)	-
Autres revenus de sources locales	514 225,1	549 291,6	6,8
Transferts	367 141,1	390 599,8	6,4
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(25 693,0)	(71 910,0)	179,9
Total des revenus	1 874 781,8	1 942 096,1	3,6
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	361 529,5	362 537,7	0,3
Sécurité publique	17 770,0	13 604,4	(23,4)
Transport	202 536,5	229 399,8	13,3
Hygiène du milieu	71 831,7	98 589,3	37,3
Santé et bien-être	87 804,9	89 230,6	1,6
Aménagement, urbanisme et développement	130 774,0	104 740,8	(19,9)
Loisirs et culture	333 751,9	342 522,5	2,6
Frais de financement	342 345,0	334 885,2	(2,2)
Total des dépenses de fonctionnement	1 548 343,5	1 575 510,3	1,8
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	329 792,6	335 147,6	1,6
Autres transferts aux activités d'investissement	0,0	3 200,0	-
Total des autres activités financières	329 792,6	338 347,6	2,6
Total des dépenses	1 878 136,1	1 913 857,9	1,9
Surplus des activités financières avant affectations			
	(3 354,3)	28 238,2	
Affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	3 354,3	21 153,3	
Réserves financières et fonds réservés			
- virement de	0,0	0,0	
- (virement à)	0,0	0,0	
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	(49 391,5)	
	3 354,3	(28 238,2)	
Surplus net	-	-	
Revenus et dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau			
	Budget 2006	Budget 2007	
Revenus			
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	57 073,7	45 000,0	
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	0,0	0,0	
Total des revenus	57 073,7	45 000,0	
Dépenses			
Dépenses financées par la contribution	57 073,7	45 000,0	
Transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	
Total des dépenses	57 073,7	45 000,0	
Surplus net	-	-	
Budget total	1 935 209,8	1 958 857,9	1,22

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – REVENUS

Le budget des revenus est divisé en cinq grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- l'ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des cinq catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2007 du conseil municipal

Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 41

Taxes

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	834 730,5	907 805,4	8,8
Taxes de secteur	13 325,3	33 686,1	152,8
Taxe de la voirie	0,0	0,0	-
Autres	475,9	392,0	(17,6)
	848 531,7	941 883,5	11,0
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	0,0	0,0	-
Tarification pour services municipaux			
- eau	36 879,5	31 523,8	(14,5)
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- matières résiduelles	12 990,4	13 135,1	1,1
- service de la dette	20 525,7	18 599,4	(9,4)
	70 395,6	63 258,3	(10,1)
Autres	8 190,0	7 909,2	(3,4)
	78 585,6	71 167,5	(9,4)
Total	927 117,3	1 013 051,0	9,3

Revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau

	Budget 2006	Budget 2007
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	55 404,4	44 009,7
Total	55 404,4	44 009,7

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 013 051,0 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de la Ville, de 1,9 G\$, générant des revenus additionnels de 22,3 M\$;
- l'ajustement d'une somme de 41,3 M\$ perçue dans le cadre du budget d'agglomération en 2006;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services, pour un montant totalisant 14,2 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 44 009,7 \$. À la lumière des priorités d'intervention pour 2007, un réaménagement des revenus destinés à l'amélioration du service de l'eau a été effectué entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal.

Budget 2007 du conseil municipal

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 42
Paiements tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	18 350,0	23 282,8	26,9
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	<u>18 350,0</u>	<u>23 282,8</u>	<u>26,9</u>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	18 375,5	19 126,1	4,1
- cégeps et universités	23 149,2	24 474,9	5,7
- écoles primaires et secondaires	15 667,6	17 854,4	14,0
	<u>57 192,3</u>	<u>61 455,4</u>	<u>7,5</u>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
	1 166,1	800,3	(31,4)
Biens culturels classés			
	324,6	98,3	(69,7)
	<u>77 033,0</u>	<u>85 636,8</u>	<u>11,2</u>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	11 581,0	12 864,3	11,1
- taxe de la voirie	0,0	0,0	-
- autres taxes, compensations et tarification	0,0	0,0	-
	<u>11 581,0</u>	<u>12 864,3</u>	<u>11,1</u>
Organismes municipaux			
	2 544,6	2 711,2	6,5
Autres organismes compensables			
	832,7	1 155,2	38,7
Total	91 991,3	102 367,5	11,3
Revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau			
	Budget 2006	Budget 2007	
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	1 669,3	990,3	
Total	1 669,3	990,3	

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 102 367,5 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de la Ville, de 100 M\$, générant des revenus additionnels de 0,7 M\$;
- des revenus additionnels de 0,9 M\$ prévus à l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 990,3 \$. À la lumière des priorités d'intervention pour 2007, un réaménagement des revenus destinés à l'amélioration du service de l'eau a été effectué entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal.

Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006

L'ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 résulte des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005). Conséquemment, ce poste budgétaire s'élève à 41 303,8 \$, ce qui augmente du même montant les charges fiscales à prélever en 2007 pour les contribuables de la Ville de Montréal.

Tableau 43
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	(41 303,8)	-
Total	-	(41 303,8)	-

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2007 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services rendus aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables ou à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de l'émission de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments d'actif à long terme, les contributions des promoteurs, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Budget 2007 du conseil municipal

Tableau 44
Autres revenus de sources locales
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	1 004,8	792,9	(21,1)
Autres services rendus	201 224,2	196 584,0	(2,3)
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	10 817,1	12 193,6	12,7
- droits de mutation immobilière	79 730,9	89 730,9	12,5
	90 548,0	101 924,5	12,6
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	87 506,0	112 687,7	28,8
- autres – amendes et pénalités	1 726,5	1 928,2	11,7
	89 232,5	114 615,9	28,4
Intérêts			
- arriérés de taxes	3 274,2	2 961,3	(9,6)
- fonds d'amortissement ¹	54 606,6	58 691,7	7,5
- encaisse et autres intérêts	14 351,1	18 502,8	28,9
	72 231,9	80 155,8	11,0
Cession d'éléments d'actif à long terme	25 024,9	22 700,0	(9,3)
Contributions des promoteurs	8 652,0	5 649,0	(34,7)
Contributions des organismes municipaux	24 000,0	24 000,0	-
Autres	2 306,8	2 869,5	24,4
	311 996,1	351 914,7	12,8
Total	514 225,1	549 291,6	6,8

¹ La portion du coût de la dette à la charge de l'agglomération a été déterminée en fonction de la dette nette qui lui est attribuable. Par conséquent, les revenus d'intérêts sur fonds d'amortissement sont présentés en totalité au budget du conseil municipal.

Services rendus aux organismes municipaux

Le montant de ce poste budgétaire s'élève à 792,9 \$ en 2007. Les principaux éléments de ce poste sont :

- un revenu de 384,3 \$ provenant d'ententes sur le traitement des déchets et le déneigement conclues avec certaines villes liées (Montréal-Est et Westmount) par des arrondissements (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Le Sud-Ouest);
- un montant de 408,6 \$ provenant des loyers facturés par les arrondissements pour l'occupation de locaux par le Service de police.

La décision de certaines villes liées de rapatrier la réparation de leurs réseaux d'aqueduc explique principalement la baisse de revenus au budget de 2007.

Autres services rendus

En 2007, ce poste budgétaire est de 196 584,0 \$. Les principaux éléments de ce poste sont :

- une somme de 32 019,4 \$ provenant de la facturation de divers services par les arrondissements dans les domaines des loisirs et de la culture, du transport, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'administration générale et autres;
- un montant de 54 081,5 \$ découlant de la facturation effectuée par la Commission des services électriques dans le cadre de son mandat;
- des revenus de 18 921,0 \$ provenant des équipements gérés par les Muséums nature de Montréal;
- des redevances de 43 182,9 \$ versées par la Société de stationnement de Montréal pour la gestion des parcs de stationnement et des parcomètres sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal;
- une somme de 27 078,1 \$ provenant de la facturation aux arrondissements et aux services centraux reliée au fonds des immeubles;
- un montant de 12 966,6 \$ représentant la facturation liée au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers et effectuée à l'intention des arrondissements et des services centraux;
- une somme de 4 900,4 \$ provenant des loyers perçus.

Un montant additionnel de 20 M\$ a été prévu au budget de 2007 sur le plan des redevances versées par la Société de stationnement de Montréal pour la gestion des parcs de stationnement et des parcomètres sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. De plus, la compensation liée à l'occupation des immeubles de la Ville de Montréal à des fins de compétences d'agglomération, au montant de 20,5 M\$, a été retranchée du budget de 2007 afin de se conformer aux recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Autres revenus

En 2007, ce poste budgétaire est de 351 914,7 \$. Les principaux éléments de ce poste sont :

- les amendes et pénalités qui représentent un montant de 114 615,9 \$. Un montant de 112 687,7 \$ est prévu en ce qui a trait aux amendes et aux pénalités liées à la circulation et au stationnement, en hausse de 25 181,7 \$. De façon générale, ce revenu est constitué du montant des contraventions émises par le Service de police (circulation) ou par les agents de stationnement (stationnement). Le montant des frais administratifs inclus dans l'amende est prévu dans le budget du conseil d'agglomération. Enfin, un montant de 1 928,2 \$ est prévu à titre d'autres amendes et pénalités provenant du non-respect de certains règlements municipaux ou gouvernementaux;
- un montant de 89 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, en hausse de 10 M\$. Ce budget est estimé en fonction de l'évaluation du volume des transactions immobilières à venir et du comportement du marché immobilier en général;
- des intérêts au montant de 80 155,8 \$. Les intérêts sur les arriérés de taxes se chiffrent à 2 961,3 \$, et les intérêts sur les fonds d'amortissement à 58 691,7 \$, au budget de 2007. Pour leur part, les intérêts sur l'encaisse (gestion de la trésorerie) et les autres intérêts sont de l'ordre de 18 502,8 \$;
- des revenus découlant des cessions d'éléments d'actif de 22 700,0 \$;
- un montant prévu de 12 193,6 \$, provenant principalement des arrondissements, en ce qui a trait aux licences et permis;
- une contribution de 24 000,0 \$ provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, concernant les Muséums nature de Montréal;
- une somme de 5 649,0 \$ provenant des contributions des promoteurs aux différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses relatives au service de la dette et aux immobilisations. Ils sont appelés « transferts conditionnels » lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières quant à leur utilisation et « transferts inconditionnels » lorsqu'ils ne sont soumis à aucune exigence.

Les revenus de transferts totalisent 390 599,8 \$ au budget de 2007.

Tableau 45**Transferts**

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- compensation pour TGE-FSFAL	39 500,0	0,0	(100,0)
- villes-centres	8 000,0	0,0	(100,0)
- neutralité	2 452,0	1 752,0	(28,5)
- compensation provenant de la taxe de vente du Québec	0,0	47 300,0	-
- autres	38 700,0	39 500,0	2,1
	88 652,0	88 552,0	(0,1)
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux immobilisations et autres dettes			
- paiement au comptant	17 041,0	66 261,0	288,8
- remboursement de la dette à long terme ¹	169 193,6	158 370,0	(6,4)
- relatives au budget de fonctionnement	91 910,3	77 175,6	(16,0)
	278 144,9	301 806,6	8,5
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement	344,2	241,2	(29,9)
	278 489,1	302 047,8	8,5
Total	367 141,1	390 599,8	6,4

¹ La portion du coût de la dette à la charge de l'agglomération a été déterminée en fonction de la dette nette qui leur est attribuable. Par conséquent, les subventions relatives au remboursement de la dette sont présentées en totalité au budget du conseil municipal.

Transferts inconditionnels

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier* avec le gouvernement du Québec et les revenus provenant du programme de neutralité, laquelle permet d'atténuer les pertes quant aux compensations gouvernementales tenant lieu de taxes.

Les transferts inconditionnels sont de 88 552,0 \$ au budget de 2007. Les principaux éléments de ce poste sont :

- les revenus de 47 300,0 \$ liés à la compensation versée par le gouvernement provenant de la taxe de vente du Québec (TVQ);
- la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, au montant de 39 500,0 \$;
- les compensations provenant du programme de neutralité, au montant de 1 752,0 \$.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement au comptant de projets d'immobilisations ou au remboursement du service de la dette et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses de fonctionnement.

Au budget de 2007, ces transferts totalisent 302 047,8 \$. Les principaux éléments de ce poste sont :

- une somme de 66 261,0 \$ provenant des subventions gouvernementales relatives aux immobilisations « paiement au comptant », selon les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations. Ce montant provient principalement du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). En 2007, la croissance est le résultat d'un plus grand nombre de projets admissibles aux subventions provenant du transfert de la taxe sur l'essence administrées par la SOFIL;
- un montant de 158 370,0 \$ provenant des subventions reliées au remboursement de la dette à long terme (intérêts, capital et autres frais). La baisse est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions, principalement pour les emprunts concernant le réseau du métro et l'usine de traitement des eaux usées;
- les subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement sont en baisse de 16 % pour atteindre 77 175,6 \$. Le non-renouvellement en 2007 du programme pour le logement abordable (volet privé) et du volet « subvention pour l'accession à la propriété » de la Société d'habitation du Québec (SHQ) occasionne une baisse de 10 045,2 \$. De plus, une baisse de la clientèle à la sécurité du revenu explique la réduction de 2 754,0 \$ à ce chapitre, dans le budget de 2007.

Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations et autres dettes

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Ces subventions totalisent 224 631,0 \$ au budget de 2007. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 46**Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations et autres dettes***(en milliers de dollars)*

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Transport en commun - métro	47 169,0	41 212,7	(12,6)
Divers programmes de subventions et payés au comptant			
- hygiène du milieu	14 982,9	65 859,2	339,6
- voirie	15 110,3	9 629,1	(36,3)
- loisirs et culture	3 896,7	1 786,6	(54,2)
	33 989,9	77 274,9	127,3
Traitement des eaux usées	74 329,0	68 934,0	(7,3)
Refinancement du déficit actuariel initial	21 048,8	21 072,0	0,1
Rénovation urbaine	9 590,9	16 137,4	68,3
Autres	107,0	0,0	(100,0)
Total	186 234,6	224 631,0	20,6

Subventions relatives au remboursement de dépenses de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au remboursement de dépenses de fonctionnement totalisent 77 175,6 \$ au budget de 2007. Les principaux éléments de ce poste sont :

- un montant de 61 637,6 \$ lié à l'administration par la Ville du programme de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal;
- des revenus de 11 134,2 \$ versés par le gouvernement du Québec à titre de partenaire, à parts égales avec la Ville de Montréal, pour certains programmes de subventions à la rénovation que la Ville administre pour le compte du gouvernement;
- un montant de 3 952,1 \$ consacré aux loisirs et à la culture, principalement pour l'achat de livres pour les bibliothèques.

Tableau 47**Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement***(en milliers de dollars)*

Budget 2007 du conseil municipal

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Gestion de la sécurité du revenu	64 391,6	61 637,6	(4,3)
Rénovation urbaine	23 131,8	11 134,2	(51,9)
Loisirs et culture	3 755,9	3 952,1	5,2
Autres	631,0	451,7	(28,4)
Total	91 910,3	77 175,6	(16,0)

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Selon les normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), les revenus provenant des contributions des promoteurs et ceux provenant des subventions au comptant des gouvernements – relatives aux immobilisations – doivent être présentés à l'état des activités financières au poste « Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement » et soustraits du total des revenus de la Ville.

Tableau 48
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Contributions des promoteurs	(8 652,0)	(5 649,0)	(34,7)
Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations - paiement au comptant	(17 041,0)	(66 261,0)	288,8
Total	(25 693,0)	(71 910,0)	179,9

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement et les autres activités financières sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut des activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.
- Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme et le transfert aux activités d'investissement.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités. Ce tableau présente le budget de 2007 et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « autres » de la fonction « administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale est affectée par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes entre les budgets du conseil d'agglomération et du conseil municipal. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets des deux conseils.

Conformément au nouveau règlement, les budgets des services de soutien liés aux dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini au nouveau règlement, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale (voir l'annexe 5 pour obtenir tous les détails sur le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration générale).

Une nouvelle activité est donc ajoutée en 2007 pour montrer l'imputation des dépenses mixtes d'administration générale au budget du conseil d'agglomération, soit : « dépenses mixtes d'administration générale ».

De plus, à la suite des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les activités relatives aux dépenses d'administration générale du territoire du centre-ville, tel que le définit le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), ont été transférées du volet « agglomération » au volet « municipal ». Ce transfert touche toutes les activités de la fonction « administration générale », sauf celles de l'évaluation et des autres dépenses d'administration.

En 2007, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « administration générale » est de l'ordre de 362 537,7 \$, en hausse de 0,3 % par rapport au budget de 2006.

Tableau 49**Dépenses d'administration générale***(en milliers de dollars)*

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Conseil municipal	38 016,7	57 991,2	52,5
Application de la loi	2 696,1	6 172,2	128,9
Gestion financière et administrative	100 431,1	157 254,3	56,6
Greffe	11 017,3	13 926,5	26,4
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	20 699,1	31 629,5	52,8
Dépenses mixtes d'administration générale	0,0	(107 334,0)	-
Autres	188 669,2	202 898,0	7,5
Total	361 529,5	362 537,7	0,3

Conseil municipal

L'activité « conseil municipal » comprend principalement les dépenses reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les crédits de cette activité s'élèvent à 57 991,2 \$ en 2007 et servent également à financer les dépenses attribuables au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement et reliées aux consultations publiques, au protocole, au soutien à la prise de décision, aux affaires interculturelles ainsi qu'aux relations gouvernementales. L'augmentation de 52,5 % provient principalement du nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale, pour une hausse de 16,6 M\$.

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal. Ces crédits incluent maintenant ceux reliés à la magistrature et à la cour municipale (2,9 \$) et sont ensuite imputés au budget du conseil d'agglomération par l'activité de dépenses mixtes d'administration générale.

En 2007, les dépenses relatives à cette activité sont évaluées à 6 172,2 \$. La hausse correspond aux crédits reliés à la magistrature et à la cour municipale mentionnés précédemment.

Gestion financière et administrative

L'activité « gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique, incluant le système intégré de gestion (SIMON).

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2007, est de 157 254,3 \$, en hausse de 56,6 % comparativement au budget de 2006. Le nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale hausse le budget de 2007 de 52,2 M\$.

Greffe

Cette activité regroupe des dépenses telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Le total des crédits s'élève à 13 926,5 \$ en 2007. La variation par rapport au budget de 2006 s'explique en grande partie par le nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale.

Évaluation

Cette activité, qui regroupe les dépenses liées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses liées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 31 629,5 \$, en hausse de 52,8 % par rapport au budget de 2006. L'explication principale de cet écart est le nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale qui augmente le budget de 10,3 M\$.

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « dépenses mixtes d'administration générale » résulte du nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale (voir la note au début de cette section). Les crédits négatifs s'y trouvant compensent pour les fortes hausses budgétaires enregistrées dans les autres activités de l'administration générale.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent donc, entre autres, les dépenses en communications corporatives, les dépenses contingentes, les pertes possibles sur perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Le total des crédits attribués au conseil municipal, pour cette activité, est de 202 898,0 \$, incluant les sommes établies pour le compte des arrondissements qui représentent près de 11,5 % de ce montant, soit 23 761,7 \$.

Les dépenses accordées aux services centraux totalisent 25 333,5 \$ et proviennent majoritairement des crédits alloués aux communications corporatives et à l'assistance aux citoyens.

L'augmentation de 7,5 % comparativement au budget de 2006 s'explique notamment par ces éléments :

- augmentation nette de 13,5 M\$ à la suite du nouveau règlement de partage des dépenses mixtes d'administration et d'ajustements mineurs apportés par les services centraux;
- création d'une réserve pour frais énergétiques – hausse de 2,0 M\$;

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, elle regroupe toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. À la suite de la création du conseil d'agglomération, la majorité des activités liées à la sécurité publique sont maintenant sous la responsabilité de ce dernier.

En 2007, au chapitre de la sécurité publique locale, les crédits atteignent 13 604,4 \$, soit une baisse de 23,4 % par rapport à ceux de 2006.

Sous le volet local de la sécurité publique, un montant de 6 140,2 \$ est prévu au chapitre des dépenses communes, principalement afin d'honorer l'engagement pris relativement au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ex-Ville de Montréal avant 1971. Si on le compare à 2006, ce montant est en baisse de 40,1 %. Cette diminution est le résultat de l'impact de la modification de la comptabilisation des dépenses relatives aux régimes de retraite. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le chapitre *Harmonisation des règles comptables* du Cahier d'information complémentaire sur l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Dans la catégorie « autres », un budget d'environ 5,4 M\$ est consacré pour des dépenses locales en matière de sécurité publique dans les arrondissements. Ce budget est presque identique à celui de 2006. De plus, il servira à divers programmes municipaux, dont celui sur la sécurité urbaine, *Tandem Montréal* et la patrouille en vélo.

Les dépenses liées à la sécurité incendie sont entièrement présentées dans le « budget du conseil d'agglomération ».

Tableau 50
Dépenses de sécurité publique
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Police	10 255,0	6 140,2	(40,1)
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	429,3	303,1	(29,4)
Autres	7 085,7	7 161,1	1,1
Total	17 770,0	13 604,4	(23,4)

Transport

Les dépenses liées au transport et présentées dans cette section sont du ressort du conseil municipal. S'y retrouvent l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien du réseau routier local.

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, ce sont les arrondissements qui assurent l'entretien du réseau routier local.

Tableau 51
Dépenses de transport
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	71 749,3	78 632,5	9,6
- enlèvement de la neige	91 083,5	101 895,6	11,9
- éclairage des rues	16 621,8	20 840,5	25,4
- circulation et stationnement	21 948,1	27 989,4	27,5
	201 402,7	229 358,0	13,9
Transport collectif	0,0	0,0	-
Autres	1 133,8	41,8	(96,3)
Total	202 536,5	229 399,8	13,3

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier local.

Les crédits d'entretien du réseau local progressent en 2007 de 13,9 % par rapport à l'année précédente. D'une part, cette augmentation de 27 955,3 \$ est attribuable à une majoration de l'ordre de 11,8 M\$ des crédits budgétaires affectés au réseau local, dans les arrondissements. Ces crédits additionnels sont principalement consacrés à la majoration des contrats pour l'enlèvement de la neige (4,4 M\$), au marquage et à la signalisation (1,2 M\$) et aux travaux de réfection routière (5,3 M\$). La hausse des coûts de carburant, d'abrasif et de rémunération contribue à ces augmentations.

D'autre part, la variation de 13,9 % s'explique partiellement par le transfert du budget d'agglomération au budget local, de crédits générés par la révision des activités dites d'agglomération, sur la base des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions relativement à l'interprétation qu'il faut faire de certains articles du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005). À ce chapitre, le transfert des crédits relatifs à l'entretien du réseau routier (9,7 M\$ en 2006), aux conduits souterrains (1,9 M\$), aux préposés au stationnement (3,1 M\$) et aux initiatives prioritaires en matière de propreté (2,5 M\$) contribuent à l'augmentation apparente des dépenses locales sur le réseau routier. Ce déplacement des crédits réalisés aux fins du financement des activités ne provoque toutefois pas une réelle augmentation des crédits affectés au réseau routier local.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses relatives au transport. La baisse enregistrée dans ce domaine d'activité est principalement attribuable à un réaménagement de crédits.

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles, ainsi qu'à la protection de l'environnement, lesquelles relèvent de la responsabilité du conseil municipal. Le total du budget 2007 pour cette fonction est de l'ordre de 143 589,3 \$.

Tableau 52
Dépenses d'hygiène du milieu¹
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	343,4	438,0	27,5
- réseau de distribution de l'eau potable	37 732,6	42 974,6	13,9
- traitement des eaux usées	16,7	0,0	(100,0)
- réseaux d'égout	18 520,3	17 384,6	(6,1)
	56 613,0	60 797,2	7,4
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	50 367,3	56 530,9	12,2
- matières secondaires	21 510,1	23 841,7	10,8
- élimination des matériaux secs	(2 022,9)	(234,2)	(88,4)
	69 854,5	80 138,4	14,7
Protection de l'environnement	2 173,7	2 336,8	7,5
Autres	264,2	316,9	19,9
Total	128 905,4	143 589,3	11,4

¹ Ce tableau inclut les dépenses particulières destinées à l'amélioration du service de l'eau.

Eau et égout

En matière de compétences locales, l'activité regroupe les dépenses associées aux conduites locales au sein du réseau d'aqueduc ou d'égout.

Ces dépenses totalisent 60 797,2 \$, dont 42 974,6 \$ pour la distribution de l'eau potable, et 17 384,6 \$ pour les réseaux d'égout.

L'accroissement des crédits entre 2006 et 2007 provient principalement de :

- l'augmentation de la réserve consacrée à des travaux majeurs locaux au Service des infrastructures, transport et environnement;
- la croissance des dépenses liées au réseau de distribution de l'eau potable (1,1 M\$) et aux réseaux d'égout (416,4 \$) dans les budgets des arrondissements.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la cueillette et au transport, jusqu'au lieu de transbordement ou de disposition, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs.

Les budgets des arrondissements ont augmenté de 11,2 M\$. L'indexation et les renouvellements des contrats de cueillette et de transport expliquent en grande partie cette augmentation. De plus, à la suite du rapport du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les activités relatives aux matières résiduelles du centre-ville furent transférées du budget du conseil d'agglomération vers le budget du conseil municipal. Ce transfert s'est fait conformément à l'interprétation de certains articles contenus dans le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005).

Protection de l'environnement et autres activités reliées à la fonction Hygiène du milieu

Ces activités regroupent les dépenses reliées à la protection de l'environnement telles que celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit et des sols contaminés ainsi que celles liées aux autres activités d'hygiène du milieu qu'on ne peut intégrer dans une autre catégorie.

En matière de compétences locales, certaines applications découlant de ces politiques peuvent être exercées par les arrondissements et sont sous la responsabilité du conseil municipal.

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le total du budget pour cette fonction est de 89 230,6 \$.

Tableau 53
Dépenses de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	16 947,9	19 779,7	16,7
Sécurité du revenu	63 391,6	60 862,1	(4,0)
Autres	7 465,4	8 588,8	15,0
Total	87 804,9	89 230,6	1,6

Inspection des aliments

Cette activité regroupe les dépenses reliées à l'inspection des aliments, telles que les frais relatifs à l'application de lois ou de règlements ou à une poursuite intentée devant la Cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, il n'y a pas de dépense prévue dans le budget du conseil municipal.

Logement social

Cette activité regroupe les dépenses reliées à l'habitation sociale et à la contribution de la Ville au paiement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation. L'essentiel de ce volet est présenté dans la section du budget du conseil d'agglomération. Au niveau local, on note en 2007 :

- un réaménagement de la contribution financière versée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le logement social, 1,1 M\$;
- un réaménagement de la contribution financière versée à la CMM pour les programmes AccèsLogis et Logement abordable – volet social, 1,4 M\$.

Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la gestion des programmes de la Sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. L'activité de sécurité du revenu est présentée séparément des autres activités de santé et de bien-être conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

En avril 2007, la Ville de Montréal entreprendra la quatrième année de l'entente de cinq ans conclue en 2004 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Au budget de 2007, on note qu'une réduction de dépenses de près de 2,8 M\$ suite à la baisse du niveau des effectifs révisé par le MESS. Une diminution équivalente est constatée au chapitre des revenus de subventions que la Ville reçoit du MESS à cet effet.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses reliées à la fonction « Santé et bien-être ». Pour 2007, on note au niveau local une hausse principalement attribuable à une augmentation des frais de location d'infrastructures afin d'assurer une prestation de service en matière de loisirs et de développement communautaire et culturel. Cette hausse fait suite à un changement de vocation d'un immeuble dédié à cette activité.

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme et au développement économique. Pour 2007, les crédits prévus pour ces activités s'élèvent à 104 740,8 \$.

Tableau 54
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	38 957,1	37 108,1	(4,7)
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	32 632,8	27 788,5	(14,8)
- tourisme	38,5	38,6	0,3
- autres	523,2	496,8	(5,0)
	33 194,5	28 323,9	(14,7)
Rénovation urbaine	53 714,5	37 070,2	(31,0)
Autres	4 907,9	2 238,6	(54,4)
Total	130 774,0	104 740,8	(19,9)

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses qui sont reliées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité proviennent du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ainsi que des arrondissements. En 2007, la baisse budgétaire s'explique par les réorganisations structurelles entreprises aussi bien dans les services centraux que dans les arrondissements.

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les dépenses qui sont reliées aux activités promotionnelles et au développement industriel, commercial et touristique : études économiques, promotion des activités touristiques et autres services connexes.

Les principaux facteurs de variation budgétaire sont associés aux éléments suivants :

- le réaménagement de la contribution financière versée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la promotion internationale (baisse de 6,7 M\$);
- le réaménagement de la contribution financière versée à la CMM pour le fonds de développement économique (hausse de 4,2 M\$);

- le réaménagement de la contribution à la nouvelle Société d'habitation et de développement de Montréal (baisse de 1,5 M\$);
- l'ajustement des contributions aux centres locaux de développement (baisse de 0,9 M\$).

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses qui sont reliées à la rénovation de biens urbains classés et des autres biens, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées par la municipalité aux propriétaires de ces biens.

Les principaux écarts sont justifiés par les facteurs suivants :

- une diminution de 8,1 M\$ dans le Programme de subventions pour la revitalisation des quartiers centraux (PRQC);
- la création d'un nouveau programme d'accession à la propriété pour un montant de 4,6 M\$;
- la diminution du programme de subventions pour le logement abordable pour un montant de 6,2 M\$;
- une baisse de 0,9 M\$ dans le programme de crédits de taxes résidentielles;
- une diminution de 2,1 M\$ du budget alloué au programme de subventions pour les infrastructures résidentielles;
- un ajustement du niveau de budget pour les autres programmes de subventions qui occasionne une diminution de près de 1 M\$.

Autres

Ce poste regroupe les autres dépenses de la fonction associées à la promotion et au développement économique. La fin de la contribution à la Corporation Anjou 80 pour sa consolidation de dettes et l'imputation des coûts d'arpentage foncier reliés à la vente d'immeubles expliquent les principaux écarts inscrits à cette activité.

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les subventions accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les dépenses pour la gestion des équipements et des installations ainsi que l'entretien des parcs et des espaces verts.

Les crédits engagés dans cette fonction en 2007 totalisent 342 522,5 \$, une hausse de 2,6 % par rapport à 2006.

Tableau 55
Dépenses de loisirs et culture
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	50 228,7	50 891,8	1,3
- patinoires intérieures et extérieures	33 140,0	32 852,5	(0,9)
- piscines, plages et ports de plaisance	30 051,7	32 558,4	8,3
- parcs et terrains de jeu	88 401,2	90 539,4	2,4
- parcs régionaux	0,0	0,0	-
- expositions et foires	362,3	364,1	0,5
- autres	10 516,6	10 161,8	(3,4)
	212 700,5	217 368,0	2,2
Activités culturelles			
- centres communautaires	11 673,3	13 336,5	14,2
- bibliothèques	50 393,3	53 587,5	6,3
- musées et centres d'exposition	49 186,1	49 722,8	1,1
- autres	9 798,7	8 507,7	(13,2)
	121 051,4	125 154,5	3,4
Total	333 751,9	342 522,5	2,6

Activités récréatives

Les activités récréatives, qui comptent pour plus de 63 % du budget de la fonction « loisirs et culture », sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 217 368,0 \$. Si l'année 2006 a été marquée par une hausse de l'offre de service en activités aquatiques, l'année 2007 consolidera les acquis, en limitant la croissance globale des coûts à 2,2 %. Cette hausse est principalement associée aux frais d'exploitation et d'entretien des installations.

De plus, à la suite des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les activités relatives aux loisirs et à la culture du territoire du centre-ville, tel que le définit le Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), ont été transférées du volet « agglomération » au volet « municipal ».

Activités culturelles

Les activités culturelles comprennent :

- les réseaux de bibliothèques et les lieux de diffusion culturelle;
- le soutien aux initiatives culturelles;
- les centres communautaires.

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles s'élèvent à 125 154,5 \$ en 2007, une augmentation de 4 103,1 \$ ou 3,4 % par rapport à 2006. L'accessibilité des citoyens aux activités culturelles demeure l'un des principaux objectifs de l'administration municipale, et le présent budget permet le maintien et la bonification de l'offre de service locale. Mentionnons à cet égard les réalisations suivantes :

- l'exploitation sur une base annuelle du centre communautaire et culturel de l'arrondissement de Montréal-Nord nécessite un budget supplémentaire de plus de 700,0 \$;
- l'augmentation des heures d'ouverture et l'accès gratuit des bibliothèques exigent l'injection de plus de 1,7 M\$ d'argent neuf.

La Ville de Montréal poursuit son programme annuel de protection des immobilisations en investissant dans la rénovation et la mise aux normes de ses installations destinées aux activités sportives, communautaires et culturelles.

Enfin, au moyen du programme de développement des immobilisations, la Ville continue à doter les arrondissements d'installations récréatives et culturelles afin d'assurer à tous les citoyens l'accès à des activités de qualité. Notons quelques projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 :

- l'aménagement d'un centre communautaire et la construction d'une piscine au Centre Jean-Claude-Malépart, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- le démarrage du projet d'une nouvelle maison de la culture dans Rosemont-La Petite-Patrie.

FISCALITÉ

LES PARAMÈTRES FISCAUX

Les compétences municipales de Montréal, comprenant le pouvoir d'imposer des taxes, sont partagées entre son conseil de ville et ses conseils d'arrondissement. La fiscalité de ces deux paliers d'imposition est présentée dans les pages qui suivent.

La fiscalité locale

Le conseil de la Ville de Montréal impose une taxe foncière municipale à taux variés, qui s'applique à tous les immeubles situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, laquelle englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Dans certains secteurs sont également exigés des tarifs pour la fourniture de l'eau et pour la gestion des matières résiduelles. Il est à noter que, dans le cas des immeubles résidentiels, les tarifs pour la fourniture de l'eau sont réduits de 20 \$ en 2007, dans tous les secteurs où une telle tarification existe.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale.

En 2007, la taxe de l'eau et de services touchant les occupants des immeubles non résidentiels du secteur de Montréal est réduite de moitié. Une telle réforme peut engendrer des déplacements fiscaux, notamment en raison du degré d'inoccupation des immeubles ou du rapport entre leur valeur foncière et leur valeur locative. Pour atténuer les effets de ces déplacements, la Ville de Montréal met en place un programme de subvention, afin de compenser toute hausse du niveau de taxation excédant 5 %, entre 2006 et 2007. Ce programme est destiné aux propriétaires des immeubles non résidentiels de 5 M\$ ou moins situés dans le secteur de Montréal. Le coût de la subvention est à la charge des immeubles non résidentiels de ce secteur.

Par ailleurs, la Ville de Montréal bonifie un autre programme de subvention destiné à certains organismes à but non lucratif, afin que ces derniers, normalement exemptés de taxes locatives, ne subissent pas indirectement les effets de la réforme.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent en 2007 deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Celles-ci sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Un conseil d'arrondissement peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Charte de la Ville de Montréal*, imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de cet arrondissement dans le but d'augmenter son niveau de services.

En 2007, quatre conseils d'arrondissement décident d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services ou de les augmenter. Le conseil d'arrondissement d'Anjou impose une taxe de près de 1 200 000 \$, afin de soutenir le niveau de services offerts. Le conseil d'arrondissement de LaSalle prélève trois nouvelles taxes, l'une de 6 000 000 \$ destinée à pallier l'augmentation du coût des services, une autre de 1 500 000 \$ dédiée à la reconstruction d'infrastructures et au resurfacement de certaines rues, et une dernière de 650 000 \$ consacrée au financement de l'entretien des bâtiments municipaux. Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie prélève une taxe de 4 700 000 \$, afin de financer la construction de deux piscines et l'aménagement d'un centre communautaire. Enfin, l'arrondissement de Lachine augmente son tarif de 100 000 \$, prélevant plus de 640 000 \$ pour financer l'augmentation du coût de la collecte des matières résiduelles. Ces nouvelles dispositions entraînent des hausses de charges fiscales uniquement pour les contribuables des arrondissements concernés.

Le conseil d'arrondissement de Verdun abandonne pour sa part la taxe relative aux services qu'il prélevait en 2006. Cela se traduit par une diminution des charges fiscales des contribuables de cet arrondissement de 800 000 \$.

La taxe relative aux investissements

Avant 2005, toutes les dépenses engendrées par des travaux d'immobilisations étaient payées par l'ensemble des contribuables montréalais. Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur Programme triennal d'immobilisations respectif. Ce pouvoir est inscrit dans la *Charte de la Ville de Montréal*. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement. Ainsi, les conseils d'arrondissement ont le choix de réaliser ou non des projets d'investissement, de recourir ou non à l'emprunt et de déterminer la charge fiscale qui en résulte. Toutefois, la Ville de Montréal est responsable des stratégies financières relatives aux emprunts, comme le choix des marchés, la sélection des règlements d'emprunt financés, le report ou le devancement des emprunts.

À compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée conformément aux règlements d'emprunts déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. L'ensemble de ces taxes relatives aux investissements génère des revenus de 8,1 M\$ en 2007. Ce nouveau régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, les dépenses de 8,1 M\$ nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau de dépenses respectif.

Les tableaux suivants présentent les taxes et les tarifs imposés par les différents conseils aux immeubles de la catégorie résiduelle, aux immeubles de six logements ou plus et aux immeubles non résidentiels.

Tableau 59
Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³	
Anjou	0,4959	0,0208	0,0502		0,5669	0,0400	0,0150	0,0550	0,6219
Lachine	0,3023	0,0208	0,1746		0,4977	0,0241	0,0159	0,0399	0,5376
LaSalle	0,2683	0,0208	0,1697		0,4588	0,2033	0,0109	0,2142	0,6730
L'Île-Bizard	0,3587	0,0208	0,0555		0,4350		0,0115	0,0115	0,4465
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0105	0,0105	0,6188
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0033	0,0033	0,6116
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0053	0,0053	0,6136
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0058	0,0058	0,6141
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0144	0,0144	0,6227
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0089	0,0089	0,6172
<i>Sud-Ouest</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0119	0,0119	0,6202
<i>Ville-Marie</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083	0,0277	0,0015	0,0292	0,6375
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0088	0,0088	0,6171
Montréal-Nord	0,4009	0,0208	0,0748		0,4965	0,0621	0,0130	0,0751	0,5716
Outremont	0,3448	0,0208	0,0588		0,4244		0,0057	0,0057	0,4301
Pierrefonds	0,4650	0,0208	0,0874		0,6604	0,0286	0,0147	0,0433	0,7037
Roxboro	0,3930	0,0208	0,1037		0,5175	0,0286	0,0000	0,0286	0,5461
Sainte-Geneviève	0,2350	0,0208	0,2455		0,5013		0,0111	0,0111	0,5124
Saint-Laurent	0,4302	0,0208	0,0484		0,4994		0,0063	0,0063	0,5057
Saint-Léonard	0,4205	0,0208	0,0521		0,4934	0,0130	0,0133	0,0263	0,5197
Verdun	0,2521	0,0208	0,1211	0,1650	0,5368		0,0078	0,0078	0,5446
VILLE DE MONTRÉAL					0,5660			0,0262	0,5922

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 60
Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³	
Anjou	0,5915	0,0208	0,0495		0,6618	0,0400	0,0150	0,0550	0,7168
Lachine	0,0002	0,0208	0,6175		0,6385	0,0860	0,0159	0,1019	0,7404
LaSalle	0,0464	0,0208	0,4865		0,5537	0,2033	0,0109	0,2142	0,7679
L'Île-Bizard	0,1676	0,0208	0,3399		0,5283		0,0115	0,0115	0,5398
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0105	0,0105	0,7136
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0033	0,0033	0,7064
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0053	0,0053	0,7084
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0058	0,0058	0,7089
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0144	0,0144	0,7175
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0089	0,0089	0,7120
<i>Sud-Ouest</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0119	0,0119	0,7150
<i>Ville-Marie</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031	0,0277	0,0015	0,0292	0,7323
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0088	0,0088	0,7119
Montréal-Nord	0,4455	0,0208	0,1251		0,5914	0,0621	0,0130	0,0751	0,6665
Outremont	0,2149	0,0208	0,2836		0,5193		0,0057	0,0057	0,5250
Pierrefonds	0,3040	0,0208	0,3432		0,6680	0,0286	0,0147	0,0433	0,7113
Roxboro	0,2310	0,0208	0,3605		0,6123	0,0286	0,0000	0,0286	0,6409
Sainte-Genève	0,0561	0,0208	0,5192		0,5961		0,0111	0,0111	0,6072
Saint-Laurent	0,3913	0,0208	0,1819		0,5940		0,0063	0,0063	0,6003
Saint-Léonard	0,4239	0,0208	0,1436		0,5883	0,0130	0,0133	0,0263	0,6146
Verdun	0,0306	0,0208	0,4375	0,1842	0,6517		0,0078	0,0078	0,6595
VILLE DE MONTRÉAL					0,6768			0,0223	0,6991

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 61
Taux de 2007, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³	
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau		Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé ³
		Taxe sur valeur foncière	Grands consommateurs ¹							
Anjou	1,8967	0,0731	0,0064	0,0726		2,0488	0,0400	0,0150	0,0550	2,1038
Lachine	1,5746	0,0731	0,0564	0,1870		1,8911	0,0057	0,0159	0,0216	1,9127
LaSalle	1,4615	0,0731	0,0224	0,1980		1,7550	0,2033	0,0109	0,2142	1,9692
L'Île-Bizard	1,5123	0,0731	0,0000	0,0670		1,6524		0,0115	0,0115	1,6639
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	2,1071	0,0731	0,0604	0,0260		2,2666		0,0105	0,0105	2,2771
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	2,1071	0,0731	0,0423	0,0069		2,2294		0,0033	0,0033	2,2328
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	2,1071	0,0731	0,1363	0,0328		2,3493		0,0053	0,0053	2,3546
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	2,1071	0,0731	0,0000	0,0030		2,1832		0,0058	0,0058	2,1890
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	2,1071	0,0731	0,0342	0,0102		2,2246		0,0144	0,0144	2,2390
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	2,1071	0,0731	0,0451	0,0196		2,2449		0,0089	0,0089	2,2538
<i>Sud-Ouest</i>	2,1071	0,0731	0,4151	0,1349		2,7302		0,0119	0,0119	2,7421
<i>Ville-Marie</i>	2,1071	0,0731	0,0156	0,0007		2,1965	0,0277	0,0015	0,0292	2,2257
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	2,1071	0,0731	0,0202	0,0116		2,2120		0,0088	0,0088	2,2208
Montréal-Nord	1,4637	0,0731	0,0093	0,2873		1,8334	0,0621	0,0130	0,0751	1,9085
Outremont	1,4016	0,0731	0,0000	0,1476		1,6223		0,0057	0,0057	1,6280
Pierrefonds	1,8568	0,0731	0,0000	0,1453		2,0752	0,0286	0,0147	0,0433	2,1185
Roxboro	1,6973	0,0731	0,0000	0,1242		1,8946	0,0286	0,0000	0,0286	1,9232
Sainte-Geneviève	1,5255	0,0731	0,0000	0,2557		1,8543		0,0111	0,0111	1,8654
Saint-Laurent	1,5894	0,0731	0,0291	0,1491		1,8407		0,0063	0,0063	1,8470
Saint-Léonard	1,6313	0,0731	0,0248	0,1206		1,8498	0,0130	0,0133	0,0263	1,8761
Verdun	1,2661	0,0731	0,0000	0,1892	0,1681	1,6737		0,0078	0,0078	1,6815
VILLE DE MONTRÉAL						2,1261			0,0267	2,1528

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529 \$, et Terre ferme, 0,1842 \$.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 62
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 65 \$ par logement, Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 70 \$ par unité; maison de chambres, 40 \$ par chambre; autres immeubles, 140 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 155 \$ par logement ou 155 \$ par immeuble pour les maisons de chambres,	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 130 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 70 \$ par logement sur les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 80 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 49 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 65 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 160 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 127 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 55 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 65 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 58 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 63
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local sur les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,275 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 130 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,255 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 130 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local sur les premiers 255 m ³ , tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2875 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m ³ et tarif au compteur de 0,267 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement des activités municipales, ainsi qu'au refinancement du déficit actuariel initial des régimes de retraite des employés cadres, des contremaîtres, des fonctionnaires, des pompiers et des professionnels de l'ex-Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Autres activités financières ».

Tableau 56
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	327 536,8	322 992,4	(1,4)
- autres frais	13 379,3	10 471,9	(21,7)
	340 916,1	333 464,3	(2,2)
Autres frais de financement	1 428,9	1 420,9	(0,6)
Total	342 345,0	334 885,2	(2,2)

Au budget de 2007, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 334 885,2 \$. Ce montant représente une diminution de 7 459,8 \$, soit une baisse de 2,2 % par rapport au budget de 2006.

Cette variation des frais de financement est attribuable, entre autres, aux refinancements effectués à des taux d'intérêt plus faibles et aux échéances nettes de la dette courante ainsi qu'à la stratégie de financement mise de l'avant en raison, notamment, de la réorganisation territoriale.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux « autres activités financières » sont principalement composées des crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, soit le paiement du capital sur les emprunts réalisés et les contributions au fonds d'amortissement.

Tableau 57
Autres activités financières
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart %
Remboursement de la dette à long terme	329 792,6	335 147,6	1,6
Autres transferts aux activités d'investissement ¹			
- paiement au comptant des dépenses en immobilisations	0,0	3 200,0	-
Total	329 792,6	338 347,6	2,6

¹ Autres que les revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement que sont les contributions des promoteurs et les subventions gouvernementales au comptant.

Remboursement de la dette à long terme

Cette activité est composée de la partie de la dette qui est remboursée (remboursement de capital) et des contributions au fonds d'amortissement.

Les dépenses consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 335 147,6 \$ en 2007, ce qui représente une hausse de 5 355,0 \$ ou de 1,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette, un montant additionnel de 2 929,7 \$ est prévu à titre de contribution volontaire au remboursement accéléré de la dette;
- le coût de la dette relativement au dossier de refinancement du déficit actuariel initial est de 1 022,7 \$;
- la variation de la dette émise aux fins des dépenses en immobilisations a augmenté de 1 402,6 \$, principalement parce que le montant des dettes échues est moins élevé que le niveau financement.

Ainsi, la dette à long terme se situe à 5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2006. Ce montant exclut les sommes dévolues au refinancement du déficit actuariel initial. En incluant le déficit actuariel initial, le niveau de la dette brute passe à 6,6 milliards de dollars.

Transfert aux activités d'investissement

Ce montant représente le paiement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2007, la dépense inscrite à la rubrique « transfert aux activités d'investissement » est de 3 200,0 \$. Ce montant constitue un poste de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie pour le paiement au comptant d'aménagements d'équipements sportifs et de loisirs.

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation du surplus accumulé affecté ou non affecté qui demeure sous la responsabilité du conseil municipal.

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2007, il est prévu d'utiliser une somme de 21 153,3 \$ provenant d'affectations des surplus des années antérieures. Rappelons que pour l'exercice budgétaire de 2006, aucun surplus n'a été utilisé pour équilibrer le budget du conseil municipal, à l'exception des surplus utilisés par les arrondissements pour leur propre équilibre budgétaire. En effet, les surplus dégagés de l'exercice 2005, autres que ceux des arrondissements, étaient considérés appartenir à l'agglomération.

Tableau 58
Affectations
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	3 354,3	21 153,3	530,6
Réserves financières et fonds réservés			
- virement de	0,0	0,0	-
- (virement à)	0,0	0,0	-
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	(49 391,5)	-
Total	3 354,3	(28 238,2)	(941,9)

Le montant de 21 153,3 \$ indiqué ci-dessus est composé, d'une part, d'un surplus anticipé en 2006 de 9 461,0 \$ et, d'autre part, de surplus de gestion, au montant de 11 692,3 \$, que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2007. Il s'agit des arrondissements suivants :

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 410,1 \$;
- Le Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 1 866,0 \$;
- Le Sud-Ouest, pour une somme de 688,8 \$;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 1 419,1 \$;
- Montréal-Nord, pour une somme de 1 000,0 \$;
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 139,6 \$;
- Saint-Laurent, pour une somme de 779,5 \$;
- Saint-Léonard, pour une somme de 900,0 \$;
- Verdun, pour une somme de 2 186,2 \$;
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une somme de 1 303,0 \$.

Le montant de 49 391,5\$, inscrit à titre de « Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs », représente l'amortissement des dépenses relatives aux régimes de retraite ainsi que des avantages futurs consentis aux employés. Cette affectation est rendue nécessaire à la suite de modifications comptables demandées par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Pour plus d'information sur ces modifications, veuillez consulter le chapitre *Harmonisation des règles comptables* du Cahier d'information complémentaire dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

FISCALITÉ

LES PARAMÈTRES FISCAUX

Les compétences municipales de Montréal, comprenant le pouvoir d'imposer des taxes, sont partagées entre son conseil de ville et ses conseils d'arrondissement. La fiscalité de ces deux paliers d'imposition est présentée dans les pages qui suivent.

La fiscalité locale

Le conseil de la Ville de Montréal impose une taxe foncière municipale à taux variés, qui s'applique à tous les immeubles situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, laquelle englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Dans certains secteurs sont également exigés des tarifs pour la fourniture de l'eau et pour la gestion des matières résiduelles. Il est à noter que, dans le cas des immeubles résidentiels, les tarifs pour la fourniture de l'eau sont réduits de 20 \$ en 2007, dans tous les secteurs où une telle tarification existe.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale.

En 2007, la taxe de l'eau et de services touchant les occupants des immeubles non résidentiels du secteur de Montréal est réduite de moitié. Une telle réforme peut engendrer des déplacements fiscaux, notamment en raison du degré d'inoccupation des immeubles ou du rapport entre leur valeur foncière et leur valeur locative. Pour atténuer les effets de ces déplacements, la Ville de Montréal met en place un programme de subvention, afin de compenser toute hausse du niveau de taxation excédant 5 %, entre 2006 et 2007. Ce programme est destiné aux propriétaires des immeubles non résidentiels de 5 M\$ ou moins situés dans le secteur de Montréal. Le coût de la subvention est à la charge des immeubles non résidentiels de ce secteur.

Par ailleurs, la Ville de Montréal bonifie un autre programme de subvention destiné à certains organismes à but non lucratif, afin que ces derniers, normalement exemptés de taxes locatives, ne subissent pas indirectement les effets de la réforme.

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent en 2007 deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Celles-ci sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Un conseil d'arrondissement peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Charte de la Ville de Montréal*, imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de cet arrondissement dans le but d'augmenter son niveau de services.

En 2007, quatre conseils d'arrondissement décident d'imposer de nouvelles taxes relatives aux services ou de les augmenter. Le conseil d'arrondissement d'Anjou impose une taxe de près de 1 200 000 \$, afin de soutenir le niveau de services offerts. Le conseil d'arrondissement de LaSalle prélève trois nouvelles taxes, l'une de 6 000 000 \$ destinée à pallier l'augmentation du coût des services, une autre de 1 500 000 \$ dédiée à la reconstruction d'infrastructures et au resurfacement de certaines rues, et une dernière de 650 000 \$ consacrée au financement de l'entretien des bâtiments municipaux. Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie prélève une taxe de 4 700 000 \$, afin de financer la construction de deux piscines et l'aménagement d'un centre communautaire. Enfin, l'arrondissement de Lachine augmente son tarif de 100 000 \$, prélevant plus de 640 000 \$ pour financer l'augmentation du coût de la collecte des matières résiduelles. Ces nouvelles dispositions entraînent des hausses de charges fiscales uniquement pour les contribuables des arrondissements concernés.

Le conseil d'arrondissement de Verdun abandonne pour sa part la taxe relative aux services qu'il prélevait en 2006. Cela se traduit par une diminution des charges fiscales des contribuables de cet arrondissement de 800 000 \$.

La taxe relative aux investissements

Avant 2005, toutes les dépenses engendrées par des travaux d'immobilisations étaient payées par l'ensemble des contribuables montréalais. Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur Programme triennal d'immobilisations respectif. Ce pouvoir est inscrit dans la *Charte de la Ville de Montréal*. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement. Ainsi, les conseils d'arrondissement ont le choix de réaliser ou non des projets d'investissement, de recourir ou non à l'emprunt et de déterminer la charge fiscale qui en résulte. Toutefois, la Ville de Montréal est responsable des stratégies financières relatives aux emprunts, comme le choix des marchés, la sélection des règlements d'emprunt financés, le report ou le devancement des emprunts.

À compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée conformément aux règlements d'emprunts déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. L'ensemble de ces taxes relatives aux investissements génère des revenus de 8,1 M\$ en 2007. Ce nouveau régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, les dépenses de 8,1 M\$ nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau de dépenses respectif.

Les tableaux suivants présentent les taxes et les tarifs imposés par les différents conseils aux immeubles de la catégorie résiduelle, aux immeubles de six logements ou plus et aux immeubles non résidentiels.

Tableau 59
Taux de 2007, immeubles de la catégorie résiduelle
 (en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³	
Anjou	0,4959	0,0208	0,0502		0,5669	0,0400	0,0150	0,0550	0,6219
Lachine	0,3023	0,0208	0,1746		0,4977	0,0241	0,0159	0,0399	0,5376
LaSalle	0,2683	0,0208	0,1697		0,4588	0,2033	0,0109	0,2142	0,6730
L'Île-Bizard	0,3587	0,0208	0,0555		0,4350		0,0115	0,0115	0,4465
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0105	0,0105	0,6188
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0033	0,0033	0,6116
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0053	0,0053	0,6136
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0058	0,0058	0,6141
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0144	0,0144	0,6227
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0089	0,0089	0,6172
<i>Sud-Ouest</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0119	0,0119	0,6202
<i>Ville-Marie</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083	0,0277	0,0015	0,0292	0,6375
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,5875	0,0208	0,0000		0,6083		0,0088	0,0088	0,6171
Montréal-Nord	0,4009	0,0208	0,0748		0,4965	0,0621	0,0130	0,0751	0,5716
Outremont	0,3448	0,0208	0,0588		0,4244		0,0057	0,0057	0,4301
Pierrefonds	0,4650	0,0208	0,0874		0,6604	0,0286	0,0147	0,0433	0,7037
Roxboro	0,3930	0,0208	0,1037		0,5175	0,0286	0,0000	0,0286	0,5461
Sainte-Geneviève	0,2350	0,0208	0,2455		0,5013		0,0111	0,0111	0,5124
Saint-Laurent	0,4302	0,0208	0,0484		0,4994		0,0063	0,0063	0,5057
Saint-Léonard	0,4205	0,0208	0,0521		0,4934	0,0130	0,0133	0,0263	0,5197
Verdun	0,2521	0,0208	0,1211	0,1650	0,5368		0,0078	0,0078	0,5446
VILLE DE MONTRÉAL					0,5660			0,0262	0,5922

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 60
Taux de 2007, immeubles de six logements ou plus
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau	Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé ³	
Anjou	0,5915	0,0208	0,0495		0,6618	0,0400	0,0150	0,0550	0,7168
Lachine	0,0002	0,0208	0,6175		0,6385	0,0860	0,0159	0,1019	0,7404
LaSalle	0,0464	0,0208	0,4865		0,5537	0,2033	0,0109	0,2142	0,7679
L'Île-Bizard	0,1676	0,0208	0,3399		0,5283		0,0115	0,0115	0,5398
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0105	0,0105	0,7136
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0033	0,0033	0,7064
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0053	0,0053	0,7084
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0058	0,0058	0,7089
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0144	0,0144	0,7175
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0089	0,0089	0,7120
<i>Sud-Ouest</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0119	0,0119	0,7150
<i>Ville-Marie</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031	0,0277	0,0015	0,0292	0,7323
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6823	0,0208	0,0000		0,7031		0,0088	0,0088	0,7119
Montréal-Nord	0,4455	0,0208	0,1251		0,5914	0,0621	0,0130	0,0751	0,6665
Outremont	0,2149	0,0208	0,2836		0,5193		0,0057	0,0057	0,5250
Pierrefonds	0,3040	0,0208	0,3432		0,6680	0,0286	0,0147	0,0433	0,7113
Roxboro	0,2310	0,0208	0,3605		0,6123	0,0286	0,0000	0,0286	0,6409
Sainte-Genève	0,0561	0,0208	0,5192		0,5961		0,0111	0,0111	0,6072
Saint-Laurent	0,3913	0,0208	0,1819		0,5940		0,0063	0,0063	0,6003
Saint-Léonard	0,4239	0,0208	0,1436		0,5883	0,0130	0,0133	0,0263	0,6146
Verdun	0,0306	0,0208	0,4375	0,1842	0,6517		0,0078	0,0078	0,6595
VILLE DE MONTRÉAL					0,6768			0,0223	0,6991

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529, et Terre-ferme, 0,1842.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 61
Taux de 2007, immeubles non résidentiels
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³	
	Taxe foncière générale	Contribution au fonds de l'eau		Tarification (équivalent foncier) ¹	Autres ²	Taux moyen cumulé ³	Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé ³
		Taxe sur valeur foncière	Grands consommateurs ¹							
Anjou	1,8967	0,0731	0,0064	0,0726		2,0488	0,0400	0,0150	0,0550	2,1038
Lachine	1,5746	0,0731	0,0564	0,1870		1,8911	0,0057	0,0159	0,0216	1,9127
LaSalle	1,4615	0,0731	0,0224	0,1980		1,7550	0,2033	0,0109	0,2142	1,9692
L'Île-Bizard	1,5123	0,0731	0,0000	0,0670		1,6524		0,0115	0,0115	1,6639
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	2,1071	0,0731	0,0604	0,0260		2,2666		0,0105	0,0105	2,2771
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce⁵</i>	2,1071	0,0731	0,0423	0,0069		2,2294		0,0033	0,0033	2,2328
<i>Marcier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	2,1071	0,0731	0,1363	0,0328		2,3493		0,0053	0,0053	2,3546
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	2,1071	0,0731	0,0000	0,0030		2,1832		0,0058	0,0058	2,1890
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	2,1071	0,0731	0,0342	0,0102		2,2246		0,0144	0,0144	2,2390
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	2,1071	0,0731	0,0451	0,0196		2,2449		0,0089	0,0089	2,2538
<i>Sud-Ouest</i>	2,1071	0,0731	0,4151	0,1349		2,7302		0,0119	0,0119	2,7421
<i>Ville-Marie</i>	2,1071	0,0731	0,0156	0,0007		2,1965	0,0277	0,0015	0,0292	2,2257
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	2,1071	0,0731	0,0202	0,0116		2,2120		0,0088	0,0088	2,2208
Montréal-Nord	1,4637	0,0731	0,0093	0,2873		1,8334	0,0621	0,0130	0,0751	1,9085
Outremont	1,4016	0,0731	0,0000	0,1476		1,6223		0,0057	0,0057	1,6280
Pierrefonds	1,8568	0,0731	0,0000	0,1453		2,0752	0,0286	0,0147	0,0433	2,1185
Roxboro	1,6973	0,0731	0,0000	0,1242		1,8946	0,0286	0,0000	0,0286	1,9232
Sainte-Geneviève	1,5255	0,0731	0,0000	0,2557		1,8543		0,0111	0,0111	1,8654
Saint-Laurent	1,5894	0,0731	0,0291	0,1491		1,8407		0,0063	0,0063	1,8470
Saint-Léonard	1,6313	0,0731	0,0248	0,1206		1,8498	0,0130	0,0133	0,0263	1,8761
Verdun	1,2661	0,0731	0,0000	0,1892	0,1681	1,6737		0,0078	0,0078	1,6815
VILLE DE MONTRÉAL						2,1261			0,0267	2,1528

¹ Les revenus de tarification ont été traduits sous forme de taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

² Il s'agit d'une moyenne pondérée des deux taxes foncières du secteur de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1529 \$, et Terre ferme, 0,1842 \$.

³ Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

⁴ Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

⁵ En 2005, le quartier de Glenmount faisait partie de l'arrondissement de Mont-Royal. Par conséquent, le taux de la taxe relative aux investissements de Glenmount est différent de celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (auquel il est maintenant joint) et reflète les dépenses effectuées sur son territoire en 2005 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Mont-Royal. Il s'élève à 0,0289.

Tableau 62
Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 65 \$ par logement, Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 70 \$ par unité; maison de chambres, 40 \$ par chambre; autres immeubles, 140 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 155 \$ par logement ou 155 \$ par immeuble pour les maisons de chambres,	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 130 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 70 \$ par logement sur les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 80 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 49 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 65 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 160 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 127 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 55 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 65 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 58 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 63
Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local sur les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,275 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 130 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,255 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 130 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local sur les premiers 255 m ³ , tarif de 0,371 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,406 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2875 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Ouaremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m ³ et tarif au compteur de 0,267 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2007-2009

CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE RÉSIDUAIRE

La ville résiduaire comprend le territoire restant de la Ville de Montréal après la reconstitution de 15 villes. Le budget de la ville résiduaire est nommé budget du conseil municipal dans le présent document.

Dans le cadre de la nouvelle organisation municipale montréalaise, le conseil municipal continue d'assumer ses responsabilités quant aux compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, la *Charte de la Ville de Montréal* précise que les services de proximité sont du ressort des arrondissements. Ainsi, distingue-t-on, au sein de la ville résiduaire, les compétences d'arrondissement et les compétences centrales.

Les arrondissements ont les compétences suivantes :

- la voirie locale;
- les équipements culturels, de sports et de loisirs, de même que les parcs locaux;
- les équipements et les installations nécessaires à l'exercice des compétences locales, incluant les applications informatiques locales et le matériel roulant.

Quant aux compétences centrales, elles visent notamment:

- les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout;
- les sites de dépôt de neiges usées;
- les équipements communs (immeubles, systèmes d'information, matériel roulant).

LES PRIORITÉS DU PTI 2007-2009

Les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 du conseil municipal s'élèvent à 980,2 M\$. En 2007, les investissements se chiffrent à 345,6 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions Transport, Hygiène du milieu et Loisirs et culture.

Il revient aux arrondissements d'établir les priorités sur leur territoire respectif en fonction des besoins locaux et dans le cadre de leurs responsabilités. En 2007, le PTI des arrondissements représente ainsi 129,0 M\$, soit 37,3 % du PTI adopté par le conseil municipal.

Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

La réhabilitation et le remplacement des éléments de l'actif municipal totalisent 270,6 M\$ en 2007. Ces investissements visent principalement la réhabilitation du réseau routier local et les infrastructures souterraines, telles les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout.

Dans le cadre de la mise en place, en 2006, d'un plan visant à injecter 500 M\$ sur 4 ans, pour la réhabilitation du réseau routier local et artériel, on retrouve au budget du conseil municipal un montant de 143,8 M\$ pour la réfection de la voirie locale pour 2007-2009 dont 61,9 M\$ en 2007.

Le Programme de réhabilitation du réseau de conduites secondaires prévoit des investissements de 225,9 M\$ au PTI 2007-2009, dont 68,2 M\$ en 2007.

En 2007, des investissements de 21,8 M\$ sont prévus pour la protection des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. Soulignons des investissements de 1,3 M\$ dans le parc Richelieu, à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de 0,8 M\$ dans le parc Ottawa à Montréal-Nord et de 1,3 M\$ dans le parc Louis-Riel, dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Des investissements de 27,6 M\$ sont prévus, en 2007, au chapitre de la protection des différents bâtiments municipaux.

Globalement, les arrondissements consacreront 4,4 M\$ en 2007 à la réfection et la mise aux normes des piscines et pataugeoires.

Projets de développement

Quant au développement, celui-ci représente un investissement de 75,1 M\$ en 2007, pour soutenir le développement économique et l'ajout de nouvelles installations permettant d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Afin de maintenir des services de qualité aux citoyens montréalais, les arrondissements mettent en place une offre de service accrue. Cette année, des projets majeurs seront amorcés ou se poursuivront tels que la maison de la culture et le centre communautaire à Rivière-des-Prairies (3,4 M\$ seront investis au cours de la période 2007-2009), le centre communautaire À-ma-Baie, situé dans la partie est de Pierrefonds, à proximité de Roxboro (4 M\$ au cours de la période 2007-2009), ainsi que la poursuite des travaux au parc Philippe-Laheurte (3,4 M\$ de 2007 à 2009).

Quant au développement économique, la création du fonds d'investissement permettra de poursuivre ou d'amorcer les investissements dans le développement de nouveaux secteurs résidentiels tels que la pointe nord de L'Île-des-Sœurs, le projet Albert-Hudon à la limite des arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord, ainsi que le projet du Site Contrecoeur.

Des investissements importants seront également consacrés à deux projets qui visent à soutenir le développement et à mettre en valeur les activités économiques de leur secteur. Le projet du Pôle alimentaire et le projet du Développement du secteur Acadie/Chabanel permettront de créer de nouveaux emplois et de soutenir les partenaires financiers de la Ville de Montréal dans le développement économique.

En 2007, le nouveau Fonds d'investissement consacrera à l'ensemble de ces projets 29 M\$. Sur la période triennale de 2007 à 2009, ce fonds prévoit allouer à différents projets économiques plus de 61,8 M\$.

Tableau 64
Dépenses d'investissement par fonctions municipales

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2007	2008	2009	Total
Administration générale	40 228,0	36 448,0	45 136,0	121 812,0
Aménagement, urbanisme et développement	58 142,0	56 059,0	53 535,0	167 736,0
Hygiène du milieu	79 805,0	62 863,0	114 672,0	257 340,0
Loisirs et culture	64 012,0	56 565,0	69 589,0	190 166,0
Sécurité publique	425,0	948,0	467,0	1 840,0
Transport	103 036,0	74 660,0	63 648,0	241 344,0
Total	345 648,0	287 543,0	347 047,0	980 238,0

La classification par fonction permet de présenter les dépenses d'investissement selon leur finalité.

- La fonction Aménagement, urbanisme et développement inclut, entre autres, pour la période 2007-2009 une somme de 146,7 M\$ allouée aux travaux de la Commission des services électriques.
- La fonction Hygiène du milieu inclut notamment les budgets alloués au réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.
- La fonction Loisirs et culture regroupe les budgets alloués aux travaux de réfection des centres sportifs et communautaires, des piscines, des arénas et de réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains de jeu. S'y retrouvent également les dépenses pour l'ajout de nouvelles installations.
- La fonction Transport regroupe les investissements faits dans le réseau de voirie locale.

Tableau 65
Dépenses d'investissement par catégories d'actif
(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2007		2008		2009	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	116 820,0	27 841,0	98 922,0	21 874,0	96 852,0	13 108,0
Environnement et infrastructures souterraines	68 228,0	7 209,0	52 682,0	6 079,0	104 980,0	4 768,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	21 846,0	6 714,0	15 591,0	5 586,0	13 755,0	4 680,0
Bâtiments	27 582,0	16 705,0	21 011,0	19 010,0	21 210,0	34 012,0
Terrains	580,0	3 562,0	730,0	228,0	700,0	2 212,0
Véhicules	18 920,0		16 974,0		14 901,0	
Ameublement et équipements de bureau	2 985,0	11 168,0	3 195,0	9 659,0	2 316,0	14 798,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13 127,0	921,0	14 648,0	724,0	17 320,0	700,0
Autres éléments de l'actif	480,0	960,0	118,0	512,0	305,0	430,0
Investissements totaux	270 568,0	75 080,0	223 871,0	63 672,0	272 339,0	74 708,0
Pourcentage	78,3%	21,7%	77,9%	22,1%	78,5%	21,5%

La classification des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans la protection des infrastructures routières.

SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Ces frais de financement sont établis de façon à ce que ceux-ci ne créent pas de pression indue sur le budget.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi ces partenaires, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert ou par le remboursement d'emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Tableau 66
Synthèse des modes de financement
(en milliers de dollars)

Modes de financement	2007	2008	2009	Total
Contribution des promoteurs	5 649,0	4 948,0	3 685,0	14 282,0
Transfert conditionnel	66 261,0	50 821,0	102 940,0	220 022,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	5 030,0	10 107,0	12 500,0	27 637,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	1 949,0	1 710,0	11 244,0	14 903,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	47 805,0	49 441,0	49 441,0	146 687,0
Emprunts à la charge de la ville	218 954,0	170 516,0	167 237,0	556 707,0
Total	345 648,0	287 543,0	347 047,0	980 238,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations. Le règlement municipal concernant le financement des infrastructures des développements résidentiels, adopté en 2003, exige en effet que les promoteurs financent à 100 % les infrastructures « sur site ». Par ce règlement, la Ville a adopté une pratique qui a cours dans plusieurs municipalités canadiennes et qui lui permet de réduire la dette associée aux nouvelles infrastructures.

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises et qui sont payées comptant. En 2007, les transferts conditionnels atteignent 66,3 M\$, incluant ceux de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations de surplus ou de réserves, ainsi que les transferts aux activités d'investissement financés par les revenus de taxes. En 2007, ce mode de financement représentera 5,0 M\$, alors qu'il se chiffre à 27,6 M\$ pour la totalité de la période couverte par le présent PTI.

Les emprunts à la charge du gouvernement du Québec

La charge financière de ces emprunts est assumée par le gouvernement du Québec, au moyen de certains programmes ou ententes. Cette source de financement atteint le montant de 1,9 M\$, en 2007, et de 14,9 M\$ pour la durée du présent PTI.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement représente 47,8 M\$, en 2006, et 146,7 M\$, pour les années 2007 à 2009.

Les emprunts à la charge de la ville résiduaire

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables de la ville résiduaire. Les investissements qui seront éventuellement financés par des emprunts à la charge des contribuables se chiffrent à 219,0 M\$, en 2007, et à 556,7 M\$, pour la durée du PTI.

Notons que la charge financière des projets de la ville résiduaire comporte deux volets qu'il est utile d'expliquer ici. La très grande partie des projets d'immobilisations des arrondissements sont financièrement assumés par les contribuables des arrondissements. Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont assumés par l'ensemble des contribuables de la ville résiduaire. Le partage du fardeau fiscal entre les contribuables est présenté ci-dessous.

Tableau 67
Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables de la ville résiduaire
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	5 881,0	5 810,0	6 810,0	18 501,0	-	18 501,0
Anjou	5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	6 150,0	24 777,0
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2 760,0	2 910,0	2 762,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 177,0	3 125,0	2 729,0	10 031,0	-	10 031,0
LaSalle	4 006,0	5 132,0	5 132,0	14 270,0	-	14 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 266,0	8 353,0	8 137,0	24 756,0	23 000,0	47 756,0
Montréal-Nord	4 050,0	2 368,0	3 410,0	9 828,0	-	9 828,0
Outremont	1 890,0	1 806,0	2 086,0	5 782,0	-	5 782,0
Pierrefonds-Roxboro	10 820,0	1 685,0	-	12 505,0	-	12 505,0
Plateau-Mont-Royal	4 653,0	4 695,0	4 695,0	14 043,0	42 275,0	56 318,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	13 291,0	9 545,0	6 800,0	29 636,0	-	29 636,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 084,0	8 114,0	7 958,0	24 156,0	-	24 156,0
Saint-Laurent	9 460,0	7 570,0	9 120,0	26 150,0	-	26 150,0
Saint-Léonard	6 070,0	5 200,0	3 100,0	14 370,0	-	14 370,0
Sud-Ouest	5 458,0	5 458,0	5 458,0	16 374,0	-	16 374,0
Verdun	3 478,0	2 651,0	4 115,0	10 244,0	-	10 244,0
Ville-Marie	5 787,0	3 911,0	1 411,0	11 109,0	-	11 109,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7 279,0	6 776,0	6 840,0	20 895,0	-	20 895,0
Total arrondissements	116 767,0	96 466,0	91 920,0	305 153,0	71 425,0	376 578,0
Services centraux						
Affaires corporatives	8 168,0	13 334,0	17 718,0	39 220,0	-	39 220,0
Commission des services électriques	1 293,0	1 986,0	1 500,0	4 779,0	-	4 779,0
Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle	11 693,0	10 105,0	10 085,0	31 883,0	-	31 883,0
Direction générale	507,0	-	-	507,0	-	507,0
Direction système intégré de gestion	5 429,0	-	-	5 429,0	-	5 429,0
Finances	41 919,0	35 810,0	31 908,0	109 637,0	78 529,0	188 166,0
Infrastructures, transport et environnement	25 091,0	5 632,0	4 844,0	35 567,0	14 965,0	50 532,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	7 991,0	7 087,0	9 166,0	24 244,0	129 988,0	154 232,0
Police	96,0	96,0	96,0	288,0	-	288,0
Total services centraux	102 187,0	74 050,0	75 317,0	251 554,0	223 482,0	475 036,0
Investissements totaux	218 954,0	170 516,0	167 237,0	556 707,0	294 907,0	851 614,0

LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus supplémentaires fiscaux et non fiscaux (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des coûts évités.

En outre, ces impacts peuvent être récurrents ou non.

Les revenus supplémentaires, qui seront générés à moyen et long terme pour la ville résiduaire sont, en règle générale, de nature fiscale et résultent des projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents, pour la ville résiduaire, se traduiront par la diminution escomptée des coûts d'entretien de la voirie locale et des infrastructures du réseau d'eau.

Les dépenses additionnelles sont normalement consécutives à l'ajout d'installations dans les arrondissements. De façon générale, il est prévu que les arrondissements réaménagent leurs budgets en conséquence.

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Les unités d'affaires sont de deux types : les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux se chargent des projets d'immobilisations destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Tableau 68
Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	5 881,0	5 810,0	6 810,0	18 501,0	-	18 501,0
Anjou	5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	6 150,0	24 777,0
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2 760,0	2 910,0	2 762,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 177,0	3 125,0	2 729,0	10 031,0	-	10 031,0
LaSalle	4 006,0	5 132,0	5 132,0	14 270,0	-	14 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	9 516,0	8 353,0	8 137,0	26 006,0	23 000,0	49 006,0
Montréal-Nord	4 130,0	3 150,0	3 410,0	10 690,0	-	10 690,0
Outremont	1 890,0	1 806,0	2 086,0	5 782,0	-	5 782,0
Pierrefonds-Roxboro	16 469,0	6 633,0	3 685,0	26 787,0	-	26 787,0
Plateau-Mont-Royal	4 653,0	4 695,0	4 695,0	14 043,0	42 275,0	56 318,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	13 291,0	9 545,0	6 800,0	29 636,0	-	29 636,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 084,0	8 114,0	7 958,0	24 156,0	-	24 156,0
Saint-Laurent	9 760,0	7 570,0	27 120,0	44 450,0	-	44 450,0
Saint-Léonard	6 230,0	7 320,0	5 100,0	18 650,0	-	18 650,0
Sud-Ouest	6 653,0	6 458,0	5 458,0	18 569,0	-	18 569,0
Verdun	3 478,0	2 651,0	4 115,0	10 244,0	-	10 244,0
Ville-Marie	9 387,0	11 236,0	4 411,0	25 034,0	-	25 034,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7 279,0	6 776,0	6 840,0	20 895,0	-	20 895,0
Total arrondissements	129 001,0	112 641,0	118 605,0	360 247,0	71 425,0	431 672,0
Services centraux						
Affaires corporatives	8 168,0	13 334,0	17 718,0	39 220,0	-	39 220,0
Commission des services électriques	49 098,0	51 427,0	50 941,0	151 466,0	-	151 466,0
Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle	12 393,0	10 805,0	10 785,0	33 983,0	-	33 983,0
Direction générale	507,0	-	-	507,0	-	507,0
Direction système intégré de gestion	5 429,0	-	-	5 429,0	-	5 429,0
Finances	41 919,0	35 810,0	31 908,0	109 637,0	78 529,0	188 166,0
Infrastructures, transport et environnement	91 036,0	56 333,0	107 784,0	255 153,0	22 808,0	277 961,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	8 001,0	7 097,0	9 210,0	24 308,0	132 324,0	156 632,0
Police	96,0	96,0	96,0	288,0	-	288,0
Total services centraux	216 647,0	174 902,0	228 442,0	619 991,0	233 661,0	853 652,0
Investissements totaux	345 648,0	287 543,0	347 047,0	980 238,0	305 086,0	1 285 324,0

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34024	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	410,0	-	-	410,0	-	410,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	-	-	50,0	-	50,0
66056	Programme de protection des bâtiments administratifs	1 049,0	-	-	1 049,0	-	1 049,0
55836	Programme de protection des infrastructures routières	-	2 795,0	3 810,0	6 605,0	-	6 605,0
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
55733	Programme de réfection routière	2 500,0	2 000,0	2 000,0	6 500,0	-	6 500,0
68024	Programme de remplacement de véhicules	872,0	15,0	-	887,0	-	887,0
Total		5 881,0	5 810,0	6 810,0	18 501,0	-	18 501,0

Arrondissement d'Anjou

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultimeur	Grand total
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	50,0	60,0	60,0	170,0	-	170,0
20031	Aménagement de parcs	-	-	1 000,0	1 000,0	-	1 000,0
32520	Aménagement d'une aire pour planches à roulettes	-	70,0	-	70,0	-	70,0
40014	Construction d'une piscine et d'une pataugeoire au centre Roger-Rousseau	-	500,0	352,0	852,0	-	852,0
68709	Programme d'acquisition de petits équipements	40,0	134,0	60,0	234,0	-	234,0
34009	Programme d'amélioration des terrains de balles	-	300,0	50,0	350,0	-	350,0
32009	Programme d'aménagement de parcs	1 300,0	150,0	-	1 450,0	-	1 450,0
42509	Programme de protection des bâtiments sportifs	15,0	751,0	25,0	791,0	-	791,0
34909	Programme de réaménagement de parcs	50,0	226,0	225,0	501,0	-	501,0
34129	Programme de réaménagement de terrains de soccer	300,0	75,0	-	375,0	-	375,0
67509	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	285,0	434,0	100,0	819,0	-	819,0
55510	Programme de réfection routière	2 436,0	1 853,0	2 836,0	7 125,0	-	7 125,0
68609	Programme de remplacement de véhicules	582,0	595,0	440,0	1 617,0	-	1 617,0
57031	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	90,0	-	-	90,0	-	90,0
Total		5 148,0	5 148,0	5 148,0	15 444,0	-	15 444,0

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55959	Programme de décontamination des sols	170,0	230,0	200,0	600,0	-	600,0
42302	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	2 400,0	4 400,0
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	380,0	900,0	700,0	1 980,0	650,0	2 630,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	946,0	730,0	930,0	2 606,0	-	2 606,0
42201	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	580,0	316,0	720,0	1 616,0	-	1 616,0
55734	Programme de réfection routière	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	2 000,0	8 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	100,0	150,0	126,0	376,0	-	376,0
68027	Programme de remplacement de véhicules	1 033,0	1 033,0	1 033,0	3 099,0	1 000,0	4 099,0
55027	Programme d'installation de mobiliers d'éclairage	-	350,0	-	350,0	100,0	450,0
Total		6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	6 150,0	24 777,0

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36506	Achat d'équipements sportifs intérieurs	50,0	-	-	50,0	-	50,0
68606	Programme de développement informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	635,0	605,0	600,0	1 840,0	-	1 840,0
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	375,0	-	-	375,0	-	375,0
42506	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	400,0	300,0	425,0	1 125,0	-	1 125,0
55706	Programme de réfection routière	900,0	1 700,0	1 380,0	3 980,0	-	3 980,0
68506	Programme de remplacement de véhicules	350,0	255,0	307,0	912,0	-	912,0
Total		2 760,0	2 910,0	2 762,0	8 432,0	-	8 432,0

Arrondissement de Lachine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34617	Programme d'amélioration des aires de jeux	125,0	100,0	75,0	300,0	-	300,0
31517	Programme d'aménagement de nouveaux plateaux sportifs	80,0	-	-	80,0	-	80,0
68517	Programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	75,0	75,0	250,0	-	250,0
66517	Programme de protection des bâtiments administratifs	250,0	250,0	200,0	700,0	-	700,0
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	100,0	-	-	100,0	-	100,0
42517	Programme de réfection des bâtiments sportifs et communautaires	485,0	300,0	-	785,0	-	785,0
55717	Programme de réfection routière	2 487,0	2 100,0	2 100,0	6 687,0	-	6 687,0
68017	Programme de remplacement de véhicules	100,0	200,0	279,0	579,0	-	579,0
57518	Programme d'installation de bornes de stationnement	150,0	-	-	150,0	-	150,0
57517	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
Total		4 177,0	3 125,0	2 729,0	10 031,0	-	10 031,0

Arrondissement de LaSalle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
56400	Aménagement des approches du pont Latour	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
68160	Programme de gestion de la désuétude informatique	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	456,0	1 000,0	1 000,0	2 456,0	-	2 456,0
55700	Programme de réfection routière	1 250,0	2 332,0	2 582,0	6 164,0	-	6 164,0
68018	Programme de remplacement de véhicules	750,0	750,0	500,0	2 000,0	-	2 000,0
55709	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	400,0	900,0	900,0	2 200,0	-	2 200,0
Total		4 006,0	5 132,0	5 132,0	14 270,0	-	14 270,0

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55001	Développement résidentiel - site Louis-H. Lafontaine	25,0	920,0	-	945,0	-	945,0
68723	Programme d'acquisition de petits équipements	266,0	250,0	250,0	766,0	-	766,0
40004	Programme de dotation d'installations sportives	-	450,0	1 200,0	1 650,0	19 000,0	20 650,0
66055	Programme de protection de bâtiments	1 575,0	1 275,0	1 275,0	4 125,0	-	4 125,0
34223	Programme de réaménagement de parcs	3 050,0	1 000,0	750,0	4 800,0	-	4 800,0
55729	Programme de réfection routière	3 600,0	2 858,0	1 662,0	8 120,0	-	8 120,0
68023	Programme de remplacement de véhicules	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
55011	Relocalisation de la mairie de l'arrondissement	-	600,0	2 000,0	2 600,0	4 000,0	6 600,0
Total		9 516,0	8 353,0	8 137,0	26 006,0	23 000,0	49 006,0

Arrondissement de Montréal-Nord

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
70016	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	20,0	20,0	20,0	60,0	-	60,0
59016	Programme de mise aux normes des feux de circulation	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs	130,0	-	-	130,0	-	130,0
42316	Programme de protection des bâtiments sportifs	160,0	60,0	760,0	980,0	-	980,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 145,0	770,0	330,0	2 245,0	-	2 245,0
55891	Programme de réaménagement de rues	200,0	-	-	200,0	-	200,0
55716	Programme de réfection routière	2 125,0	1 950,0	1 950,0	6 025,0	-	6 025,0
68016	Programme de remplacement de véhicules	300,0	300,0	300,0	900,0	-	900,0
Total		4 130,0	3 150,0	3 410,0	10 690,0	-	10 690,0

Arrondissement d'Outremont

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34100	Programme d'amélioration des aires de jeux	250,0	250,0	250,0	750,0	-	750,0
68070	Programme de gestion de la désuétude informatique	60,0	116,0	110,0	286,0	-	286,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	25,0	50,0	386,0	461,0	-	461,0
55705	Programme de réfection routière	1 400,0	1 250,0	1 250,0	3 900,0	-	3 900,0
68005	Programme de remplacement de véhicules	155,0	140,0	90,0	385,0	-	385,0
Total		1 890,0	1 806,0	2 086,0	5 782,0	-	5 782,0

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
57213	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureau	25,0	25,0	-	50,0	-	50,0
32513	Aménagement de nouveaux parcs locaux	500,0	650,0	-	1 150,0	-	1 150,0
16513	Développement résidentiel - infrastructures	5 649,0	4 948,0	3 685,0	14 282,0	-	14 282,0
30013	Programme de construction et d'agrandissement des bâtiments culturels, communautaires et/ou bibliothèques	3 550,0	450,0	-	4 000,0	-	4 000,0
59513	Programme de mise aux normes des feux de circulation	25,0	-	-	25,0	-	25,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	1 265,0	180,0	-	1 445,0	-	1 445,0
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 985,0	-	-	1 985,0	-	1 985,0
55713	Programme de réfection routière	2 720,0	180,0	-	2 900,0	-	2 900,0
68013	Programme de remplacement de véhicules	750,0	200,0	-	950,0	-	950,0
Total		16 469,0	6 633,0	3 685,0	26 787,0	-	26 787,0

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36030	Développement d'un pôle culturel, communautaire et civique	65,0	-	-	65,0	30 000,0	30 065,0
34000	Programme de décontamination	-	500,0	500,0	1 000,0	500,0	1 500,0
66183	Programme de développement des cours de service	80,0	300,0	100,0	480,0	3 100,0	3 580,0
66180	Programme de protection des bâtiments administratifs	518,0	500,0	500,0	1 518,0	500,0	2 018,0
42307	Programme de protection des bâtiments sportifs	100,0	-	-	100,0	3 000,0	3 100,0
34222	Programme de réaménagement de parcs	1 245,0	700,0	500,0	2 445,0	1 000,0	3 445,0
50020	Programme de réaménagement d'infrastructures	380,0	550,0	800,0	1 730,0	1 275,0	3 005,0
55735	Programme de réfection routière	1 565,0	1 345,0	1 495,0	4 405,0	2 100,0	6 505,0
68022	Programme de remplacement d'équipements motorisés	700,0	800,0	800,0	2 300,0	800,0	3 100,0
Total		4 653,0	4 695,0	4 695,0	14 043,0	42 275,0	56 318,0

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32018	Construction d'un centre communautaire	420,0	-	-	420,0	-	420,0
36145	Construction d'une maison de la culture	1 500,0	1 500,0	-	3 000,0	-	3 000,0
30056	Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles	50,0	-	-	50,0	-	50,0
34123	Programme d'amélioration des aires de jeux	715,0	580,0	650,0	1 945,0	-	1 945,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	356,0	250,0	100,0	706,0	-	706,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	2 635,0	2 935,0	2 460,0	8 030,0	-	8 030,0
40010	Programme de dotation d'installations sportives	160,0	-	-	160,0	-	160,0
66178	Programme de protection des cours de service	470,0	-	-	470,0	-	470,0
34219	Programme de réaménagement de parcs	1 475,0	2 120,0	2 650,0	6 245,0	-	6 245,0
55892	Programme de réaménagement de rues	1 000,0	400,0	-	1 400,0	-	1 400,0
34126	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de tennis	-	-	800,0	800,0	-	800,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	760,0	1 670,0	50,0	2 480,0	-	2 480,0
55731	Programme de réfection routière	2 500,0	-	-	2 500,0	-	2 500,0
68019	Programme de remplacement de véhicules	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
34319	Programme de remplacement des équipements de parcs	90,0	90,0	90,0	270,0	-	270,0
16004	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	160,0	-	-	160,0	-	160,0
Total		13 291,0	9 545,0	6 800,0	29 636,0	-	29 636,0

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	-	500,0	-	500,0	-	500,0
10000	Développement résidentiel - Angus	355,0	-	2 555,0	2 910,0	-	2 910,0
34425	Programme d'amélioration des aires de jeux	691,0	1 000,0	-	1 691,0	-	1 691,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	400,0	350,0	-	750,0	-	750,0
40005	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	-	-	250,0	250,0	-	250,0
66057	Programme de protection des bâtiments administratifs	128,0	-	-	128,0	-	128,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	225,0	40,0	-	265,0	-	265,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	400,0	1 000,0	-	1 400,0	-	1 400,0
34125	Programme de réaménagement des terrains de soccer	500,0	-	-	500,0	-	500,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	560,0	1 000,0	1 000,0	2 560,0	-	2 560,0
55732	Programme de réfection routière	2 960,0	2 609,0	2 538,0	8 107,0	-	8 107,0
68025	Programme de remplacement de véhicules	1 615,0	1 615,0	1 615,0	4 845,0	-	4 845,0
16005	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	250,0	-	-	250,0	-	250,0
Total		8 084,0	8 114,0	7 958,0	24 156,0	-	24 156,0

Arrondissement de Saint-Laurent

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ulérieur	Grand total
32516	Aménagement de parcs - sites Mitchell et Jules-Poitras	80,0	-	-	80,0	-	80,0
32521	Aménagement de stationnements municipaux	-	100,0	100,0	200,0	-	200,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	1 400,0	1 000,0	1 000,0	3 400,0	-	3 400,0
30087	Construction de pataugeoires, de jeux d'eau et réfection de piscines	800,0	1 200,0	1 200,0	3 200,0	-	3 200,0
30085	Construction d'un complexe sportif	500,0	500,0	20 000,0	21 000,0	-	21 000,0
30086	Construction d'une bibliothèque	300,0	100,0	500,0	900,0	-	900,0
11615	Développement résidentiel - projet Bois-Franc	730,0	70,0	-	800,0	-	800,0
32522	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	400,0	-	220,0	620,0	-	620,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 200,0	1 100,0	600,0	3 900,0	-	3 900,0
32515	Programme de réaménagement des parcs anciens	300,0	300,0	300,0	900,0	-	900,0
55714	Programme de réfection routière	1 900,0	1 800,0	1 800,0	5 500,0	-	5 500,0
44715	Programme de remplacement de lampadaires en acier	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68015	Programme de remplacement de véhicules	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
55715	Programme de signalisation lumineuse et aérienne	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
30083	Réhabilitation des infrastructures des artères commerciales	-	250,0	250,0	500,0	-	500,0
Total		9 760,0	7 570,0	27 120,0	44 450,0	-	44 450,0

Arrondissement de Saint-Léonard

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68614	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	50,0	150,0	150,0	350,0	-	350,0
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	35,0	130,0	70,0	235,0	-	235,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	400,0	-	75,0	475,0	-	475,0
42314	Programme de protection des bâtiments sportifs	120,0	-	-	120,0	-	120,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs et communautaires	300,0	300,0	-	600,0	-	600,0
34714	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de football	50,0	-	-	50,0	-	50,0
55718	Programme de réfection routière	4 150,0	5 532,0	4 125,0	13 807,0	-	13 807,0
68514	Programme de remplacement de véhicules	600,0	628,0	640,0	1 868,0	-	1 868,0
34314	Programme de remplacement des équipements de parcs	-	40,0	40,0	80,0	-	80,0
16514	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	525,0	540,0	-	1 065,0	-	1 065,0
Total		6 230,0	7 320,0	5 100,0	18 650,0	-	18 650,0

Arrondissement du Sud-Ouest

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68721	Programme d'acquisition d'équipements	35,0	35,0	35,0	105,0	-	105,0
34421	Programme d'amélioration des aires de jeux	100,0	-	-	100,0	-	100,0
69095	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	1 150,0	1 000,0	-	2 150,0	-	2 150,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
42304	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 115,0	1 375,0	1 245,0	3 735,0	-	3 735,0
34221	Programme de réaménagement de parcs anciens	915,0	805,0	565,0	2 285,0	-	2 285,0
55894	Programme de réaménagement de rues	100,0	250,0	250,0	600,0	-	600,0
55736	Programme de réfection routière	1 874,0	1 753,0	2 027,0	5 654,0	-	5 654,0
57121	Programme de remplacement de mobilier urbain	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
68021	Programme de remplacement de véhicules	1 099,0	1 050,0	1 096,0	3 245,0	-	3 245,0
57023	Programme d'installation de mobiliers d'éclairage	175,0	100,0	150,0	425,0	-	425,0
Total		6 653,0	6 458,0	5 458,0	18 569,0	-	18 569,0

Arrondissement de Verdun

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34712	Mise en valeur des berges	75,0	-	-	75,0	-	75,0
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux	704,0	94,0	563,0	1 361,0	-	1 361,0
32512	Programme d'aménagement de parcs	-	-	282,0	282,0	-	282,0
59512	Programme de mise aux normes des feux de circulation	84,0	-	66,0	150,0	-	150,0
66612	Programme de protection des bâtiments administratifs	507,0	198,0	150,0	855,0	-	855,0
42512	Programme de protection des bâtiments sportifs	195,0	-	261,0	456,0	-	456,0
34612	Programme de réaménagement de parcs anciens	-	47,0	47,0	94,0	-	94,0
55719	Programme de réfection routière	1 186,0	1 561,0	1 995,0	4 742,0	-	4 742,0
68512	Programme de remplacement de véhicules	610,0	751,0	751,0	2 112,0	-	2 112,0
57512	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	117,0	-	-	117,0	-	117,0
Total		3 478,0	2 651,0	4 115,0	10 244,0	-	10 244,0

Arrondissement de Ville-Marie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68052	Programme d'acquisition de petits équipements	260,0	130,0	-	390,0	-	390,0
40011	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	1 919,0	7 281,0	1 800,0	11 000,0	-	11 000,0
66553	Programme de protection des emplacements d'immeubles	1 363,0	997,0	-	2 360,0	-	2 360,0
34220	Programme de réaménagement de parcs	529,0	300,0	300,0	1 129,0	-	1 129,0
67854	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	277,0	-	-	277,0	-	277,0
55737	Programme de réfection routière	903,0	903,0	903,0	2 709,0	-	2 709,0
68020	Programme de remplacement de véhicules	1 552,0	1 300,0	208,0	3 060,0	-	3 060,0
34320	Programme de remplacement des équipements de parcs	2 584,0	325,0	1 200,0	4 109,0	-	4 109,0
Total		9 387,0	11 236,0	4 411,0	25 034,0	-	25 034,0

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
57200	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureau	60,0	-	-	60,0	-	60,0
66058	Programme de protection des bâtiments administratifs	42,0	-	-	42,0	-	42,0
42305	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 125,0	825,0	889,0	2 839,0	-	2 839,0
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	911,0	820,0	820,0	2 551,0	-	2 551,0
55730	Programme de réfection routière	4 481,0	4 481,0	4 481,0	13 443,0	-	13 443,0
68026	Programme de remplacement de véhicules	660,0	650,0	650,0	1 960,0	-	1 960,0
Total		7 279,0	6 776,0	6 840,0	20 895,0	-	20 895,0

Affaires corporatives

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Matériel roulant							
68099	Programme de remplacement de véhicules	1 375,0	1 375,0	1 375,0	4 125,0	-	4 125,0
Technologies de l'information							
68040	Programme de développement informatique	4 606,0	9 459,0	14 598,0	28 663,0	-	28 663,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	2 187,0	2 500,0	1 745,0	6 432,0	-	6 432,0
Total		8 168,0	13 334,0	17 718,0	39 220,0	-	39 220,0

Commission des services électriques

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
69900	Conversion - enfouissement des fils	1 293,0	1 986,0	1 500,0	4 779,0	-	4 779,0
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	47 805,0	49 441,0	49 441,0	146 687,0	-	146 687,0
Total		49 098,0	51 427,0	50 941,0	151 466,0	-	151 466,0

Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction							
36400	Fonds de matériel roulant	525,0	525,0	525,0	1 575,0	-	1 575,0
Direction événements et équipements - ville							
38300	Construction de complexes sportifs, communautaires et culturels	6 100,0	4 600,0	4 600,0	15 300,0	-	15 300,0
Direction développement culturel et des bibliothèques							
36306	Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art	40,0	30,0	30,0	100,0	-	100,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	123,0	132,0	175,0	430,0	-	430,0
36600	Programme d'améliorations locatives des nouvelles bibliothèques et d'amélioration des fonds documentaires	2 800,0	2 800,0	2 800,0	8 400,0	-	8 400,0
39701	Restauration d'oeuvres d'art - mobilier et identification	113,0	85,0	57,0	255,0	-	255,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	92,0	33,0	248,0	373,0	-	373,0
Direction sport, loisirs, parcs et espaces verts							
34600	Aménagement de la pépinière de l'Assomption	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Direction - Muséums Nature Montréal							
37000	Travaux d'immobilisations des équipements scientifiques	2 500,0	2 500,0	2 250,0	7 250,0	-	7 250,0
Total		12 393,0	10 805,0	10 785,0	33 983,0	-	33 983,0

Direction générale

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ulérieur	Grand total
15210	Implantation du réseau virtuel intégré e-Cité/311	507,0	-	-	507,0	-	507,0
Total		507,0	-	-	507,0	-	507,0

Direction système intégré de gestion (SIMON)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68082	Développement d'un système intégré de gestion	5 429,0	-	-	5 429,0	-	5 429,0
Total		5 429,0	-	-	5 429,0	-	5 429,0

Finances

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Finances							
68010	Mise en place d'un système de gestion de la dette	455,0	-	-	455,0	-	455,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	12 185,0	13 740,0	16 694,0	42 619,0	-	42 619,0
Fonds d'investissement							
40650	Albert-Hudon - ruisseau de Montigny	43,0	228,0	2 212,0	2 483,0	7 857,0	10 340,0
51100	Création du pôle bioalimentaire	2 259,0	1 047,0	-	3 306,0	1 790,0	5 096,0
35090	Développement - Pointe nord de l'Île-des-Soeurs	7 825,0	8 706,0	1 885,0	18 416,0	24 874,0	43 290,0
40625	Développement d'un plan d'action pour le secteur l'Acadie-Chabanel	2 500,0	-	-	2 500,0	9 132,0	11 632,0
40675	Développement de la carrière St-Michel	-	-	63,0	63,0	963,0	1 026,0
38500	Fonds d'investissement - Réserve	8 021,0	5 165,0	6 570,0	19 756,0	-	19 756,0
40300	Investissements stratégiques pour favoriser le développement immobilier	3 469,0	-	-	3 469,0	1 094,0	4 563,0
40145	Projet du site Contrecoeur	1 500,0	1 500,0	1 500,0	4 500,0	3 000,0	7 500,0
40140	Surdimensionnement et pré-requis	1 822,0	1 796,0	-	3 618,0	18 663,0	22 281,0
41000	Technoparc Saint-Laurent	242,0	2 119,0	2 386,0	4 747,0	8 702,0	13 449,0
41500	Technopôle Angus	1 598,0	1 509,0	598,0	3 705,0	2 454,0	6 159,0
Total		41 919,0	35 810,0	31 908,0	109 637,0	78 529,0	188 166,0

Infrastructures, transport et environnement

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction - Infrastructures, transport et environnement							
28010	Matériel roulant et équipements	1 821,0	1 821,0	1 821,0	5 463,0	-	5 463,0
Environnement							
58048	Programme de remplacement de véhicules	-	500,0	-	500,0	-	500,0
Transport							
58016	Programme de construction et d'aménagement d'infrastructures pour les neiges usées	1 560,0	1 131,0	1 083,0	3 774,0	14 965,0	18 739,0
46000	Programme de réfection des structures routières	514,0	300,0	60,0	874,0	-	874,0
55860	Programme de réfection routière sur le réseau local	18 930,0	-	-	18 930,0	-	18 930,0

Infrastructures, transport et environnement

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Unité gestion stratégique de l'eau

Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements							
56124	Ahuntsic-Cartierville	4 058,0	1 500,0	6 930,0	12 488,0	-	12 488,0
56109	Anjou	1 767,0	1 744,0	249,0	3 760,0	-	3 760,0
56127	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	3 843,0	1 000,0	1 185,0	6 028,0	-	6 028,0
56106	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 280,0	184,0	1 470,0	3 934,0	-	3 934,0
56117	Lachine	1 898,0	350,0	8 524,0	10 772,0	-	10 772,0
56118	LaSalle	2 678,0	550,0	4 402,0	7 630,0	-	7 630,0
56123	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2 978,0	3 723,0	9 741,0	16 442,0	-	16 442,0
56116	Montréal-Nord	1 283,0	1 588,0	2 596,0	5 467,0	-	5 467,0
56105	Outremont	2 022,0	5 763,0	265,0	8 050,0	3 760,0	11 810,0
56113	Pierrefonds-Roxboro	3 124,0	3 200,0	4 800,0	11 124,0	575,0	11 699,0
56122	Plateau-Mont-Royal	2 175,0	2 773,0	8 000,0	12 948,0	-	12 948,0
56119	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6 225,0	2 000,0	2 402,0	10 627,0	-	10 627,0
56125	Rosemont-La Petite-Patrie	1 700,0	3 925,0	5 952,0	11 577,0	2 268,0	13 845,0
56115	Saint-Laurent	4 925,0	3 614,0	8 772,0	17 311,0	-	17 311,0
56114	Saint-Léonard	974,0	3 882,0	224,0	5 080,0	-	5 080,0
56121	Sud-Ouest	10 251,0	1 600,0	13 775,0	25 626,0	-	25 626,0
56112	Verdun	2 150,0	5 182,0	8 978,0	16 310,0	1 240,0	17 550,0
56120	Ville-Marie	4 939,0	3 563,0	10 355,0	18 857,0	-	18 857,0
56126	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3 941,0	1 440,0	1 200,0	6 581,0	-	6 581,0
70022	Réalisation des travaux à l'interne - conduites secondaires	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	-	15 000,0
Total		91 036,0	56 333,0	107 784,0	255 153,0	22 808,0	277 961,0

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Immeubles							
64030	Développement - bâtiments administratifs	142,0	24,0	-	166,0	-	166,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	873,0	184,0	100,0	1 157,0	899,0	2 056,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	43,0	-	-	43,0	-	43,0
30900	Programme d'acquisition d'immeubles	10,0	10,0	10,0	30,0	13 480,0	13 510,0
66150	Programme de protection d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	200,0	200,0	300,0	700,0	1 318,0	2 018,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 023,0	2 497,0	2 949,0	7 469,0	48 639,0	56 108,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	195,0	295,0	395,0	885,0	916,0	1 801,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	863,0	1 385,0	921,0	3 169,0	8 786,0	11 955,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	420,0	708,0	3 306,0	4 434,0	47 658,0	52 092,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	326,0	326,0	250,0	902,0	3 783,0	4 685,0
42211	Programme de réfection des bâtiments corporatifs dans les grands parcs	50,0	100,0	100,0	250,0	522,0	772,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	375,0	375,0	375,0	1 125,0	-	1 125,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	126,0	112,0	194,0	432,0	50,0	482,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	1 367,0	210,0	310,0	1 887,0	6 273,0	8 160,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine							
48007	Développement de logements sociaux et communautaires	988,0	671,0	-	1 659,0	-	1 659,0
Total		8 001,0	7 097,0	9 210,0	24 308,0	132 324,0	156 632,0

Service de police

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
71076	Programme de remplacement de véhicules	96,0	96,0	96,0	288,0	-	288,0
Total		96,0	96,0	96,0	288,0	-	288,0

Budget du conseil
d'agglomération

2007

BUDGET PAR ACTIVITÉS AGGLOMÉRATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal pour le volet des services d'agglomération qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération et qui sont offerts sur le territoire de l'Île de Montréal, en fonction des revenus, des dépenses et des affectations. Les revenus sont présentés par catégories alors que les dépenses sont présentées par fonctions municipales. Les affectations représentent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice.

La présentation de certains postes budgétaires a été modifiée en 2007, notamment au chapitre des avantages sociaux futurs liés à la retraite, dont l'amortissement apparaît sous la rubrique « affectations ».

De plus, des modifications quant à la répartition des dépenses et des revenus entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération viennent modifier le niveau des dépenses pour différentes activités budgétaires. En effet, en conséquence de la recommandation du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), une somme de 44 288,1 \$ à la dépense et une autre de 2 984,3 \$ aux revenus, qui étaient présentées au budget de 2006 dans le budget du conseil d'agglomération, sont maintenant présentées au budget du conseil municipal. Afin de refléter cette modification pour l'année 2006, l'impact de cette recommandation est inscrit aux postes de revenus, sous la rubrique « ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 ».

La méthode de répartition des dépenses relatives aux dépenses mixtes d'administration générale entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération a également été revue pour la confection du budget de 2007. Cette modification, qui n'entraîne pas de variation quant au niveau global des budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération, a cependant pour effet de modifier le niveau de certains postes de dépenses par rapport au budget de 2006.

Étant donné que ces modifications ne peuvent être reconstituées pour l'exercice précédent, le budget original de 2006 n'a pas été redressé.

Mentionnons en terminant que les revenus et les dépenses destinés à l'amélioration du service de l'eau ont été présentés de façon distincte.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Tableau 69
État des activités financières
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart %
Revenus			
Taxes	1 549 661,2	1 484 194,3	(4,2)
Paielements tenant lieu de taxes	142 655,2	141 175,9	(1,0)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	41 303,8	-
Autres revenus de sources locales	183 211,4	204 258,9	11,5
Transferts	90 572,2	68 924,6	(23,9)
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(26 230,0)	(8 074,0)	(69,2)
Total des revenus	1 939 870,0	1 931 783,5	(0,4)
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	267 909,1	230 618,1	(13,9)
Sécurité publique	763 340,2	799 830,4	4,8
Transport	420 491,1	421 437,4	0,2
Hygiène du milieu	193 213,7	184 569,8	(4,5)
Santé et bien-être	41 291,2	37 574,1	(9,0)
Aménagement, urbanisme et développement	55 685,5	52 445,0	(5,8)
Loisirs et culture	79 570,5	71 069,6	(10,7)
Frais de financement	74 590,9	78 775,0	5,6
Total des dépenses de fonctionnement	1 896 092,2	1 876 319,4	(1,0)
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	68 903,1	79 809,7	15,8
Autres transferts aux activités d'investissement	18 272,0	9 000,0	(50,7)
Total des autres activités financières	87 175,1	88 809,7	1,9
Total des dépenses	1 983 267,3	1 965 129,1	(0,9)
Surplus des activités financières avant affectations			
	(43 397,3)	(33 345,6)	
Affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	52 223,6	31 936,3	
Réserve financières et fonds réservés			
- virement de	0,0	0,0	
- (virement à)	(8 826,3)	0,0	
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	1 409,3	
	43 397,3	33 345,6	
Surplus net	-	-	
Revenus et dépenses particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau			
	Budget 2006	Budget 2007	
Revenus			
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	0,0	40 000,0	
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	7 926,3	0,0	
Total des revenus	7 926,3	40 000,0	
Dépenses			
Dépenses financées par la contribution	7 926,3	30 000,0	
Transfert aux activités d'investissement	0,0	10 000,0	
Total des dépenses	7 926,3	40 000,0	
Surplus net	-	-	
Budget total	1 991 193,6	2 005 129,1	0,70

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – REVENUS

Le budget des revenus est divisé en cinq grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions:

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- l'ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des cinq catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 70

Taxes

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	1 309 819,1	1 359 119,9	3,8
Taxes de secteur	0,0	0,0	-
Taxe de la voirie	19 558,5	19 442,5	(0,6)
Autres	859,4	694,9	(19,1)
	1 330 237,0	1 379 257,3	3,7
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	189 940,4	94 943,3	(50,0)
Tarification pour services municipaux			
- eau	3 183,8	3 693,7	16,0
- traitement des eaux usées	6 300,0	6 300,0	-
- matières résiduelles	0,0	0,0	-
- service de la dette	0,0	0,0	-
	9 483,8	9 993,7	5,4
Autres	20 000,0	0,0	(100,0)
	219 424,2	104 937,0	(52,2)
Total	1 549 661,2	1 484 194,3	(4,2)

Revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau

	Budget 2006	Budget 2007
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	0,0	38 656,4
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	7 664,7	0,0
Total	7 664,7	38 656,4

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 484 194,3 \$, en baisse de 4,2 % par rapport au budget de 2006.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, de 2,3 G\$, générant des revenus additionnels de 28,7 M\$;
- la non matérialisation d'un revenu de 20 M\$ qui étaient escomptées en 2006;
- l'ajustement des charges fiscales d'une somme de 41,3 M\$ perçue dans le cadre du budget d'agglomération en 2006;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 38 656,4 \$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle de 19,6 M\$ en 2007, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003. De plus, à la lumière des priorités d'intervention pour 2007, un réaménagement des revenus destinés à l'amélioration du service de l'eau a été effectué entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 71
Paiements tenant lieu de taxes

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	12 513,8	14 509,1	15,9
- taxe de la voirie	309,2	302,1	(2,3)
- autres taxes, compensations et tarification	9 894,8	3 416,9	(65,5)
	<u>22 717,8</u>	<u>18 228,1</u>	<u>(19,8)</u>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	24 830,4	25 820,9	4,0
- cégeps et universités	31 751,1	33 446,6	5,3
- écoles primaires et secondaires	23 415,3	26 625,8	13,7
	<u>79 996,8</u>	<u>85 893,3</u>	<u>7,4</u>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
	726,0	815,4	12,3
Biens culturels classés			
	98,2	122,1	24,3
	<u>103 538,8</u>	<u>105 058,9</u>	<u>1,5</u>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
-taxes sur la valeur foncière	27 683,9	28 626,8	3,4
-taxe de la voirie	542,4	520,3	(4,1)
-autres taxes, compensations et tarification	7 120,3	3 194,6	(55,1)
	<u>35 346,6</u>	<u>32 341,7</u>	<u>(8,5)</u>
Organismes municipaux			
	<u>2 803,9</u>	<u>3 053,3</u>	<u>8,9</u>
Autres organismes compensables			
	<u>965,9</u>	<u>722,0</u>	<u>(25,3)</u>
Total	142 655,2	141 175,9	(1,0)

Revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau

	Budget 2006	Budget 2007
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	0,0	1 343,6
Portion de taxes foncières affectée à l'amélioration du service de l'eau	261,6	0,0
Total	261,6	1 343,6

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 141 175,9 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- l'élargissement de l'assiette des valeurs foncières compensables sur le territoire de l'agglomération, de 100 M\$, générant des revenus additionnels de 1,4 M\$;
- les revenus additionnels de 2,8 M\$ prévus à l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau totalisent 1 343,6 \$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle de 0,4 M\$ en 2007, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003. De plus, à la lumière des priorités d'intervention pour 2007, un réaménagement des revenus destinés à l'amélioration du service de l'eau a été effectué entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal.

Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006

L'ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 résulte des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à la suite de l'interprétation qu'il faut donner à certains articles du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005). Conséquemment, ce poste budgétaire s'élève à 41 303,8 \$, ce qui réduit du même montant les charges fiscales à prélever en 2007 pour les contribuables de l'agglomération de Montréal.

Tableau 72
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	0,0	41 303,8	-
Total	-	41 303,8	-

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation et de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2007, par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services rendus aux organismes municipaux, les autres services rendus, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables ou aux entreprises privées, et les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, les contributions des promoteurs, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 73
Autres revenus de sources locales

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	177,5	181,0	2,0
Autres services rendus	60 406,0	66 896,4	10,7
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 899,0	1 853,0	(2,4)
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	1 899,0	1 853,0	(2,4)
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	67 555,2	80 573,0	19,3
- autres – amendes et pénalités	5 523,8	6 469,5	17,1
	73 079,0	87 042,5	19,1
Intérêts			
- arriérés de taxes	4 160,4	5 233,3	25,8
- fonds d'amortissement ¹	0,0	0,0	-
- encaisse et autres intérêts	15 037,9	18 213,2	21,1
	19 198,3	23 446,5	22,1
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des promoteurs	86,0	375,0	336,0
Contributions des organismes municipaux	27 709,4	23 723,1	(14,4)
Autres	296,2	381,4	28,8
	122 627,9	137 181,5	11,9
Total	183 211,4	204 258,9	11,5

¹ La portion du coût de la dette à la charge de l'agglomération a été déterminée en fonction de la dette nette qui lui est attribuable. Par conséquent, les revenus d'intérêts sur fonds d'amortissement sont présentés en totalité au budget du conseil municipal.

Services rendus aux organismes municipaux

En 2007, ce poste budgétaire s'élève à 181,0 \$ et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

En 2007, ce poste budgétaire s'élève à 66 896,4 \$, une somme qui se compose principalement :

- de revenus générés par la facturation de diverses activités du Service de police (le Centre d'urgence 9-1-1, les prêts de services, le Bureau du taxi et autres), d'un montant de 30 858,5 \$;
- de revenus générés par l'application de la tarification au Complexe environnemental de Saint-Michel, d'un montant de 16 808,0 \$;
- de revenus de 1 243,8 \$ générés par la tarification d'activités et d'équipements concernant les parcs-nature;
- de sommes perçues pour des équipements du ressort du conseil d'agglomération, comme le parc du Mont-Royal et le Complexe sportif Claude-Robillard, d'un montant de 2 987,9 \$;
- de la facturation de divers services relatifs à des prêts d'employés et à des libérations pour activités syndicales, d'un montant de 1 371,5 \$.

Une augmentation de revenus de 4 365,8 \$ générée par la facturation de diverses activités au Service de police (centre urgence 9-1-1, les prêts de services et autres) est prévue au budget de 2007.

Autres revenus

En 2007, ce poste budgétaire s'élève à 137 181,5 \$, une somme qui provient principalement :

- de la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 87 042,5 \$. Nous estimons à 80 573,0 \$ le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement, en hausse de 13 017,8 \$. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions par le Service de police ou par les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal. Enfin, un autre montant de 6 469,5 \$ est prévu pour le recouvrement d'autres amendes et pénalités, à savoir : les amendes et les pénalités imposées pour le non-respect de certains règlements municipaux ou gouvernementaux, comme le déclenchement d'alarmes sans raison valable, la non-conformité en matière d'hygiène alimentaire ou de qualité de l'air et de l'eau et le non-paiement de comptes de taxes;
- de la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal, concernant les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec – volet social, d'un montant de 23 723,1 \$;
- de revenus d'intérêts de 23 446,5 \$ incluant, d'une part, les intérêts sur les arriérés de taxes qui se chiffrent à 5 233,3 \$ et, d'autre part, les intérêts sur l'encaisse – gestion de la trésorerie – et les autres intérêts qui se chiffrent à 18 213,2 \$.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses relatives au service de la dette et aux immobilisations. Ils sont appelés transferts conditionnels lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières, quant à leur utilisation, et transferts inconditionnels lorsqu'ils sont libres de toute exigence.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2007 totalisent 68 924,6 \$.

Tableau 74
Transferts

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- compensation pour TGE-FSFAL	0,0	0,0	-
- villes-centres	0,0	0,0	-
- neutralité	7 187,9	5 387,9	(25,0)
- compensation provenant de la taxe de vente du Québec	0,0	3 900,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	7 187,9	9 287,9	29,2
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux immobilisations et autres dettes			
- paiement au comptant	26 144,0	7 699,0	(70,6)
- remboursement de la dette à long terme ¹	0,0	0,0	-
- relatives au budget de fonctionnement	57 210,3	51 574,7	(9,9)
	83 354,3	59 273,7	(28,9)
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement			
	30,0	363,0	-
	83 384,3	59 636,7	(28,5)
Total	90 572,2	68 924,6	(23,9)

¹ La portion du coût de la dette à la charge de l'agglomération a été déterminée en fonction de la dette nette qui lui est attribuable. Par conséquent, les subventions relatives au remboursement de la dette sont présentées en totalité au budget du conseil municipal.

Transferts inconditionnels

Les transferts inconditionnels inscrits au budget de 2007 sont de 9 287,9 \$. Les principaux éléments de ce poste sont :

- les compensations provenant du programme de neutralité, au montant de 5 387,9 \$;
- la compensation du gouvernement provenant de la taxe de vente du Québec (TVQ), au montant de 3 900,0 \$.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement au comptant de projets d'immobilisations et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses de fonctionnement.

Au budget de 2007, ces transferts totalisent 59 636,7 \$, une somme qui se compose principalement :

- des subventions gouvernementales relatives aux immobilisations – paiement au comptant, selon les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations, d'un montant de 7 699,0 \$. La baisse s'explique par une diminution des travaux admissibles au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et par l'échéance du programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ);
- des subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement, d'un montant de 51 574,7 \$. Un montant de 6 300,0 \$ a été retranché du budget de 2007 à la suite du règlement d'un dossier intermunicipal.

Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations – paiement au comptant

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle réalise des projets d'immobilisations.

Comme l'illustre le tableau qui suit, ces subventions totalisent 7 699,0 \$ au budget de 2007.

Tableau 75

Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations – paiement au comptant

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Loisirs et culture	3 266,0	5 477,0	67,7
Hygiène du milieu	11 912,0	1 223,0	(89,7)
Voirie	10 960,0	999,0	(90,9)
Autres	6,0	0,0	(100,0)
Total	26 144,0	7 699,0	(70,6)

Subventions relatives au remboursement de dépenses de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville, pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au remboursement de dépenses de fonctionnement totalisent 51 574,7 \$ au budget de 2007, une somme qui se compose principalement :

- d'un montant de 12 676,4 \$, relatif aux centres locaux de développement (CLD);
- d'un montant de 5 137,7 \$, prévu pour l'assainissement de l'air et l'inspection des aliments;

Budget 2007 du conseil d'agglomération

- d'un montant de 7 207,5 \$, à recevoir par le Service de la sécurité incendie de Montréal pour l'implantation du service des premiers répondants;
- d'un montant de 5 733,7 \$, pour la gestion de certains programmes de subventions à la rénovation – *Programme de subventions résidentielles*, Entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal, *Programme de mise en valeur du mont Royal*;
- d'un montant de 1 100,0 \$, pour la mise en place du Plan d'intervention dans le domaine de l'aqueduc;
- d'une compensation de 5 000,0 \$ dans le cadre du programme de la lutte à la pauvreté;
- d'une subvention de 14 000,0 \$ relative à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 76

Subventions gouvernementales relatives au remboursement des dépenses de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Gestion des matières résiduelles	0,0	14 000,0	-
Développement économique local	12 676,4	12 676,4	-
Projet des premiers répondants	5 610,0	7 207,5	28,5
Rénovation urbaine	5 622,0	5 733,7	2,0
Lutte à la pauvreté	5 000,0	5 000,0	-
Inspection des aliments	3 878,0	3 978,3	2,6
Assainissement de l'air	5 061,7	1 159,4	(77,1)
Plan intervention aqueduc	1 100,0	1 100,0	-
Loisirs et culture	380,8	330,8	(13,1)
Règlement de dossier intermunicipal	6 300,0	0,0	(100,0)
Autres	11 581,4	388,6	(96,6)
Total	57 210,3	51 574,7	(9,9)

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Selon les normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), les revenus provenant des contributions des promoteurs et des subventions gouvernementales au comptant relatives aux immobilisations doivent être présentés à l'état des activités financières, au poste « Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement », en diminution du total des revenus de la Ville.

Tableau 77
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Contributions des promoteurs	(86,0)	(375,0)	336,0
Subventions gouvernementales relatives aux immobilisations - paiement au comptant	(26 144,0)	(7 699,0)	(70,6)
Total	(26 230,0)	(8 074,0)	(69,2)

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement et les autres activités financières sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut des activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.
- Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme et le transfert aux activités d'investissement.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités. Ce tableau présente le budget de 2007 et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « autres » de la fonction « Administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale est affectée par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes entre les budgets du conseil d'agglomération et du conseil municipal. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets des deux conseils.

Conformément au nouveau règlement, les budgets des services de soutien liés aux dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini au nouveau règlement, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale (voir l'annexe 5 pour obtenir tous les détails sur le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration générale).

Une nouvelle activité est donc ajoutée en 2007 pour montrer l'imputation des dépenses mixtes d'administration générale au budget du conseil d'agglomération, soit : « dépenses mixtes d'administration générale ».

De plus, à la suite des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les activités relatives aux dépenses d'administration générale du territoire du centre-ville, tel que le définit le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), ont été transférées du volet « agglomération » au volet « municipal ». Ce transfert touche toutes les activités de la fonction « Administration générale », sauf celles de l'évaluation et des autres dépenses d'administration.

En 2007, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 230 618,1 \$, en baisse de 13,9 % par rapport au budget de 2006.

Tableau 78
Dépenses d'administration générale
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Conseil municipal	19 282,5	0,0	(100,0)
Application de la loi	46 470,8	43 509,8	(6,4)
Gestion financière et administrative	59 077,6	0,0	(100,0)
Greffe	3 435,6	0,0	(100,0)
Évaluation	22 114,1	21 436,9	(3,1)
Gestion du personnel	10 921,6	0,0	(100,0)
Dépenses mixtes d'administration générale	0,0	107 334,0	-
Autres	106 606,9	58 337,4	(45,3)
Total	267 909,1	230 618,1	(13,9)

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement les dépenses reliées au conseil d'agglomération, à son soutien et à ses différentes commissions. Cette activité est maintenant considérée de nature « municipale ». Tout le budget a été transféré en deux temps soit :

- par la correction apportée à la suite des recommandations du mandataire (baisse de 526,3 \$);
- par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration (baisse de 18 756,2 \$).

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2007 sont de 43 509,8 \$, une diminution de 6,4 % par rapport au budget de 2006. La correction apportée à la suite des recommandations du mandataire a un effet à la baisse de 71,3 \$.

Gestion financière et administrative

L'activité « gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique. Cette activité est maintenant considérée de nature « municipale ». Tout le budget a été transféré en deux temps soit :

- par la correction apportée à la suite des recommandations du mandataire (baisse de 3 146,6 \$);
- par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration (baisse de 55 931,0 \$).

Greffe

Cette activité regroupe les dépenses reliées au greffe, telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Cette activité est maintenant considérée de nature « municipale ». Tout le budget a été transféré en deux temps soit :

- par la correction apportée à la suite des recommandations du mandataire (baisse de 32,9 \$);
- par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration (baisse de 3 402,7 \$).

Évaluation

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2007, cette activité représente des crédits de 21 436,9 \$, en baisse de 3,1 % comparativement au budget de 2006.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail. Cette activité est maintenant considérée de nature « municipale ». Tout le budget a été transféré en deux temps soit :

- par la correction apportée à la suite des recommandations du mandataire (baisse de 575,6 \$);
- par le nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration (baisse de 10 346,0 \$).

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « dépenses mixtes d'administration générale » résulte de la nouvelle méthode de répartition des dépenses mixtes d'administration générale (voir la note au début de cette section). Les crédits inclus à cette activité en 2007 sont de 107 334,0 \$.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y retrouvent, entre autres, les dépenses en communications corporatives, les dépenses contingentes, les pertes possibles sur perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (no 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale (no 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1er janvier 2002 et antérieur au 1er janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 58 337,4 \$, une baisse de plus de 45 % par rapport au budget de 2006 et dont voici les principales explications :

- ajustement du budget des dépenses contingentes et des dépenses générales d'administration baisse de 1 M\$;
- compensation liée à l'occupation des immeubles de la Ville de Montréal utilisés aux fins des compétences d'agglomération – baisse de 20,5 M\$;
- nouveau règlement sur le partage des dépenses mixtes d'administration générale – baisse de 9,9 M\$;
- correction apportée à la suite des recommandations du mandataire – baisse de 1,1 M\$;
- ajustement du niveau de pertes possibles dans la perception des taxes foncières – baisse de 2,2 M\$;
- modification de la méthode de comptabilisation des caisses de retraite, maintenant comptabilisées dans les affectations – baisse de 15,4 M\$;
- création d'une réserve pour frais énergétiques – hausse de 2 M\$.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe aussi toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. À la suite de la création du conseil d'agglomération, la majorité des activités liées à la sécurité publique sont maintenant sous sa responsabilité, d'où leur présentation dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

En 2007, au chapitre de la sécurité publique, dans le volet de l'agglomération, les crédits atteignent 799 830,4 \$, soit une hausse de 4,8 % par rapport à ceux de 2006.

La sécurité publique monopolise une part importante des ressources budgétaires. Les sommes qui lui sont consacrées comptent pour près de 39,5 % du budget des dépenses d'agglomération. Ainsi, environ 63 % des crédits sont alloués aux activités policières, et plus du tiers à celles de la sécurité incendie.

Le Service de la sécurité incendie de Montréal consacrera un montant de près de 8,3 M\$ de plus en 2007. Ce montant sera attribué principalement aux avantages sociaux dont les régimes de retraite et les assurances collectives.

Par ailleurs, la variation observée au niveau des dépenses de police provient de l'augmentation de la rémunération des policiers et de l'état major de police qui représente près de 28 M\$. Cette augmentation est attribuable à l'ajustement de la rémunération des cadres policiers, de la progression des policiers dans leurs échelles salariales et de la variation des montants des avantages sociaux dont principalement l'ajustement des régimes de retraite.

Dans la catégorie « autres », se retrouvent les crédits prévus pour les préposés aux traverses d'écoliers.

Tableau 79
Dépenses de sécurité publique
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Police	478 043,0	506 053,6	5,9
Sécurité incendie	277 376,1	285 713,1	3,0
Sécurité civile	1 542,1	1 590,2	3,1
Autres	6 379,0	6 473,5	1,5
Total	763 340,2	799 830,4	4,8

Pour l'essentiel, la Sécurité publique est gérée par deux services centraux soit le Service de police et le Service de la sécurité incendie.

Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. Les dépenses liées au transport, incluant l'entretien du réseau routier artériel, et présentées dans cette section sont du ressort du conseil d'agglomération.

Tableau 80
Dépenses de transport

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	43 240,0	43 404,4	0,4
- enlèvement de la neige	35 730,7	31 565,0	(11,7)
- éclairage des rues	13 161,8	16 554,1	25,8
- circulation et stationnement	11 456,1	8 055,9	(29,7)
	103 588,6	99 579,4	(3,9)
Transport collectif	308 500,0	319 800,0	3,7
Autres	8 402,5	2 058,0	(75,5)
Total	420 491,1	421 437,4	0,2

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier qui sont sous la responsabilité de l'agglomération.

Les crédits relatifs à l'entretien du réseau routier s'élèvent à 99 579,4 \$, en baisse de 3,9 % par rapport à 2006. Cette diminution est attribuable à la révision des activités dites d'agglomération, sur la base des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions relativement à l'interprétation qu'il faut faire de certains articles du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005). Cette révision a engendré un transfert des crédits d'entretien du réseau routier du budget d'agglomération au budget local aux fins du financement des activités. À ce chapitre, le transfert des crédits relatifs à l'entretien du réseau routier du centre-ville (9,7 M\$ en 2006), aux conduits souterrains (1,9 M\$), aux préposés au stationnement (3,1 M\$) et aux interventions prioritaires en matière de propreté (2,5 M\$) contribuent à la diminution apparente des dépenses d'agglomération.

En contrepartie, des crédits ont été injectés dans les activités de transport à différents niveaux. Une indexation de 2 % des montants pour l'entretien du réseau artériel a été accordée (1,3 M\$). Par ailleurs, des crédits inscrits sous la rubrique « Autres » en 2006 ont été transférés principalement aux rubriques « Voirie » et « Éclairage », compensant ainsi la diminution apparente liée à la révision des activités d'agglomération.

Ces transferts sont à l'origine des variations des crédits des différentes rubriques de l'activité « réseau routier ».

Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Ces dépenses s'élèvent, en 2007, à 319,8 M\$.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 278 M\$ en 2007, soit le même montant que l'année précédente.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Son financement est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter ses divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalente à 1 % de leur richesse foncière uniformisée, afin de financer, dans une proportion de 25 %, les coûts des projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des frais de fonctionnement des trains de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transports du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 33 800,0 \$, en hausse de 10,8 % par rapport à l'année 2006. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 20,8 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 14 222,0 \$ en 2007. Cette forte progression est attribuable à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 19 275,0 \$, en hausse de 4,2 % à la suite, notamment, de l'accroissement du service sur la ligne Blainville–Saint-Jérôme.

Enfin, un montant de 8 M\$ a été inscrit au budget pour des projets à réaliser au cours de l'année 2007.

Autres

Cette activité groupe les autres dépenses relatives au transport, comme celles du Bureau du taxi et celles du remorquage par le Service de police. Il est à noter que cette dernière activité s'autofinance.

La diminution substantielle des crédits sous cette rubrique est essentiellement attribuable à un réaménagement des crédits vers le poste « Réseau routier », tel que nous l'avons mentionné auparavant.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'alimentation en eau, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement. Ces activités relèvent du conseil d'agglomération et les crédits totalisent 214 569,8 \$.

Tableau 81
Dépenses d'hygiène du milieu¹
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	48 018,6	46 938,7	(2,2)
- réseau de distribution de l'eau potable	13 437,3	20 984,9	56,2
- traitement des eaux usées	54 280,2	60 000,2	10,5
- réseaux d'égout	8 750,4	10 329,3	18,0
	124 486,5	138 253,1	11,1
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	31 993,6	29 813,2	(6,8)
- matières secondaires	12 653,6	10 169,3	(19,6)
- élimination des matériaux secs	23 551,7	22 567,8	(4,2)
	68 198,9	62 550,3	(8,3)
Protection de l'environnement	8 295,8	13 766,4	65,9
Autres	158,8	0,0	(100,0)
Total	201 140,0	214 569,8	6,7

¹ Ce tableau inclut les dépenses particulières destinées à l'amélioration du service de l'eau.

Eau et égout

Les dépenses associées à l'activité « eau et égout » concernent la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales. Cette activité relève du conseil d'agglomération.

Ces dépenses totalisent 138 253,1 \$, dont 46 938,7 \$ sont consacrés à la production d'eau potable et 60 000,2 \$ au traitement des eaux usées. L'accroissement des crédits entre les années 2006 et 2007 provient, en grande partie, de la contribution spéciale destinée à l'amélioration du service de l'eau.

Matières résiduelles

Le conseil d'agglomération exerce également ses compétences dans le domaine des matières résiduelles. Les dépenses qui y sont associées concernent la valorisation des matières résiduelles ainsi que la gestion des matières dangereuses.

En 2007, ces dépenses totalisent 62 550,3 \$, dont 29 813,2 \$ sont consacrés à l'élimination des déchets domestiques et 22 567,8 \$ à l'élimination des matériaux secs.

La diminution de crédits par rapport à 2006 s'explique, entre autres, par un transfert de crédits de la gestion des matières résiduelles vers la protection de l'environnement. De plus, à la suite des recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions, les activités relatives à la gestion des matières résiduelles du centre-ville, tel que le définit le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), furent transférées du budget du conseil d'agglomération au budget du conseil municipal.

Protection de l'environnement et autres activités reliées à la fonction « hygiène du milieu »

Ces activités regroupent les dépenses reliées à la protection de l'environnement, dans laquelle nous retrouvons la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit et contre les sols contaminés. Pour 2007, ces dépenses s'élèvent à 13 766,4 \$.

L'augmentation des crédits par rapport à 2006 s'explique, entre autres, par un transfert de crédits des autres activités reliées à l'hygiène du milieu vers celles qui touchent la protection de l'environnement.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la Sécurité du revenu et aux services publics d'emplois sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget total pour cette fonction est de 37 574,1 \$.

Tableau 82
Dépenses de santé et de bien-être
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Inspection des aliments	4 091,6	3 935,2	(3,8)
Logement social	30 903,2	27 339,3	(11,5)
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 296,4	6 299,6	0,1
Total	41 291,2	37 574,1	(9,0)

Inspection des aliments

Cette activité regroupe les dépenses reliées à l'inspection des aliments, tels que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements, ou encore à une poursuite intentée devant la Cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des dépenses associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

Logement social

Cette activité regroupe les dépenses reliées à l'habitation sociale. Les crédits associés à cette activité s'élèvent à 27 339,3 \$, en baisse de 3,6 M\$ ou 11,5 %, comparativement à 2006. Cet écart s'explique par une réduction de 5,6 M\$ des subventions accordées au programme *Logement abordable – volet social* et une augmentation de 1,7 M\$ dédiée au programme *AccèsLogis*.

En 2007, la Ville consacrera à cette activité une somme de près 23,7 M\$ qui sera remboursée entièrement par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune dépense à cet effet n'est portée au budget du conseil d'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses reliées à la fonction Santé et bien-être. On y retrouve un montant de 5 M\$ destiné à la lutte à la pauvreté, soit le même montant que celui inscrit au budget de 2006. Cette somme provient d'une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, et au développement économique. Les crédits de cette fonction totalisent 52 445,0 \$.

Tableau 83
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	2 904,3	4 337,7	49,4
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	37 419,4	32 015,5	(14,4)
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	38 879,4	33 475,5	(13,9)
Rénovation urbaine	13 901,8	13 667,2	(1,7)
Autres	0,0	964,6	-
Total	55 685,5	52 445,0	(5,8)

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses qui sont reliées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité proviennent essentiellement du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et atteignent 4 337,7 \$.

Les principaux écarts budgétaires en 2007 se justifient par un réaménagement de la structure organisationnelle du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les dépenses qui sont reliées à la promotion touristique et à celle du développement économique. Elles englobent les campagnes de promotion, les contributions à un Centre local de développement (CLD), la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et toute aide destinée spécifiquement à une entreprise.

Les crédits afférents à cette activité sont majoritairement gérés par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et s'élèvent à 33 475,5 \$.

Les principaux facteurs de variation budgétaire sont associés aux modifications apportées aux actualisations des crédits dédiés aux programmes de subventions (volet : industrie et commerce) suivants :

- Programme de coopération industrielle (PROCIM V) (en baisse de 2,4 M\$);
- Programme de crédits de taxes pour le secteur industriel (en baisse de 1,1 M\$);
- Programme de revitalisation des terrains vagues du centre-ville (en baisse de 2,5 M\$).

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses qui sont liées à la rénovation de biens classés urbains et des autres biens incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées par la municipalité aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 13 667,2 \$.

Les crédits afférents à cette activité proviennent majoritairement du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Les principaux écarts budgétaires s'expliquent par la diminution du programme de subvention de revitalisation des quartiers centraux (PRQC) pour 1,4 M\$ et par les réaménagements de la structure opérationnelle du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Autres

Ce poste regroupe les autres dépenses de la fonction associées à la promotion et au développement économique. Le montant de 964,6 \$ représente les coûts d'arpentage foncier liés à la vente d'immeubles encourus par la division de la géomatique du Service des infrastructures, transport et environnement.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les subventions accordés à des organismes œuvrant dans des champs d'activités relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements et celles liées aux activités patrimoniales. À l'exception du réseau des parcs-nature qui constitue une compétence relevant du conseil d'agglomération, les activités de cette fonction sont composées des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif qui sont nommés à l'annexe du décret d'agglomération et qui relèvent également du conseil d'agglomération.

Les crédits budgétaires de 2007 associés à cette fonction totalisent 71 069,6 \$, soit une baisse de 10,7 % par rapport au budget de 2006 qui était de 79 570,5 \$. Cette diminution fait principalement suite aux recommandations du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions. Ainsi, les activités relatives aux loisirs et à la culture du territoire du centre-ville, tel que le définit le Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), ont été transférées du budget du conseil d'agglomération au budget du conseil municipal. L'impact se remarque principalement à la rubrique « parcs et terrains de jeu », avec une baisse de 7 985,3 \$, soit 93,9 % de la diminution totale.

Tableau 84
Dépenses de loisirs et culture
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	9 697,4	9 764,6	0,7
- patinoires intérieures et extérieures	2 225,3	2 215,8	(0,4)
- piscines, plages et ports de plaisance	2 814,3	2 723,2	(3,2)
- parcs et terrains de jeu	30 194,2	22 208,9	(26,4)
- parcs régionaux	5 509,3	6 084,0	10,4
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	2 687,7	1 604,5	(40,3)
	53 128,2	44 601,0	(16,1)
Activités culturelles			
- centres communautaires	1,4	1,4	-
- bibliothèques	7 958,6	7 741,6	(2,7)
- musées et centres d'exposition	5 079,1	4 993,8	(1,7)
- autres	13 403,2	13 731,8	2,5
	26 442,3	26 468,6	0,1
Total	79 570,5	71 069,6	(10,7)

Activités récréatives

Les activités récréatives sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréo-sportives, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 44 601,0 \$. Les services communs offerts par la Ville de Montréal aux résidants de l'île de Montréal figurent à l'annexe 5.

Activités culturelles

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles sont stables en 2007 et s'établissent à 26 468,6 \$, ce qui permet d'assurer le maintien de l'offre de service tout en explorant les possibles pistes d'amélioration et de bonification des activités culturelles offertes aux citoyens de l'agglomération (voir annexe 5).

Budget et investissement

Dans le Programme triennal d'immobilisations 2007-2009, la Ville de Montréal poursuit ses programmes de protection et de développement des installations destinées aux activités récréatives et culturelles de l'ensemble des résidants de l'île de Montréal.

Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethno-culturelle inscrit, entre autres, à sa programmation :

- l'acquisition d'espaces naturels d'envergure;
- la stabilisation des berges – parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
- des travaux de réfection – pavillon du Lac-aux-Castors.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement des dépenses d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération. Ces frais d'intérêts regroupent ceux de l'ancienne dette de la Communauté urbaine de Montréal et le financement des dépenses d'agglomération depuis la fusion municipale. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Autres activités financières ».

Tableau 85
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	74 590,9	78 775,0	5,6
- autres frais	0,0	0,0	-
	74 590,9	78 775,0	5,6
Autres frais de financement	0,0	0,0	-
Total	74 590,9	78 775,0	5,6

Au budget de 2007, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 78 775,0 \$. Ce montant représente une augmentation de 4 184,1 \$, soit 5,6 % par rapport au budget de 2006.

La variation des frais de financement s'explique principalement par le fait que les nouvelles dépenses d'agglomération financées sont plus importantes que les dettes nettes de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal qui arrivent à échéance et qui relèvent maintenant de l'agglomération. En fait, les nouvelles dispositions législatives ont transféré de nouvelles responsabilités au conseil d'agglomération, faisant en sorte que certaines dépenses d'immobilisations qui étaient autrefois à la charge des municipalités sont maintenant financées par l'agglomération. De plus, ces nouvelles dépenses sont moins subventionnées que la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux « autres activités financières » sont principalement composées des crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, soit le paiement du capital sur les emprunts réalisés et les contributions au fonds d'amortissement. Ce poste de dépenses inclut le « transfert aux activités d'investissement », lequel comprend les activités d'investissement financées à même le budget de fonctionnement (paiement au comptant des immobilisations).

Tableau 86
Autres activités financières¹
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart
Remboursement de la dette à long terme	68 903,1	79 809,7	15,8
Autres transferts aux activités d'investissement ²			
- paiement au comptant des dépenses en immobilisations	18 272,0	19 000,0	4,0
Total	87 175,1	98 809,7	13,3

¹ Ce tableau inclut les dépenses particulières destinées à l'amélioration du service de l'eau.

² Autres que les revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement que sont les contributions des promoteurs et les subventions gouvernementales au comptant.

Remboursement de la dette à long terme

Cette activité est composée de la partie de la dette qui est remboursée (remboursement de capital) et des contributions au fonds d'amortissement.

Les dépenses consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 68 903,1 \$ en 2006 à 79 809,7 \$ en 2007, ce qui représente une hausse de 10 906,6 \$ ou 15,8 %. Cette croissance s'explique principalement par le fait que les nouvelles dépenses d'agglomération financées sont beaucoup plus importantes que les dettes nettes de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal qui arrivent à échéance. En fait, les nouvelles dispositions législatives ont transféré de nouvelles responsabilités au conseil d'agglomération, faisant en sorte que certaines dépenses d'immobilisations qui étaient autrefois financées par les municipalités sont maintenant financées par l'agglomération. De plus, ces nouvelles dépenses sont moins subventionnées que la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal.

Transfert aux activités d'investissement

Ce montant représente le paiement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2007, la dépense inscrite à la rubrique « transfert aux activités d'investissement » est de 19 M\$, une hausse de 728,0 \$ par rapport à 2006. Ces crédits sont destinés aux projets liés à l'amélioration du service de l'eau et à la voirie.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation du surplus accumulé affecté ou non affecté qui demeure du ressort du conseil d'agglomération.

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2007, il est prévu d'utiliser une somme de 31 936,3 \$ provenant des affectations des surplus des années antérieures.

Tableau 87
Affectations
(en milliers de dollars)

	Budget 2006	Budget 2007	Écart en %
Surplus accumulé affecté	52 223,6	31 936,3	(38,8)
Réserves financières et fonds réservés			
- virement de	0,0	0,0	-
- (virement à)	(8 826,3)	0,0	(100,0)
Montant à pourvoir pour avantages sociaux futurs	0,0	1 409,3	-
Total	43 397,3	33 345,6	(23,2)

Le montant de 1 409,3\$, inscrit à titre de « Montant à pourvoir pour avantages futurs », représente l'amortissement des dépenses relatives aux régimes de retraite ainsi que des avantages futurs consentis aux employés. Cette affectation est rendue nécessaire à la suite des modifications comptables qui ont été demandées par le ministère des Affaires municipales et des Régions. Pour plus d'information sur ces modifications, veuillez consulter le chapitre sur l'harmonisation des règles comptables dans le Cahier d'information complémentaire 2007 dans l'Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

FISCALITÉ

LES PARAMÈTRES FISCAUX

Le conseil d'agglomération finance la majeure partie des services qui relèvent de sa compétence au moyen de la taxe foncière générale. Celle-ci est imposée selon un taux qui varie en fonction de trois catégories d'immeubles : la catégorie résiduelle, qui inclut les immeubles résidentiels, la catégorie non résidentielle et celle des terrains vagues.

Les taux fonciers de l'agglomération sont établis en tenant compte des modalités de financement du coût de l'eau, qui diffèrent entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. Les coûts d'alimentation en eau sur le territoire de certaines municipalités reconstituées sont répartis en fonction de la consommation; sur le territoire de la Ville de Montréal, ils sont financés à même la taxe foncière générale. Ce double mode de financement du service de l'eau à l'échelle de l'agglomération a pour effet de diminuer les taux fonciers applicable aux municipalités reconstituées, par rapport à ceux de la Ville de Montréal. Le lecteur trouvera de l'information additionnelle à ce sujet dans le chapitre intitulé Le fonds de l'eau : une gestion publique responsable.

Par ailleurs, tous les propriétaires d'immeubles de l'agglomération contribuent à la réserve financière destinée au financement du service de la voirie.

Les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues desservis sont également sujets à la contribution relative au service de la voirie. Les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe de l'eau et de services

Le taux de la taxe foncière générale d'agglomération applicable aux immeubles non résidentiels du secteur de Montréal diffère de celui applicable aux autres contribuables montréalais. Cette différence est nécessaire, dans la mesure où la taxe de l'eau et de services est imposée uniquement dans le secteur de Montréal. Cette taxe est basée sur la valeur locative. Les taux fonciers d'agglomération imposés aux immeubles non résidentiels du secteur de Montréal sont ajustés à la baisse en conséquence.

En 2007, la taxe de l'eau et de services touchant les occupants des immeubles non résidentiels du secteur de Montréal est réduite de moitié. Cette décision s'inscrit dans le processus d'harmonisation de la taxation à l'échelle de l'île.

L'allègement des fardeaux fiscaux pour les villes reconstituées

En vertu du décret 1210-2005, une municipalité reconstituée peut se prévaloir d'une mesure de réduction de taxes, si le fardeau fiscal établi à l'égard d'une catégorie d'immeubles situés sur son territoire pour l'exercice financier de 2006 excédait 105 % du fardeau fiscal de la même catégorie pour l'exercice de 2005. Même si une municipalité ne s'est pas prévalu de la mesure pour l'année 2006, elle peut le faire pour l'un ou l'autre des exercices financiers de 2007 à 2010.

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Une ville reconstituée, qui se prévaut de cette mesure, verse à la municipalité centrale une somme qui est remise à ses contribuables sous la forme d'un crédit de taxe d'agglomération. Cette somme peut faire l'objet d'un emprunt.

De plus, quatre municipalités reconstituées, soit Hampstead, Beaconsfield, Montréal-Ouest et Pointe-Claire sont admissibles à la mesure de bonification gouvernementale, qui subventionne l'équivalent des intérêts sur les sommes empruntées.

La municipalité de Hampstead se prévaut de ces dispositions pour les exercices financiers de 2006 et de 2007. Les deux crédits sont toutefois accordés sur le compte de taxes de 2007 et totalisent 2 639 381 \$.

Le tableau suivant présente les taxes imposées par le conseil d'agglomération.

Tableau 88
Taux de la taxe foncière d'agglomération de 2007 par catégories d'immeubles
(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Catégories d'immeubles	Taxe foncière générale	Contribution relative au service de la voirie ¹	Taxe de l'eau et de services	Contribution au fonds de l'eau	Taux moyen cumulé ²
Villes reconstituées					
Résidentiels ³	0,7172	0,0073		0,0204	0,7449
Non résidentiels	2,2240	0,0387		0,0665	2,3292
Ville de Montréal					
Résidentiels	0,7449	0,0073		0,0204	0,7726
Non résidentiels	2,3041	0,0387		0,0665	2,4093
Secteur de Montréal					
Résidentiels	0,7449	0,0073		0,0204	0,7726
Non résidentiels ⁴	1,8098	0,0387	0,4943	0,0665	2,4093

¹La contribution relative au service de la voirie est maintenue au même niveau qu'en 2006.

²Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes prélevés par le conseil d'agglomération, divisée par les valeurs foncières des immeubles concernés.

³Hampstead se prévaut de la mesure d'allègement du fardeau fiscal. Le taux de base de la taxe foncière générale d'agglomération applicable à la catégorie résiduelle est réduit de 0,2719 (0,1577 pour 2006 et 0,1142 pour 2007) tandis qu'il est réduit de 0,2302 (0,1332 pour 2006 et 0,0970 pour 2007) pour les immeubles de six logements ou plus.

⁴Dans le secteur de Montréal, le taux est de 1,8098. Il est ajusté de 0,4943 pour tenir compte des revenus provenant de la taxe de l'eau et de services prélevée seulement sur le territoire de ce secteur. Le taux de cette taxe est de 3,9819 \$ par 100 \$ d'évaluation locative.

PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2007-2009

CHAMPS DE COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2007-2009 du conseil d'agglomération contient les projets d'immobilisations prévus par l'agglomération dans les champs de compétences qui lui sont dévolus, soit la voirie artérielle, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, le réseau principal d'aqueduc et d'égout, la sécurité publique, la cour municipale, le logement social ainsi que les équipements, les infrastructures et activités d'intérêt collectif.

LES PRIORITÉS DU PTI 2007-2009

Les investissements prévus au PTI 2007-2009 de l'agglomération de Montréal s'élèvent à 1 199,7 M\$. En 2007, les investissements se chiffrent à 357,7 M\$.

La réhabilitation et le remplacement des éléments de l'actif municipal représentent 68,4 % des investissements globaux en 2007, tel que présenté au tableau des dépenses par catégories d'actif. Quant aux projets de développement, lesquels représentent 31,6 % des investissements en 2007, ils contribuent principalement au développement économique et culturel de l'agglomération.

Projets de réhabilitation et de remplacement des actifs

Dans le cadre de la mise en place, en 2006, d'un plan visant à injecter 500 M\$ sur 4 ans pour la réhabilitation du réseau routier local et artériel, on retrouve au budget de l'agglomération un montant de 312 M\$ pour la réfection des artères pour la période 2007-2009, dont 80 M\$ en 2007. Ainsi, plusieurs projets d'envergure pourront être développés, amorcés ou complétés. Citons à titre d'exemple la sécurisation de la rue Notre-Dame, la réfection de la rue Victoria à Lachine, ainsi que les rues aux abords de l'avenue du Parc et des Pins. Le programme 2007 de réfection du réseau artériel s'inscrit dans la continuité des efforts déjà amorcés en 2006 et est réalisé en collaboration avec les arrondissements et les villes liées.

Les travaux de réhabilitation des autres infrastructures de voirie se poursuivent. Ainsi, une somme de 18,6 M\$ sera investie en 2007 pour la réfection des structures routières, dont 5,9 M\$ pour la réfection du pont Latour. Par ailleurs, des investissements de 5,1 M\$ seront consacrés à la mise aux normes des feux de circulation afin d'améliorer la fluidité de la circulation sur les artères et la sécurité piétonnière.

D'autres projets spécifiques sont également prévus en sus de ces sommes, comme les mesures favorisant la circulation des autobus sur le réseau artériel et le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins.

Les efforts se poursuivent quant à la remise en état des infrastructures du réseau d'eau avec des investissements de 242,6 M\$ au cours de la période 2007-2009, dont 57,7 M\$ en 2007. Les principaux travaux concernent la mise aux normes des usines de production d'eau potable.

Au chapitre des espaces verts, des investissements de près de 7 M\$ seront consacrés aux réaménagements et au prolongement de pistes cyclables dont 2,5 M\$ qui sera investi sur le boulevard de Maisonneuve. De plus, le PTI 2007-2009 prévoit une somme de 9,3 M\$ pour des travaux d'aménagement au parc du mont Royal.

Une somme de 31,7 M\$ sera attribuée à la Sécurité publique en 2007 dont 13,8 M\$ pour l'achat de nouveaux véhicules de combat. Plusieurs casernes de pompier et postes de police nécessitent des travaux de réfection. On y consacrera près de 5,9 M\$ en 2007.

Projets de développement

Une somme de 13 M\$ sera consacrée en 2007 à l'acquisition de milieux naturels d'envergure dans le cadre de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ayant pour but de préserver et d'accroître la biodiversité sur le territoire de l'île de Montréal.

Au chapitre de la sécurité des personnes, un montant de 6,8 M\$ sera investi dans l'informatisation des constats d'infractions et dans un système d'identification en direct des prévenus et de codification des empreintes.

De grands projets de transport sont en développement. Mentionnons à ce titre la réalisation du lien Cavendish (1,4 M\$ en 2007) et l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport international Montréal-Trudeau (7,5 M\$ pour la période de 2007 à 2009).

Par ailleurs, la mise en place du fonds d'investissement permettra de soutenir financièrement des projets d'investissements majeurs dont les retombées économiques bénéficieront à l'ensemble de la communauté montréalaise. En 2007, 45,3 M\$ y seront consacrés. Signalons parmi ces projets, l'aménagement du Quartier des spectacles et des sites adjacents, le renforcement du quartier Concordia au centre-ville et le réaménagement des abords des nouveaux centres universitaires de santé de l'université McGill et de l'université de Montréal.

Ces projets créateurs de richesse permettront de favoriser et de stimuler le développement de Montréal et s'inscrivent dans les objectifs d'un développement durable et respectueux des citoyens montréalais. Au cours de la période 2007-2009, le fonds d'investissement mettra à la disposition du développement économique de Montréal 147,1 M\$ destiné à des projets d'agglomération qui favorisent, de concert avec ses partenaires, le rayonnement international de Montréal et encouragent des actions innovatrices dans le développement de l'activité économique.

Dépenses d'investissement par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement par fonctions municipales. On y remarque qu'une grande partie des dépenses d'immobilisations est prévue aux fonctions Transport et Hygiène du milieu.

La fonction Transport regroupe les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement du réseau routier artériel. Quant à la fonction Hygiène du milieu, elle regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. On y retrouve, entre autres, la mise aux normes des usines de production d'eau potable et la réhabilitation des conduites principales d'aqueduc et d'égout.

Tableau 89
Dépenses d'investissement par fonctions municipales
(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2007	2008	2009	Total
Administration générale	40 741,0	36 651,0	41 063,0	118 455,0
Aménagement, urbanisme et développement	8 227,0	8 688,0	10 301,0	27 216,0
Hygiène du milieu	65 745,0	87 802,0	100 389,0	253 936,0
Loisirs et culture	55 408,0	50 314,0	46 487,0	152 209,0
Sécurité publique	31 736,0	26 457,0	24 266,0	82 459,0
Transport	155 846,0	189 614,0	219 928,0	565 388,0
Total	357 703,0	399 526,0	442 434,0	1 199 663,0

Le tableau des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans les infrastructures routières et souterraines.

Tableau 90
Dépenses d'investissement par catégories d'actif
(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2007		2008		2009	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	106 829,0	47 702,0	137 945,0	48 763,0	159 978,0	53 818,0
Environnement et infrastructures souterraines	57 680,0	3 452,0	86 147,0	515,0	98 767,0	636,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	16 285,0	15 239,0	7 347,0	19 532,0	7 062,0	22 250,0
Bâtiments	13 738,0	6 537,0	15 149,0	9 592,0	14 925,0	7 695,0
Terrains	150,0	12 720,0	150,0	12 300,0	150,0	8 150,0
Véhicules	19 045,0		18 170,0		18 745,0	
Ameublement et équipements de bureau	2 894,0	23 540,0	3 156,0	11 488,0	2 213,0	9 460,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24 155,0	17,0	23 127,0	-	29 701,0	-
Autres éléments de l'actif	3 752,0	3 968,0	1 700,0	4 445,0	770,0	8 114,0
Investissements totaux	244 528,0	113 175,0	292 891,0	106 635,0	332 311,0	110 123,0
Pourcentage	68,4%	31,6%	73,3%	26,7%	75,1%	24,9%

SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses d'immobilisations du programme triennal sont financées, en grande partie, par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Ces frais de financement sont établis de façon à ce qu'ils ne créent pas de pression indue sur le budget.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi eux, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert ou par le remboursement d'emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Voici les principaux modes de financement des investissements de l'agglomération de Montréal.

Tableau 91
Synthèse des modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2007	2008	2009	Total
Contribution des promoteurs	375,0	2 709,0	3 379,0	6 463,0
Transfert conditionnel	7 699,0	3 928,0	2 558,0	14 185,0
Surplus accumulé, taxes générales, autres	39 000,0	90 000,0	120 000,0	249 000,0
Emprunts à la charge du gouvernement du Québec	23 758,0	18 861,0	33 537,0	76 156,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	-	-	-	-
Emprunts à la charge de l'agglomération	286 871,0	284 028,0	282 960,0	853 859,0
Total	357 703,0	399 526,0	442 434,0	1 199 663,0

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises et qui sont payées comptant. En 2007, les transferts conditionnels atteignent la somme de 7,7 M\$.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

En 2007, ce mode de financement se chiffrera à 39 M\$. L'importance de cette somme met en évidence la volonté de mettre en œuvre la réhabilitation des infrastructures souterraines et artérielles en minimisant l'impact sur la dette.

Les emprunts à la charge du gouvernement du Québec

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée par le gouvernement du Québec au moyen de certains programmes ou ententes. Cette source de financement atteint le montant de 23,8 M\$ en 2007.

Les emprunts à la charge de l'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération. Les investissements qui seront éventuellement financés par des emprunts à la charge des contribuables se chiffrent à 286,9 M\$ en 2007.

LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

Activités d'exploitation

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus fiscaux et non fiscaux supplémentaires (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des coûts évités.

En outre, ces impacts peuvent être récurrents ou non.

Les revenus supplémentaires générés à moyen et à long terme pour l'agglomération sont en règle générale de nature fiscale, résultant de projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents pour l'agglomération se traduiront par la diminution escomptée des coûts d'entretien de la voirie artérielle et des infrastructures du réseau d'eau. Sur ce dernier point, les actions intensives entreprises au niveau des conduites d'eau afin de prévenir les fuites devraient réduire les besoins de production d'eau potable.

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Dans le tableau suivant vous trouverez le sommaire des investissements par unités d'affaires.

Tableau 92

Sommaire des dépenses d'investissement par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Arrondissements						
Plateau-Mont-Royal	110,0	-	-	110,0	-	110,0
Ville-Marie	2 021,0	1 397,0	1 397,0	4 815,0	-	4 815,0
Total arrondissements	2 131,0	1 397,0	1 397,0	4 925,0	-	4 925,0
Services centraux						
Affaires corporatives	18 167,0	13 001,0	8 617,0	39 785,0	-	39 785,0
Commission des services électriques	565,0	-	-	565,0	-	565,0
Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle	28 829,0	28 612,0	23 042,0	80 483,0	8 250,0	88 733,0
Direction générale	173,0	-	-	173,0	-	173,0
Direction système intégré de gestion	6 716,0	-	-	6 716,0	-	6 716,0
Finances	65 798,0	70 628,0	96 329,0	232 755,0	263 407,0	496 162,0
Infrastructures, transport et environnement	174 851,0	225 347,0	258 380,0	658 578,0	164 640,0	823 218,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	35 795,0	35 863,0	29 991,0	101 649,0	89 669,0	191 318,0
Parc Jean-Drapeau	2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0	-	7 500,0
Sécurité incendie	18 126,0	18 126,0	18 126,0	54 378,0	18 228,0	72 606,0
Police	4 052,0	4 052,0	4 052,0	12 156,0	-	12 156,0
Total services centraux	355 572,0	398 129,0	441 037,0	1 194 738,0	544 194,0	1 738 932,0
Investissements totaux	357 703,0	399 526,0	442 434,0	1 199 663,0	544 194,0	1 743 857,0

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.

Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 – agglomération

Arrondissement Plateau-Mont-Royal

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55735	Programme de réfection routière	110,0	-	-	110,0	-	110,0
Total		110,0	-	-	110,0	-	110,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Arrondissement Ville-Marie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34220	Programme de réaménagement de parcs	353,0	200,0	200,0	753,0	-	753,0
55737	Programme de réfection routière	1 197,0	1 197,0	1 197,0	3 591,0	-	3 591,0
34320	Programme de remplacement des équipements de parcs	235,0	-	-	235,0	-	235,0
16007	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	236,0	-	-	236,0	-	236,0
Total		2 021,0	1 397,0	1 397,0	4 815,0	-	4 815,0

Affaires corporatives

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Technologies de l'information							
68040	Programme de développement informatique	14 856,0	9 903,0	6 460,0	31 219,0	-	31 219,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	2 711,0	3 098,0	2 157,0	7 966,0	-	7 966,0
68009	Programme de modernisation de la radiocommunication	600,0	-	-	600,0	-	600,0
Total		18 167,0	13 001,0	8 617,0	39 785,0	-	39 785,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Commission des services électriques

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
69900	Conversion - enfouissement des fils	565,0	-	-	565,0	-	565,0
Total		565,0	-	-	565,0	-	565,0

Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 – agglomération

Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ulérieur	Grand total
Direction événements et équipements - ville							
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	2 450,0	4 300,0	3 770,0	10 520,0	-	10 520,0
36170	Pointe-à-Callière - renouvellement des expositions	-	800,0	1 000,0	1 800,0	-	1 800,0
38010	Programme de protection des bâtiments culturels	350,0	-	-	350,0	-	350,0
38011	Rénovation ou restauration - bâtiments culturels	1 000,0	200,0	-	1 200,0	-	1 200,0
Direction développement culturel et des bibliothèques							
39701	Restauration d'oeuvres d'art - mobilier et identification	22,0	-	-	22,0	-	22,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	210,0	320,0	30,0	560,0	-	560,0
Direction sport, loisirs, parcs et espaces verts							
32125	Aménagement du pourtour du complexe environnemental de Saint-Michel	895,0	1 240,0	1 000,0	3 135,0	1 600,0	4 735,0
32300	Programme d'acquisition d'espaces naturels d'envergure	13 000,0	13 000,0	8 300,0	34 300,0	-	34 300,0
32305	Programme d'aménagement des espaces naturels d'envergure	250,0	600,0	800,0	1 650,0	-	1 650,0
32310	Programme d'aménagement des parcs-nature	30,0	100,0	270,0	400,0	-	400,0
32325	Programme d'aménagement du réseau bleu	1 251,0	1 310,0	970,0	3 531,0	1 300,0	4 831,0
34300	Programme de réaménagement des grands parcs	2 450,0	2 325,0	3 200,0	7 975,0	4 100,0	12 075,0
34310	Programme de réaménagement des parcs-nature	1 500,0	1 050,0	700,0	3 250,0	-	3 250,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	5 021,0	3 067,0	2 852,0	10 940,0	1 250,0	12 190,0
34260	Programme de réaménagement du parc René-Lévesque	100,0	200,0	150,0	450,0	-	450,0
34280	Réaménagement extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
Total		28 829,0	28 612,0	23 042,0	80 483,0	8 250,0	88 733,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Direction générale

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
15210	Implantation du réseau virtuel intégré e-Cité/311	173,0	-	-	173,0	-	173,0
Total		173,0	-	-	173,0	-	173,0

Direction système intégré de gestion (SIMON)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68082	Développement d'un système intégré de gestion	6 716,0	-	-	6 716,0	-	6 716,0
Total		6 716,0	-	-	6 716,0	-	6 716,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Finances

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Finances							
68010	Mise en place d'un système de gestion de la dette	556,0	-	-	556,0	-	556,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	19 903,0	22 109,0	29 241,0	71 253,0	-	71 253,0
Fonds d'investissement							
35015	Aménagement du Quartier des spectacles	5 485,0	9 641,0	12 916,0	28 042,0	29 491,0	57 533,0
35025	Axes structurants du centre-ville	2 720,0	3 881,0	7 270,0	13 871,0	16 536,0	30 407,0
38500	Fonds d'investissement - Réserve	23 170,0	20 100,0	26 995,0	70 265,0	41 467,0	111 732,0
40500	Havre de Montréal, phase 1 - autoroute Bonaventure	484,0	1 022,0	4 046,0	5 552,0	85 747,0	91 299,0
39700	Infrastructures - Centre universitaire de santé McGill et ses abords	5 586,0	8 042,0	8 647,0	22 275,0	39 467,0	61 742,0
39750	Infrastructures et réaménagement aux abords du CHUM	-	510,0	1 896,0	2 406,0	19 179,0	21 585,0
39850	Pierrefonds Ouest (L'Anse-à-L'Orme) - phase A	3 079,0	132,0	657,0	3 868,0	1 544,0	5 412,0
40145	Projet du site Contrecoeur	1 500,0	1 500,0	1 500,0	4 500,0	3 000,0	7 500,0
39501	Secteur Chaboillez	484,0	1 532,0	3 161,0	5 177,0	7 307,0	12 484,0
40140	Surdimensionnement et pré-requis	2 831,0	2 159,0	-	4 990,0	19 669,0	24 659,0
Total		65 798,0	70 628,0	96 329,0	232 755,0	263 407,0	496 162,0

Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 – agglomération

Infrastructures, transport et environnement

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Direction - Infrastructures, transport et environnement							
28105	Réfections majeures de passages à niveau	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Environnement							
58044	Captage, traitement et brûlage du biogaz	1 255,0	730,0	800,0	2 785,0	1 130,0	3 915,0
58040	Construction d'infrastructures sur le site du Centre environnemental Saint-Michel	-	-	50,0	50,0	-	50,0
50011	Construction d'un éco-centre industriel à LaSalle	505,0	690,0	1 750,0	2 945,0	10,0	2 955,0
50012	Construction d'un éco-centre industriel à Saint-Laurent	-	-	150,0	150,0	105,0	255,0
58049	Installation de structures pour l'atténuation des odeurs	-	70,0	30,0	100,0	70,0	170,0
50010	Mise en place d'équipements et d'infrastructures pour les matières résiduelles	75,0	75,0	-	150,0	-	150,0
58048	Programme de remplacement de véhicules	720,0	175,0	750,0	1 645,0	150,0	1 795,0
58042	Récupération et traitement des eaux de lixiviation et de ruissèlement	825,0	1 140,0	-	1 965,0	1 385,0	3 350,0
55911	Renouvellement des équipements pour l'analyse de la qualité de l'air et des eaux usées	150,0	150,0	-	300,0	-	300,0
Production de l'eau potable							
56092	Conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	5 600,0	5 000,0	2 900,0	13 500,0	-	13 500,0
56093	Conduites principales - réseau régional de Ste-Anne-de-Bellevue	1 800,0	-	2 000,0	3 800,0	1 300,0	5 100,0
58025	Mise à niveau des usines de production d'eau potable (Bureau de projets - mécanique de procédés)	9 704,0	35 683,0	27 827,0	73 214,0	5 922,0	79 136,0
58026	Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et de réservoirs	4 260,0	10 358,0	4 900,0	19 518,0	3 300,0	22 818,0
58018	Mise aux normes des usines de production d'eau	2 517,0	-	470,0	2 987,0	-	2 987,0
56088	Programme de réhabilitation des conduites d'eau	7 742,0	5 367,0	8 019,0	21 128,0	37 636,0	58 764,0
58027	Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	3 554,0	7 000,0	3 500,0	14 054,0	4 500,0	18 554,0
70002	Réalisation des travaux à l'interne - conduites principales	2 709,0	2 709,0	2 709,0	8 127,0	-	8 127,0
58015	Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	2 454,0	689,0	6 200,0	9 343,0	12 925,0	22 268,0
Traitement des eaux usées							
56014	Construction d'un égout collecteur - Charles-Renard	2 237,0	-	-	2 237,0	-	2 237,0
56528	Construction d'une station d'épuration des eaux usées et de son réseau d'intercepteurs	223,0	-	-	223,0	-	223,0
56529	Programme de mise à niveau des infrastructures et de l'équipement de l'usine d'épuration des eaux usées	8 839,0	1 955,0	1 671,0	12 465,0	280,0	12 745,0
53010	Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteur	4 403,0	12 256,0	12 540,0	29 199,0	11 400,0	40 599,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Infrastructures, transport et environnement (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Transport							
59015	Amélioration de la sécurité du réseau routier	1 124,0	1 423,0	1 600,0	4 147,0	8 900,0	13 047,0
75002	Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport international Montréal-Trudeau	-	5 500,0	2 000,0	7 500,0	-	7 500,0
59004	Aménagement des voies publiques	-	-	350,0	350,0	-	350,0
75007	Boul. Pie IX - Voie réservée pour autobus	100,0	300,0	-	400,0	-	400,0
59012	Mesures favorisant la circulation des autobus (RPM)	950,0	750,0	900,0	2 600,0	4 400,0	7 000,0
30002	Mise en valeur et revitalisation du Vieux-Montréal et du patrimoine historique	-	-	115,0	115,0	-	115,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	-	600,0	600,0	1 200,0	5 000,0	6 200,0
45003	Programme de développement de pistes cyclables dans le centre-ville	1 585,0	1 205,0	2 215,0	5 005,0	-	5 005,0
55840	Programme de développement et de réaménagement du réseau artériel	4 079,0	-	-	4 079,0	-	4 079,0
59001	Programme de mise aux normes des feux de circulation	448,0	191,0	195,0	834,0	-	834,0
45002	Programme de prolongement et de réaménagement des pistes cyclables	100,0	-	-	100,0	-	100,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	230,0	1 386,0	5 591,0	7 207,0	1 500,0	8 707,0
46000	Programme de réfection des structures routières	12 500,0	11 516,0	6 243,0	30 259,0	4 223,0	34 482,0
55830	Programme de réfection routière d'artères	60 576,0	92 742,0	112 742,0	266 060,0	-	266 060,0
59002	Programme de signalisation lumineuse et aérienne	2 482,0	4 100,0	2 300,0	8 882,0	24 300,0	33 182,0
54100	Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies	500,0	1 500,0	3 000,0	5 000,0	2 500,0	7 500,0
46003	Projet Bonaventure	318,0	406,0	1 700,0	2 424,0	2 000,0	4 424,0
75001	Projet Cavendish	1 350,0	1 308,0	2 441,0	5 099,0	18 125,0	23 224,0
76000	Projet de modernisation de la rue Notre-Dame	1 350,0	1 946,0	2 034,0	5 330,0	6 860,0	12 190,0
46005	Projet de réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins	1 668,0	18,0	-	1 686,0	-	1 686,0
76001	Projet de sécurisation de la rue Notre-Dame	1 800,0	-	-	1 800,0	-	1 800,0
46002	Projet du rond-point l'Acadie	-	-	618,0	618,0	-	618,0
45000	Prolongement du réseau des pistes cyclables	363,0	366,0	360,0	1 089,0	-	1 089,0
70001	Réalisation des travaux à l'interne - transport	12 258,0	12 258,0	12 258,0	36 774,0	-	36 774,0
46111	Réfection du pont de la Concorde et des structures connexes	-	-	86,0	86,0	-	86,0
46100	Réfection du pont Latour enjambant le canal de l'Aqueduc	5 900,0	800,0	-	6 700,0	-	6 700,0

Programme triennal d'immobilisations 2006-2008 – agglomération

Infrastructures, transport et environnement (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Unité gestion stratégique de l'eau							
Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les arrondissements							
56127	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	-	-	2 000,0	2 000,0	1 000,0	3 000,0
56122	Plateau-Mont-Royal	-	750,0	3 070,0	3 820,0	2 225,0	6 045,0
56121	Sud-Ouest	-	-	8 400,0	8 400,0	-	8 400,0
56120	Ville-Marie	2 269,0	1 715,0	10 776,0	14 760,0	3 494,0	18 254,0
55122	Programme de réfection du réseau local d'aqueduc et d'égout au centre-ville	2 809,0	-	-	2 809,0	-	2 809,0
70022	Réalisation des travaux à l'interne - conduites secondaires	420,0	420,0	420,0	1 260,0	-	1 260,0
Total		174 851,0	225 347,0	258 380,0	658 578,0	164 640,0	823 218,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
Immeubles							
64030	Développement - bâtiments administratifs	94,0	-	-	94,0	-	94,0
40000	Développement d'installations sportives et de loisirs	1 705,0	1 086,0	100,0	2 891,0	699,0	3 590,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	127,0	116,0	100,0	343,0	800,0	1 143,0
66050	Programme d'acquisition d'équipements informatiques	52,0	-	-	52,0	-	52,0
30900	Programme d'acquisition d'immeubles	10,0	10,0	10,0	30,0	15 424,0	15 454,0
64020	Programme de développement - immeubles du Service de police	743,0	573,0	479,0	1 795,0	3 931,0	5 726,0
66150	Programme de protection d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	149,0	136,0	-	285,0	-	285,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 498,0	2 905,0	2 513,0	7 916,0	16 125,0	24 041,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	239,0	259,0	200,0	698,0	598,0	1 296,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	2 415,0	3 204,0	2 021,0	7 640,0	21 312,0	28 952,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	114,0	100,0	100,0	314,0	927,0	1 241,0
66556	Programme de protection des emplacements d'immeubles	21,0	-	-	21,0	-	21,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	397,0	499,0	350,0	1 246,0	720,0	1 966,0
42211	Programme de réfection des bâtiments corporatifs dans les grands parcs	352,0	552,0	132,0	1 036,0	100,0	1 136,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	465,0	465,0	465,0	1 395,0	-	1 395,0
66240	Relocalisation d'activités du soutien technique - complexe Viau-De Rouen	10,0	50,0	100,0	160,0	219,0	379,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	676,0	899,0	1 270,0	2 845,0	5 221,0	8 066,0
42290	Rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard	1 450,0	1 404,0	1 726,0	4 580,0	13 428,0	18 008,0
64040	Transformation de l'incinérateur Des Carrières en entrepôt multifonctionnel	63,0	80,0	-	143,0	-	143,0
30910	Travaux d'améliorations sur des immeubles en location	231,0	10,0	10,0	251,0	765,0	1 016,0

Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Mise en valeur du territoire et du patrimoine							
36200	Aménagement du domaine public Vieux-Montréal	6 530,0	6 570,0	7 394,0	20 494,0	6 000,0	26 494,0
48007	Développement de logements sociaux et communautaires	4 646,0	5 048,0	4 000,0	13 694,0	-	13 694,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux	1 008,0	2 853,0	1 436,0	5 297,0	-	5 297,0
35030	Mise en valeur du boulevard Saint-Laurent	8 900,0	5 414,0	5 085,0	19 399,0	3 400,0	22 799,0
36000	Mise en valeur du mont Royal	2 900,0	3 630,0	2 500,0	9 030,0	-	9 030,0
Total		35 795,0	35 863,0	29 991,0	101 649,0	89 669,0	191 318,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Parc Jean-Drapeau

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé du parc Jean-Drapeau	2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0	-	7 500,0
Total		2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0	-	7 500,0

Sécurité incendie

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
62470	Programme de protection des casernes de pompiers et des bâtiments administratifs	4 318,0	4 318,0	4 318,0	12 954,0	4 318,0	17 272,0
71080	Programme de remplacement de véhicules	13 808,0	13 478,0	13 478,0	40 764,0	13 580,0	54 344,0
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	-	330,0	330,0	660,0	330,0	990,0
Total		18 126,0	18 126,0	18 126,0	54 378,0	18 228,0	72 606,0

Budget 2007 du conseil d'agglomération

Service de police

Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2007	2008	2009	Total PTI	Ultérieur	Grand total
71076	Programme de remplacement de véhicules	4 052,0	4 052,0	4 052,0	12 156,0	-	12 156,0
Total		4 052,0	4 052,0	4 052,0	12 156,0	-	12 156,0

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Montréal a adopté les conventions comptables et budgétaires contenues dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Ces conventions s'inspirent de celles qui sont généralement reconnues en comptabilité budgétaire municipale. Les données financières sont ainsi présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les dépenses. Les données financières sont également présentées par unités d'affaires.

Selon la pratique en usage dans le milieu municipal, en parallèle à la comptabilisation des revenus et des dépenses par unités d'affaires qui est basée sur la structure organisationnelle de la Ville, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines activités de la Ville. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville (facturation interne). Les fonds sont des entités comptables, et non des centres de responsabilités tels qu'ils sont définis dans la structure organisationnelle de la Ville. Ils ne figurent pas dans ce document afin de ne pas complexifier la présentation des données budgétaires. Par ailleurs, le budget contient une section présentant un état des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau.

La structure de présentation des revenus et des dépenses de fonctionnement

Les revenus sont présentés selon quatre catégories¹.

- **Les taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles.
- **Les paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.
- **Les autres revenus de sources locales** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux, les autres services fournis et les autres types de revenus.
- **Les transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont présentées par fonctions et par activités.

- **L'administration générale** groupe l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- **La sécurité publique** inclut des activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- **Le transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- **L'hygiène du milieu** englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- **La santé et le bien-être** renferment l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- **L'aménagement, l'urbanisme et le développement** comptent l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- **Les loisirs et la culture** intègrent l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.
- **Les frais de financement** incorporent les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.
- **Les autres activités financières** comprennent le remboursement de la dette à long terme et le transfert aux activités d'investissement.

¹ À noter que pour le budget de 2007, une catégorie additionnelle intitulée « ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006 » a été ajoutée tant au niveau du conseil municipal que du conseil d'agglomération.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

La base budgétaire de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments qui sont expliqués à la fin de la présente section. Elle comprend et s'appuie sur les principes comptables suivants.

Périmètre comptable

Les données budgétaires sont présentées sur une base consolidée. Elles comprennent les prévisions budgétaires de tous les organismes qui sont sous le contrôle de la Ville. La méthode de consolidation utilisée dépend du type de contrôle que la Ville exerce sur ceux-ci. Les opérations et les soldes interorganismes sont éliminés lors de la consolidation.

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres comptables de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les transactions relatives aux éléments existant avant le 1er janvier 2001 se comptabilisent selon la méthode de la comptabilité de caisse à l'état des activités financières. Ces éléments sont : les revenus d'intérêts sur les placements du fonds d'amortissement, incluant leur réinvestissement; les revenus d'intérêts sur les créances à long terme; et la dépense d'intérêt sur la dette à long terme, incluant tout refinancement jusqu'à son remboursement intégral.

Revenus reportés

Lors de la cession d'immobilisations et de propriétés immobilières destinées à la revente, le produit de cession est comptabilisé aux revenus reportés jusqu'à concurrence du solde de l'ensemble de la dette associée au règlement d'emprunt et à l'état des activités financières pour ce qui concerne l'excédent. Ces revenus reportés sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle du règlement d'emprunt. Quant aux revenus reportés résultant d'une vente de concession, ils sont amortis linéairement sur la durée de l'entente.

Subventions

Les revenus de subventions sont constatés à l'état des activités financières lors de l'enregistrement des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières auxquelles elles se rapportent dans la mesure où la Ville a rencontré les critères d'admissibilité.

Coûts découlant des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la dépense correspond aux cotisations dues par la Ville pour les services rendus par les employés au cours de l'exercice, ainsi qu'à la cotisation reliée aux autres déficits constatés.

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la dépense est constituée principalement du coût des avantages pour les services rendus par les employés au régime au cours de l'exercice, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels, et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Ces coûts provisionnés correspondent à la valeur actualisée des dépenses liées au recouvrement final du site, ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement afin de tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés.

Conversion des devises

Les revenus et les dépenses résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités financières.

Le gain ou la perte de change rattachés à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté dans les états financiers à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités financières selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les emprunts contractés à compter du 31 décembre 1992, l'amortissement est calculé sur la durée restante des emprunts, et ceux contractés avant cette date, sur la durée résiduelle des règlements d'emprunt.

Élimination des transactions internes

Dans l'état des activités financières, les activités reliées à une facturation interne d'une unité à une autre sont éliminées afin d'éviter une double comptabilisation des revenus et des dépenses. En effet, pour la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des dépenses et des revenus afin de ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

- Transactions à éliminer :

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se retrouve dans la même entité comptable que celle du client.

- Transactions à éliminer inter-entités :

Tel que prévu dans la loi, le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal doivent être prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se retrouve dans une entité comptable différente de celle du client.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transactions ou de spéculation.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable

Voici les différences mineures observées entre la présentation du budget et celle des états financiers.

- Certaines dépenses de fonctionnement sont capitalisées à la fin de l'exercice financier afin d'être comptabilisées comme immobilisations. Cela a pour effet de réduire les dépenses de fonctionnement tout en augmentant de façon équivalente le poste « transfert aux activités d'investissement » lors de la présentation des états financiers. Ces transactions ne sont pas reflétées dans le budget puisqu'il est difficile d'établir un portrait détaillé pendant l'exercice de préparation du budget annuel. Cette pratique n'a aucun impact sur le niveau des dépenses de la Ville.
- Dans les systèmes de l'ex-Ville de Montréal, le budget relatif aux cotisations de l'employeur est calculé sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale. Pour certains types de cotisations (ex. : le Régime des rentes du Québec ou l'Assurance-emploi), la dépense est comptabilisée en fonction du coût réel, et non en fonction du taux moyen prévu au budget. Cette différence n'a aucun impact sur le montant global des dépenses municipales.
- Lorsque la situation exige de refléter les impacts de dossiers susceptibles de toucher plusieurs services ou arrondissements à partir d'hypothèses générales (ex. : la négociation de conventions collectives ou l'implantation de projets d'économies), les crédits requis peuvent être prévus dans un poste budgétaire qui, au moment de la confection du budget annuel, est centralisé dans les dépenses communes. Les impacts de ces dossiers sont généralement reflétés dans les résultats des diverses unités d'affaires au cours de l'année.

GLOSSAIRE ET IDIOMES

Année-personne

Concept utilisé par l'administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.

Affectation

Terme technique renvoyant aux provenances et aux utilisations de fonds impliquant les comptes de surplus et les fonds réservés. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Annualisation

Procédé administratif qui consiste à établir, sur une base annuelle, des éléments de dépenses ou de revenus d'une base budgétaire fixés précédemment pour une courte période.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Autres postes budgétaires

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de dépenses de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

Cadre de performance du plan d'affaires

Grilles spécifiques d'information qui exposent l'objectif fixé et les engagements proposés par l'unité d'affaires, avec des plans d'action précis, pour répondre à une préoccupation ou à une problématique touchant la clientèle visée.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 13 septembre 2006.

Charge interunités

Transaction relative à un échange de services entre deux unités d'affaires. Le concept de charge interunités a pour but d'imputer à une unité consommatrice de services la dépense faite par l'unité qui fournit le service.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la *Charte de la Ville de Montréal* que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses, formé des avantages sociaux – divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc. – et des charges sociales – cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé – accordés aux élus et aux employés.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépense d'investissement brute

Expression utilisée pour représenter les dépenses d'investissement totales rajustées en y enlevant la ristourne de la TPS. Ces montants sont présentés par opposition aux dépenses d'investissement nettes et ne tiennent pas compte des modes de financement.

Dépense d'investissement nette

Expression qui ne représente que la portion des investissements financés par des emprunts à la charge de la Ville, portion qui se calcule en soustrayant des dépenses brutes les autres sources de financement (subventions, contributions, etc.).

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif – valeur, frontage, logement, etc. – peut occasionner des déplacements fiscaux.

Développement

À l'intérieur du programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Domaine d'activité

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

Droits de mutation immobilière

Droits imposés à l'acquéreur d'un immeuble à l'occasion d'une mutation immobilière. Ils sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 49 999 \$; de 1 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 50 000 \$ et 249 999 \$ et de 1,5 % sur toute valeur excédentaire.

Éco-centre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'éco-centre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Éco-quartier

Programme destiné à promouvoir les initiatives de citoyens souhaitant faire partie d'un organisme qui se consacre à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficienc

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Employé en disponibilité

Employé permanent dont le poste permanent a été aboli et qui n'est plus titulaire d'un poste.

Employé en disponibilité hors structure

Employé en disponibilité qui n'est assigné à aucun poste autorisé de la structure administrative d'un arrondissement ou d'un service central de la Ville.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière en introduisant, sur trois ans, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, fait l'objet d'une limitation de son augmentation – maximum de 5 % – à des fins d'harmonisation fiscale.

Fonction municipale

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Électricité; Frais de financement.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Montréal international

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Plan d'affaires

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

Programme

En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.

Programme Infrastructures-Québec

Ensemble de mesures financières qui appuient les municipalités pour la construction, l'amélioration et la réfection d'infrastructures et d'équipements municipaux ainsi que pour la mise au point d'outils de gestion dans le domaine de l'approvisionnement, de l'alimentation et du traitement de l'eau potable et dans celui de la collecte, de l'interception et du traitement des eaux usées.

Programme Quartiers ciblés

Entente cadre de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec. Cette entente a la particularité de définir un mécanisme de suivi pour une série d'ententes sectorielles touchant divers domaines et prévoyant notamment des interventions dans certains quartiers qualifiés de « sensibles » ainsi que dans les transports.

Programme Québec-Municipalités

Ensemble de mesures permettant aux municipalités et aux organismes de réaliser des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures, à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Les principaux objectifs sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de vie et la qualité de l'environnement et de soutenir l'économie.

Programme Renouveau urbain

Programme d'aide financière qui est né de l'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec et qui vise la revalorisation du milieu physique ainsi que l'amélioration des conditions socioéconomiques et de l'environnement de certains secteurs urbanisés anciens ou en difficulté, tout en mobilisant davantage les résidents et les partenaires dans la prise en charge de l'avenir de leur quartier.

Protection

À l'intérieur du programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et au maintien des éléments de l'actif.

Redevance – conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Règlement d'emprunt

Autorisation du ministre des Affaires municipales et des Régions de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Rôle de perception

Registre où est colligée l'information relative à la répartition des taxes imposées. Il indique aussi le nom de chaque propriétaire, la valeur imposable de chaque immeuble, le taux de chaque taxe foncière, le montant des taxes payables par chaque contribuable et le montant de tous arrérages de taxes dues par chaque contribuable. Ce rôle est un document public.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Société paramunicipale

Entité qui est dotée, dans les conditions prévues par la charte de la Ville, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taux de valorisation ou de mise en valeur

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTION DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'Île de Montréal ou (tout simplement) l'Île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton. (*Source MAMR*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal. (*Source MAMR*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la ville résiduaire, par le biais de l'organe décisionnel compétent, le conseil d'agglomération, le conseil de ville ou le conseil d'arrondissement;
- La ville centrale est administrée à la fois par le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'Île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'Île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la ville résiduaire) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ville résiduaire

Le territoire restant de la Ville de Montréal après la reconstitution des 15 villes reconstituées.

NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidants de l'Île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'Île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. On a donc :

Des compétences locales gérées par les arrondissements;

Des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTION D'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conseil d'agglomération

- Un des organes délibérant de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre organes délibérants;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- L'organe délibérant de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Organe délibérant de la Ville de Montréal, formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Organes délibérants

La Ville de Montréal comprend quatre organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

NOTION DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

NOTION DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent à la fois :

- La taxe d'agglomération versée par l'ensemble des résidants de l'Île de Montréal pour les services d'agglomération;
- La taxe municipale locale versée par les citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux;
- La taxe d'arrondissement versée par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

Taxes d'agglomération

Les taxes versées par l'ensemble des résidants de l'Île de Montréal pour les services d'agglomération relevant du conseil d'agglomération.

Taxes municipales locales et d'arrondissement

- **Taxes municipales locales**

Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.

- **Taxes d'arrondissement**

Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.

Année-personne

AMT

Agence métropolitaine de transport

BAM

Bureau accès Montréal

CCU

Comité consultatif d'urbanisme

CESM

Complexe environnemental de Saint-Michel

CIM

Conseil interculturel de Montréal

CJM

Conseil jeunesse de Montréal

CLD

Centre local de développement

CLE

Centre local d'emploi

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

CSE

Commission des services électriques

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail

FCIS

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

FSFAL

Fonds spécial de financement des activités locales

MAMR

Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MCCQ

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

MI

Montréal international

MESSF

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

OMH

Office municipal d'habitation

PIIA

Plan d'implantation et d'interprétation architecturale

PROCIM

Programme de coopération industrielle de Montréal

PRU

Programme de renouveau urbain

PTI

Programme triennal d'immobilisations

PTRIU

Programme tripartite de réfection des infrastructures urbaines

QIM

Quartier international de Montréal

RASOP

Revue des activités, des services, des opérations et des programmes

RRQ

Régie des rentes du Québec

SDM

Société de développement de Montréal

SHDM

Société d'habitation et de développement de Montréal

SDC

Société de développement commercial

SHQ

Société d'habitation du Québec

SIMON

Système Intégré Montréal

SOFIL

Société de financement des infrastructures locales du Québec

STM

Société de transport de Montréal

TGE

Télécommunications, gaz et électricité

TPS

Taxe fédérale sur les produits et services

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

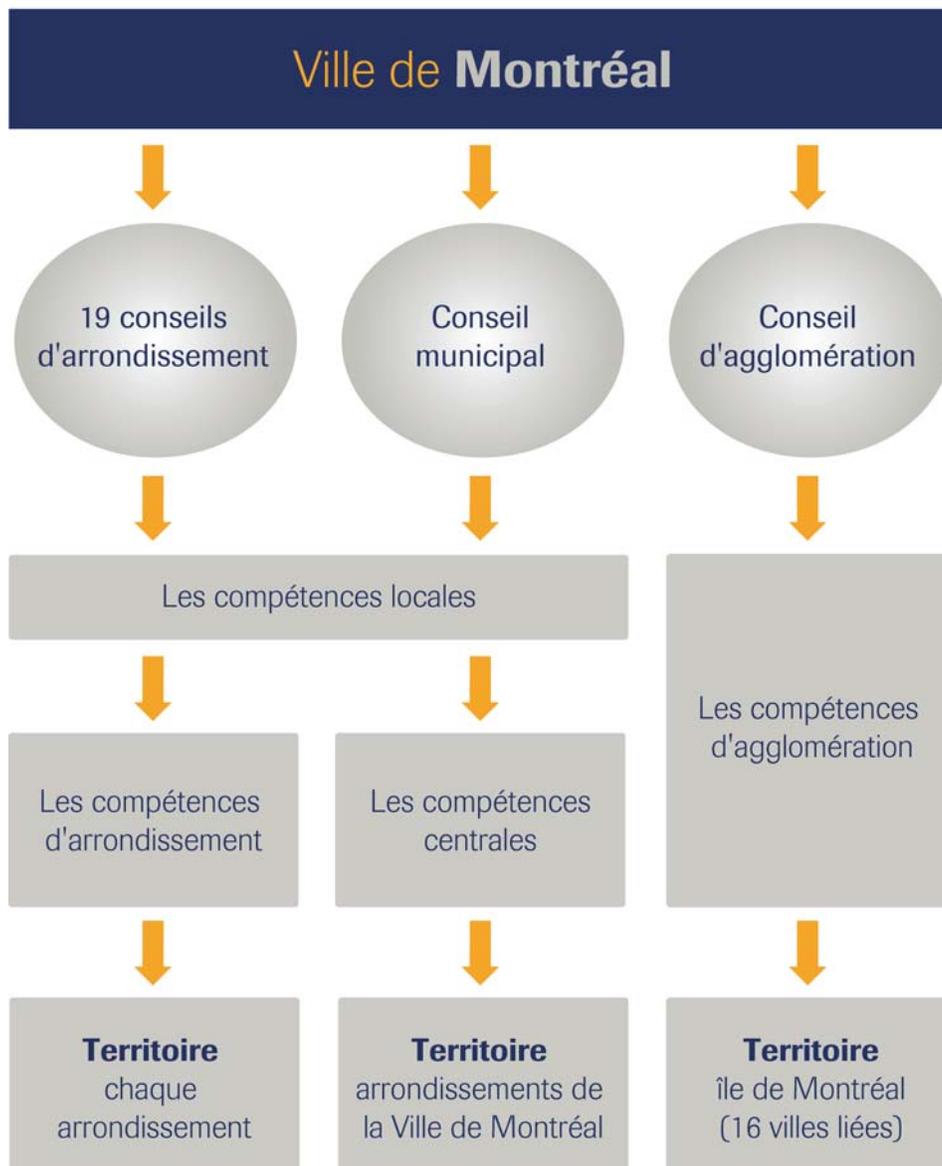
Le partage des compétences

Tel que le prescrit la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, soit à la fois sur son territoire et sur celui des 15 anciennes villes de banlieue reconstituées. La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Tous les contribuables de l'île de Montréal sont appelés à verser une taxe commune, appelée taxe d'agglomération, pour l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure 2 illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences - instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute dépense et d'imposer toute taxe sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, la Ville de Montréal possède une représentation proportionnelle à son poids démographique, soit 87,3 %, celui des 15 municipalités reconstituées étant de 12,7 %.

Le tableau 93 résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de la ville et des 64 conseillères et conseillers de la ville, dont les 19 maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers de la ville et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 45 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 40 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 93

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipaux et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les services de sécurité civile ▪ Les services de sécurité incendie et de premiers répondants ▪ Les services de police ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et de sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales ▪ Les équipements et les infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La gestion des rues et des routes du réseau artériel ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les centres de congrès ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005) ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à une MRC ou à une communauté urbaine, dans le cas où la ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales ▪ L'alimentation en eau et l'assainissement des eaux pour les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc ou d'égout, sont locales ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2007. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération soient traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les dépenses. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées dans cet exercice.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les dépenses réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Cette approche conforme à la loi se veut souple, efficace et surtout efficiente et permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel que modifié, précise, à l'article 19, l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération et qui sont résumées au tableau 93.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération ainsi que des services liés à l'exercice des compétences locales. Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes au budget de 2007

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (ex. : les activités du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine);

- les dépenses liées aux activités d'administration générale (ex. : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui a été adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, et abstraction faite des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale, nous obtenons :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées;

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du nouveau Règlement sur les dépenses mixtes, celles de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2007, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 7,86 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce nouveau règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération diminué, pour fins de calcul, du montant des dépenses mixtes d'administration générale de responsabilité de l'agglomération, de celles du service de la dette, des dépenses de contribution et des dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2007, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Ce nouveau règlement permet d'améliorer l'efficacité du conseil d'agglomération et la gestion administrative des unités de soutien et de répondre à une recommandation du mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions suite à l'exercice de droits d'opposition.

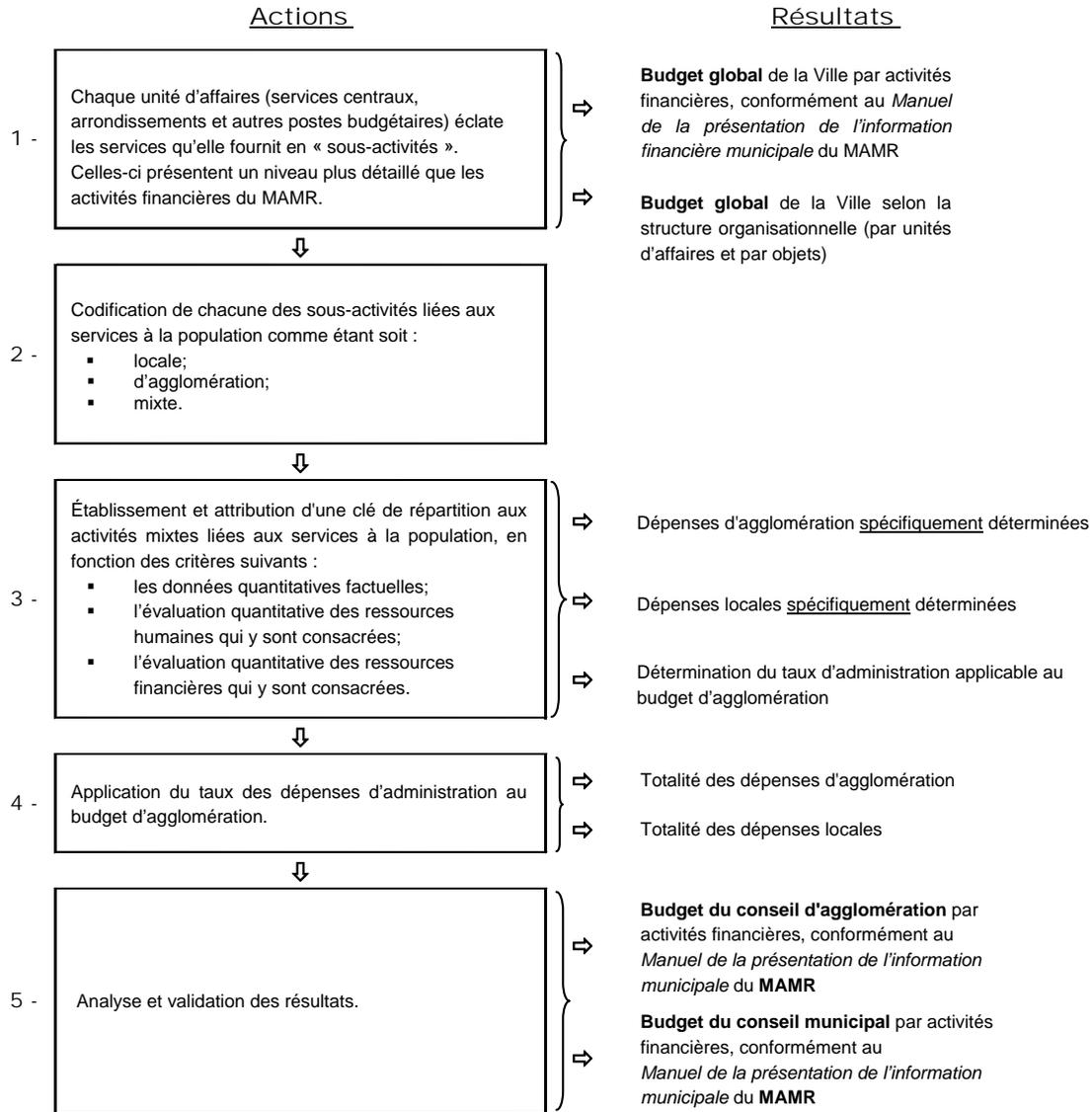
Rappelons qu'en 2006, ces mêmes dépenses étaient réparties à l'agglomération au moyen d'une clé générale de répartition calculée en fonction de la proportion des dépenses d'agglomération spécifiquement identifiées par rapport à celle des dépenses locales spécifiquement identifiées.

Par conséquent, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires corporatives, Capital humain, Commission de la fonction publique, Communications et Relations avec les citoyens, Direction générale, Finances, Vérificateur général, Projet SIMON) n'ont plus, en 2007, à prévoir de répartition budgétaire de leurs dépenses de budget de fonctionnement pour l'agglomération, à l'exception des dépenses relatives à la cour municipale et à l'évaluation qui sont des compétences d'agglomération.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les nécessaires répartitions des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

PROCESSUS DE CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005)

Équipements et infrastructures

- Aréna Maurice-Richard
- Centre de tennis Jarry
- Centre d'histoire de Montréal
- Chapelle historique du Bon-Pasteur
- Complexe sportif Claude-Robillard
- Marché public Atwater
- Marché public Jean-Talon
- Musée de la Pointe-à-Callière
- Musée de Lachine
- Parc Angrignon
- Parc du Mont-Royal
- Parc Jarry
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Lafontaine
- Parc Maisonneuve
- Parc René-Lévesque
- Parc du complexe environnemental Saint-Michel
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
- Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
- Parc-nature du Bois-de-Liesse
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- Parc agricole du Bois-de-la-Roche
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay
- Parc-nature du Bois-d'Anjou
- Promenades Bellerive
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du Mont-Royal, la Coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine, la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Production de films et d'émissions de télévision
- Forum permanent sur les équipements culturels
- Mise en valeur du Vieux-Montréal
- Festival du monde arabe
- Revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre)
- Redéveloppement, à des fins de réintégration dans la trame urbaine, de grands sites tels que des gares de triage, des espaces industriels vétustes ou abandonnés ou des emprises ferroviaires délaissées (incluant des travaux de décontamination, de démolition ou la relocalisation d'entreprises nuisibles)
- Organismes ayant pour mandat de voir à la planification et au développement à l'échelle de l'agglomération
- Coup de coeur francophone
- Festival international Nuits d'Afrique
- Francofolies de Montréal
- Juste pour rire
- Montréal en lumière
- Présence autochtone – Terres en vue
- Biennale Les coups de théâtre
- Fringe
- Shakespeare in the Park – Répercussion théâtre
- Biennale FIND
- Festival de musique de chambre
- Festival international de jazz
- MEG (Montréal électronique groove)
- Off festival de jazz
- Festival des films du monde
- Festival du film juif de Montréal
- FNCM
- Les 400 coups
- Rendez-vous du cinéma québécois
- Vues d'Afrique
- Journée des musées
- Festival interculturel du conte
- Festival international de littérature
- Salon du livre de Montréal
- Carifesta
- Divers/Cité

- Fête du Canada
- Fête nationale du Québec
- Saint-Patrick
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Harmonisation des systèmes informatiques des bibliothèques
- Réseau cyclable pan-montréalais
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent ; de là allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin du dit bâtiment; de là allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois; de là allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue bridge; de là allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal; de là allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, étant le point de départ.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-7647-0647-2

Design graphique :
Ville de Montréal
Studio de design graphique
07.30.095-0

Imprimé au Canada

